

Les Possibles - No. 23 Printemps 2020

Éditorial : Il n'y aura pas de plan B

vendredi 3 avril 2020, par [Isabelle Bourboulon](#), [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

Surtout, ne croyons pas que le Covid-19 nous soit tombé dessus sans crier gare. Les conditions de sa prolifération et de sa propagation mondiale étaient réunies. Et nous le savions. La mondialisation capitaliste avait fait son œuvre. La circulation sans entraves du capital à la recherche du meilleur profit et le plus rapide avait aboli les frontières pour les marchandises et fait exploser les transports. La division du travail exacerbée avait fragmenté les « chaînes de valeur » au point de faire perdre toute autonomie aux économies locales et nationales. Il n'est donc pas étonnant que les nouvelles « routes de la soie » pas seulement chinoises, qui sillonnent dans tous les sens les mers et les territoires, soient devenues les canaux de transmission de toutes les merdes du monde : non seulement des virus mais aussi de la camelote dont une bonne partie ne répond à aucun besoin vital et seulement à l'exigence de valorisation du capital.

De quoi le coronavirus est-il le nom ?

En effet, la gravité de la pandémie due au Covid-19 doit être reliée à la transformation de l'économie capitaliste mondiale depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Loin d'apporter la stabilité promise par les chantres du libéralisme économique, la mondialisation a fragilisé toutes les sociétés. Par le fait que, d'un coup, les approvisionnements en médicaments et autres produits vitaux peuvent s'interrompre, et aussi parce que les systèmes de santé publics et les institutions de protection sociale ont été mis à mal par les politiques néolibérales menées par tous les gouvernements.

La crise dite sanitaire est le symptôme d'une crise structurelle gravissime qui marque l'imbrication inédite d'une crise sociale et d'une crise écologique dont la crise économique lancinante depuis près de cinquante ans est la traduction quantitative de l'impasse capitaliste. Double impasse devrait-on dire. Impasse sociale parce que, à force de dégrader la condition du travail, sa protection, l'emploi et les salaires, l'économie est parvenue à un stade de saturation de surproduction. Impasse écologique parce que l'épuisement des ressources naturelles, la perte de biodiversité, les multiples pollutions, le réchauffement du climat sapent progressivement les conditions de l'activité humaine et de la vie elle-même. Le fléchissement de la progression de la productivité du travail n'a pas d'autre source que la

conjugaison de l'exploitation effrénée de la force de travail, de l'humain donc, et de la nature, celle-ci étant réduite à un instrument sans vie et sans autonomie au service d'une entité « morte » par définition, le capital.

La pandémie du Covid-19 apporte une pierre pour décider de la controverse entre ceux qui définissent notre époque comme celle de l'anthropocène [1] et ceux qui penchent plutôt pour la qualifier de capitalocène [2]. Le coronavirus pourrait être, d'une certaine manière, le nom euphémisé, mais non aseptisé, du « capitalovirus » [3]. Dans tous les cas, il devient évident que la fragilité sociale de nos sociétés modernes est à relier à la crise écologique, parce que « la destruction des habitats menace d'extinction quantité d'espèces, parmi lesquelles des plantes médicinales et des animaux sur lesquels notre pharmacopée a toujours reposé. Quant à celles qui survivent, elles n'ont d'autre choix que de se rabattre sur les portions d'habitat réduites que leur laissent les implantations humaines. Il en résulte une probabilité accrue de contacts proches et répétés avec l'homme, lesquels permettent aux microbes de passer dans notre corps, où, de bénins, ils deviennent des agents pathogènes meurtriers. » [4]

Le président Macron a-t-il été touché par la grâce ? Il estime désormais « qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché » et il s'interroge sur « le modèle de développement

dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour » [5]. Après avoir hésité, il a décidé de confiner la population jusqu'à nouvel ordre et de mettre en place un plan de sauvegarde afin de contenir l'épidémie et de sauver l'économie. Mais de quel plan la société a-t-elle besoin ? Il ne faudrait pas que le soudain éloge des services publics par un président acquis au choc néolibéral soit compris comme un éloge de l'État, en l'occurrence totalement défaillant, imprévoyant, méprisant même les travailleurs hospitaliers chargés de produire le service public du soin. Comme l'écrivent Pierre Dardot et Christian Laval, « La souveraineté des États est l'alibi permettant aux représentants de l'État de s'exempter de toute obligation légitimant un contrôle de la part des citoyens. [...] C'est pourquoi les services publics relèvent du principe de la *solidarité sociale*, qui s'impose à tous, et non du principe de la souveraineté qui est incompatible avec celui de la responsabilité publique. [...] Le souverainisme d'État, par son réflexe sécuritaire et son tropisme xénophobe, a fait la preuve de sa faillite. Loin de contenir le capital global, il en aménage l'action en exacerbant la concurrence. Deux choses sont désormais apparues à des millions d'hommes. D'une part, la place des services publics comme institutions du commun capables de mettre en œuvre la *solidarité vitale* entre humains. D'autre part, le besoin politique le plus urgent de l'humanité, l'institution des *communs mondiaux*. » [6]

Le retour de la planification

Le dossier pour ce numéro des *Possibles*, lorsque nous l'avions envisagé, n'était pas une anticipation de l'épidémie, mais exprimait la prise de conscience de la nécessité d'un sursaut de la société pour maîtriser l'indispensable et urgente transition sociale et écologique. Officiellement depuis 1987, date de la publication du rapport Brundtland sur le développement soutenable à la demande de l'ONU, le monde entier se gargarise d'efforts nécessaires pour stopper la destruction de la planète. De Conférence des parties en Conférence des parties depuis 1997, date de la signature du Protocole de Kyoto, on attend la mise en œuvre de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des velléitaires

partout, mais des volontaires nulle part. Même les puissants réunis à Davos jurent chaque année qu'ils feront tout pour l'intérêt général. Il est aujourd'hui patent que la transition socio-écologique ne viendra pas de la philanthropie de ces gens-là, ni même de mécanismes automatiques de marché. L'idée de planifier collectivement cette transition émerge maintenant dans la société. Nous consacrons donc notre dossier à rappeler quelques éléments historiques sur l'utilisation de la planification au XX^e siècle de façon à en tirer des enseignements pour demain.

Ce dossier sur la planification s'inscrivant dans un contexte de pandémie aussi imprévu que sidérant, nous commençons par publier la Note rédigée par Attac qui entend fixer un cadre de réflexion de telle sorte que, au sortir de la crise sanitaire, on ne revienne pas au modèle économique d'avant, « à la normalité néolibérale et productiviste », comme si rien ne s'était passé.

La discussion théorique est menée au sein de trois articles qui s'enchaînent les uns aux autres. Dans un texte déjà publié de son vivant, Alain Beitone procède d'abord à une clarification du concept de marché, qui lui permet de faire le tri entre des critiques de cette institution qui sont fondées et celles qui ne le sont pas. Thomas Coutrot fait le bilan du débat théorique pendant l'entre-deux-guerres entre Oskar Lange et l'école autrichienne avec Friedrich von Hayek et Ludwig von Mises ; le premier pensait que le calcul économique était possible dans une économie socialiste, alors que les seconds montraient son impossibilité. Coutrot dresse ensuite un panorama des modèles socialistes possibles, dans lesquels le modèle autogestionnaire se détache nettement. Pierre Khalfa fait enfin une critique de la planification centralisée, et met en garde contre certaines illusions qui pourraient naître des capacités offertes par le *big data*.

Michaël Löwy croit davantage aux vertus de l'appropriation collective des moyens de production sur laquelle peut s'appuyer la gestion démocratique d'une planification. Il reconnaît cependant que « le processus sera long et non exempt de contradictions ».

François Morin estime que « la crise sanitaire actuelle n'a été qu'un facteur déclenchant, certes très puissant, d'une crise systémique beaucoup plus large ». Elle marque la fin d'un cycle financier qui a joué un rôle déterminant. C'est donc l'occasion d'accomplir démocratiquement une « rupture systémique », tant sur le plan monétaire que sur celui de la démocratie dans les entreprises.

Marc Dufumier fait le bilan de la politique agricole commune européenne. Elle a dans un premier temps réalisé une protection douanière et une régulation par les prix. Dorénavant, la planification de l'agriculture doit intégrer la rémunération des paysans pour les services environnementaux qu'ils rendent.

Daniel Hofnung argumente en faveur d'une grande reforestation de la planète pour contenir le réchauffement du climat. Selon lui, cette méthode serait beaucoup plus efficace que celle visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans un article très documenté, il montre l'importance du cycle du carbone dans un système vivant autorégulé.

Dominique Plihon développe une approche institutionnaliste de la planification écologique : « des institutions démocratiques de long terme sont nécessaires pour mener à bien la transition écologique et sociale ». Il rappelle les leçons de la planification indicative française d'après-guerre, celles du modèle suédois, et il définit les principes d'une fiscalité écologique et d'un prix du carbone. Il reprend la proposition d'Assemblée citoyenne du futur de Dominique Bourg, innovation institutionnelle nécessaire pour démocratiser les choix portant sur le long terme.

Au contraire, Fabien Tarrit expose une critique de la fiscalité dite verte qui reproduit une fiscalité essentiellement au bénéfice des classes riches, lesquelles font par ailleurs assaut d'imagination pour frauder le fisc. On fera cependant remarquer que les défauts de la fiscalité verte, telle qu'elle est pratiquée en France jusqu'à présent, ne délégitiment pas le principe d'une telle fiscalité, sinon il faudrait étendre ce type de critique à toute fiscalité qui ne parvient jamais à une redistribution parfaite. De même, la fixation d'un prix du carbone émis peut

servir d'outil s'il est intégré à une planification ayant fixé des normes et des objectifs politiques de transformation des rapports sociaux avant que le marché n'intervienne.

Le New Deal de Roosevelt pendant les années 1930 redevient une référence au moment où se pose la question de changer de modèle économique. Mais Jean Gadrey montre que le Green New Deal, qui s'échafaude aux États-Unis au sein de la gauche états-unienne et en Europe sous la nouvelle présidence de la Commission européenne, présente des failles : pas de critique du consumérisme et aucune référence à la sobriété. Il ouvre une discussion sur « l'alliance des droits de la Terre et des droits humains » qui ne manquera pas de rebondir.

Le philosophe Dominique Bourg revient dans un entretien sur la nature de la crise écologique et sur sa jonction avec la crise sociale et il prend lui aussi quelques distances avec les différents projets de Green Deal. Selon lui, la planification nécessaire n'est plus celle des équipements productifs, mais celle des objectifs environnementaux.

Cette opposition est-elle pertinente ? Le surgissement de la crise sanitaire a eu lieu en plein débat social sur la réforme des retraites. Jean-Marie Harribey et Pierre Khalifa essaient de modéliser une réforme des retraites planifiée sur dix ans qui réponde en même temps aux objectifs sociaux et écologiques. Ce ne sera pas simple.

Patrice Grevet rappelle certains fondamentaux de la critique marxienne du capitalisme et essaie d'imaginer un système économique postcapitaliste, dès lors qu'on tient pour certaine l'incompatibilité entre le capitalisme et l'écologie. Cela implique des transformations d'ordre culturel, mais, dit-il, il existe du « déjà là ».

Benoît Borrits donne un prolongement à ses travaux sur la nécessité d'évincer les actionnaires pour pouvoir mettre en place une planification sociale et écologique. Celle-ci suppose en effet que les travailleurs et citoyens soient détenteurs du pouvoir de prendre les décisions d'investir, de produire et de

répartir les revenus qui les concernent. Cependant, la théorisation sur laquelle il s'appuie suscite des interrogations et des controverses.

La partie « Débats » de ce numéro des *Possibles* publie pour commencer l'examen minutieux réalisé par Odile Merckling de la réforme de l'assurance chômage intervenue en 2019, suspendue temporairement à cause de pandémie du coronavirus, et qui appauvrira encore davantage les plus précaires, en particulier les femmes.

Jacques Berthelot nous a proposé l'hommage qu'il a rendu à Samir Amin lors du Symposium international et pluridisciplinaire, à Dakar, du 10 au 12 février 2020. Samir Amin, décédé en 2018, était un économiste marxiste hétérodoxe qui a consacré sa vie au combat des pays pauvres pour se débarrasser de la domination impérialiste.

Vient ensuite un exposé de Patrick Braibant sur un point essentiel de l'œuvre de Castoriadis : comment définir la démocratie, c'est-à-dire « où voit-on le pouvoir du peuple aujourd'hui » ? Castoriadis n'a-t-il pas sous-estimé la « dimension instituante » de la démocratie ? Cette difficulté peut se résoudre si le pouvoir du peuple est sa possibilité d'agir sur la transformation sociale. À ce moment-là, la démocratie peut être considérée comme un « commun ».

Cinq ans après la mise sous tutelle de la Grèce par l'Union européenne, Theodoros Karyotis fait état de la violence imposée au peuple. Trois mots pour résumer celle-ci mais sans traduire son ampleur : répression, expulsion et dépossession, organisées par le nouveau pouvoir. Ainsi, la dépossession des logements va de pair avec le renflouement répété des banques.

François Morin rend compte du livre de Jean-Marie Harribey paru récemment *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*. Le trou noir parce que le capitalisme veut tout engloutir dans sa logique de valorisation.

Samy Johsua propose un compte rendu de lecture de

l'ouvrage collectif *Les langues-cultures moteurs de démocratie et de développement* coordonné par Martine Boudet. Celui-ci essaie de relier notamment les problématiques des langues et cultures minoritaires, celles des régions historiques et ultramarines de France et des pays du Sud.

Ilaria Agostini propose la troisième partie de son texte sur la domination de la cité-État à travers ce qu'elle nomme le « gigantisme » des mégalopoles (voir *Les Possibles* [n° 20](#) et [21](#) pour les deux premières parties), dont elle fait une des causes de l'écocide. Le gigantisme rend impossible l'auto-limitation.

La Commission démocratie d'Attac dresse un réquisitoire contre le président de la République. A-t-il été élu démocratiquement ? Sa réforme des retraites est-elle conforme à ses engagements électoraux ? Sa légitimité est-elle renouvelée en permanence ? Autant de questions dont les réponses semblent négatives.

Dans la Revue des revues, Jacques Cossart examine comment les grandes institutions internationales considèrent la possibilité de stopper les dérives environnementales et l'emballement des inégalités. Il y a peu de chances qu'elles y voient clair. Il n'est qu'à regarder la manière dont se répand partout la volonté de confier les retraites à « l'argent roi ». Les impréparations et les incuries gouvernementales pour prévenir et endiguer la pandémie du coronavirus sont à la mesure de leurs défaillances ou de leurs renoncements pour entreprendre une transition écologique et sociale.

Le confinement sanitaire qu'a décidé le président Macron était nécessaire. Mais il ne peut être pensé comme une simple mesure ponctuelle avant de revenir à l'avant-crise. Le confinement dont les humains ont aujourd'hui absolument besoin, c'est celui des exigences de profitabilité. Les urgences sociale et écologique commandent d'imaginer une organisation collective – une planification démocratique – du passage à une société solidaire et respectueuse de tous les éléments vivants de la Terre. Il n'y aura pas de plan B.

Notes

[1] Paul J. Crutzen et Eugene S. Stoermer, « The 'Anthropocene' », *Global Change, Newsletter*, n° 41, May 2000. Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz *L'événement anthropocène, La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

[2] Armel Campagne, *Le capitalocène, Aux racines historiques du dérèglement climatique*, Préface de Christophe Bonneuil, Paris, Éd. Divergences, 2017. Andreas Malm *L'anthropocène contre l'histoire, Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, Paris, La Fabrique, 2017. Andreas Malm « Nature et société : un ancien dualisme pour une situation nouvelle », *Actuel Marx*, Paris, PUF, 1^{er} semestre 2017], p. 47-63.

[3] Jean-Marie Harribey, « [Capitalovirus](#) », Blog *Alternatives économiques*, 16 mars 2020.

[4] Sonia Shah, « Contre les pandémies, l'écologie », *Le Monde diplomatique*, mars 2020.

[5] Emmanuel Macron, allocution télévisée du 12 mars 2020.

[6] Pierre Dardot et Christian Laval, « [L'épreuve politique de la pandémie](#) », Blog *Médiapart*, 19 mars 2020.

Dossier : la planification pour la transition sociale et écologique

Coronavirus : Une révolution écologique et sociale pour construire le monde d'après

vendredi 3 avril 2020, par [Attac-France](#)

Nous ne voulons pas d'un retour à leur normalité, car la normalité néolibérale et productiviste est le problème.

C'est ce que nous essayons de démontrer dans cette note en proposant des solutions pour répondre à l'urgence sanitaire de manière efficace et juste tout en esquisant, dès maintenant, la révolution écologique et sociale qui devra être mise en œuvre pour permettre aux peuples de reprendre le contrôle sur leurs vies et sur leur avenir.

1. Répondre à l'urgence

L'Organisation mondiale de la santé a pointé du doigt des « *niveaux alarmants d'inaction* » de la communauté internationale. Les dégâts humains sont d'ores et déjà très importants. La santé et la vie doivent primer sur toute considération économique ou financière. De ce point de vue, on est en droit de s'interroger sur les réactions du gouvernement, jugées trop tardives, incompetentes ou amateuristes selon de nombreux responsables scientifiques et de la santé et vu les enseignements qui pouvaient être tirés de la Chine ou de l'Italie. Le manque d'anticipation et de mesures fortes et immédiates va sans doute coûter de très nombreuses vies. Des mesures d'urgence sont nécessaires, pour protéger la vie de chacun, y compris des plus fragiles : toutes les mesures possibles et nécessaires pour protéger la santé des populations doivent être mises en œuvre, quelles qu'en soient les répercussions économiques.

Répondre aux besoins des hôpitaux pour faire face à l'urgence sanitaire

Les hôpitaux manquent cruellement de matériel, de lits et de personnels. Les pouvoirs publics doivent pallier en urgence aux conséquences désastreuses de la casse des hôpitaux publics ces dernières années. La gravité de la situation nécessite un plan d'urgence pour les hôpitaux, qui doit s'appuyer sur les exigences des personnels en lutte depuis des mois. Pour cela, des moyens budgétaires rapides et conséquents doivent être mis à disposition, « quoi

qu'il en coûte », comme l'a énoncé Emmanuel Macron. Malheureusement, à ce jour, seuls deux milliards d'euros sont sur la table (dédiés « aux arrêts maladie, aux masques et à la rémunération des personnels soignants ») : il en faudrait au moins le double.

Parmi les mesures urgentes qui doivent être prises :

- l'embauche immédiate de personnels sous statut et la revalorisation pérenne des salaires du personnel soignant ;
- la réouverture de lits (il manque 10 000 places aux urgences et 40 000 dans les Ehpad), l'achat de matériel lourd pour les soins (respirateurs...), la mise à disposition systématique de tenues de protection efficaces ;
- une reconversion massive de l'industrie française vers une économie au service des besoins sanitaires : fabrication de masques, de solutions hydro-alcoolique, de tests de dépistage...
- l'annulation des dettes des hôpitaux accumulés par 10 ans de politiques néolibérales (8 à 10 milliards d'euros) ;
- la réquisition des établissements hospitaliers, des lits, des laboratoires et cabinets de radiologie privés ;
- la réquisition des médecins libéraux plutôt que de faire des appels à leur volontariat

et suppression des dépassements d'honoraires ;

- l'interdiction de l'activité privée au sein des hôpitaux publics afin de transférer tous les moyens au service de la population.

Respecter les libertés et droits démocratiques

L'urgence est la crise sanitaire : nous respectons les mesures nécessaires pour éviter la propagation du virus et la sursaturation des établissements médicaux. Mais la crise sanitaire ne doit pas être l'occasion de remettre en cause des libertés fondamentales, telles que la liberté d'informer et de lancer des alertes. Elle ne doit pas être l'occasion de violences policières sous caution de faire régner l'ordre public. Et elle doit donner lieu à une réelle transparence de la part du gouvernement, en premier lieu à la publication de tous les rapports et conseils scientifiques sur lesquels il s'appuie.

Nous ne sommes pas en guerre comme l'a affirmé Emmanuel Macron, mais face à une pandémie. Nous ne sommes pas des soldats, mais des citoyennes et citoyens. Nous n'avons pas d'ennemi. Ni à l'extérieur, ni à l'intérieur des frontières. Le gouvernement doit arrêter de naviguer à vue et doit prendre enfin les mesures nécessaires de manière à ce qu'elles soient cohérentes entre elles, fondées sur un principe de solidarité, qui permettront à chacun·e, riche ou pauvre, de faire face à la pandémie. La participation consciente et volontaire de l'ensemble de la population aux mesures de confinement nécessaires n'en sera que facilité. Mais pour asseoir la légitimité de ces mesures de confinement, ce gouvernement ne doit pas se prévaloir de la crise sanitaire pour imposer son agenda néolibéral ni pour redoubler les discriminations pesant déjà sur les populations des quartiers populaires.

Protéger les personnes les plus durement touchées

Le gouvernement dégage des moyens conséquents pour les entreprises. Il faut qu'il en fasse de même pour les travailleurs·euses, les chômeurs·euses, les

plus vulnérables et qu'ils préservent leurs droits sociaux acquis :

- Des dizaines de milliers de personnes sont d'ores et déjà mises au chômage technique. Seuls 84 % de leur salaire net est maintenu, là où un maintien intégral des salaires devrait être assuré (avec compensation par l'État des entreprises réellement en difficulté). Dans le même temps, afin que la crise du coronavirus ne se transforme pas en crise sociale, les licenciements doivent être interdits, mesure évoquée puis retoquée par le gouvernement suite à des pressions du MEDEF.
- Selon qu'on est plus ou moins riche, plus ou moins déjà malade, plus ou moins âgé, les conditions de confinement et même la possibilité d'accès à des soins de qualité ne sont pas les mêmes. Pour chacune des mesures mises en œuvre par l'État, il s'agit d'assurer la justice sociale, pour que ce ne soit pas les plus pauvres et les plus vulnérables qui soient les premières victimes. Ainsi, le gouvernement a annoncé son intention de suspendre les expulsions jusqu'au 31 mai et a reporté la nouvelle baisse des aides au logement, ainsi que la prolongation des cartes de séjour pour les étrangers. Mais c'est loin de suffire : il faut instaurer la réquisition des logements vacants pour les sans abris et les très mal logé·e·s, un moratoire sur les loyers non payés, le rétablissement intégral des aides au logement et leur renforcement, un moratoire sur les factures impayées d'énergie, d'eau, de téléphone et d'internet pour cause de revenus insuffisants ou en baisse.
- Dans cette période de confinement, la lutte contre les violences conjugales et sur les enfants doit être repensée et

renforcée.

Pour protéger les travailleurs·euses :

- le monde du travail doit être mobilisé uniquement pour la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population (l'agriculture, la pêche, l'industrie alimentaire et des boissons, les services d'information et de communication) et le droit de retrait des salarié·e·s doit être respecté, lorsque les conditions de santé et sécurité (masques, gel hydroalcoolique...) ne sont pas assurées.
- aucun acquis social ne doit être remis en cause, contrairement à la possibilité que le gouvernement se donne par le *Projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19*, qui lui permet d'intervenir par ordonnances sur des domaines du droit du travail extrêmement sensibles tels que le droit aux congés payés ou au repos hebdomadaire, la durée de travail hebdomadaire, etc. Pour maintenir les entreprises à flot, ce n'est pas la remise en cause des droits des travailleurs·euses qui est la réponse !

2. Pour une révolution écologique et sociale

Jamais, depuis 1945, le monde n'avait connu une situation aussi chaotique et instable dans un enchevêtrement de crises aussi diverses que majeures. L'épidémie du coronavirus révèle les grandes fragilités d'un capitalisme de plus en plus mondialisé et financiarisé, exploitant toujours plus le travail et le vivant. « *Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché* » : ce discours d'Emmanuel Macron est en complète opposition avec la politique qu'il mène depuis trois ans et qui aggrave la crise sanitaire. À cette crise du coronavirus doit succéder une révolution écologique et sociale, passant par une rupture avec les

politiques passées : il est urgent de désarmer cette formidable machine qui réchauffe la planète, fait s'effondrer la biodiversité, aggrave la précarité et les inégalités et met à mal la démocratie. Elle montre qu'une intervention bien plus forte de la puissance publique pour contraindre les marchés est nécessaire pour répondre aux besoins humains : nous devons nous mobiliser pour que cette intervention ne soit pas l'affaire de quelques semaines ou quelques mois. Des « *décisions de rupture* », pour reprendre les propos d'Emmanuel Macron, ne peuvent être conjoncturelles, elles doivent dessiner un autre futur.

Soutenir les entreprises réellement en difficulté en conditionnant les aides

Le confinement, l'arrêt de la production de nombreuses entreprises et la chute de la demande en France comme ailleurs mettent de nombreuses entreprises en très grandes difficultés. Le gouvernement a annoncé un premier paquet de 45 milliards d'euros d'aides (report ou annulation de cotisations, compensation du chômage partiel des salarié·e·s, fonds de solidarité, indemnité mensuelle de 1 500 euros...), ainsi que 300 milliards d'euros de garanties de crédits bancaires. Ces mesures sont nécessaires pour maintenir le tissu productif mais doivent être priorisées pour les entreprises réellement en difficulté et notamment les indépendant·e·s, auto-entrepreneurs·euses, TPE et PME, dont les trésoreries sont les plus faibles. Pour elles et eux, ces aides exceptionnelles peuvent être effectivement être dérogées pour éviter toute faillite.

Dans le même temps, certaines entreprises engrangent des profits exceptionnels : Amazon, Netflix... **Une taxe exceptionnelle et conséquente doit être mise en place sur leurs bénéfices**, permettant des rentrées de recettes publiques, qui vont lourdement manquer dans la période. De façon générale, pour éviter que ce soient les salaires qui soient la variable d'ajustement de la crise, le versement des dividendes doit être immédiatement suspendu.

Par ces interventions massives dans l'économie, l'État et les pouvoirs publics devraient se donner l'opportunité de réorienter très profondément le

système productif du pays pour le rendre plus juste socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations et compatibles avec les grands équilibres écologiques : faut-il investir massivement de l'argent public pour sauver des compagnies aériennes, des entreprises pétrolières, gazières ou chimiques, des secteurs industriels polluants, sans conditionner ces aides à leur reconversion progressive et organisée ? Non. Ne doivent être soutenues que les entreprises qui acceptent d'abandonner progressivement leurs activités polluantes pour investir dans des activités socialement et écologiquement utiles et soutenables. À défaut, l'État et les pouvoirs publics doivent prendre le contrôle de ces entreprises et mettre fin à leur pouvoir de nuisance. Dans tous les cas, les droits des salariés doivent être assurés (continuité du revenu, emploi). Cet interventionnisme public est une occasion unique d'opérer une véritable reconversion écologique et sociale dans les secteurs les plus nocifs, ne la manquons pas ! Pas un euro pour relancer l'insoutenable machine qui produit des inégalités sociales et la destruction de la planète.

Débloquer les financements nécessaires en assurant la justice fiscale

Alors que les ultra-riches, comme Bernard Arnault, se donnent le beau rôle en faisant œuvre de générosité, il est grand temps de débloquer des financements supplémentaires, en faisant en sorte que chacun·e paye sa juste part d'impôt : on ne financera pas l'hôpital par des appels à dons. Cette exigence de justice fiscale passe notamment par :

- une lutte implacable contre l'évasion fiscale ;
- le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ;
- le rétablissement de la progressivité de l'imposition des revenus du capital, via la suppression de la Flat Tax ;
- la suppression du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Désarmer les marchés financiers

Alors que les cours du pétrole dévissent suite à la guerre des prix ouverte par l'Arabie Saoudite et la Russie et que la crise sanitaire du coronavirus se propage, une nouvelle crise financière et économique mondiale se profile et l'extrême fragilité du système financier revient sur le devant de la scène. Trop peu de leçons ont été tirées de la crise économique de 2007-2008. Il faut remettre sur la table des mesures fortes et urgentes pour éviter une nouvelle catastrophe financière payée par les contribuables.

- **La politique monétaire doit être mise au service à très court terme de l'économie réelle, des besoins sociaux et environnementaux.** Le nouveau plan d'achat d'actifs de la Banque centrale européenne (BCE) de 750 milliards d'euros doit être ciblé sur les activités prioritaires, selon le triple critère sanitaire, social et écologique. La BCE s'y est jusqu'ici toujours refusé, arguant de sa neutralité de marché, continuant ainsi à largement subventionner des secteurs nocifs pour la planète et la population. La politique monétaire doit cesser d'alimenter toujours plus les marchés financiers en liquidités et de renforcer leur mainmise sur l'économie réelle et les États : la BCE doit arrêter d'injecter des milliards d'euros par mois sans condition sur les marchés financiers, même sous couvert de sortir de la crise financière et économique qui s'annonce. C'est inefficace : les taux d'intérêt directeurs sont déjà au plus bas et les rachats de titres sont massifs, sans effet réel, si ce n'est de nourrir la spéculation. Plus largement il faut conditionner le refinancement des acteurs bancaires et assurantiels à une restructuration complète de leurs portefeuilles d'activités : les activités bancaires qui aggravent les crises sanitaires, écologiques et

climatiques ne doivent plus être refinancées. Dès maintenant, les centaines de milliards d'euros des produits d'épargne réglementés (Livret A, LDDS, LEP, etc.) doivent être mis au service des activités soutenables et être garantis 0 % fossile 0 % fissile.

- **La BCE et les banques publiques doivent prêter directement et dès à présent aux États et collectivités locales pour financer les plans d'urgence**, en appliquant les taux d'intérêt actuels proches de zéro. La dette publique, qui va fortement augmenter à la suite de la crise du coronavirus, ne doit pas être à l'origine de spéculations des marchés financiers et de futures politiques d'austérité budgétaire, comme ce fut le cas après la crise économique de 2007-2008. D'ores et déjà, les écarts entre taux d'intérêt imposés aux États par les marchés financiers se creusent et restreignent les marges de manœuvre des pouvoirs publics, comme en Italie : il faut stopper ça tout de suite. Les déclarations à l'emporte-pièces de Christine Lagarde le 12 mars dernier, laissant entendre que la BCE pourrait ne pas soutenir tous les États de la zone euro, bien que rectifiées par la suite, sont inquiétantes. La BCE doit acheter à l'émission cette dette nouvelle pour financer les États par de la création monétaire, et lui attribuer un statut de dette perpétuelle, non remboursable.
- **Un contrôle des capitaux et une interdiction des opérations les plus spéculatives et risquées doivent être instaurés** : ventes à découvert, opérations à terme, opérations portant sur des secteurs stratégiques (alimentation, énergie, etc), limitation stricte des variations journalières des cours, taxe sur les plus-values financières... Ce fut fait pendant la Seconde Guerre mondiale et

cela doit être reproduit. Le « *shadow banking* », partie la plus risquée et la moins régulée des marchés financiers, n'a jamais été aussi important et doit être urgemment restreint, pour éviter une trop grande catastrophe financière.

- **Un démantèlement et une socialisation des plus grandes banques**, « *too big to fail* », dont la taille est telle que la défaillance de l'une d'elles met en péril la stabilité entière du système bancaire mondial. C'est le cas des 4 plus grandes banques françaises, qui se retrouvent avec une part d'actifs financiers dans leurs bilans extrêmement importante, les rendant d'autant plus vulnérables face aux variations de cours de bourse. Il faut donc séparer les activités de dépôt et d'affaires des banques, ainsi que le proposait une directive européenne récente, bloquée à cause du lobby bancaire européen.
- **Une taxe sur les transactions financières (TTF)**, en augmentant fortement le taux pour les transactions les plus spéculatives et risquées. La directive européenne sur la TTF, qui a été négociée dans le cadre d'une coopération renforcée, mais à laquelle le président français s'est opposé, doit être mise en œuvre.

Pour une solidarité internationale

La solidarité internationale doit s'exercer, à commencer par celle entre les pays européens qui ont été incapables de conduire une stratégie commune face à l'épidémie. Un budget européen bien plus conséquent que celui annoncé doit être mis en place à cet effet au sein de l'Union européenne (qui n'est autre que l'utilisation de fonds déjà existants pour la politique européenne de cohésion). Ce budget pourrait être financé sous forme de prêts à taux zéro par la BCE elle-même ou par la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce budget européen pourrait être alimenté par des impôts européens (impôt sur

les sociétés, impôt sur le patrimoine, TTF, etc.). Au-delà, la solidarité européenne doit se baser sur une harmonisation fiscale entre les pays membres. Celle-ci doit stopper la course à la baisse des impôts directs et progressifs et s'adapter aux transformations de l'économie (en intégrant les activités numériques par exemple), au travers d'un « *serpent fiscal européen* » qui neutralisera la concurrence fiscale et sociale.

Des services publics pour assurer l'accès de tou-te-s aux droits humains fondamentaux

Cette épidémie montre l'État désastreux de notre système hospitalier. Depuis trois ans, les personnels hospitaliers ne cessent de tirer la sonnette d'alarme, face à un manque de moyens criant, en personnel ou en lits, qui empêchent aujourd'hui de soigner correctement chacun-e. Le gouvernement n'y a pas répondu et on en paye aujourd'hui le prix fort : il aura à répondre de cette politique qui a laissé se dégrader une situation devenue indigne dans les hôpitaux. Depuis quarante ans, les réformes néolibérales ont peu à peu déconstruit les services publics. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'hôpital qui souffre, mais l'ensemble des services publics qui ne peuvent plus jouer leur rôle de réduction des inégalités. Désormais, il nous faut reconstruire et améliorer ces services avec des moyens et des postes de titulaires à hauteur tout en assurant l'égalité d'accès des territoires et des populations.

Pour y arriver, il faut annuler la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et engager une réorientation fondamentale de l'organisation et des finalités de la recherche. Les scientifiques soulignent une grave insuffisance de la recherche publique fondamentale sur les virus, par manque de moyens et de chercheurs, depuis de nombreuses années. Des leçons auraient pourtant dû être tirées suite à l'épidémie du SRAS au début des années 2000 à Hong Kong et dans d'autres pays d'Asie. Plus généralement, la recherche publique est progressivement dévastée par la réduction des moyens et leur affectation à des projets en fonction de leurs retombées économiques pour le secteur privé et non en fonction de leur utilité sociale. Les 5

milliards en 10 ans pour la recherche scientifique annoncés par Emmanuel Macron ne règlent en rien les problèmes soulevés par les chercheur-se-s et enseignant-e-s qui revendiquent la fin de la précarité, la création de postes de personnels titulaires dans toutes les disciplines ainsi qu'un soutien à la recherche publique qui ne soit pas dirigé par l'Agence nationale de la recherche et qui se traduise par la suppression du Crédit Impôt Recherche.

La crise sanitaire a cruellement révélé l'enjeu pour la société de reconnaître l'importance des services aux personnes dépendantes (personnes en perte d'autonomie, personnes handicapées, etc.), la nécessité de répondre à leurs besoins quotidiens et l'importance du lien social. Une bonne partie de ces activités est actuellement prise en charge par des femmes, soit dans le cadre de la sphère privée et de l'aide informelle, soit par des emplois mal rémunérés occupés très majoritairement par des femmes, et notamment des immigrées (auxiliaires de vie, aides ménagères, etc.) ou encore dans les EHPAD. Dans ce domaine, les besoins sociaux sont très importants et, quand les politiques publiques ne permettent pas leur prise en charge collective, c'est le secteur privé qui s'engouffre dans ce champ d'activités porteur de profits. Nous sommes pour la valorisation de ces métiers et leur mixité. Contre la marchandisation de ces services, nous demandons leur socialisation, c'est-à-dire la création de services publics et leur contrôle par les différentes catégories de « *parties prenantes* », salariés, usagers, personnes morales et collectivités.

Les besoins en terme de capacité d'accueil de la petite enfance sont criants. L'accueil est de plus en plus inégalitaire, de plus en plus privatisé et individualisé pour celles et ceux qui ont les moyens, il existe en plus de fortes inégalités territoriales. Il faut concevoir un service public de la petite enfance qui regrouperait tous les modes de garde, crèches, assistantes maternelles, structures associatives, etc., et offrirait la meilleure qualité pour l'accueil des enfants avec un plan de formation et de reconnaissance des qualifications des métiers de la petite enfance.

Une relocalisation solidaire des activités

La « *crise du coronavirus* » révèle notre très grande vulnérabilité, tant les chaînes de production sont mondialisées et tant nous sommes dépendants d'un grand nombre d'exportations et importations. C'est le cas notamment des grandes entreprises de l'électronique, de l'automobile, de l'aéronautique, des médicaments, du textile... Or des crises comme celle-ci, sanitaires mais qui pourraient être géopolitiques ou climatiques, se reproduiront. La relocalisation doit permettre d'instaurer une meilleure autonomie face aux marchés internationaux, et de se désolidariser des règles européennes des accords de libre-échange, de répondre aux besoins locaux. Elle doit également permettre aux pouvoirs publics et aux citoyen-ne-s de reprendre le contrôle sur les modes de production, d'éviter de confronter entre eux des systèmes productifs extrêmement inégaux, d'avoir une chance de court-circuiter les multinationales et de baisser les coûts écologiques des transports.

La relocalisation des systèmes productifs se justifie parce que la division du travail organisée par les multinationales met en concurrence les peuples et tire tout le monde vers le bas, mais aussi pour des raisons démocratiques et écologiques : le développement du commerce international et des flux de marchandises entraîne un accroissement permanent des émissions de gaz à effets de serre liés au transport. Mais si on a besoin d'une relocalisation du système productif, on a aussi besoin d'une extension sans précédent de la coopération internationale.

- La « *crise du coronavirus* » montre également le besoin de **relocaliser la production des médicaments** alors qu'une majorité des principes actifs que nous utilisons sont importés de Chine et d'Inde, ce qui pose aujourd'hui des problèmes d'autonomie et de sécurité sanitaire. Il s'agit également de relocaliser les activités dans l'industrie, dans l'agriculture et les services et pour cela de mettre en œuvre une planification

démocratique de ces productions en fonction des besoins et des impératifs écologiques. La nécessaire bifurcation sociale et écologiste ne pourra se faire qu'à travers une revitalisation de tous les territoires.

- Cette relocalisation passe d'abord par l'arrêt ferme et définitif de la négociation, signature et ratification de nouveaux accords de libre-échange bilatéraux (commerce et investissement), par la remise en cause des accords existants (dont les mécanismes ISDS) et par la remise en cause des règles de l'Organisation mondiale du commerce.
- Une **taxe kilométrique sur tous les modes de transports** accroît substantiellement le coût du fret et dissuaderait le transport de marchandises sur longues distances. Le montant de cette taxe augmenterait (de façon proportionnelle ou plus complexe) en fonction du nombre de kilomètres parcourus entre le lieu de production de la marchandise et son lieu de vente. Cette taxe inciterait au développement des circuits économiques locaux et régionaux et rendrait le commerce de longue distance très peu compétitif. Une telle mesure ouvre la voie à un développement économique beaucoup plus centré sur les besoins locaux et la possibilité pour les populations locales de décider ce qu'elles vont produire et comment. En outre, la taxe kilométrique est un outil coopératif qui rencheñt autant les exportations que les importations, sans désavantager les partenaires commerciaux du pays qui en prend l'initiative.
- La relocalisation doit s'accompagner d'**une régulation internationale refondée sur la solidarité internationale et la réponse à la crise écologique**, dans le cadre

d'instances multilatérales et démocratiques. Il s'agit de déployer des mesures fermes et mondiales contre le réchauffement climatique, pour aider les pays pauvres à s'y adapter, pour combattre les paradis fiscaux et judiciaires, pour contraindre les multinationales, pour en finir avec la concurrence fiscale et sociale et s'engager enfin sur la voie d'une harmonisation fiscale européenne et une fiscalité internationale. Il s'agit de réguler bien plus fortement les échanges de biens, de services et de capitaux, tout en permettant une libre circulation des connaissances et des personnes.

Une révolution écologique et sociale

L'enjeu n'est pas la relance d'une économie profondément insoutenable. Il s'agit de mobiliser à court terme les sommes colossales nécessaires pour faire face au réchauffement climatique et à la crise écologique et engager la bifurcation de l'économie et de la société. La France, l'Europe et la communauté internationale doivent élaborer **un plan de rupture avec le désordre néolibéral et productiviste** pour répondre de façon démocratique à la fois aux urgences sociales et écologiques.

- La BCE et le système bancaire, ainsi que les pouvoirs publics, doivent soutenir avant tout les investissements dans la transformation écologique, avec la création massive d'emplois dans les énergies renouvelables, des transports en commun qui doivent être rendus gratuits, la rénovation thermique des logements... Ils doivent aussi financer bien davantage des activités satisfaisant les besoins de base et l'intérêt général : services publics de santé, d'éducation, de recherche...
- **Une politique budgétaire ambitieuse** doit accompagner cette politique monétaire,

avec notamment des moyens bien plus importants pour les collectivités locales qui assurent les services publics de proximité.

- Face aux limites physiques de la planète, la **décroissance de la consommation matérielle et énergétique à l'échelle mondiale**, et d'abord dans les pays riches, est indispensable. Il faut stopper les investissements énergivores et consuméristes comme la 5G ou la recherche de nouveaux gisements d'énergies fossiles. Il faut engager la décroissance des activités polluantes tout en évitant que les travailleurs·euses en fassent les frais, par des politiques de formation, de reconversion et de partage des richesses. La politique énergétique ne peut pas être simplement une « *énergie décarbonée* » qui ferait la part belle au nucléaire - dont l'ensemble de la chaîne de production est fortement émettrice de gaz à effet de serre - et qui laisserait intactes les consommations énergétiques finales. Des modes de production agricoles et industriels bien plus écologiques et sociaux doivent être favorisés par une réorientation forte des aides publiques ou encore des marchés publics. Face aux lobbys des multinationales, la réglementation sur les substances néfastes pour la santé doit être considérablement renforcée. N'oublions pas que certaines de ces substances (perturbateurs endocriniens, pesticides...), tout comme une mauvaise alimentation, sont à l'origine de nombreux cancers ou d'autres maladies qui rendent aujourd'hui beaucoup plus vulnérables les personnes face au coronavirus.
- Refonder les systèmes agricoles et alimentaires est une nécessité pour défendre les paysans, leurs emplois mais

également les consommateurs·trices, autour des principes d'autonomie productive et alimentaire (contre la mondialisation des échanges de denrées alimentaires) et de solidarité internationale (contre les destruction des systèmes agricoles locaux par la mise en concurrence des systèmes productifs). **La relocalisation solidaire** doit permettre un accès à une alimentation de qualité pour tou·te·s, grâce à des politiques publiques qui favorisent une agriculture créatrice d'emplois de qualité, rémunératrice. Une telle agriculture peut permettre de faire face aux crises écologiques ou sanitaires, en étant appuyée sur des réseaux de distribution locaux, pour une alimentation saine et diversifiée.

Conclusion : préparer le jour d'après, dès maintenant !

Nul ne peut dire quand se terminera le confinement et encore moins le développement de la pandémie de COVID19. Mais une chose est sûre, les choses ne peuvent demeurer en l'état. Soit les gouvernements en profitent pour mener une stratégie du choc, augmenter d'un cran les politiques néolibérales et autoritaires, soit les peuples reprennent le contrôle et refondent nos sociétés. Il ne s'agit pas là d'un débat lointain : demain se prépare aujourd'hui.

Aux rhétoriques guerrières et aux attaques contre les droits sociaux annoncées par le gouvernement, opposons l'entraide, la défense des services publics et des salarié·e·s.

Au chacun pour soi, opposons les pratiques collectives, même en période de confinement.

À l'accentuation des inégalités dans la gestion de crise, notamment pour les personnes qu'on oblige à aller travailler ou pour ceux et celles qui subissent déjà de fortes discriminations, opposons l'égalité, « coûte que coûte ».

Au sauvetage des multinationales, opposons une réorientation des politiques afin de répondre aux urgences sociales.

Au maintien des structures économiques actuelles, opposons une bifurcation écologique et sociale, guidée par la satisfaction des besoins collectifs et les impératifs écologiques.

L'heure est à l'organisation de la solidarité et de l'entraide. Si l'on veut imaginer une réelle sortie de crise, ce sont ces valeurs qu'il faut faire vivre dès maintenant, et bien plus encore dès la fin du confinement.

Non, nous ne voulons pas d'un retour à leur normalité, car la normalité néolibérale et productiviste est le problème.

Bibliographie [1]

Aguiton Christophe, Azam Geneviève, Peredo Élisabeth et Solon Pablo, *Le monde qui émerge, Les alternatives qui peuvent tout changer*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2017.

Attac, *Par ici la sortie, Cette crise qui n'en finit pas*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2017.

Campagne Armel, *Le capitalocène, Aux racines historiques du dérèglement climatique*, Préface de Christophe Bonneuil, Paris, Éd. Divergences, 2017.

Bonneuil Christophe et Fressoz Jean-Baptiste, *L'événement anthropocène, La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

Bourg Dominique, *Le marché contre l'humanité*, Paris, PUF, 2019.

Combes Maxime, *Sortons de l'âge des fossiles ! Manifeste pour la transition*, Paris, Seuil, coll. anthropocène, 2015.

Combes Maxime, Plihon Dominique, Trouvé Aurélie, « [Basculer la fiscalité carbone sur les entreprises les plus polluantes et jusqu'ici largement exonérées](#) », Note d'Attac, novembre 2018.

Harribey Jean-Marie, *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les*

communs et socialiser la monnaie, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.

Harribey Jean-Marie, Jeffers Esther, Marie Jonathan, Plihon Dominique, Ponsot Jean-François, *La monnaie, un enjeu politique*, Paris, Seuil (Les Économistes atterrés), 2018.

Solidaires Finances publiques, « [La fraude fiscale](#)

[nuit gravement](#) », Rapport du syndicat national, 7 novembre 2019.

Toussaint Éric, « [La pandémie du capitalisme, le coronavirus et la crise économique](#) », 18 mars 2020.

Toussaint Éric, « [Pour affronter la crise capitaliste multidimensionnelle, il faut exproprier les banquiers et socialiser les banques](#) », 24 mars 2020.

Notes

[1] Bibliographie succincte établie et ajoutée par J.-M. Harribey pour publication dans *Les Possibles*.

Le marché : Un impensé paradoxal de la gauche de transformation sociale

vendredi 3 avril 2020, par [Alain Beitone](#)

Nous reproduisons ici cet article d'Alain Beitone (1950-2019), décédé à la fin de l'année dernière, avec l'autorisation de la revue *Économie politique*, dans laquelle il était paru en septembre-octobre 2017 (n° 758-759). C'est l'occasion de rendre hommage au talent pédagogique et à la rigueur de pensée de ce professeur de sciences économiques et sociales, qui avait collaboré à plusieurs reprises à notre revue *Les Possibles*.

« La gauche doit aller au-delà de cette alternative traditionnelle : marché ou État »

Paul Boccara

L'Humanité, 17 octobre 2008

« Les leçons tirées de l'histoire du XXe siècle, surtout celles de ses échecs, permettent de distinguer, sur le plan théorique, capitalisme et marché, et d'envisager, sur le plan politique, le dépassement du capitalisme sans pour autant renoncer aux avantages du marché et de la monnaie »

Jean-Marie Harribey

La richesse, la valeur et l'inestimable

Les Liens qui libèrent, 2013

pp. 293-294

« Tant que nous ne vivons pas dans une société communiste pleinement développée, caractérisée par l'abondance, c'est-à-dire la satisfaction des besoins courants de biens matériels et de services (élasticité de la demande nulle ou négative), les problèmes économiques restent fondamentalement des problèmes d'allocation des ressources rares »

Ernest Mandel

« Plan ou marché : la Troisième voie »

Critique communiste, n° 106-107, 1991

Introduction :

Dans le discours ordinaire de la critique sociale, la contestation du marché (voire de la « dictature du marché ») est omniprésente. Qu'il s'agisse de contester la mondialisation (le règne du « marché

total », écrit le juriste Alain Supiot en titre d'un livre par ailleurs remarquable), le chômage, les dégâts environnementaux, les atteintes aux services publics (victimes de la marchandisation), etc., le marché est remis en cause. Cette critique du marché est souvent articulée à une critique du libéralisme, du capitalisme, parfois même de l'analyse économique en général. C'est ainsi que pour Jean-Claude Michéa les termes « principes libéraux » ou « principes capitalistes » sont « des expressions synonymes » (2006, p. 29). Plus loin (p. 33), il soutient que les termes « capitaliste », « libéral » ou « économique » sont « parfaitement synonymes » [1].

Cette dénonciation, souvent moralisante, du marché est une façon de dénoncer l'état des choses existant. Et, de fait, qu'il s'agisse des salariés victimes de licenciements collectifs au nom de « la loi du marché », des paysans victimes des fluctuations de prix agricoles, du dysfonctionnement massif du marché des quotas d'émission de gaz à effet de serre, de l'instabilité provoquée par la libre circulation des capitaux, de l'instabilité du marché des changes, de l'incapacité du marché du logement à offrir un toit aux sans-abri, des méfaits de l'extension des marchés scolaires, etc., les causes d'indignation ne manquent pas.

Pourtant, il y a lieu de penser qu'on ne peut s'en tenir à cette indignation et à cette condamnation morale et cela pour au moins deux raisons :

- Les critiques mal fondées théoriquement et parfois contradictoires risquent de

manquer leur cible et de passer à côté des véritables enjeux de la transformation sociale. Faut-il rappeler que c'est la gauche qui a été à l'origine du mouvement des « radios libres » et qui a obtenu la fin du monopole d'État sur la radiodiffusion en France ? Ce combat était à l'époque considéré comme émancipateur. On en attendait le développement d'un réseau de radios associatives. Il n'en reste plus grand-chose et ce sont les radios privées liées à des groupes capitalistes puissants qui dominent aujourd'hui le marché de la radio et de la télévision.

- La crédibilité d'un projet de société alternatif a de bonnes chances d'être très faible si ce projet repose sur des propositions manifestement hors de portée et/ou dont les effets risquent d'être néfastes. Evidemment, intervient ici le bilan des économies centralement planifiées qui ont prétendu se passer du marché. Ce n'est pas une expérience historique particulière qui est en question, mais la vision même de ce que devait être le fonctionnement d'une économie socialiste. Lénine considérait que le modèle de ce fonctionnement était donné par la poste impériale allemande, c'est-à-dire un fonctionnement centralisé, organisé, rationnel s'opposant à l'anarchie du marché. Mais cette vision pose problème comme l'a noté, parmi bien d'autres, Daniel Bensaïd (2007). Il rappelle que pour Lénine, la société socialiste sera comme « un seul bureau » ou « un seul atelier ». Il s'agira donc de procéder à « l'administration des choses ». Dans cette perspective, il s'agit de mettre en œuvre « une simple technologie de gestion du social, où l'abondance postulée dispenserait d'établir des priorités, de débattre de choix, de faire vivre la

politique comme espace de pluralité ». Cette vision, souligne Bensaïd, conduit à une évacuation du politique. Il ajoute : « Comme c'est souvent le cas, une telle utopie, en apparence libertaire, se retourne en utopie autoritaire ».

Le paradoxe, c'est que les savoirs nécessaires pour penser cette question existent, comme le montrent les travaux cités dans ce texte. De plus, ce sont des savoirs vivants qui montrent une grande capacité à faire évoluer les analyses en fonction des expériences historiques. Le problème central est celui de la faible diffusion de ces savoirs. Les analyses théoriques, les travaux historiques, irriguent de façon très insuffisante l'activité militante quotidienne. Lorsque Thomas Coutrot écrit « le marché n'est pas le diable » (Coutrot, 2005, p. 208), il a raison. Mais cette formule, et les analyses qui la fondent, sont-elles suffisamment prises au sérieux dans les milieux militants ?

Quelle alternative au marché ? Un débat ancien

Le problème central de toute société est celui de la coordination de l'activité de ses membres. Il n'est donc pas surprenant que les sciences sociales placent (de façon plus ou moins explicite) cette question de la coordination au centre de leur réflexion.

Le paradoxe, c'est que, tout au long de son histoire, le mouvement ouvrier n'a pas cessé de débattre de la question du marché et du plan. L'un des premiers textes est celui de l'italien Enrico Barone : « Le ministre de la production dans un État socialiste » (1908) [2]. Un débat va dès lors opposer les économistes qui considèrent que le calcul économique et la gestion rationnelle des ressources sont possibles dans une économie sans propriété

privée et avec planification (par exemple Oskar Lange) et les économistes autrichiens (notamment Ludwig von Mises et Friedrich Hayek) qui affirment que le calcul économique rationnel est impossible dès lors qu'il n'existe pas un marché des facteurs de production. Boukharine rédige en 1914 un livre consacré à la critique de l'analyse économique marginaliste (« *L'économie politique du rentier* ») [3]. Le débat se développe bien sûr après la Révolution d'octobre et au moment de la NEP (Nouvelle politique économique, conduite en Russie de 1921 à 1928). Quelle place faut-il laisser aux rapports marchands et donc aux stimulants matériels et à la loi de la valeur et quelle place faut-il accorder à la mobilisation politique et à la contrainte ? Trotski a défendu, au début des années 1920, la militarisation des syndicats et le recours à des méthodes fondées sur le commandement et la punition pour obtenir que les ouvriers contribuent efficacement au redressement de l'économie [4]. Cette ligne va s'opposer à celle de Boukharine qui préconise que l'on laisse plus de place au marché et à l'initiative individuelle (notamment dans le domaine agricole). Staline soutient Boukharine dans un premier temps pour éliminer Trotski. Il adoptera ensuite une méthode de planification autoritaire fondée sur le contrôle policier et la collectivisation intégrale de l'agriculture (et il éliminera Boukharine). Les tentatives de réforme en Union soviétique à partir des analyses de E. Liberman [5] (Kerblay 1963) sont aussi l'occasion d'approfondir la réflexion sur la place du marché. Même chose en ce qui concerne le débat à Cuba en 1963-1964 (Mandel 1987 ; Mesa-Lago 1971) [6]. Y participent notamment E. Che Guevara, E. Mandel, C. Bettelheim. Mandel s'inquiète d'une « utilisation excessive des mécanismes du marché ». Bettelheim défend pour sa part le respect de la loi de la valeur dans la période de la transition au socialisme. À cette époque, Guevara est, de fait, proche des positions chinoises de la Révolution culturelle et Bettelheim est proche des positions soviétiques. Ce dernier évoluera ultérieurement. Débat encore en Chine où les membres de la « bande des Quatre » considèrent que toute concession au marché constitue le fondement du retour au capitalisme. Débats en Europe de l'Est autour de l'autogestion yougoslave, autour de l'expérience

polonaise (Włodzimierz Brus) des réformes hongroises (avec notamment les contributions de l'économiste Janos Kornai) et tchécoslovaque (Ota Sik) [7]. Ainsi, la revue du Gosplan soviétique publie en 1961 un article de W. Brus intitulé « L'expérience des stimulants matériels en Pologne ». Après avoir soutenu les opposants polonais (notamment Jacek Kuron et Karol Modzlewski, les auteurs de la « Lettre au Parti ouvrier unifié polonais », dans laquelle ils proposent une démocratisation de la planification), Brus émigre en Grande Bretagne et enseigne à Oxford. En 1972, il publie un livre intitulé *The Market in a Socialist Economy*, et en 1989, *From Marx to the Market*.

Mais toutes ces réformes (outre qu'elles échouent) font l'objet d'un jugement négatif de la part de certains économistes marxistes occidentaux. Par exemple Paul Sweezy écrit : « Les centres de contrôle des entreprises à l'intérieur des entreprises elles-mêmes, la coordination à travers le marché et l'appel aux stimulants matériels – constituent trois facteurs qui, considérés dans leur ensemble, rendent inévitable une forte tendance en direction d'un ordre économique qui, quel que soit le nom que l'on peut lui donner, fonctionne de plus en plus comme le capitalisme » (Sweezy et Bettelheim, 1972, p. 6).

L'enjeu central a été posé lors du débat conduit à Cuba dans les années 1960. Selon Mandel (1987), Guevara « s'oppose à toute généralisation abusive des rétributions matérielles car elles créent des effets désagrégateurs sur la conscience des masses ». Il ajoute : « Guevara souhaite éviter que toute la société soit saturée par un climat d'égoïsme et d'obsession pour l'enrichissement individuel ». La conscience socialiste ne peut pas se développer si « le climat social reste dominé par les ' stimulants matériels ' (le désir de chaque individu d'améliorer son sort individuel) ». On voit bien que, derrière ces formulations, ce qui s'exprime c'est une conception du bien (dénonciation de l'égoïsme, de l'argent, de l'individualisme [8], etc.). Or il se trouve que les individus résistent à cette conception du bien. Si on renonce à l'idée de les inciter à adopter les comportements souhaités par des stimulants matériels, il ne reste que deux solutions : la persuasion politique (d'où l'importance de *l'agit prop*,

la monopolisation des moyens de communication de masse au service de la « ligne du parti » etc.) ou bien la contrainte. Staline lui-même s'est prononcé en faveur de la persuasion et Mao a expliqué que les « contradictions au sein du peuple » devaient être résolues par le libre débat et la démocratie. On sait ce qui est advenu. Tous les régimes qui se sont réclamés de la transition au socialisme et au communisme ont eu massivement recours à la contrainte (hyper-développement de l'appareil répressif, absence d'État de droit, emprisonnements et déportations, exécutions après des procès qui reposaient sur des falsifications grossières, etc.). Pour justifier ce recours à la répression, la justification consiste toujours à considérer que ceux qui expriment des désaccords politiques sont des saboteurs, des espions, des agents de l'étranger, etc. Les trotskistes ont été particulièrement victimes de ce type de discours (les « hitléro-trotskyistes »), mais ils n'ont pas été les seuls (les anarchistes en Espagne).

Dans le langage de la philosophie politique contemporaine, il s'agit d'une « doctrine compréhensive » particulière. Mais les sociétés modernes sont caractérisées par la pluralité des conceptions du bien. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : qui, et au nom de quoi, est en mesure d'imposer une conception du bien particulière à l'ensemble des individus ? C'est à cette question que le libéralisme politique apporte une réponse que l'on ne peut pas négliger. Lorsque Michéa condamne d'un même mouvement le libéralisme culturel et le libéralisme économique, cela signifie qu'il entend imposer une conception particulière de la vie « bonne » alors que le libéralisme culturel admet que les individus peuvent choisir librement, par exemple, leurs pratiques artistiques même si, au même moment, certains membres de la société considèrent qu'il s'agit là d'un « art dégénéré ». En proclamant « toute licence en art », Trotski se range indiscutablement dans le camp d'un libéralisme culturel.

L'expérience historique confirme que la volonté d'imposer un mode de fonctionnement de l'économie reposant sur la rupture avec le marché n'a pas conduit à une organisation politique reposant sur la

démocratie ou sur l'autogestion, mais sur des régimes autoritaires et répressifs. Bien évidemment, des économies capitalistes se réclamant du libre jeu du marché ont été des régimes autoritaires (l'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar, le Chili de Pinochet, l'Argentine et le Brésil au temps des dictatures militaires). Et on ne saurait oublier le maccarthisme et le recours à l'emprisonnement massif dans les États-Unis actuels. La différence c'est que tous ces régimes ne prétendaient pas avoir une mission émancipatrice et ne prétendaient pas mettre en œuvre la grande utopie socialiste du mouvement ouvrier. Thomas Coutrot écrit : « quand un organisme central dispose de l'énorme pouvoir d'organiser la production à l'échelle de la société, si bien intentionnés soient initialement ses dirigeants, il ne peut que se transformer en instrument de pouvoir d'une bureaucratie » (Coutrot, 2005, p. 198). Il n'est guère surprenant que tout cela pèse dans la conscience collective des citoyens et que cela affecte négativement aujourd'hui les discours en faveur du socialisme et du communisme.

Pendant longtemps, les idées socialistes et communistes reposaient sur l'idée d'une société où la contrainte de rareté aurait disparu. La société fonctionnerait selon le principe « de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins ». Ce principe suppose que chaque membre de la société mobilise au mieux sa force de travail au service de la collectivité et que chaque individu peut utiliser toutes les ressources qu'il juge nécessaires pour satisfaire ses besoins. S'il y a abondance le problème de la répartition est résolu (c'est la « prise au tas »). Pour que les individus décident de travailler de la façon la plus efficace possible alors même qu'ils peuvent satisfaire leurs besoins sans travailler, il faut un niveau très élevé de conscience politique (ou un niveau très élevé de contrainte). Nous savons aujourd'hui que cette perspective de l'abondance est illusoire, ne serait-ce que parce que nous butons contre la contrainte écologique. Le problème de la pluralité des conceptions du bien se pose aussi dans cette perspective. Certains écologistes et/ou décroissantistes plaident pour la « frugalité conviviale » et dénoncent la consommation de produits « futiles » et non « utiles ». Mais la question

est bien sûr de savoir qui décide de ce qui est « frugal » ou pas, « futile » ou pas ? Et comment impose-t-on à tous les individus un comportement « frugal » ?.

Mais quand les débats sur la place du marché se développent (en Russie dans les années 1920, dans les pays d'Europe de l'Est dans les années 1950-1960, à Cuba en 1963-1964), on est très loin de l'abondance. Certes, l'abondance reste une perspective. Catherine Samary (1997) rappelle que « Mandel associait souvent cet objectif de dépérissement des catégories marchandes au développement de l'abondance ». Mais, même si on espère que le développement des forces productives conduira à l'abondance, il reste qu'à court et moyen terme (et même à long terme comme le montre l'exemple de l'URSS), il faut bien arbitrer entre des usages concurrents des moyens de production. Par exemple le développement prioritaire de l'industrie lourde conduit à un moindre développement des industries légères qui produisent les biens de consommation. Ce n'est pas un hasard si Kuron et Modzelewski proposaient que le peuple se prononce par référendum sur le partage du produit social entre investissement et consommation. Ce n'est pas un hasard non plus si les dirigeants des pays du socialisme réellement existant se sont régulièrement lamentés sur la piètre qualité des biens produits, sur les gaspillages, sur la faible implication des salariés [9], etc. La question qui est posée est donc la suivante : comment doit-on gérer l'économie dans la période qui sépare la rupture avec le capitalisme et le moment où on atteint l'abondance. Quand certains (comme Bettelheim dans les années 1960) proposent de laisser un espace important à la logique marchande et à la loi de la valeur, d'autres (Trotski, Guevara, Mandel) veulent anticiper sur le développement des forces productives en convertissant la population à une « conscience socialiste ». D'où l'importance, pour eux, des « stimulants moraux » préférés aux stimulants matériels. Mais le résultat absolument général, c'est que les sociétés considérées ne sont parvenues ni au développement de la conscience socialiste, ni au développement des forces productives. Une des raisons de cet échec, ce sont les privilèges dont bénéficiaient les membres de l'appareil dirigeant du

parti, de l'État et de l'armée : logement, magasins réservés, voitures, accès aux marchandises étrangères, vacances, etc. Ces avantages se sont de plus révélés transmissibles aux enfants des privilégiés qui accédaient aux études, à des postes de direction, etc. L'histoire de Bo Xilai en Chine (2012) est révélatrice des avantages dont bénéficiaient les « princes rouges » (héritiers des dirigeants historiques du Parti). Bo Xilai était considéré comme un « néo-maoïste » qui préconisait un retour aux vraies valeurs de la Révolution. Bel exemple de distance entre le discours et les pratiques

Les modes de coordination des économies : un détour théorique

Les sociétés humaines sont confrontées à un problème central : celui de la coordination des activités de leurs membres. Coordonner des actions, c'est faire en sorte qu'elles soient cohérentes ou au moins compatibles entre elles. Tous les groupes humains, de la famille ou du groupe d'amis jusqu'à la société globale sont confrontés à ce problème.

Il existe quatre types idéaux, au sens où l'entend Max Weber [10], de modes de coordination :

- Le mode de coordination communautaire qui repose sur le respect par les membres du groupe des traditions, des normes, des valeurs qui caractérisent le groupe. Les actions des membres du groupe sont cohérentes entre elles dans la mesure où elles sont conformes aux traditions et aux normes. Cela correspond à ce que Durkheim nomme la solidarité mécanique. Dans les systèmes sociaux traditionnels, ce mode de coordination est dominant ; il n'a pas pour autant disparu des sociétés modernes (relations familiales, rôle des traditions et des normes religieuses ou professionnelles par exemple). Mais l'un des traits caractéristiques de la modernité a consisté à faire reculer la part de la

coordination communautaire au profit d'une autonomie plus grande des individus. Ce mode de coordination est vertical dans la mesure où les traditions et les normes préexistent aux individus et aux groupes et s'imposent à eux à travers un contrôle social très contraignant dont l'emprise s'étend à toutes les composantes de l'existence individuelle et de la vie sociale (pratiques religieuses, sexuelles, alimentaires, etc.). Aujourd'hui, certains penseurs anti-capitalistes et/ou anti-libéraux en viennent à en appeler à la communauté contre la société moderne. C'est le cas par exemple de J.-C. Michéa (2006) qui écrit : « On voit ainsi que le projet socialiste est philosophiquement porté, à sa naissance, par le désir qu'ont les premiers travailleurs modernes de protéger contre les effets déshumanisants du libéralisme industriel, un certain nombre de formes d'existence communautaires (aussi bien urbaines que rurales) dont ils ont perçu intuitivement – et non grâce à une science importée de l'extérieur par de bienveillants tuteurs – qu'elles constituaient l'horizon culturel indépassable de toute vie humaine digne de ce nom » (p. 49).

- Le mode de coordination coopératif qui repose sur des interactions libres et volontaires entre individus qui cherchent à réaliser un but commun. Tous les membres du groupe délibèrent des objectifs à atteindre, de la façon de combiner leurs efforts et d'en évaluer les résultats. Ce mode de coordination est horizontal, car les participants entretiennent des relations égalitaires.
- Le mode de coordination hiérarchique qui repose sur l'autorité exercée par un ou des individus au sein du groupe ou de la société. Le sommet de la hiérarchie

dispose du pouvoir de décider de ce qui doit être fait et comment. Ce pouvoir peut reposer sur l'autorité (au sens de Hanna Arendt), sur la persuasion ou sur la contrainte. Dans les économies capitalistes, le pouvoir étatique et le fonctionnement des entreprises [11] reposent sur la hiérarchie. Ce mode de coordination est vertical (puisque le pouvoir appartient aux détenteurs du pouvoir hiérarchique) et centralisé.

- Le mode de coordination par le marché qui repose sur la confrontation sur le marché des différents agents économiques dont les offres et les demandes déterminent des prix. Ces prix sont à la fois un vecteur d'information et une procédure d'incitation. Ce mode de coordination est horizontal et décentralisé.

Fondamentalement, le choix politique au niveau de la société globale porte sur l'articulation de ces modes de coordination. Dans la réalité en effet, même si on se limite aux activités économiques, les différents modes de coordination s'articulent entre eux. Prenons la société française aujourd'hui. Une partie de la coordination s'opère bien par le marché (ou plutôt les marchés : de l'immobilier, des fruits et légumes, de l'automobile, etc.). Mais la hiérarchie joue un rôle considérable à la fois à l'intérieur des entreprises et à l'intérieur des administrations. Les logiques communautaires sont aussi présentes à l'intérieur des entreprises (on parle de la « culture d'entreprise ») ou dans les administrations où les normes et les valeurs jouent un rôle important (les valeurs du service public par exemple). Enfin, la coopération joue un rôle essentiel (au moins en principe) au sein de l'économie sociale et solidaire et dans des

activités qui s'inscrivent dans la recherche d'une « autre économie » (AMAP, associations caritatives, etc.). Remarquons au passage que les entreprises de l'économie sociale, les AMAP, les systèmes d'échange locaux relèvent en partie de la logique marchande (même si la coordination par la coopération y joue aussi un rôle important).

L'illusion principale consiste à croire que l'on peut avoir recours à un seul mode de coordination. Les libertariens considèrent qu'il faut soumettre toute la société à la coordination marchande (justice privée, monnaies privées, sécurité privée, marché des enfants à adopter, marché des organes pour les greffes, etc.). Réciproquement, pendant longtemps (et dans une certaine mesure aujourd'hui encore), les défenseurs du socialisme et du communisme considèrent que toute la société doit être coordonnée de façon hiérarchique (d'où la référence au modèle de la poste allemande et à l'idée de l'économie constituée d'un seul atelier). La planification centralisée suppose que le planificateur central donne des instructions à toutes les unités de production (les biens à produire, la quantité à produire, les entreprises ou magasins auxquels livrer la production, les prix auxquels les biens doivent être facturés, etc.) ce qui conduit, en principe, à la gestion la plus rationnelle possible de l'économie.

Il faut revenir de façon un peu plus précise sur la coordination marchande. Il y a beaucoup de débats sur l'émergence des activités marchandes, mais il est clair que ces activités ont été au départ des activités qui permettaient de s'émanciper progressivement des contraintes communautaires de la société féodale. Les « francs bourgeois » étaient des marchands et des artisans qui s'étaient regroupés dans des bourgs et qui avaient racheté les droits féodaux (ils étaient donc affranchis de ces droits). On pourrait multiplier les exemples, les esclaves qui fuyaient le Sud esclavagiste pouvaient vendre librement leur force de travail sur le marché du travail au Nord (et Marx soutenait évidemment Lincoln lors de la Guerre de Sécession). Thomas Coutrot cite

Diane Elson pour qui les rapports marchands sont « une protection de la liberté individuelle et un rempart contre la tyrannie personnalisée » (citée par Coutrot, 2005, p. 209). La meilleure analyse (et de très loin) de la coordination marchande est fournie par Marx dans le livre I du *Capital*. Pour lui, ce qui caractérise une économie marchande, c'est le fait que la production est réalisée par des producteurs qui prennent leurs décisions indépendamment les uns des autres. Ce sont, dit Marx, des « travaux privés » [12]. Les biens produits sont le résultat de la mise en œuvre du travail concret des producteurs. De ce fait, ces biens ne peuvent pas être échangés puisque les goûts des consommateurs et les travaux concrets des différents producteurs sont hétérogènes et qu'on ne peut donc pas établir sur ces bases de rapports d'échange entre les biens. C'est le marché et la monnaie qui permettent de passer du travail concret au travail abstrait, de la valeur d'usage à la valeur d'échange. Marx écrit : « En général, des objets d'utilité ne deviennent des marchandises que parce qu'ils sont des produits de travaux privés, exécutés indépendamment les uns des autres. L'ensemble de ces travaux privés forme le travail social. Comme les producteurs n'entrent socialement en contact que par l'échange de leurs produits, ce n'est que par l'échange que s'affirment d'abord les caractères sociaux de leurs travaux privés » (Marx, *Le Capital*, Livre 1, 1867/1965, p. 606). Le marché et la monnaie sont donc deux institutions qui permettent la socialisation des travaux privés et cela sans qu'il soit besoin qu'existe une coordination préalable, qu'elle soit de type communautaire ou de type hiérarchique. Marx distingue d'ailleurs les relations marchandes et l'économie médiévale : « Au lieu de l'homme indépendant, nous trouvons ici tout le monde dépendant, serfs et seigneurs, vassaux et suzerains, laïques et clercs. Cette dépendance personnelle caractérise aussi bien les rapports sociaux de production matérielle que toutes les autres sphères de la vie auxquelles elle sert de fondement » (idem, p. 611). Individus indépendants dans la société marchande, dépendance personnelle dans la société féodale. Une occasion de rappeler que le marché a aussi un caractère émancipateur. Lorsque le 13 juillet 1965, en France, les femmes obtiennent le droit de travailler et le droit d'ouvrir un compte en banque

sans l'autorisation de leur mari, elles entrent librement sur le marché du travail et sur le marché des services financiers. Mais c'est indiscutablement un recul de la dépendance personnelle et un progrès dans l'accès des femmes à un statut indépendant [13].

Si l'on refuse la socialisation des travaux privés par la monnaie et le marché, il ne reste que deux solutions : soit on renonce aux travaux privés (donc indépendants) et on adopte une logique communautaire, soit on assure la socialisation par la hiérarchie, donc par la contrainte.

Beaucoup de penseurs communistes et socialistes ont considéré que ce problème était facile à résoudre. Comme le rappelle Catherine Samary (1997), Ernest Mandel pensait que le travail était directement social dans la planification. Mais l'histoire montre qu'il n'en a jamais été ainsi. Une part importante du travail social potentiellement disponible était utilisé de façon très inefficace [14] ou affecté à des tâches qui ne contribuaient pas à la satisfaction des besoins sociaux. Par exemple, dans son livre « Devant la guerre », C. Castoriadis (1981) a montré qu'il existait au sein de l'économie soviétique un secteur très efficace et très efficient : le secteur de l'armement. Les ouvriers et les ingénieurs les mieux formés y travaillent, ils sont mieux payés, ils ont accès à des magasins spéciaux pour se procurer les biens de consommation, etc. Ils ont donc une productivité plus élevée et ils produisent des biens dont la qualité permet de faire jeu égal avec les armements occidentaux.

De même, dans sa controverse avec Alec Nove [15], Mandel affirmait la nécessité de mettre en œuvre « un modèle radical de socialisme sans argent ». Mais la disparition de la monnaie [16] suppose que toute la coordination des activités économiques soit hiérarchique ou communautaire. Certes, Mandel évoque « l'auto-organisation directe sans le détour du marché ». Mais imaginer que chaque décision relative à la production [17] doit reposer sur une délibération démocratique et une décision majoritaire ou par consensus, c'est accepter qu'un temps démesuré soit consacré à cette prise de décision [18]. De plus, cette idée de soumettre à des

assemblées générales délibératives toutes les décisions de coordination, suppose une très grande capacité des individus à s'impliquer dans la vie civique (au détriment de leur vie privée). De nombreux exemples montrent au contraire des phénomènes d'épuisement de l'implication démocratique qui conduit à la confiscation du pouvoir par des minorités actives et/ou des structures bureaucratiques.

Ces éléments d'analyse conduisent à deux conclusions importantes :

- Il ne faut pas confondre marché et capitalisme. D'autant moins que le capitalisme (comme le faisait déjà remarquer Adam Smith) cherche par tous les moyens à se soustraire à la contrainte du marché. Il faut donc distinguer soigneusement le dépassement du capitalisme et le dépassement du marché.
- Il faut renoncer à l'idée selon laquelle on pourrait totalement se passer du marché et de la monnaie comme institutions économiques. Le faire, c'est nécessairement déboucher sur une soumission totale des individus aux contraintes de leur communauté d'appartenance et/ou au contrôle autoritaire et bureaucratique.

Reste alors à tracer les voies d'un dépassement du capitalisme qui n'implique pas la disparition totale du marché.

Les enjeux politiques : de vrais choix (difficiles)

Le capitalisme est un système économique et social qui, dans son principe, repose sur la mise en valeur du capital et la loi dégagée par Marx : « Accumulez, accumulez, c'est la loi et les prophètes ». Cela signifie que l'activité économique a pour finalité la réalisation d'un profit, lequel doit être accumulé pour accroître le stock total de capital... et réaliser plus de profit. Cette logique n'est pas nécessairement

marchande : il existe des formes diverses de capitalisme d'État (je ne me prononce pas ici sur la question de savoir si l'ex-URSS était un État ouvrier (dégénéré) ou une forme de capitalisme d'État. Mais Lénine en son temps parlait du capitalisme d'État allemand. On peut considérer que les grands monopoles publics mis en place en France en 1945 (EDF-GDF, SNCF, Charbonnages, etc.) relevaient du capitalisme d'État, pour l'essentiel leur activité n'était pas coordonnée dans une logique marchande du fait de leur situation de monopole).

Si on observe les systèmes capitalistes réellement existants [19], on constate qu'ils articulent des principes de fonctionnement différents. Il existe une part non négligeable d'activités non marchandes (domestiques, associatives, étatiques) où la coordination repose sur le principe hiérarchique, le principe communautaire ou le principe coopératif. Il existe, dans un second temps, des activités marchandes non capitalistes (la petite production marchande [20], l'économie sociale et solidaire). Il existe bien sûr un secteur capitaliste marchand (le monde des entreprises privées à but lucratif, grandes, moyennes ou petites). Enfin, il existe une sphère d'activités capitalistes soustraites totalement ou partiellement à la logique marchande du fait de la grande taille des entreprises concernées et du pouvoir de marché [21] dont elles disposent. Il est donc totalement erroné de définir les économies actuelles comme des économies de marchés (et encore moins comme des économies de marchés parfaitement concurrentiels). Pour s'en tenir à quelques exemples, faut-il rappeler que plus du tiers des revenus disponibles des ménages en France ne résultent pas d'une répartition de type marchand, mais résulte de la redistribution par l'État. De même, la plupart des entreprises (surtout les grandes) fonctionnent sur la base d'une planification interne et de l'application de règles hiérarchiques. Il en va de même du fonctionnement des administrations et de la production des services publics. Pendant longtemps, la production agricole au sein de la Communauté européenne a reposé sur les prix administrés relevant d'une décision politique et non du libre jeu du marché. Au sein des multinationales, les échanges entre filiales sont réalisés à des prix de

transferts décidés par une autorité centrale de l'entreprise dans le but de réaliser une optimisation fiscale. C'est donc un contresens total de critiquer le système économique actuel au nom du fait qu'il reposerait sur la « concurrence libre et non faussée » ou qu'il reposerait sur la théorie pure des économies de marché des économistes néo-classiques. Les économies qui sont aujourd'hui dominées par la logique capitaliste sont au contraire très éloignées de la logique du marché (sinon comment expliquer les processus de centralisation et de concentration du capital ?).

Les choix politiques qui s'offrent aujourd'hui à une stratégie de dépassement du capitalisme consistent à agir sur les frontières entre les différentes sphères d'activités économiques tout en agissant sur les modalités de fonctionnement interne de chaque sphère.

1. On peut faire reculer la sphère capitaliste par divers moyens : nationalisations (mais il faut alors décider du mode de gestion des entreprises nationalisées), taxation du capital et du profit, imposition de contrôle sur les décisions d'investissement des firmes par le développement d'une forme de planification et la mise en place d'un contrôle démocratiques des salariés sur les décisions des firmes. Comme l'écrit Thomas Coutrot (2005), il s'agit « d'une restriction progressive des droits du capital : les décisions des investisseurs et des conseils d'administrations seraient immergées de plus en plus complètement dans un tissu de règles et de pressions sociales qui leur imposeraient des orientations plus conformes à l'intérêt général » (p. 193).
2. On peut faire reculer la sphère marchande. Ce qui n'aurait rien de nouveau. Gosta Esping Andersen a développé le concept de « démarchandisation » pour rendre compte notamment du développement de la protection sociale. On peut

démarchandiser tout ou partie du logement, de la culture, etc. On peut notamment accroître la redistribution des revenus pour réduire les inégalités et améliorer quantitativement et qualitativement les services publics [22]. On peut développer les structures associatives qui agissent sur des principes non marchands et non capitalistes (actions en faveur de l'environnement, de la solidarité, etc.).

3. On peut donner une place accrue à l'économie sociale et solidaire (qui opère dans le secteur marchand). Mais on sait qu'aujourd'hui une part de ce secteur s'est éloignée de sa logique initiale. D'une part, les règles de fonctionnement démocratique sont devenues très formelles. Au point que c'est le président de la République qui peut décider qu'un membre de son cabinet est nommé à la tête du groupe bancaire BPCE (banque relevant pourtant du secteur coopératif). D'autre part, certaines structures de l'ESS contournent leur inspiration initiale en créant des filiales qui ne relèvent pas de l'ESS mais de la logique capitaliste de maximisation du profit. On le voit dans le secteur bancaire et le secteur agricole.
4. Enfin on peut impulser des initiatives qui reposent sur la coopération (dès lors qu'elles sont ouvertes à tous et qu'elles reposent sur une logique territoriale ou professionnelle). Par exemple, les AMAP, les budgets participatifs au niveau des quartiers ou des petites communes, des structures d'accueil de la petite enfance, des formes d'habitats coopératifs, des jardins partagés, etc.

Un programme politique alternatif devrait préciser collectivement quelles sont les frontières à déplacer entre ces diverses sphères et comment les déplacer

tout en faisant reposer leur fonctionnement sur la démocratie et le respect du bien commun.

Mais tous ces choix font émerger des contradictions sociales. On s'en tiendra à quelques exemples.

- La santé repose actuellement (en France) sur une combinaison étroite de la logique étatique (système hospitalier public), de la logique marchande non capitaliste (les mutuelles de la santé), de la logique marchande capitaliste (l'essentiel de l'hospitalisation privée [23], les pharmacies d'officine, les laboratoires pharmaceutiques, les médecins libéraux [24]). Déplacer les frontières serait sans doute politiquement complexe. Les patients, en France, accepteraient mal une étatisation de la médecine de ville (sur le mode du système national de santé anglais). De même, la fermeture d'un nombre important de pharmacies mutualistes ne plaide pas pour la collectivisation des pharmacies d'officine. Récemment on a proposé de faire assurer par l'État la couverture de l'intégralité du risque santé. La distinction entre la « part sécurité sociale » et la « part mutualiste » dans le remboursement des dépenses de santé disparaîtrait. Mais cela signifie la disparition des mutuelles de santé et des milliers d'emplois correspondants. Tous ces salariés vont-ils devenir fonctionnaires ? Et qu'en est-il des salariés du secteur privé capitaliste puisque depuis le début des années 1980 la complémentarité maladie est ouverte aux banques et aux compagnies d'assurance.
- On retrouve le même débat à propos de l'école où le secteur privé non marchand, mais aussi le secteur privé marchand et capitaliste occupent une place importante. Il semble bien que, toutes

positions sociales et toutes opinions politiques confondues, les Français sont attachés à un secteur privé qui apparaît comme un recours face au secteur public [25]. Au-delà des questions proprement scolaires, l'école est un bon exemple du fait que lorsqu'une activité n'est pas soumise à la pression concurrentielle, il faut trouver d'autres procédures qui permettent d'inciter ces institutions à l'efficacité et à l'efficience.

- Personne n'envisage sérieusement le retour à un opérateur public unique de la radio et de la télévision. Et il faut se demander pourquoi la logique capitaliste domine à ce point les médias audiovisuels. Les télévisions associatives sont peu visibles (et souvent éphémères). Quant aux « radios libres associatives », leur place reste très faible.
- Les entreprises de l'économie sociale se définissent par un double refus de la soumission à l'État et au capital et elles défendent donc la liberté d'acheter et de vendre sur le marché. Pourtant, si on veut lutter contre l'agriculture productiviste et contre la financiarisation de l'économie, il faudra remettre en cause le fonctionnement actuel d'une grande partie de la mutualité agricole et du secteur bancaire relevant de l'économie sociale.
- Si l'on veut réguler la production agricole et en même temps respecter le principe de l'agriculture familiale (formule consacrée dans le débat français), comment faire en sorte que l'activité des agriculteurs soit conforme à l'intérêt général de la société ? Faut-il instaurer de vastes fermes d'État ? Faut-il revenir à un pilotage par les prix ? Faut-il réglementer les quantités produites ? Faut-il réglementer les techniques de production mises en œuvre ? Comment contrôler l'application des

règles éventuellement mises en place ?
etc.

- Proclamer que « l'eau est bien commun » ne résout pas tous les problèmes. Faut-il « municipaliser » l'eau ? Pourquoi pas ! Mais on a dans l'histoire de nombreux exemples de services municipaux de l'eau ou de sociétés d'économie mixte dont le service était écologiquement et socialement calamiteux. Par ailleurs, il faut décider de règles du partage de l'eau. Faut-il arroser les golfs en Provence en été ? Faut-il arroser les champs de maïs ? Faut-il fournir tout ou partie de l'eau gratuitement ? Qui gère le traitement de l'eau distribuée, l'entretien du réseau et l'assainissement des eaux usées ? Qui supporte les coûts correspondants ? On a de bonnes raisons de penser que la logique du capital appliquée à la gestion de l'eau a des effets négatifs. Mais quel mode de gestion alternatif propose-t-on ? La simple nationalisation de Véolia (peut-être nécessaire) ne suffira pas à résoudre les problèmes si l'entreprise nationalisée continue à fonctionner selon ses modalités antérieures.

Faire reculer la part des logiques (partiellement distinctes) capitalistes et marchandes, ne conduira pas simplement à se heurter à une poignée de très riches ou à une poignée de « grands monopoles ». Cela conduira à des contradictions sociales fortes. Il faudra donc les gérer dans un cadre démocratique. Il faudra aussi proposer des modalités de fonctionnement des institutions non marchandes permettant de faire en sorte qu'elles soient au service du bien commun (et pas seulement de l'intérêt particulier de leurs membres ou de leur dirigeants).

Il y a là un ensemble de questions difficiles qui doivent être discutées très largement si on veut que cela débouche sur une prise de décision démocratique éclairée. Et surtout si l'on veut

surmonter les contradictions sociales qui ne manqueront pas de naître dès lors qu'on voudra modifier de façon significative les modes de coordination de l'activité économique et soustraire une part croissante de cette activité économique à la logique du capital.

Ce qui semble certain en tout cas c'est que, même en changeant radicalement le fonctionnement de l'économie pour satisfaire à la fois des exigences de justice sociale (accès égalitaire aux biens et aux services) et les exigences écologiques, on ne pourra se passer ni du marché, ni de la monnaie.

Conclusion :

Cette question du débat sur le marché est l'occasion de rappeler deux points essentiels.

1/ Il existe une masse considérable de savoirs qui ont été produits dans des contextes universitaires et/ou militants. Mais ces savoirs restent l'apanage d'un nombre restreints de militant.e.s dont beaucoup cumulent des activités militantes et des activités scientifiques (c'est le cas de la plupart des auteurs cités dans ce texte). Ce savoir est peu diffusé parmi les militant.e.s et moins encore parmi les citoyen.ne.s (même ceux qui s'investissent dans la vie publique). Cette non-transmission du savoir accumulé a un impact politique important : les vrais enjeux politiques ne sont que faiblement perçus et les discours militants reposent souvent sur des conceptions simplistes et caricaturales (donc peu susceptibles de convaincre). Comment expliquer cette non-transmission ? D'une part, les structures de formation militantes sont très affaiblies (on pense aux « écoles » du PCF, aux structures de formation de la IV^e internationale, etc.). D'autre part, les mouvements de la gauche alternative ont été fortement contaminés par une idéologie post-moderne au sein de laquelle tous les discours se valent, où les « sachants » sont stigmatisés, où tout relève de l'opinion et de l'expression par chacun de ses sentiments personnels.

2/ Si l'on veut être politiquement efficace, il faut articuler en permanence les questions concrètes les

plus immédiates et les analyses théoriques. Par exemple, la question du marché est très concrète pour les salariés qui reprennent leur entreprise sous forme de coopérative pour sauvegarder l'emploi (pensons à l'exemple récent des Fralibs). S'ils parviennent à obtenir cette reprise de l'entreprise, les salariés doivent alors vendre leur production sur le marché, ils doivent faire des choix d'investissement, ils doivent gérer le fonctionnement de l'entreprise au quotidien (rôle de la hiérarchie et de la coopération, choix des modes de rémunérations, etc.). Ce sont donc toutes et tous les militant.e.s et plus largement toutes et tous les citoyen.ne.s qui doivent s'emparer des savoirs théoriques pour les mettre en œuvre dans leur pratique. Et pas seulement à propos du marché.

Bibliographie

- Andréani T. (2001), « [Le socialisme de marché : problèmes et modélisations](#) », in Bidet J. et Kouvélakis E. (2001), *Dictionnaire Marx contemporain*, PUF/Actuel Marx
- Beitone A. et Rodrigues Ch. (2017), *Economie monétaire*, Armand Colin, Coll. Coursus.
- Bensaid D. (2007), « [L'État, la démocratie et la révolution : retour sur Lénine et 1917](#) ».
- Brus Wlodzimierz (1986), *Histoire économique de l'Europe de l'Est (1945-1985)*, La Découverte.
- Castoriadis C. (1981), *Devant la guerre*, Fayard.
- Coutrot Th. (2005), *Démocratie contre capitalisme*, La Dispute.
- Fontaine L. (2014), *Le marché. Histoire et usage d'une conquête sociale*, Gallimard.
- Kerblay B. (1963), Les propositions de Liberman pour un projet de réforme de l'entreprise en URSS, *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 4, n° 3 (pp. 301-311).
- Kornai Janos (1986), *Socialisme et économie de la pénurie*, Economica (1^{re} édition anglaise : *Economic of Shortage*, 1980)

Lewin M. (2017), *Russie/URSS/Russie (1917-1991)*, Editions Syllepse.

Mandel E. (1987), « [Le grand débat économique. Cuba 1963-1964](#) ». (Ce texte est paru en 1987 dans un recueil de textes publié par M. Löwy. Sur le site, la date initiale de publication n'est pas indiquée, mais il date vraisemblablement de la fin des années 1960).

Mandel E. (1991), « Plan ou marché : la Troisième voie », *Critique communiste*, n° 106-107.

Marx (1965), *Œuvres. Economie*, Gallimard, NRF, Bibliothèque de La Pléiade.

Mesa-Logo C. (1971), « [Le débat socialiste sur les stimulants économiques et moraux à Cuba](#) », *Annales ESC*, n° 2 (pp. 434-455)

Michéa J.-C. (2006), *Impasse Adam Smith. Brèves*

remarques sur l'impossibilité de dépasser le capitalisme sur sa gauche, Flammarion, Coll. Champs (1^{re} édition, Climats, 2002).

Nove Alec (1983), *Le socialisme sans Marx. L'économie du socialisme réalisable*, Economica.

Samary C. (1997), « [Les conceptions d'Ernest Mandel sur la question de la transition au socialisme](#) ».

Sik Ota (1974), *La Troisième voie. La théorie marxiste-léniniste et la société industrielle*, Gallimard (1^{re} édition anglaise 1972)

Supiot A. (2010), *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Seuil.

Sweezy P. et Bettelheim Ch. (1972), *Lettres sur quelques problèmes actuels du socialisme*, Maspero, Coll. PCM (1^{re} édition, 1970).

Notes

[1] Dans ce livre publié il y a 15 ans, Michéa dénonce la mystification que constitue selon lui l'idée même de « gauche » et il fait l'éloge du populisme.

[2] Dans tout ce texte, les mots « socialiste » ou « socialisme » sont sans rapport avec le parti socialiste français et plus généralement les partis socio-libéraux. Le mot « socialisme » est utilisé au sens de projet de société alternatif au capitalisme (souvent, dans l'histoire du mouvement ouvrier, le socialisme est une phase de transition vers le communisme).

[3] À noter que pour écrire son livre, Boukharine a suivi les cours de E. Böhm-Bawerk à Vienne, puis il est allé à Lausanne pour se familiariser avec la pensée de Walras, enfin à New-York pour lire les libéraux américains. À l'époque les intellectuels marxistes s'assuraient de connaître en profondeur les théories qu'ils critiquaient.

[4] Dans le contexte troublé et très difficile de l'époque, les positions des uns et des autres évoluent. En 1923, Trotsky déclare : « Le marché restera un régulateur de l'économie nationale pour une longue période à venir » (Lewin, 2017, p.197).

[5] Le débat est lancé par la publication dans *La Pravda* d'un article de Liberman intitulé : « Le plan, le profit et la prime ». Liberman et d'autres économistes avaient déjà publié en 1959 dans la revue *Kommunist*, un article intitulé : « Les stimulants économiques de l'exécution du plan dans l'industrie de l'URSS ».

[6] Ce débat est important.

[7] Voir notamment le débat entre Paul Sweezy et Charles Bettelheim (1972).

[8] Michéa (2006) affirme par exemple : « Le socialisme ouvrier se construit donc dès l'origine dans un rapport éminemment critique à la modernité, avant tout son individualisme destructeur » (p. 48).

[9] En 1955, Boulganine (dirigeant soviétique important après la mort de Staline) déclarait : « les travailleurs de l'industrie ont perdu le sens des responsabilités » (cité par Kerblay, 1963, p. 302).

[10] Un idéal-type n'est pas une composante de la réalité, c'est un « tableau de pensée » construit par le chercheur pour rendre le réel intelligible, en accentuant unilatéralement (selon la formule de Max Weber) les traits de la réalité que l'on juge significatifs.

[11] C'est l'économiste (orthodoxe) Ronald Coase qui introduit dans un article paru en 1937 (« The Nature of the Firm ») la distinction entre le marché et la firme (cette dernière obéissant en son sein à la coordination hiérarchique).

[12] Non pas au sens juridique (opposé à « public ») mais au sens de travaux individuels.

[13] L'historienne Laurence Fontaine (2014) prend notamment l'exemple des femmes pour présenter le marché comme une « conquête sociale ».

[14] Dans les années 1980, on lance en URSS une campagne pour l'économie du pain. En dépit des importations massives de céréales en provenance des États-Unis et du Canada notamment, il y a des pénuries chroniques de pain alors que la quasi-gratuité de ce bien avait été présentée comme la preuve de la réalisation du socialisme.

[15] Spécialiste de l'économie soviétique, Alec Nove publie en 1983 un livre sur le socialisme « réalisable » (ou « praticable »). L'auteur part de la nécessité de construire une alternative au capitalisme, mais sa bonne connaissance de l'économie soviétique le conduit à refuser la perspective d'une économie sans marché et sans monnaie. Le livre a été traduit en français sous le titre « *Le socialisme sans Marx* ».

[16] La monnaie est en effet la réponse institutionnelle à la fragmentation produite par l'échange marchand. Pour une présentation de la monnaie comme rapport social voir Beitone et Rodrigues, 2017.

[17] Mandel évoque aussi des assemblées de consommateurs délibérant sur les différents modèles de chaussures qu'il s'agit de produire.

[18] Ce point est souligné par Catherine Samary (1997) et par Thomas Coutrot qui écrit : « L'idée de faire voter sur toutes les spécifications techniques des produits et sur les niveaux de consommation des individus est simplement baroque » (Coutrot, 2005, p. 202).

[19] D'où l'importance des travaux sur la variété des capitalismes.

[20] Le concept de « petite production marchande » a été construit par Marx pour bien marquer la différence entre activités marchandes et capitalisme.

[21] Ce pouvoir de marché peut être conféré par la puissance publique (par exemple lorsque la SEITA disposait du monopole de la commercialisation du tabac en France) ou par l'élimination de la concurrence par les « trusts », « konzerns », « Zaibatsus », etc.

[22] Par exemple, mettre en place un vrai service public de la petite enfance, un service public de la dépendance et des services à la personne, etc.

[23] Il a existé (et il existe peut-être encore) des cliniques mutualistes, beaucoup ont disparu. Il faudrait se demander pourquoi. Il existe encore des centres de santé ou des centres d'accueil pour personnes âgées gérés selon une logique non capitaliste.

[24] Il faudrait affiner. Certains médecins libéraux relèvent sans doute de la petite production marchande, d'autres (par exemple les biologistes ou les radiologues qui possèdent des cabinets importants, ou encore les médecins et chirurgiens libéraux qui possèdent des parts de cliniques privées) relèvent indiscutablement de la logique capitaliste.

[25] Pourtant, il a été solidement montré qu'au niveau global les « marchés scolaires » accroissent les inégalités de scolarisation et d'apprentissage.

Socialisme, marchés, autogestion : un état du débat

vendredi 3 avril 2020, par [Thomas Coutrot](#)

Dans cet article, Thomas Coutrot revient sur les modèles de socialisme et tente d'en faire un état de l'art. Il les discute et estime que la voie autogestionnaire est la plus conséquente.

Marx n'a pas laissé le mode d'emploi de la société de producteurs librement associés qu'il envisageait comme futur de l'humanité. D'une certaine façon, le modèle de la planification centralisée soviétique ne découle pas plus directement de Marx que celui du capitalisme monopoliste de Smith : c'est l'évolution des faits économiques et des stratégies politiques qui a façonné à la fois ces régimes économiques et les théories qui ont accompagné leur développement. Depuis longtemps, des auteurs marxistes ont contesté que le modèle soviétique soit la seule, la meilleure, ou même une manière de réaliser l'idéal socialiste. Le débat entre partisans et adversaires du socialisme, mais aussi entre marxistes, s'est focalisé tout au long du XX^e siècle sur l'opposition entre plan et marché. Alors que les adversaires du socialisme condamnaient celui-ci à l'inefficacité parce qu'il supprimait le marché, certains de ses défenseurs ont repris le flambeau du marché pour montrer qu'on pouvait le mettre au service du socialisme.

Le marxiste polonais Oskar Lange fut le principal théoricien du « socialisme de marché ». Ses adversaires autrichiens, Friedrich von Hayek et Ludwig von Mises, dans ce qui est resté comme le débat sur le « calcul socialiste » des années 1930-40, affirmèrent que ce marché socialiste n'était qu'un simulacre tout aussi inefficace que le plan. L'opinion prévaut aujourd'hui que cette célèbre controverse théorique se conclut par la victoire des thèses autrichiennes [1], même si le « socialisme réel » semblait alors poser un défi redoutable au capitalisme. Dans les années 1970-80, la stagnation du modèle soviétique, l'échec des tentatives de réforme marchande, puis l'écroulement final ont à la fois confirmé la justesse de la critique hayékienne, mais aussi – et je montrerai pourquoi ce n'est qu'apparemment un paradoxe – revivifié le débat théorique, qui n'a cessé de s'approfondir depuis, sur les alternatives socialistes au capitalisme.

La thèse que j'essaierai d'illustrer ici est la suivante : le succès de la critique autrichienne (prolongé par le développement de l'économie de l'information imparfaite) porte un dur coup à la fois au modèle néoclassique, au modèle de la planification centralisée et au modèle du socialisme de marché. Mais il ne tranche pas la controverse entre capitalisme et socialisme : les acquis du débat et ses

prolongements contemporains permettent de penser aussi bien des modèles de capitalisme (entrepreneurial ou régulé) que des modèles de socialisme autogestionnaire.

Les adversaires théoriques du socialisme (pour l'essentiel l'école autrichienne), ont eu raison sur de nombreux points dans leur polémique à la fois contre la planification centralisée et le socialisme de marché. Deux de leurs arguments centraux concernent, d'une part, le rôle de l'information privée dans la coordination économique et la performance particulièrement efficace du mécanisme de marché pour traiter et socialiser cette information, et, d'autre part, les vertus incitatives des mécanismes concurrentiels et marchands. Comme l'explique Stiglitz (1994), l'incomplétude fondamentale des marchés, la prise en compte des coûts de transaction et de la nécessaire imperfection de l'information [2] ruinent la thèse de l'auto-régulation spontanée du marché (socialiste ou capitaliste), et peut amener à rouvrir le débat sur des formes plus démocratiques et plus coopératives d'organisation de l'économie que le seul jeu des marchés prôné par le néolibéralisme. Sur le plan scientifique, et contrairement à une opinion répandue, il semble difficile d'affirmer que la théorie économique a validé de façon indiscutable la supériorité de l'entreprise capitaliste sur l'entreprise

publique ou autogérée, ou du marché concurrentiel sur la planification (Gabrié et Jacquié, 1994). Sur le plan politique et éthique, face à un capitalisme qui envahit toutes les sphères de la vie et semble réduire sans cesse les espaces des choix collectifs et de la démocratie, la remise sur le métier d'un projet alternatif global peut apparaître légitime, voire nécessaire pour donner un horizon de long terme aux résistances et initiatives de la société civile.

Je m'intéresserai ici aux auteurs qui se placent dans la tradition socialiste et tentent de revivifier un projet socialiste d'organisation de l'économie et de la société, en examinant notamment comment ils prennent en compte les critiques autrichiennes. Après avoir rapidement rappelé les termes du débat fondateur sur le « calcul socialiste », je présenterai les trois courants principaux qui le prolongent aujourd'hui : je les qualifierai ici de « socialisme électronique » (1), « socialisme de marché » (2) et « socialisme autogestionnaire » (3). Bien que d'un auteur à l'autre les oppositions ne soient pas toujours aussi tranchées, les lignes de clivage globales opposent d'une part ceux (1) qui rejettent l'idée de la neutralité du mécanisme de marché et souhaitent le remplacer par un plan démocratique (ou « participatif ») détaillé, calculé par ordinateur, à ceux ((2) et (3)) qui considèrent que le marché est une technique d'allocation des ressources dont il est non seulement impossible mais inutile de chercher à se passer ; d'autre part, parmi ces derniers, ceux (2) qui croient nécessaire de maintenir le libre jeu des « forces du marché » à ceux (3) qui croient indispensable de les maîtriser socialement. Le débat, passionnant et passionné, se déroule aujourd'hui essentiellement aux États-Unis, bien que les contributions européennes aient été historiquement fondatrices. Le but de ce texte est de présenter les termes de ce débat et ses principaux acteurs, de façon certes non exhaustive mais aussi *a priori* non sélective [3].

Une précision est nécessaire pour cerner le champ du débat : où passe la frontière entre réforme du capitalisme et projet socialiste ? La réponse n'est pas évidente car certains auteurs contemporains du courant « socialiste de marché » (cf. Roemer et dans une moindre mesure Bowles & Gintis) proposent des modèles où dominant la propriété privée des moyens

de production, les marchés concurrentiels (y compris du travail et des capitaux), la logique de maximisation du profit, etc. Ces modèles se distinguent du capitalisme actuel par un très fort égalitarisme, basé sur des règles politiques strictes, destinées à empêcher toute concentration cumulative des revenus, des patrimoines et des pouvoirs. J'ai choisi ici d'inclure ces auteurs dans le champ analysé, d'une part à cause de l'intérêt de leurs travaux, d'autre part parce qu'ils se désignent eux-mêmes comme des partisans du socialisme de marché [4], et surtout parce qu'ils participent de cette recherche d'alternatives radicales (quoique, selon moi, non socialistes [5]) au mode de fonctionnement actuel du capitalisme.

1. Le débat sur le « calcul socialiste » : Lange vs Hayek [6]

En opposition avec Engels qui estimait le calcul économique inutile dans une société socialiste, les réflexions des théoriciens du socialisme de marché sont dès le départ orientées vers l'idée qu'il faut laisser à la demande finale des consommateurs un rôle important, voire décisif, dans l'orientation des choix productifs ; et qu'un système de prix flexibles reflétant les déséquilibres entre offre et demande sur les divers marchés est le meilleur mécanisme pour y parvenir. Le premier pas dans l'élaboration d'un modèle théorique de socialisme de marché a été fait par Barone (1908) : dans son modèle d'équilibre général avec propriété collective des moyens de production (pas de marché des biens de capitaux) et sans monnaie, le « Ministère de la production » fixe des « équivalences » (prix relatifs) qui maximisent le bien-être collectif. Un algorithme du type du commissaire-priseur walrasien permet de définir ce système optimal de prix relatifs pour les biens de consommation, cohérent avec les préférences des consommateurs : le Ministère fixe un premier système de prix aléatoires puis procède par itération successives avec modification des prix (dans le sens de l'excès d'offre ou de demande) jusqu'à ce que le prix de chaque bien soit égal à son coût de production. Ensuite, les paramètres fixés (prix relatifs), on peut résoudre le système d'équations

d'équilibre général « au tableau noir ». Barone estime que son modèle n'a qu'un intérêt théorique, car aucun Ministère ne pourrait collecter *a priori* les informations pertinentes, notamment les courbes de demande des agents individuels (il faudrait des « études de marché » colossales), ni résoudre les équations d'équilibre général (des millions d'équations simultanées). Selon lui sa contribution est de montrer abstraitement la possibilité de résoudre centralement le problème de la coordination économique, mais, en pratique, le marché reste plus économique pour collecter et traiter ces informations.

Mises (1921) réplique que sans marché pour les biens de capital il ne peut y avoir de prix pour ces biens qui reflètent leur rareté relative et leur importance relative pour la communauté : sous le socialisme, le calcul économique est impossible puisqu'on ne peut calculer les coûts de production. Pour lui « *chaque pas qui nous éloigne de la propriété privée des moyens de production et de l'usage de la monnaie nous éloigne de l'économie rationnelle* ». En outre, le socialisme élude ce qu'on appelle aujourd'hui le problème de l'incitation : pour Mises, seule la stimulation du profit personnel peut pousser les dirigeants à rechercher les combinaisons optimales de facteurs et à réduire les coûts.

Taylor (1929) perfectionne la contribution de Barone en y ajoutant un mécanisme institutionnel du processus de tâtonnement : le Ministère fixe les prix et laisse les agents (consommateurs et firmes) faire leurs ajustements, puis ajuste les prix en fonction des excès d'offre ou de demande. Il évite ainsi la nécessité de connaître les fonctions de demande de l'ensemble des agents, en élaborant un système d'itérations basées sur les rétroactions entre les décisions centralisées et les ajustements décentralisés. Barone et Taylor obligent les critiques du socialisme à déplacer leur argumentation vers la question de la possibilité pratique de collecter et résoudre les équations.

Pour Hayek (1935), la tâche du planificateur est exorbitante car il doit centraliser et traiter une quantité colossale d'informations pour pouvoir orienter les décisions des producteurs en

permanence, et les ajuster aux changements qui interviennent sans cesse. car l'accroissement des revenus modifie la structure de la demande et des prix. D'autre part, le manager socialiste souffre d'une aversion profonde pour le risque puisqu'il n'est pas récompensé des innovations qu'il produit, alors qu'il est sanctionné s'il gère mal son entreprise. Pour Hayek, le socialisme avec marché de Barone et Taylor n'est pas moins bureaucratique et centralisé que le socialisme soviétique, car il demande toujours une omniscience du planificateur et néglige les problèmes d'incitation [7].

C'est cette voie qu'approfondit Oskar Lange (1936). Il reprend l'idée du processus de tâtonnement walrasien à partir d'un système de prix des biens de capital initialement fixé par le Ministère. Mais Lange innove en définissant les règles de comportement des responsables des entreprises socialistes de marché : non pas directement la maximisation du profit, mais, d'une part, la combinaison des facteurs de manière à ce que le rapport des productivités marginales soit égal au rapport des prix des inputs (règle d'efficience identique à celle adoptée *de facto* dans l'entreprise capitaliste qui maximise son profit) ; et, d'autre part, (c'est la fameuse « *règle de Lange et Lerner* »), la fixation du prix du produit à son coût marginal (comme c'est le cas dans le capitalisme de concurrence parfaite). Comme on le sait, les théorèmes de l'économie du bien-être montrent que ces deux règles assurent un optimum social. « *Au lieu d'avoir des centaines de milliers d'équations à résoudre pour identifier la situation d'équilibre, tout ce que le planificateur doit faire est établir certaines règles, surveiller les tendances de l'offre et de la demande sur les différents marchés et ajuster les prix jusqu'à ce que la demande et l'offre s'égalisent partout* » (Jossa, Cuomo, p.28).

Pour Lange, ce type de socialisme permet le fonctionnement d'un authentique marché pour les biens de consommation et les services du travail : les consommateurs peuvent librement exprimer leurs préférences. Mais la plupart des marxistes ont rejeté ce modèle. Selon Maurice Dobb (1953) les préférences des consommateurs sont manipulées, inégalement fondées sur la connaissance des alternatives disponibles, et reposent sur des niveaux

hétérogènes de conscience : le problème n'est pas simplement de satisfaire les besoins individuels mais de réconcilier les choix individuels avec les choix collectifs. Pour Charles Bettelheim (1966), le modèle de Lange est impraticable parce que le mode de production socialiste sera encore plus éloigné de la concurrence parfaite que le capitalisme : les managers essaieront d'utiliser leur pouvoir de marché.

Mais les critiques les plus meurtrières sont venues bien sûr de Hayek (1940). En développant sa célèbre vision du rôle du marché dans la révélation et le traitement de l'information décentralisée, il porte un coup fatal non seulement au modèle de Lange, mais plus fondamentalement au modèle walrasien lui-même, à l'hypothèse de concurrence parfaite et à la théorie de l'équilibre général. Pour Hayek en effet, non seulement le marché permet aux acteurs économiques décentralisés d'exprimer par leurs choix la nature de leurs préférences individuelles, mais aussi d'utiliser au mieux les informations dont eux seuls disposent localement, sur les opportunités et les coûts auxquels ils sont confrontés. Ces informations ne seront jamais disponibles pour un planificateur central ni pour un commissaire-priseur d'une part, parce que les acteurs économiques n'ont aucun intérêt à les révéler gratuitement, d'autre part parce que le plus souvent ces informations résultent de l'expérience accumulée par chacun et demeurent à l'état tacite, implicite, ne pouvant être formalisées sans coût en termes utilisables par le plan.

Hayek critique aussi le fait que Lange ne traite ni de la question des incitations, ni du contrôle des managers : pourquoi les entreprises, qui fixent leurs prix, respecteraient-elles la règle de Lange et Lerner, alors qu'elles ont intérêt à égaliser coût marginal et revenu marginal pour maximiser le profit d'entreprise ? (Les deux comportements ne sont équivalents qu'en situation de concurrence parfaite). Et comment les inspecteurs de l'État peuvent-ils vérifier en pratique le respect de la règle de Lange-Lerner, et notamment déterminer les coûts marginaux réels ? Pour Hayek, le plan ne peut fixer qu'une liste réduite de prix, inhibant ainsi la différenciation et l'innovation ; ou alors, étant donné le nombre astronomique de productions différentes à surveiller, le contrôle de la

règle de Lange-Lerner ne peut qu'aboutir à une bureaucratie monstrueuse. Enfin, les biens de consommation doivent répondre aux sollicitations du marché des consommateurs finaux, il est nécessaire que les biens de production répondent aux sollicitations des consommateurs intermédiaires que sont les producteurs de biens de consommation (Nove, 1983).

À ce stade, Mises (1949) estime que les modèles de socialisme de marché montrent que les intellectuels socialistes reconnaissent leur « défaite écrasante » : « Ils ne prétendent plus que le socialisme est incontestablement supérieur au capitalisme parce qu'il balaye les marchés, les prix de marché et la concurrence. Au contraire, ils sont maintenant acharnés à justifier le socialisme en montrant qu'il est possible de préserver ces institutions même sous le socialisme » (Mises, 1949, p. 59, cité par Jossa et Cuomo). Il ajoute ironiquement : « *ils veulent jouer au marché comme des enfants jouent à la guerre, au train ou à l'école* ». Mais, pour les économistes autrichiens, le problème de l'économie n'est pas la gestion de l'entreprise, c'est celui de « *l'allocation du capital aux différentes branches de l'industrie* » : « *le capitalisme n'est pas un système managérial, c'est un système entrepreneurial* » (Mises, 1949, p. 704). Le marché n'est pas un algorithme mathématique, un instrument neutre assurant la rencontre d'offres et de demandes qui lui préexisteraient ; c'est un processus cognitif au travers duquel les agents économiques élaborent leurs préférences, découvrent leurs propres potentialités, se confrontent à des concurrents, apprennent à lutter et à innover. L'élaboration et la révélation (y compris aux agents eux-mêmes) des projets et des préférences, l'incitation à l'innovation, l'exploration des potentialités, la sélection des meilleures initiatives, l'information sur les coûts et performances réels, dans un contexte de lutte permanente de tous contre tous, telles sont les fonctions irremplaçables du marché dans l'approche autrichienne. Le marché est un « *processus interactionnel créatif dans lequel la connaissance qui en émerge dépasse celle de chaque participant individuel* » (Lavoie, 1990, cité par Sapir, 2000). Stiglitz reconnaît ce rôle précurseur d'Hayek, qui « a

défendu avec force l'idée qu'un modèle avec information parfaite ne pouvait tout simplement pas rendre compte du rôle central des prix et des marchés pour transmettre et agréger l'information » (Stiglitz, 1994, p.24).

Mises a incontestablement raison sur un point : le débat sur le « calcul socialiste » s'est terminé par la défaite des thèses de Lange, qui ne résistent pas plus que l'équilibre général walrasien à la critique autrichienne. L'effondrement de l'URSS ne sera de ce point de vue que la confirmation matérielle de cette défaite intellectuelle. Partant de cette situation, les théoriciens du socialisme ont divergé sur la stratégie à suivre. Beaucoup (dont la quasi-totalité des économistes est-européens surtout depuis 1989) ont estimé désormais vaine la recherche d'une alternative au capitalisme, et se sont ralliés, avec plus ou moins d'enthousiasme, à l'orthodoxie. Parmi les théoriciens qui ont néanmoins maintenu une référence aux idéaux socialistes, on peut distinguer trois courants.

Le premier courant maintient l'hostilité de principe aux mécanismes marchands, et cherche la solution dans une planification appuyée sur la démocratie directe et les technologies électroniques, qui permettent un saut qualitatif dans la circulation et le traitement de l'information. Pour ces auteurs (Mandel, Albert & Hahnel, Cockshott & Cottrell), le « calcul socialiste » sans marché est techniquement possible ; le facteur décisif est la transformation des rapports sociaux et des modèles de comportement, vers le dépérissement de l'opportunisme et de l'individualisme marchand [8]. On peut qualifier ce courant de « socialisme participatif électronique ». À l'inverse, le deuxième courant (le « socialisme de marché ») se rallie à la thèse de la supériorité du marché, mais cherche à mettre ce dernier au service d'un projet social démocratique et égalitaire, grâce à des mesures d'ordre juridique et réglementaire qui encadrent strictement les possibilités d'accumulation privée et d'enrichissement personnel. Il cherche à se rapprocher en pratique de l'idéal walrasien d'un marché de concurrence parfaite. Nove, Roemer, Bowles & Gintis en sont parmi les représentants les plus notoires. Le troisième courant (Elson, Devine, Schweickart,

Andréani) vise à domestiquer ou « socialiser » les mécanismes marchands dans le cadre d'un projet autogestionnaire ; mais l'allocation du travail et du capital doit être soustraite au marché et régulée par des procédures démocratiques. Ce courant défend donc un « socialisme autogestionnaire », avec marchés des produits, mais sans marché du travail ni marché des capitaux, et avec un contrôle social de l'investissement.

2. Le « socialisme électronique » : la démocratie... et la technologie au poste de commande

Les auteurs de ce courant se rattachent à la tradition marxiste hostile au marché et qui préconise une économie fondée sur le calcul en nature ou en heures de travail, et une allocation directement politique et démocratique des ressources [9]. Ainsi, pour Ernest Mandel, les leçons de l'expérience soviétique, marquée par son « fardeau historique d'arriération », ne sont pas pertinentes pour juger des potentialités de la planification socialiste dans des pays développés où existent de tout autres « ressources matérielles, techniques et humaines » (Mandel, 1987, p.9). La « socialisation objective croissante du travail » et la concentration du capital dans l'économie capitaliste ont déjà réduit à la portion congrue le rôle des marchés des produits. Grâce à la « coopération informelle objective » entre consommateurs et producteurs [10], les différences de prix n'ont guère d'impact sur les comportements de consommation, au moins pour « 80 % au moins de la consommation d'un consommateur moyen » (Mandel, 1987, p.22). Le marché ne joue donc pas le rôle que lui attribuent ses partisans, et peut sans dommage être remplacé par un système autogestionnaire non marchand, où les désirs des consommateurs seront évalués par des systèmes de référendums, déterminant ainsi *ex ante*, et sans risque d'erreur, la production nécessaire à la satisfaction des besoins. « L'autogestion articulée » de Mandel vise à éliminer tout recours au marché en le remplaçant par la délibération collective publique à tous les niveaux de la société. Ainsi, « dans les industries de biens de consommation, l'ensemble de

la production sera déterminé par des consultations préalables entre les conseils ouvriers et des congrès de consommateurs élus démocratiquement par la masse des citoyens. Des modèles différents – par exemple des types différents de souliers – seront présentés et les consommateurs pourront les critiquer et les remplacer par d'autres. Des référendums de consommateurs pourront être organisés et c'est sur cette base que les modèles des biens de consommation pourront être choisis (...) Le bilan des préférences des consommateurs et de la production réelle aura lieu avant la production et non après la vente » (Mandel, 1987, p. 27). En bref, « le moyen le plus simple et le plus démocratique d'adapter les ressources matérielles aux besoins sociaux n'est pas d'interposer la monnaie entre les deux, mais de vérifier les besoins des gens en leur demandant tout simplement quels sont ces besoins » (p. 17) [11].

Catherine Samary remarque que cet appel à la démocratie pour trancher des questions insignifiantes, même s'il était réalisable, serait suicidaire pour le projet autogestionnaire : « de trop nombreuses réunions et votes sur des détails tueraient la participation aux décisions collectives réellement nécessaires sur des choix clés » (Samary, 1999) [12]. Pour Nove, Mandel néglige les arguments de Hayek sur l'économie considérable que le marché permet sur les coûts de révélation de l'information, surtout quand celle-ci est privative et tacite. Il condamne en outre les consommateurs à se satisfaire des choix majoritaires, limitant ainsi drastiquement la diversité et la flexibilité du système productif (Nove, 1988). On ne peut que donner acte à Nove de cette remarque, et remarquer que Mandel tend à minimiser considérablement l'importance de la coordination marchande dans l'économie capitaliste contemporaine [13] pour mieux justifier la facilité avec laquelle on pourrait éliminer le marché dans une société non capitaliste.

Ce rejet de principe de toute coordination marchande est partagé par Albert et Hahnel (1990 et 2002), qui en explicitent davantage les raisons, et ne confondent pas coordination marchande et capitalisme. D'une part, « les prix de marché reflètent mal les coûts et avantages sociaux (du fait des effets externes omniprésents qui affectent la société au-

delà des seuls acheteurs et vendeurs immédiats) », et ne permettent donc pas une allocation efficiente ; d'autre part, les prix n'incorporent aucune information qualitative sur les conditions de travail et d'emploi des autres producteurs, et ne favorisent donc pas l'empathie entre travailleurs de différentes unités productives ; en bref, « les propriétés d'information et d'incitation des marchés empêchent même des conseils démocratiques de prendre en considération le bien-être d'autrui dans leurs décisions ». Autrement dit, la concurrence marchande est contradictoire avec la logique de coopération qui doit prédominer dans une économie socialiste [14].

Albert et Hahnel, recherchant donc un mode de coordination non marchande permettant néanmoins de prendre en compte les aspirations diversifiées des consommateurs individuels, retombent en fait sur... Lange et son mécanisme d'itération « en chambre » [15]. Ce mécanisme repose, à nouveau, sur l'hypothèse intenable d'un bureau central de fixation des prix capable de déterminer les coûts d'opportunité de tous les produits de l'économie. Les entreprises, comme chez Lange, sont « price takers », c'est-à-dire doivent vendre leurs produits aux prix fixés par le plan d'une liste prédéterminée de produits, ce qui tend évidemment à inhiber l'innovation. Le mécanisme incitatif qu'ils proposent pour les travailleurs est original mais peut sembler assez inquisitorial : le niveau de consommation [16] de chaque travailleur est déterminé en fonction des notes attribuées par ses collègues pour apprécier « l'effort » fourni au travail. Mais, comme le résultat de ce travail n'est pris en compte ni au niveau individuel ni à celui de l'entreprise (puisque'il n'y a pas de concurrence sur un marché des produits), l'incitation à la qualité des produits semble à première vue inexistante.

Cockshott et Cottrell (1990 ; 2002) présentent une tentative du même type, reposant sur une formalisation de type « équilibre général » basé sur la valeur-travail des biens. « Il existe toujours une composition du panier de biens de consommation telle que la 'vente' de tous les produits à leur valeur-travail équilibrera exactement l'offre et la demande. Les autorités planificatrices peuvent utiliser l'un ou l'autre

de deux indicateurs pour définir la composition du panier de biens de consommation. Elles peuvent se baser sur le taux de variation des stocks comme indicateur de la demande, et ajuster la production en conséquence, ou elles peuvent ajuster le prix de vente en bons de travail de façon à ce que le prix des biens en insuffisance d'offre excède leur valeur. Ceci accroîtrait la production des biens dont le prix serait au-dessus de la valeur et réduirait la production de ceux qui sont au-dessous de leur valeur » (Cockshott et Cottrell, 2002, p.54-55). Le plan centralisé détaillé est aujourd'hui réalisable du fait des avancées technologiques, qui n'opposent plus de limites aux capacités de calcul informatique : « des ordinateurs modernes convenablement programmés pourraient obtenir un plan équilibré pour une grande économie industrielle aussi aisément qu'ils prédisent le temps pour demain. Avec la capacité de planifier en détail, les problèmes notoires de la planification agrégée, comme les incitations perverses à fabriquer quelques produits très lourds quand les directives du plan se basent sur le poids des produits, ne se posent plus » (op. cit., p. 56). La science libère l'homme : « puisqu'à aucun moment dans le calcul (du plan) les gens ni les produits ne doivent se déplacer, le calcul précède l'allocation physique des ressources. Cette structure algorithmique libère le communisme des crises cycliques des économies de marché » (op. cit., p. 55). Là encore, pas de réponse convaincante à la question de savoir pourquoi et comment cette myriade d'informations pertinentes et exactes remonterait en temps et en heure au planificateur. L'allusion à la météo n'est guère rassurante sur les performances du modèle...

Au total, les tentatives récentes d'éradiquer théoriquement le marché dans un modèle économique socialiste se situent en fait largement dans la continuité du 'socialisme de marché' de Lange [17] et ne répondent pas aux (voire ignorent les) critiques autrichiennes, et ne semblent pas pouvoir contribuer utilement à refonder un modèle alternatif économiquement crédible.

3. Le socialisme de marché, ou l'égalité avant toute chose ?

Au début des années 1980, marquées par la sclérose du modèle soviétique et l'affirmation du néo libéralisme, Alec Nove, un économiste marxiste spécialiste de l'Union soviétique, tente de tirer les leçons de l'échec de la planification centralisée et de redéfinir de façon pragmatique un modèle de « socialisme possible », « avec marché ». Par « possible » Nove entend un projet « qui pourrait se réaliser dans la plus grande partie du monde développé, au cours de la vie d'un enfant déjà conçu, sans avoir à faire ou à accepter des hypothèses improbables ou artificielles concernant la société, les êtres humains et l'économie » (Ch. 5). Pour Nove, les leçons de l'Union soviétique confirment la validité des critiques de Hayek. Dans nos économies complexes, le travail ne peut être directement « social » ni la société transparente et apaisée. Le marché est une instance incontournable de socialisation des décisions individuelles, nécessairement innombrables et incohérentes *a priori*. Renonçant à la propriété étatique généralisée et à la planification détaillée, Nove se prononce pour une pluralité de formes de propriété (privée, étatique, sociale et coopérative) : différents secteurs coexisteraient dans une sorte d'économie mixte. Toutefois, il écarte toute propriété privée des grands moyens de production et d'information : Nove juge que la concentration des pouvoirs qui en résulte est profondément anti-démocratique et inégalitaire, et incompatible avec la maîtrise collective des grandes orientations du développement économique, qui demeure l'ultime ratio de l'aspiration socialiste. Il préconise le libre jeu des marchés concurrentiels pour la plupart des biens et services, hormis ceux pour lesquels les économies d'échelle informationnelles, technologiques et organisationnelles et l'existence de larges externalités rendent préférable la gestion publique centralisée. Il recommande une planification démocratique des grands choix d'investissement, et une action incitative de l'État par des mécanismes monétaires et fiscaux. Le marché du travail serait libre, bien qu'encadré par des normes sociales ; la

division du travail (entre conception et exécution, entre gouvernants et gouvernés) ne pourra être éliminée, mais il faudra développer la consultation démocratique des gouvernés.

Bien entendu, vu la relative modestie de la rupture envisagée avec le capitalisme (rupture qui consisterait principalement dans l'interdiction de la propriété privée des grandes entreprises), les propositions de Nove ont été soumises à de vigoureuses critiques de marxistes plus orthodoxes (Mandel, 1987, 1988). Pourtant les thèses de Nove demeurent très modérées si on les compare aux propositions d'auteurs américains issus du marxisme analytique (Roemer) ou du courant radical (Bowles et Gintis), qui n'hésitent pas à réhabiliter le marché, la libre concurrence et (pour Roemer) la propriété privée des moyens de production, à la condition d'une redistribution radicale des droits de propriété.

Roemer se place d'emblée sous le patronage de Hayek : « *les expériences du capitalisme, comme du socialisme, depuis 1945, suggèrent des façons de reformuler le concept de socialisme de marché, en réponse à la critique que Hayek a portée à ses ancêtres intellectuels* » (Roemer, 1996, p. 7). Mais, au contraire de Hayek, il estime que la dynamique du capitalisme ne provient pas principalement du génie entrepreneurial de quelques individus, mais « *des efforts combinés de nombreuses personnes 'ordinaires'* » : le marché n'est pas tant nécessaire « *pour cultiver l'inspiration de quelques rares génies* » que pour « *garantir la concurrence et économiser l'information* » (Roemer, 1996, p. 9). Au contraire, pour Roemer (comme pour Bowles et Gintis, mais pour des raisons différentes), les inégalités sont le problème central du capitalisme, du fait qu'elles favorisent le développement des « *maux publics* » (*public bads*) : la pollution, les guerres, la publicité nuisible pour le tabac, l'intensification du travail, le non-respect des règles de sécurité, autant de décisions prises par les riches capitalistes qui « *accroissent les profits, et même souvent les salaires, mais réduisent directement le bien-être de la population* ». En effet, « *dans une économie capitaliste, existe une petite classe de riches individus qui perçoivent de très hauts revenus provenant des profits des entreprises, et il est généralement dans*

leur intérêt d'accroître les maux publics dans la mesure où ceux-ci accroissent les profits. Les effets positifs des maux publics sur le revenu des membres de cette classe font plus que compenser les effets négatifs sur leur bien-être » (op. cit., p. 19).

Redistribuer radicalement les actifs permet d'éliminer cet effet pervers de la concentration du pouvoir économique sans affecter le dynamisme et l'innovation.

L'ambition de Roemer est de construire un modèle théorique qui, à partir d'une (re)distribution initiale égalitaire des actifs des entreprises, garantisse la reproduction sur long terme de cette structure des droits de propriété. Autrement dit, il cherche à échapper à l'irrésistible logique de reconcentration des patrimoines qui s'enclenche dans un système de marchés libres où les individus diffèrent par le talent, les ressources sociales, politiques et économiques, l'aversion pour le risque et tout simplement la chance. Sa trouvaille est un système de double monnaie, qu'il appelle le « *système des coupons* ». « *Chaque citoyen adulte reçoit du Trésor public une dotation identique de coupons, qui peuvent être utilisés exclusivement pour acheter des parts de fonds mutuels. Seulement, les coupons permettent d'acheter des parts de fonds mutuels, pas l'argent. Seuls les fonds mutuels peuvent acheter les actions des entreprises publiques, utilisant des coupons* ». Le marché des capitaux est libre, hormis le fait qu'il utilise une monnaie différente des autres marchés. « *Les prix des actions des entreprises et des fonds mutuels sont donc comptabilisés en coupons ; ils dépendent de l'offre et de la demande d'actions. Les citoyens sont libres de vendre leurs actions de fonds mutuels contre des coupons et de réinvestir ceux-ci dans d'autres fonds. Enfin les entreprises peuvent échanger les coupons contre des fonds d'investissement auprès du Trésor public, et peuvent acheter au Trésor des coupons avec de l'argent. C'est la seule manière dont des coupons peuvent s'acheter avec de l'argent* » (op. cit., p. 20).

Une action d'une entreprise donne droit à une part des profits de l'entreprise pour le fonds mutuel, et une action du fonds donne droit au citoyen à une part des revenus du fonds. Il n'y a pas d'héritage ni de donations entre vifs : « *quand un citoyen meurt, ses*

actions de fonds mutuels doivent être vendues et les revenus des coupons retournent au Trésor ». Grâce aux coupons qu'il reçoit de l'État, chaque citoyen adulte bénéficie d'une part des profits des entreprises : « *puisque les actions ne peuvent être achetées qu'avec des coupons, et que les coupons ne peuvent être vendus par les citoyens contre de l'argent, les riches n'auront en général pas plus d'actions que les pauvres, sauf dans la mesure où ils sont mieux informés des opportunités d'investissement* » (op. cit., p.20). Pour Roemer, la propriété publique ou l'autogestion n'ont guère d'intérêt : c'est la concurrence entre les entreprises pour attirer les coupons des fonds mutuels, et entre les fonds pour attirer les coupons des citoyens, qui va donner toute la dynamique du système ; la démocratie politique ou la participation populaire ne sont pas des mécanismes pertinents dans « l'économie des coupons », dont l'objectif est de fournir un cadre institutionnel permettant de se rapprocher autant que possible de la concurrence parfaite. Il s'agit de débarrasser le capitalisme de ses attributs désagréables que sont l'inégalité et ses corollaires, l'exploitation et la domination, bref, de faire advenir un « capitalisme sans pouvoir de classe » (Block, 1993) [18].

Par comparaison, le modèle de Bowles et Gintis semble moins sophistiqué. Leur thèse de base ressemble à celle de Roemer : « *l'inégalité entrave la performance économique en faisant obstacle à l'apparition de structures de gouvernance favorables à la productivité* » (Bowles, Gintis, 1998, p. 5). Trois arguments théoriques soutiennent ce point de vue. D'abord « *les structures institutionnelles qui soutiennent de hauts niveaux d'inégalité sont coûteuses à entretenir* » (op. cit., p. 5) : les coûts publics et privés liés à la surveillance, à la répression, à l'insécurité sont élevés dans des sociétés très inégalitaires. Ensuite, l'égalité sociale favorise la coopération et la confiance, qui « *sont des facteurs essentiels de performance économique, en particulier lorsque l'information pertinente pour les échanges est incomplète et répartie inégalement dans la population* » (op. cit., p. 6). Enfin, la confiance et la coopération permettent aussi de réduire les coûts de surveillance et de contrôle du travail : « *les comportements*

décisifs pour une productivité élevée – travail intense, entretien soigneux des équipements, prise de risque... – sont difficiles à contrôler et ne peuvent pas être détaillés dans un contrat facile à faire respecter ». Ces critiques des coûts de la hiérarchie capitaliste sont typiques du courant radical américain, et en particulier de David Gordon (voir par exemple Gordon, 1996).

En conséquence, ce n'est pas la redistribution du revenu qu'il faut viser par une politique social-démocrate traditionnelle, mais la redistribution des droits de propriété : « *par opposition à l'égalitarisme des revenus qui est au mieux sans effet sur la productivité, l'égalitarisme de la propriété (asset-based egalitarianism) peut par principe avoir un effet positif sur la productivité* » (op. cit., p. 11).

Bowles et Gintis se distinguent de Roemer par une plus grande sympathie pour les formes communautaires ou démocratiques de coordination. Ainsi, les communautés sont une structure de gouvernance (à petite échelle), en plus du marché et de l'État, qu'il faut encourager car la continuité des relations qui s'y tissent défavorise les comportements non coopératifs et favorisent donc la confiance ; en outre, « *les communautés partagent des normes qui permettent à leurs membres de se coordonner et donc d'adopter des interactions efficaces (...) en réduisant les coûts liés aux conflits* » (op. cit., p. 28). De même, l'entreprise coopérative (où les travailleurs sont propriétaires de plein droit du capital) est plus efficace que l'entreprise capitaliste pour plusieurs raisons : à nouveau, la confiance y est plus naturelle, et permet de sortir du dilemme du prisonnier (faible salaire – faible productivité) ; la surveillance des pairs réduit les incitations des travailleurs à tirer au flanc, et permet d'économiser sur les coûts de surveillance.

Malgré cette apologie des formes communautaires et démocratiques, Bowles et Gintis se prononcent en pratique pour une privatisation généralisée des services d'éducation, de santé et de soins aux personnes, afin que la concurrence stimule l'efficacité. L'accès aux services sociaux ne serait pas garanti par des services publics mais par des systèmes de « bons » (vouchers) distribués

également et permettant de choisir l'agence privée auprès de laquelle les personnes souhaitent s'approvisionner : « ce système, s'il est bien conçu, pourrait rendre l'offre de services sensible aux besoins des bénéficiaires, comme dans le cas des bons pour l'école, et aussi donner aux bénéficiaires la dignité qui provient du droit de choisir » (op.cit., p.55)...

Bowles et Gintis reconnaissent que la généralisation des mécanismes marchands risque de poser un « problème culturel » : « se reposer sur le marché peut avoir des effets culturels non désirés. La culture des peuples est influencée par leurs institutions, et le rôle important de la concurrence dans notre modèle peut favoriser une culture de l'égoïsme, de la distinction envieuse, de l'individualisme et du matérialisme, par comparaison avec les traits culturels qui s'épanouiraient dans une société où la coopération est privilégiée par rapport à la concurrence » (op.cit., p.47). Ils se consolent en remarquant que « les conséquences culturelles des alternatives à la concurrence peuvent être bien peu attirantes » (op.cit., p.56) : hiérarchie, bureaucratie, autoritarisme...

Mon point de vue sur ces modèles est que malgré leur séduction intellectuelle et leur effort important pour intégrer les leçons de l'expérience et les critiques des adversaires du socialisme, ils tombent encore sous le coup d'une accusation d'exagérer les bienfaits des marchés et de négliger leurs coûts économiques et culturels. Il est utile de s'arrêter sur la critique que Stiglitz, le principal théoricien de l'économie de l'information et à ce titre (pas à d'autres...) prolongateur de la critique hayékienne, porte au « socialisme de marché », tout autant qu'au paradigme néoclassique standard dans son curieux ouvrage de 1994, *Whither socialism ?* (« Où va le socialisme ? »).

4. Stiglitz, le « socialisme de marché » et le capitalisme réellement existant

Curieux ouvrage car Stiglitz prétend s'attaquer à un adversaire mort depuis longtemps, le modèle du « socialisme de marché » de Lange-Lerner-Taylor. Il

cite à peine ces derniers, et ne connaît ou ne cite pas les tentatives de Roemer, ou de Bowles & Gintis (dont la publication est ultérieure). C'est qu'il vise en réalité un autre adversaire : les « free marketers », les idéologues du marché libre qui ont le haut du pavé dans la définition des politiques de la transition à l'Est après l'effondrement de l'URSS. Pour Stiglitz, l'urgence est de mettre en garde contre la vision simpliste de la « thérapie de choc », selon laquelle il suffit de déréguler et privatiser le plus vite possible pour assurer une transition spontanée vers une économie de marchés libres. Or, cette vision des marchés comme mode d'organisation spontanée et auto-régulatrice est celle du modèle walrasien d'équilibre général, qui est donc la vraie cible de l'ouvrage. Tout au long de l'ouvrage, le parallèle est permanent entre les deux conceptions : « le problème fondamental avec le modèle néoclassique et le modèle analogue qui est sous-jacent au socialisme de marché est qu'ils échouent à prendre en compte une série de problèmes qui proviennent de l'absence d'information parfaite et des coûts d'acquisition de l'information, ainsi que de l'absence ou de l'imperfection de certains marchés essentiels du risque et des capitaux » (Stiglitz, 1994, p. 5).

On retrouve alors dans la « critique » de Stiglitz au socialisme de marché, pour une part, certains des arguments déjà connus de Hayek, réchauffés dans la sauce « économie de l'information ». Les dirigeants des entreprises bénéficient d'asymétries d'informations (ils connaissent leurs coûts et leur productivité réels, pas le planificateur) et n'ont pas les incitations adéquates pour appliquer la politique de prix que demande le plan ; les produits sont trop nombreux pour qu'il soit possible de déterminer centralement un prix pour chacun [19] ; il n'y a aucun mécanisme favorisant l'innovation, etc.

Mais la principale cible de Stiglitz est bien le mythe de l'efficacité des marchés libres. Un premier argument, décisif, concerne « l'incomplétude des marchés » [20]. pour que les marchés soient efficaces, « il faut qu'il existe des marchés non seulement pour des périodes du futur proche, mais pour toutes les périodes, à un horizon infini ». Sans cela, « l'économie peut s'engager sur un sentier localement efficient sur un plan intertemporel, (...) et

ce n'est que dans le futur qu'il devient évident que ce sentier est inefficace (...) Les décisions d'aujourd'hui sont inextricablement liées à ce qui se produit dans une chaîne d'interconnexions qui s'étend infiniment dans l'avenir. (...) En pratique les entrepreneurs prennent leur décision sur la base de l'intuition et du pari » (op. cit., p. 17) [21]. On retrouve la filiation keynésienne avec cette incertitude radicale qui entoure les choix entrepreneuriaux. Cette incertitude ouvre un champ considérable à l'intervention publique pour stabiliser à un niveau élevé les anticipations qui commanderont les décisions d'investissement des agents.

Deuxième argument, « la séparation de la propriété et du contrôle » (op. cit., p. 20) : dans le capitalisme réellement existant, les propriétaires (actionnaires) ne sont pas les dirigeants des entreprises. Certes, « l'incapacité de prendre en compte les incitations managériales a été l'une des critiques les plus décisives contre le socialisme de marché », mais l'analyse en termes « principal – agent » montre que « quand l'information a un coût, les actionnaires ne peuvent exercer qu'un contrôle limité sur les dirigeants » (op. cit., p. 21). Rien ne dit que les mécanismes incitatifs mis en place pour motiver les dirigeants des entreprises capitalistes soient plus efficaces que ceux conçus pour leurs homologues socialistes. Stiglitz est particulièrement prémoniteur à propos des stock-options : « si les dirigeants sont rémunérés en fonction de l'évolution de court terme des cours des actions, les entreprises prendront des initiatives visant à accroître ces cours dans le court terme (...) Les dirigeants essaieront de dissimuler les résultats négatifs dans l'espoir que ces informations sur les résultats deviennent publiques seulement après qu'ils ont pu encaisser leurs options » (op. cit., p. 96).

Plus généralement, l'économie de l'information amène à la conclusion que les imperfections des marchés sont omniprésentes et dans une large mesure inévitables : « quand les marchés sont incomplets et que l'information est imparfaite, les actions des individus provoquent des externalités sur d'autres individus, qu'ils ne peuvent pas prendre en compte » (op. cit., p. 29) : d'où par exemple les problèmes des « marchés incomplets pour les

risques », de « l'antisélection », du « hasard moral », voire l'effondrement potentiel de certains marchés en l'absence de mécanismes de coordination non marchands (Akerlof, 1970).

Enfin, Stiglitz est particulièrement sévère avec l'institution centrale du capitalisme contemporain, le marché des actions. L'efficacité des marchés financiers pour motiver les managers ? Indéfendable : « il y a tout simplement trop de bruit sur le marché financier » ; « la plupart des entreprises ne sont pas cotées en bourse, et rien ne prouve que les incitations pour leurs dirigeants soient de plus mauvaise qualité » ; « la plupart des dirigeants s'occupent de sous-unités, dont la valeur n'est pas évaluée par les marchés financiers » (op. cit., p. 80). Leur efficacité pour estimer les revenus futurs issus des décisions managériales prises aujourd'hui, et donc de la valeur des entreprises ? Absurde : « l'information fournie par les marchés financiers est d'une valeur limitée » : elle est « trop rustique » (coarse) ; elle repose sur des anticipations des mouvements de court terme (le « concours de beauté » de Keynes). En réalité, les statistiques montrent que les marchés financiers ne contribuent pratiquement en rien au financement net de l'activité des entreprises : « échanger sur le marché financier est un jeu à somme nulle », qui donc « accroît les risques sans augmenter, en général, les rendements moyens » (op. cit., p. 95). Non seulement, « les activités d'acquisition d'information liées au marché des actions sont essentiellement vouées à la recherche de rentes » (op. cit., p. 94) ; mais « une grande part de l'activité des marchés d'actions ne peut être expliquée en termes de comportements rationnels » (op. cit., p. 95). Stiglitz se livre à une défense et illustration du financement bancaire (les banques « ont un pouvoir que les actionnaires n'ont pas : demander qu'on leur rende leur argent (à la fin du prêt) », (op. cit., p. 78), en s'appuyant sur le système de la banque principale à la japonaise.

La critique du mythe de l'efficacité des marchés débouche même parfois sur des ouvertures intéressantes dans l'optique du renouveau d'une réflexion anti-capitaliste [22]. Ainsi, Stiglitz estime, comme Bowles et Gintis, que l'autogestion peut se justifier par des arguments de nature économique renvoyant à la théorie des incitations : contrairement

au théorème de Coase, « répartition et efficacité ne peuvent pas être séparées », car « dans une économie où la surveillance est coûteuse, et où le 'travail' est séparé du 'capital', les propriétaires du capital doivent proposer des incitations aux travailleurs. Ces incitations sont nécessairement imparfaites et coûteuses. Si chaque fermier possédait la terre qu'il travaille, ou si chaque travailleur possédait le capital avec lequel il ou elle travaille, il n'y aurait pas de problème d'incitation » (op. cit., p. 49). En outre, les incitations non monétaires peuvent jouer un rôle important : comme l'ont montré Simon et Akerlof, « le succès d'une entreprise exige l'identification' de l'individu avec les objectifs de l'entreprise, que les individus fassent du succès de l'entreprise leur but personnel ». Certes, « à long terme les motifs extra-économiques ne semblent pas suffire à eux seuls. Mais cela ne doit pas nous conduire à conclure qu'ils ne peuvent pas jouer un rôle important dans la motivation des travailleurs, en complément plutôt qu'en remplacement des incitations financières » (op. cit., p. 78-79).

Plus fondamentalement, Stiglitz a conscience de « l'étroitesse de l'homme néoclassique », et de « l'importance de la coopération, de l'honnêteté, de la confiance, vertus qui améliorent le fonctionnement des relations économiques, mais qui amènent souvent (et heureusement) à des comportements dépassant largement ceux auxquels conduit l'intérêt propre » (op. cit., p. 273). Il recommande en particulier « d'étudier des formes d'organisation économique comportant davantage de participation et de propriété des travailleurs » (op. cit., p. 277) [23]. Citant le fameux passage de *La Richesse des Nations*, où Smith décrit l'effet sur l'ouvrier d'une division excessive du travail (il devient « aussi stupide et ignorant qu'une créature humaine peut le devenir »), Stiglitz reconnaît « l'endogénéité de la nature humaine » par rapport aux institutions économiques ; des institutions alternatives, reposant sur davantage de coopération et de prise en compte mutuelle des intérêts, peuvent donc avoir un caractère auto-renforçant, à condition de ne pas négliger les incitations matérielles et instrumentales. Or, il s'agit d'un argument central dans les conceptions autogestionnaires qu'on va maintenant évoquer.

5. Le socialisme autogestionnaire

Depuis les années 1950-60, des théoriciens hostiles au bureaucratisme soviétique ont tenté de s'appuyer sur l'expérience de l'autogestion yougoslave pour développer un modèle de socialisme autogestionnaire avec marché, renonçant à l'idée d'un système de prix déterminé centralement par le planificateur. Ainsi Benjamin Ward (1958) développe un modèle de firme autogérée où la fonction objectif des coopérateurs est la maximisation du revenu du travail ; il montre cependant l'inefficience à court terme de ce modèle puisque la courbe d'offre de travail serait de pente négative. James Meade (1972) réfute cette critique en proposant un modèle de « coopérative inégalitaire », où les plus anciens et les plus qualifiés ont plus de voix au chapitre que les récents embauchés. Vanek (1975) propose une modélisation macroéconomique d'un socialisme autogestionnaire avec marchés des produits, mais sans marché du capital ni du travail. Toutefois, l'échec de l'autogestion yougoslave et l'offensive intellectuelle du néolibéralisme dans les années 1980 mettent entre parenthèses ces tentatives de conceptualiser un modèle de socialisme autogestionnaire conciliant décentralisation des décisions microéconomiques et planification démocratique.

La contribution de Diane Elson (1988) représente une importante avancée dans ce débat, et pose des jalons pour dépasser l'opposition manichéenne entre marché et plan. Pour donner un aperçu de son originalité, et étant donnée la densité de la contribution, il est nécessaire de s'y étendre quelque peu. Selon Elson, certaines des critiques traditionnelles du marché par les marxistes sont largement inopérantes. Rien ne sert de critiquer l'impersonnalité du marché (car c'est aussi une « protection de la liberté individuelle et un rempart contre la tyrannie personnalisée », Elson, 1988, p. 12), ni le fait que le marché ne prenne en compte que la demande solvable (il suffit alors de « changer la distribution du pouvoir d'achat grâce à la fiscalité et aux prestations sociales », op. cit., id.). Ce qui pose problème est le « fétichisme de la marchandise », personnifié dans le débat public par les toutes-

puissantes « forces du marché » qui orientent inexorablement le sens du développement social. Le problème vient de ce que « *les marchés ne se contentent pas de décentraliser la prise de décision, ils l'atomisent* » (op. cit., p. 13). La critique de la coordination marchande que propose Elson est très proche de celle de Stiglitz : « *les interdépendances entre acteurs économiques résultent du caractère de déséquilibre séquentiel que revêt n'importe quel processus de marché en temps réel (même un marché de futurs) sur lequel les individus doivent prendre des décisions, dans l'isolement, à un instant qui précède la jouissance du fruit de ces choix. Entre la prise de décision et la jouissance de ses fruits, de nombreux changements peuvent se produire à cause des décisions d'autres agents, qui affectent le gain attendu* » (op. cit., p. 14). La prétendue loi de l'offre et de la demande n'a aucun caractère de généralité : « *en fait, sur la majorité des marchés existent de bonnes raisons pour que les prix ne se déplacent pas vers les positions qui équilibrent le marché. Quand les agents sur un marché particulier sont en permanence acheteurs ou vendeurs, plutôt que d'occuper alternativement chaque rôle, les acheteurs et les vendeurs valorisent la poursuite de leurs relations mutuelles ; et quand la recherche sur le marché est coûteuse, alors il peut-être très rationnel pour une entreprise de ne pas réduire les prix quand la demande baisse, et même de les augmenter* » (p. 16).

L'article se pose comme une contribution au débat entre Nove et Mandel (cf. supra). Pour Elson, Nove a tort de confier la régulation de son économie socialiste au jeu du « marché » (supposément concurrentiel). Mais, même si la « coopération informelle objective » est en effet un phénomène important [24], Mandel se trompe quand il néglige l'importance des marchés dans la coordination économique : « *avec des prix relatifs et une distribution des revenus différents, le profil de consommation pourrait changer considérablement* » (op. cit., p. 26) En fait, l'économie mandélienne est une « économie de la répétition » (op. cit., p. 25), sans innovation ni changements profonds des techniques ou de goûts des consommateurs. Or, les prix relatifs se déforment inévitablement sous l'effet des gains de productivité différenciés (« *il y a trente ans le prix*

relatif des téléviseurs était élevé et c'étaient des biens de luxe »).

Elson ébauche alors un modèle original de socialisme autogestionnaire reposant sur la « socialisation du marché ». On se contentera ici d'en résumer certains traits saillants. Le modèle suppose que « *les ménages aient accès à un revenu de base sans être forcés de vendre leur force de travail à des entreprises extérieures même nationalisées* » (op. cit., p. 28). Le système productif est composé d'un système d'entreprises publiques autogérées et autofinancées. Un Régulateur des entreprises publiques assurerait l'allocation du capital (« *des équipes de travailleurs pourraient demander au Régulateur l'autorisation de monter une nouvelle entreprise publique, et de recevoir des fonds publics (pour lesquels un intérêt serait payé) pour le faire* » (op. cit., p. 31). En cas de faillite, « *personne ne serait licencié. Le Régulateur aiderait à formuler des projets de reconversion des travailleurs dans d'autres entreprises semblables ou dans des formations avant de nouveaux emplois* ».

On sait aujourd'hui que tout marché est une construction sociale et institutionnelle spécifique, et que le « marché pur » est une fiction absurde. Le « marché socialisé » de D. Elson est une institution « *constituée d'organismes publics, financés par des impôts prélevés sur les ménages et les entreprises, plutôt que par la vente de marchandises. C'est aussi un marché où les 'poignées de main invisibles', les relations de bienveillance et de réciprocité que les économies de marché ont dû construire au moins dans une certaine mesure, sont transformées en des réseaux publics d'information à l'accès libre, plutôt qu'en des 'cercles enchantés' ou des 'clubs de gentlemen' qui excluent les 'outsiders'* » (p.32). Les « commissions de prix et salaires » établissent des « places de marché électroniques » qui permettent des « *économies d'échelle dans la collecte d'information* » et « *de plus faibles coûts de transaction* » (op. cit., p. 32). Elles doivent « *rassembler l'information sur les coûts unitaires afin que le public puisse évaluer la relation entre coûts et prix* » (op. cit., p. 33). Elles établissent des normes de prix, qui servent de référence et par rapport auxquelles des exceptions peuvent être faites mais doivent être justifiées aux yeux des consommateurs. Les normes de prix se

basent sur les coûts unitaires auxquels s'ajoute « *une marge déterminée par les besoins en investissement de l'économie* » (op. cit., p. 38). « *Le taux de marge pourrait varier d'un secteur à l'autre afin d'engendrer un surplus plus élevé dans les secteurs dont la stratégie globale recherche l'expansion* ». « *Les prix seraient révisés tous les ans* », afin de décider « *dans quelle mesure les niveaux de production dans tel secteur doivent être développés, réduits ou stabilisés* » (op. cit., p. 38).

Les technologies de l'information facilitent considérablement cette transparence des marchés : « *un système électronique public de règlement des affaires enregistrerait les termes de toutes les transactions réalisées, et cette information serait traitée pour révéler les écarts à la norme. À nouveau, le coût inférieur d'un système public de règlement des transactions fournira aux vendeurs et aux acheteurs l'incitation de l'utiliser (...). Les efforts volontaires (de constitution de réseaux) seraient complétés par des réseaux publics dont les coordinateurs auraient le pouvoir d'exiger la publicité de l'information* » (op. cit., p. 34).

Ces commissions des prix et salaires ont « *trois fonctions : faciliter l'échange d'informations ; contraindre à la révélation de l'information ; et un rôle interactif, en l'occurrence dans la conception et la spécification des biens et des procédés de production (...). Ceci n'obligera pas les entreprises à produire des informations supplémentaires, mais à rendre publiques celles dont elles ont, en tout état de cause, déjà besoin pour leur usage interne* » (op. cit., p. 34).

Ainsi, le « marché socialisé » surmonte-t-il la myopie intrinsèque du marché concurrentiel : « *les réseaux d'acheteurs et de vendeurs formeraient la base d'un processus décentralisé de planification où les implications pour les autres des projets d'investissement des différentes unités seraient prises en compte avant que ces plans ne soient réalisés* » (op. cit., p. 34-35). Un plan national est nécessaire pour décider « *quels secteurs doivent croître et quels autres décroître, quelle part du revenu national doit être investie et quelle part consommée, quels goulots d'étranglement doivent être élargis et quels autres acceptés comme des contraintes* »

(op.cit., p.35).

Le marché du travail est lui aussi « socialisé » : la commission des salaires centralise toutes les offres d'emploi et les informations sur les revenus et les conditions de travail, afin d'informer les demandeurs en temps réel. Une sorte d'assurance emploi élargie élimine le problème du chômage : « *le Régulateur des entreprises publiques agirait comme une sorte de 'maison mère' pour les personnes dont les emplois auraient été supprimés ; en leur payant leur salaire de base, et en fournissant un structure logistique et une formation, jusqu'à ce qu'ils retrouvent un nouvel emploi. Des réseaux entre utilisateurs et vendeurs de force de travail (incluant les ménages et les organismes d'éducation et de formation) pourraient jouer un rôle important en réduisant le coût de ces opérations* » (op. cit., p. 36). Autrement dit, le projet autogestionnaire est à la fois « *contre le marché du travail* » et « *pour la mobilité et la liberté de l'emploi* » (Samary, 2000).

Elson est consciente du problème récurrent des incitations qu'auraient les entreprises, même (voire surtout) autogérées, à surestimer ou sous-estimer les coûts unitaires communiqués à la commission des prix : « *plusieurs mesures peuvent être utilisées pour se protéger des possibilités de désinformation : un corps d'inspecteurs bien équipé avec le pouvoir de saisir les comptes des entreprises ; l'exigence que les systèmes informatiques de gestion soient d'accès libre ; une série de mesures visant à rendre trop coûteuse la tenue de deux comptabilités ; et des mesures pour faciliter l'entrée de nouveaux producteurs et diminuer les possibilités de collusion* » (op. cit., p. 39). Mais les institutions de cette économie tendent aussi à réduire les comportements opportunistes : « *dans une économie où la possibilité de prendre des initiatives est largement répandue, et où il n'y a pas de marché des capitaux pour vendre et acheter des entreprises, il est plus probable qu'on reconnaisse les bénéfices mutuels du partage de l'information* » (op.cit., p.43)

Pour Elson, les linéaments de cette socialisation des marchés sont déjà présents aujourd'hui : « *ce système en réseaux inter-entreprises se développe dans les économies capitalistes, incluant non*

seulement des contrats à long terme pour certains produits mais aussi l'intégration de la conception et du développement » (op. cit., p. 45). Les consommateurs joueraient un rôle actif dans la socialisation des marchés, grâce au développement d'un « commerce équitable » avant la lettre [25] : les associations non seulement informeraient les consommateurs de la qualité des produits, mais aussi de « la façon dont les biens et services sont produits, et leurs implications pour l'environnement. (...) Des biens produits dans des conditions de 'bonnes pratiques' (du point de vue écologique, ou de l'égalité de traitement, ou des conditions de travail décentes), pourraient être mis en évidence. Un syndicat des consommateurs éduquerait les ménages à prendre en considération toutes les implications de leurs achats, au delà de la recherche du meilleur prix pour satisfaire des besoins immédiatement ressentis » (op. cit., p. 40-41).

Elson tente donc d'ébaucher une société « où les biens sont échangés contre de l'argent mais n'ont pas de vie propre indépendante ; et où les personnes n'existent pas les unes pour les autres en tant que simples représentantes de marchandises » (op. cit., p. 4). Bref, une société qui évince le fétichisme de la marchandise sans éliminer le marché. Mais à la différence des modèles de planification électronique qui supposent une éradication instantanée des mécanismes marchands, elle prend en compte de façon soigneuse (et même par certains côtés visionnaire) les évolutions réelles et potentielles des marchés capitalistes, pour montrer comment des inflexions importantes dans l'équipement institutionnel de ces marchés pourraient en développer des potentialités encore embryonnaires.

On peut toutefois repérer plusieurs faiblesses dans cette ébauche. Le problème des incitations des entreprises à communiquer au public une information fiable et exhaustive n'est pas traité de façon entièrement satisfaisante ; l'articulation n'est pas très claire entre la sphère des biens de consommation (où le marché, même socialisé, est libre et les producteurs rémunérés en fonction du surplus dégagé par leur entreprise) et celle des biens d'investissement (où il semble que les décisions soient prises centralement par le Régulateur et

déterminées *a priori*).

Le modèle proposé par P. Devine (1988 ; 2002 [26]) apparaît de ce point de vue comme complémentaire à celui de D. Elson. Ce modèle « vise à prendre au sérieux à la fois l'expérience négative du modèle soviétique de planification administrative autoritaire et les acquis positifs des récents travaux de l'école autrichienne dans le débat sur le 'calcul socialiste' » (Devine, 2002, p. 72). Il s'agit de viser une société « auto-administrée », « où les diverses associations volontaires constituant la société civile exercent un contrôle à la fois sur l'État et sur l'économie. Par rapport à l'économie, cela signifie que les citoyens librement associés, pas seulement les producteurs, décident de l'usage du potentiel productif social, plutôt que ceci soit déterminé par la coercition de l'État ou celle des forces du marché » (op. cit., p. 72).

Devine fait partie des socialistes qui prennent au sérieux les objections autrichiennes : « toute discussion d'une organisation économique socialiste doit aujourd'hui prendre en compte le travail théorique sur la nature de la connaissance associé au renouveau du débat sur le 'calcul socialiste'. Le point essentiel n'est pas seulement que les connaissances clés pertinentes pour les décisions économiques sont distribuées d'une manière 'spécifique dans le temps et dans l'espace' (Hayek, 1945), mais aussi qu'elles sont dans une large mesure tacite, acquises à travers l'apprentissage informel de l'individu ou du groupe. Ceci veut dire qu'une part importante de cette connaissance ne peut être codifiée et transmise, mais doit être traitée par ceux qui la détiennent » (Devine, 2002, p. 74).

Loin d'affaiblir l'idéal socialiste, cette analyse « renforce l'argument en faveur de la propriété sociale », définie comme « la propriété de ceux qui sont affectés par – ont un intérêt à – l'usage des biens en question ». La propriété sociale est justement « plus efficace que la propriété privée, publique ou coopérative, parce qu'elle permet que la connaissance tacite de tous ceux qui sont concernés soit utilisée dans le processus de négociation des décisions destinées à améliorer le bien-être social dans un contexte particulier » (op. cit., p. 74-75).

Cette conception de la propriété répond à une lacune du modèle d'Elson : l'intégration des parties prenantes extérieures à l'unité de production dans le cercle des propriétaires réduit drastiquement la possibilité de rétention d'information par les producteurs au détriment de la société. « *Le principe de subsidiarité s'applique : la propriété sociale devrait être définie et les décisions devraient être prises au niveau le plus local et le plus décentralisé compatible avec la participation de tous ceux, et seulement ceux, qui sont affectés par l'usage des actifs, à la prise des décisions concernant ces actifs* » (op. cit., p. 75). Car – c'est l'une des leçons de l'expérience yougoslave – « *la propriété sociale ne peut se gérer efficacement qu'à divers niveaux combinés* » (Samary, 2000). Cette conception m'apparaît cohérente avec l'émergence actuelle de mouvements sociaux favorables à la responsabilité sociale de l'entreprise ; ces mouvements, qui rassemblent des acteurs très divers, exigent en effet des entreprises qu'elles associent à leurs décisions importantes les acteurs sociaux directement concernés par les impacts de ces décisions.

La deuxième idée intéressante par rapport au schéma d'Elson concerne le processus (décisif du point de vue de la comparaison avec le capitalisme) de sélection des investissements. Devine introduit une distinction stimulante « *entre échange marchand et forces du marché* » : « *l'échange marchand implique la vente / achat du produit des capacités productives existantes. Le jeu des forces de marché est le processus par lequel le capitalisme ou le socialisme de marché coordonnent les changements de la structure des capacités productives résultant de l'investissement ou du désinvestissement* » (op. cit., p. 76). Le modèle de Devine conserve « l'échange marchand », mais remplace les « forces du marché » par la « coordination négociée ».

On peut tenter de résumer la structure du modèle de Devine en quelques traits clés :

1) propriété sociale des entreprises par les travailleurs, les fournisseurs, les clients et usagers, les autres entreprises du secteur (représentés ou non par leurs associations professionnelles ou de consommateurs), les collectivités locales, l'État le

cas échéant ;

2) détermination démocratique d'un plan national (part du PIB réservée à la consommation collective, à l'investissement dans chaque secteur...) ;

3) prix fixés par les entreprises (*price makers*) sur la base de leurs coûts et du taux de marge prévu nationalement : les choix des consommateurs dans les processus d'échange marchand informent sur l'adéquation des productions et de la demande et sur l'efficacité des différentes entreprises ;

4) l'autofinancement est interdit (les entreprises doivent amortir leur capital mais ne peuvent financer de nouveaux investissements) ;

5) les décisions d'investissement sont prises au niveau d'un secteur par des « Organismes de coordination négociée » qui prennent en compte ces informations quantitatives, les priorités des plans nationaux et sectoriels, et les « connaissances tacites » des parties prenantes (représentants des entreprises du secteur, collectivités territoriales, organismes de planification).

Par rapport aux modèles de socialisme de marché, le « plan participatif » de Devine répond à la question clé de l'incertitude radicale liées à la détermination marchande des décisions d'investissement en l'absence de marchés complets ; il y répond en remplaçant les « paris » nécessairement hasardeux et contradictoires des entrepreneurs non par un plan central détaillé, mais par un processus délibératif articulant grandes décisions nationales (et internationales) et décisions locales concernant non pas l'ensemble des décisions économiques, mais seulement celles liées à l'investissement nouveau. Il n'est donc plus question de référendum sur la couleur des chaussures (le consommateur dispose d'un revenu qu'il affecte librement à l'achat des modèles qu'il souhaite), mais d'un débat annuel, entre les parties prenantes concernées, portant sur la répartition des fonds d'investissement destinés par le plan global aux entreprises (établies ou souhaitant entrer sur le marché) du secteur de l'habillement.

Dans cette famille autogestionnaire, la « démocratie

économique » de D. Schweickart (2002) introduit un mécanisme alternatif d'allocation planifiée du capital. La « démocratie économique » peut se définir par trois traits fondamentaux : l'autogestion des entreprises (mais avec propriété étatique), le jeu du marché pour la production courante, et surtout, le contrôle social de l'investissement. Comme Devine, Schweickart estime indispensable un contrôle social sur l'orientation de l'investissement. Les fonds pour des investissements nouveaux proviennent d'une taxe sur le capital et sont recyclés vers l'économie par un réseau de banques d'investissement publiques. Plus précisément, les fonds collectés par l'État sont attribués d'abord aux régions et aux communautés locales sur une base per capita, condition nécessaire pour assurer un développement régional équilibré. Chaque région repasse ces fonds à des banques publiques (la part attribuée à chacune étant évaluée en fonction de ses performances passées) ; enfin ces banques attribuent les dotations d'investissement aux entreprises qui proposent des projets économiquement profitables. Une priorité est accordée aux projets profitables qui accroissent l'emploi. À chaque niveau, national, régional et local, les élus décident quelle proportion du fonds d'investissement va être affectée à des dépenses d'investissement public, et quelle proportion va être transmise, sans pré-affectation, au niveau inférieur.

Conclusion

La typologie ici proposée ordonne les modèles de socialisme en fonction d'un critère essentiel, l'attitude par rapport aux mécanismes de marché. Les socialistes électroniques les rejettent sans ambiguïté, invoquant leur caractère intrinsèquement destructeur des solidarités sociales. Les socialistes de marché au contraire les jugent pour l'essentiel neutres, et leur confient le soin de gérer l'allocation des ressources et le développement économique, à condition que les actifs soient équitablement répartis dans la société. Les autogestionnaires admettent les marchés comme un mal nécessaire qu'il faut « socialiser » ou contrôler politiquement, notamment en ce qui concerne les décisions de création et d'affectation du surplus social.

La discussion précédente montre que les socialistes « électroniques » ne respectent pas l'une des conditions essentielles du débat scientifique : tenir compte des arguments adverses et adapter argumentation et hypothèses en fonction de la dynamique intellectuelle des échanges. Ils se contentent de répéter le schéma de Lange, en y ajoutant des compléments, intéressants ou bizarres, mais qui ne permettent pas de sortir de l'impasse.

Dans le débat entre les deux autres courants, le critère discriminant est l'analyse des conséquences « culturelles » (comme disent Bowles et Gintis) de la logique des marchés. Les deux courants considèrent plan et marché comme des mécanismes complémentaires de coordination de l'économie. Mais les partisans du socialisme de marché négligent la réflexion sur les conditions sociales des efficacités économiques relatives du plan et du marché. Je fais l'hypothèse que cette efficacité relative dépend largement de l'état des rapports sociaux dans une société à une période historique donnée.

L'avantage comparatif du marché sur le plan vient largement de sa capacité à mobiliser une information que les agents économiques n'ont pas intérêt à communiquer. Prenons l'exemple des droits à polluer : l'information privée et asymétrique porte sur le coût réel de dépollution correspondant à un objectif fixé *a priori* (planifié) de décroissance des émissions. En émettant des droits à polluer et en laissant les entreprises se les échanger librement, le planificateur peut *in fine*, en observant les émissions d'équilibre, reconstituer quels étaient les coûts réels de dépollution des usines. Le marché aura produit « gratuitement » une information d'accès direct difficile (Gastaldo, 1992).

Cet exemple fait ressortir clairement un résultat plus général : plus les comportements sont strictement individualistes et opportunistes, plus les agents suivent uniquement leur intérêt égoïste de court terme, et plus le marché est préférable au plan. En revanche, si les patrons étaient animés du souci du bien commun, ou (plus probablement !) s'ils subissaient les pressions d'associations écologistes, si le planificateur pouvait s'appuyer sur les syndicats des usines en question, si les travailleurs et

ingénieurs de ces usines refusaient d'occulter les informations importantes pour la collectivité, le plan serait un outil beaucoup plus direct et efficace pour atteindre l'objectif de réduction des émissions. Autrement dit, l'efficacité relative des mécanismes de marché s'élève avec le degré d'opacité sociale, liée aux comportements stratégiques égoïstes des détenteurs de ressources.

La mondialisation de la concurrence et la déréglementation renforcent cette opacité et affaiblissent encore les capacités de coordination et d'intervention des États. Les dirigeants d'entreprise occultent encore plus les informations vitales pour ne pas en faire bénéficier leurs concurrents ou l'État. Ils dissimulent leurs stratégies d'investissement, leurs projets d'innovation, leurs capacités réelles, etc. L'horizon des prévisions se raccourcit, les erreurs se multiplient. L'hypertrophie de la finance introduit une instabilité profonde et d'énormes distorsions dans l'évaluation des performances réelles des entreprises.

Comme Stiglitz l'a montré, le marché peut être un puissant producteur d'informations s'il est correctement régulé. Mais ces informations reflètent, et en retour permettent de reproduire, voire d'aggraver, la distribution inégale des ressources et des pouvoirs dans la société. Les versions modernes du « socialisme de marché » sont que les institutions qu'elles proposent ne développent pas une dynamique de dépassement positif de l'atomisation sociale. Partant du constat – actuel – que les individus sont égoïstes et opportunistes, ce qui rend économiquement incontournable le recours aux marchés, ces modèles tentent de concilier cette dynamique avec un projet de société plus juste ou moins inégalitaire. D'où la multiplication de règles plus ou moins arbitraires (ainsi l'existence de deux monnaies étanches chez Roemer) dont il est difficile de voir qui va les faire respecter dans une société dont la logique d'action quotidienne est la lutte concurrentielle. L'idée des socialistes de marché est que la loi et le plan indicatif viendraient en permanence corriger les déviations, freiner la re-concentration des ressources, influencer sur les décisions par le jeu des taux d'intérêts ou de la fiscalité [27].

Mais il est probable qu'existe une contradiction insurmontable à terme entre un système productif où jouent à plein la concurrence et la lutte de tous contre tous (même « autogérés »), et un système politique démocratique qui reflèterait réellement les intérêts sociaux. Il faut « penser simultanément l'économique et le politique en respectant l'unité des individus qui, quant à eux, y sont bien insérés d'un seul tenant » (Théret, 1991). Il ne paraît pas possible de penser un système post-capitaliste viable où la dynamique fondamentale des rapports de production pousserait à la concentration et à la reconstitution de facto du capital, et ne serait contrebalancée que par une intervention publique socialiste. Il fait peu de doute que les « forces du marché » pénétreraient progressivement les instances politiques, pour s'en emparer finalement. C'est dans la dynamique même des rapports sociaux de production que doit se construire le socialisme, par l'extension permanente des relations de coopération et de transparence, et le dépérissement corrélatif des marchés et plus fondamentalement des rapports de production capitalistes.

L'objectif central des institutions économiques post-capitalistes devrait être de promouvoir le dépérissement des comportements opportunistes et égoïstes : évidemment pas par la répression ou le contrôle idéologique, mais en encourageant les comportements coopératifs et la prise en compte mutuelle des intérêts des parties prenantes aux décisions. La nature des innovations institutionnelles pertinentes sera déterminée par la propre dynamique du mouvement social. C'est pourquoi il est largement vain de vouloir préciser dès aujourd'hui, comme le font certains auteurs, des mécanismes très détaillés. Mais il demeure utile de réfléchir au type d'institutions et à leur articulation qui permettraient de d'établir une dynamique d'évolution des rapports sociaux dans le sens d'un renforcement des tendances coopératives et civiques.

Dans ce débat c'est Elson qui a défini de la façon la plus claire à la fois la nature d'une économie socialiste : « *un processus de coordination qui permette d'éviter le chômage et l'inflation, tout en conduisant à des gains de productivité et à la satisfaction des besoins des gens* » ; et la direction

pour y parvenir : non pas l'abolition des mécanismes de marché, mais leur dénaturation et dépérissement progressifs, dans un processus de très longue durée non exempt d'avancées et de reculs, par la banalisation des comportements coopératifs et l'extension du domaine de la gratuité. L'efficacité et l'utilité de la planification ne sauraient donc que croître à mesure que l'on avancera dans cette direction. Il ne peut s'agir que d'un long processus de transformation en profondeur des modes de socialisation et des identités. L'« homme nouveau » ne naîtra pas dès la révolution, aussi nécessaire soit-elle. Il faut voir la société socialiste comme une société conflictuelle, où les managers même élus tendront toujours à s'autonomiser, où l'État même démocratique tendra toujours à se bureaucratiser, et où les collectifs de producteurs et de consommateurs tendront toujours à une vision corporatiste ou localiste. La perspective du communisme et de l'abondance – l'abolition des rapports marchands – peut rester un objectif de très long terme (une « utopie ») : elle n'est pas un obstacle à la réflexion sur les moyens de faire tenir debout une société qui, bien qu'imparfaite, définirait consciemment et collectivement ses propres objectifs.

Cet article fut publié le 1^{er} mai 2017 : « [Socialisme, marchés, autogestion : un état du débat](#) », Séminaire Matisse « Hétérodoxies », 18 Octobre 2002, *Revue du MAUSS permanente*, 1^{er} mai 2017.

Références

Achcar G. (ed.) (1999), *Le marxisme d'Ernest Mandel*, Collection Actuel Marx Confrontation, PUF.

Aglietta M., Brender A. (1984), *Métamorphoses de la société salariale (La France en projet)*, Calmann-Lévy.
Adaman F., Devine P. (1996), « The calculation debate : lessons for socialists », *Cambridge Journal of Economics*, 20:5.

Akerlof G. (1970) ; « The market for 'lemons' : qualitative uncertainty and the market mechanism », *Quarterly Journal of Economics* 86 ; 488-500.

Albert M., Hahnel R. (1990), *Looking forward* ;

participatory socialism for the XXIth century, South End Press.

Albert M., Hahnel R. (2002), « In defense of participatory economics », *Science and society*, Vol. 66, n°1, Spring.

Andréani T., Féray M. (1993), « De l'autogestion au socialisme associatif », *Actuel Marx*, n°14.

Bardhan P., Roemer J.E. (1993), *Market socialism, the current debate*, Oxford University Press.

Barone E. (1908), « The Ministry of production in the collectivist state », in Hayek (1935).

Bettleheim C. (1966), *Problèmes théoriques et pratiques de la planification*, Maspéro.

Bowles S., Gintis H. (1998), *Recasting egalitarianism : new rules for communities, states and markets*, (edited by E.O. Wright), Verso.

Block F. (1993), 'Capitalisme sans pouvoir de classe', *Actuel Marx*, n° 14.

Cockshott P., Cottrell A. (2002), « The relation between economic and political instances in the communist mode of production ».

Devine P. (1988), *Democracy and economic planning*, Cambridge, England : Polity Press ; Boulder, Colorado : Westview Press.

Devine P. (2002), « Participatory planning through negotiated coordination », *Science and society*, Vol. 66, n°1, Spring.

Dobb M. (1953), « A review of the discussion concerning economic calculation in a socialist economy », in (Dobb, 1955).

Dobb M. (1955), « On economic theory and socialism », *Collected papers*, Routledge and Kegan, London.

Elson D. (1988), « Market socialism or socialization of the market », *New Left Review*, I/172, nov-dec 1988

Gastaldo S. (1992), « Les 'droits à polluer' aux États-Unis », *Économie et statistique*, Octobre.

- Gordon D. (1996), « Conflict and cooperation : an empirical glimpse of the imperatives of efficiency and redistribution », in Bowles, Gintis.
- Hayek F.A. (1935), *Collectivist economic planning*, Routledge, London.
- Hayek F.A. (1935), « The present state of the debate », in Hayek (1935).
- Hayek F.A. (1948), *Individualism and economic order*, University of Chicago Press, Chicago.
- Hayek F.A. (1940), « Socialist calculation III : the competitive solution », in Hayek (1948).
- Jossa B., Cuomo G. (1997), *The economic theory of socialism and the labour-managed firm ; markets, socialism and labour management*, Edwards Elgar, Cheltenham.
- Lange O. (1936), « On the economic theory of socialism », *Review of economic studies*, vol. 4, n° 1).
- Lavoie D. (1985), *Rivalry and social planning : the socialist calculation debate reconsidered*, Cambridge University Press.
- Lavoie D. (1990), « Computations, incentives and discovery », in J. Pribyla (ed.), *Privatizing and marketising socialism*, Sage.
- Longuet S. (1998), *Hayek et l'école autrichienne*, Circa, Nathan
- Mandel E. (1987), « En défense de la planification socialiste », *Quatrième Internationale*, n° 25, Septembre.
- Mandel E. (1991), « Plan ou marché, la troisième voie », *Critique Communiste*, 106-107, avril-mai.
- Meade J.E. (1972), « The theory of labour-managed firms and of profit-sharing », *Economic Journal*, vol 82, March, Supplement.
- Mises L. von (1921), « Economic calculation in the socialist commonwealth », in (Hayek, 1935)
- Mises L. von (1949), *Human action*, Yale University Press, New Haven.
- Neurath O. (19 ?), *Empiricism and sociology*, ? (cité par Sapir).
- Nove A. (1983), *The economics of feasible socialism*, Allen & Unwin, London.
- Nove A. (1988), « Marchés et socialisme », *Quatrième Internationale*, n° 28, avril-juin.
- Okun A (1981), *Prices and quantities : a macroeconomic analysis*, Washington.
- Roemer J.E. (1994), *A future for socialism*, Harvard University Press.
- Roemer J.E. (edited by E.O. Wright) (1996), *Equal shares : making market socialism work*, Verso.
- Samary C. (1988), *Le marché contre l'autogestion, l'expérience yougoslave*, La Brèche/Publisud.
- Samary C. (1999), « Mandel et les problèmes de la transition au socialisme », in Achcar (1999).
- Samary C. (2001), « Des buts et des moyens : quel projet autogestionnaire socialiste », *La Pensée*, 321, janvier-février-mars.
- Sapir J. (2000), *Les trous noirs de la science économique, essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*, Albin Michel.
- Schweickart D. (2002), *After capitalism*, Rowman & Littlefield Publishers.
- Taylor F.M. (1929), « The guidance of production in a socialist state », *The American Economic Review*,
- Théret B. (1991), « Le rawlsisme à la française : le marché contre l'égalité démocratique ? », *Futur antérieur*, L'Harmattan, Hiver.
- Ward B.N. (1958), « The firm in Illyria ; market syndicalism », *American Economic Review*, vol 48, n°4, September.

Notes

[1] Sapir (2000) rappelle que l'opinion dominante chez les économistes à l'issue du débat Lange-Hayek était que Lange avait théoriquement raison (la planification centralisée est possible, et constitue une solution symétrique à l'équilibre général concurrentiel) mais pratiquement tort (c'est trop compliqué à mettre en œuvre). C'est la relecture de ce débat dans les années 1980 (Lavoie, 1985) qui a amené à reconsidérer ce diagnostic.

[2] « L'incomplétude des marchés peut elle-même s'expliquer par les coûts de transaction, dont les coûts d'information forment une composante importante » (Stiglitz, 1994, p. 33).

[3] même si je ne me priverai pas de pointer ce qui me semble le caractère assez folklorique de certaines propositions. ¶4 Voir le titre de l'ouvrage de J.E. Roemer, « A future for socialism », Harvard University Press, 1994. Roemer définit le socialisme de marché comme « une variété de modes d'organisation économique où la plupart des biens, y compris le travail, sont distribués via le système de prix, et où les profits des entreprises, autogérées ou non, sont distribués de façon équitable parmi la population » (Roemer, 1996, p. 13).

[4] Voir le titre de l'ouvrage de J.E. Roemer, « A future for socialism », Harvard University Press, 1994. Roemer définit le socialisme de marché comme « une variété de modes d'organisation économique où la plupart des biens, y compris le travail, sont distribués via le système de prix, et où les profits des entreprises, autogérées ou non, sont distribués de façon équitable parmi la population » (Roemer, 1996, p. 13).

[5] Je rejoindrai sur ce point Schweickart qui estime que le socialisme doit comporter l'appropriation non privative des moyens de production.

[6] Ce rappel s'appuie largement sur l'excellent ouvrage de synthèse de Jossa et Cuomo (1997). Voir aussi Sapir (2000).

[7] Pour Jossa et Cuomo, cette critique de Hayek est cependant injuste : « Taylor avait élaboré un système où l'allocation des ressources était laissée au marché. (...) c'est lui qui a ouvert la voie à la proposition d'un socialisme avec des entreprises autonomes' (Jossa, Cuomo, 1997, p. 18). Cette affirmation semble curieuse dans la mesure où pour Lange, le rôle de la direction des entreprises se résume surtout à appliquer la règle d'optimisation.

[8] Bien que Albert & Hahnel se défendent de présupposer un changement des mentalités pour que leur modèle de socialisme participatif soit viable (cf. infra). (voir Cockshott & Cottrell ?)

[9] Neurath est selon Sapir (2000) un pionnier de cette approche.

[10] Ce concept de « coopération informelle objective » est proche de ce que Aglietta et Brender (1984) appellent les « routines » du marché.

[11] Il est curieux de remarquer que dans cet article qui polémique avec les thèses de Nove (1983), Mandel n'explique pas véritablement la raison de ce rejet radical du marché. Mandel ne montre ni les avantages, ni les inconvénients de la coordination marchande et de son remplacement par le vote généralisé, et il semble confondre à plusieurs reprises capitalisme et marché.

[12] Mandel renonça d'ailleurs à cette position quelques années après : « il n'y a aussi aucune raison de supposer que dans la période de transition du capitalisme au socialisme le recours à l'argent (qui nécessite une devise stable) et aux mécanismes de marché, essentiellement dans le but d'accroître la satisfaction des consommateurs, devrait être écarté ou même réduit. *L'unique condition est que cela ne devrait pas générer une détermination par le marché des choix sociaux et économiques ...* » (Mandel, 1991, cité par Samary, 1999).

[13] L'argument sur les « 80% » est particulièrement audacieux, et avancé sans aucune justification ni référence à des travaux empiriques.

[14] On reviendra sur cet argument qui est loin d'être sans fondements.

[15] « Conceptuellement la planification participative est très simple : le Bureau de Facilitation de l'Itération annonce les estimations courantes des coûts d'opportunité pour tous les biens, ressources, catégories de travail et biens de capital. Les conseils de consommateurs et leurs fédérations répondent avec leurs propres demandes de consommation tandis que les conseils de travailleurs et leurs fédérations répondent avec leurs propositions de production – listant les produits qu'ils fourniraient et les inputs dont ils auraient besoin. Le BFI calcule l'excès de demande ou d'offre pour chaque bien et ajuste en conséquence son estimation du coût d'opportunité du bien vers le haut ou vers le bas. A l'aide de ces nouvelles valeurs des coûts d'opportunité, les conseils et fédérations de travailleurs et de consommateurs révisent et soumettent à nouveau leurs propositions jusqu'à ce que la proposition de chaque conseil et fédération ait été approuvée par tous les autres conseils et fédérations » (Albert et Hahnel, p. 10). Les auteurs ne discutent même pas les critiques hayékiennes (éparpillement de l'information sur les fonctions de production et de consommation, caractère inarticulé de cette information, incitations à maintenir les asymétries d'information et à limiter la transparence).

[16] Non pas le revenu, puisque la répartition se fait directement en nature par l'attribution de droits à un panier de biens

[17] Von Mises avait raison de dire que Lange voulait « jouer au marché », mais que son système était avant tout un système de planification centralisée avec collecte décentralisée de l'information.

[18] Notons toutefois que Block est plus autogestionnaire que Roemer, car il propose la marginalisation des actionnaires dans les conseils d'administration des entreprises (ils n'auraient plus que 30% des sièges, les travailleurs et les consommateurs se partageant le reste).

[19] Je ne résiste pas au plaisir de citer ce passage qui (parmi bien d'autres) illustre la modestie légendaire de l'auteur par la hiérarchie des talents qu'il suggère : « un ensemble complet de marchés supposerait qu'il y ait un marché pour chaque type de travail – un marché pour le travail de Joe Stiglitz, qui est différent du marché pour le travail de Paul Samuelson, qui est lui-même différent du marché des plombiers, qui a son tour est

différent du marché pour un travail non qualifié, etc » (p. 34)...

[20] Dans la polémique Von Mises-Neurath des années 1920, ce dernier oppose l'argument de l'incomplétude des marchés à propos de l'exemple du choix entre une centrale thermique au charbon et une centrale hydraulique : « pour que le calcul soit complet il faudrait connaître l'ampleur des réserves en charbon, sinon le choix fait aujourd'hui risque de compromettre le futur des générations à venir. Autrement dit les choix sont inter-temporels et pour que le marché puisse apporter une réponse satisfaisante du point de vue des critères de von Mises lui-même, il devrait être parfait, c'est-à-dire témoigner d'une connaissance parfaite du futur » (Sapir, 2000, p. 131).

[21] Stiglitz expose pédagogiquement « l'intuition derrière ce résultat » : « soit une entreprise en 1990 qui se pose la question de construire une usine, qu'elle compte utiliser pendant vingt ans, puis revendre à une autre entreprise. Pour prendre sa décision elle doit estimer la valeur du bâtiment dans vingt ans, c'est à dire en 2010. Mais la valeur de ce bâtiment dans vingt ans dépendra, en partie, de l'offre d'autres bâtiments construits entre maintenant et dans vingt ans. Même ces décisions dépendront des anticipations concernant ce qui se passera dans un futur plus lointain. Soit par exemple un bâtiment qui pourrait être construit d'ici à dix ans, c'est-à-dire en 2000. Ses propriétaires voudront savoir combien ils pourront vendre leur bâtiment par exemple vingt ans après sa construction, c'est-à-dire en 2020. La valeur du bâtiment en 2020 dépendra de l'offre de bâtiments à cette date, qui dépendra à son tour de la construction de bâtiments entre maintenant et 2020. Considérons maintenant un bâtiment qui pourrait être construit en 2010. Ses propriétaires voudront savoir la valeur des bâtiments en 2030, etc. » (p. 17).

[22] Qui n'est pas le but de Stiglitz ! Pour lui Keynes a montré que « les maux macroéconomiques du capitalisme étaient curables » : « on n'a pas besoin d'instituer des réformes fondamentales de l'économie. Des interventions publiques sélectives suffisent » (p. 23).

[23] Avec cette notation allusive mais intéressante : « il ne faut pas exagérer les échecs des entreprises autogérées dans l'ex-Yougoslavie, car celles-ci avaient des caractéristiques particulières (et de toute évidence insatisfaisantes) en ce qui concerne le transfert des droits de propriété, et d'autres détails institutionnels qui, aussi bien *a priori* que rétrospectivement, ne pouvaient mener au succès » (*id.*, p. 277). Comme le dit Catherine Samary (2000), « la crise de l'autogestion yougoslave prouve seulement que l'autogestion n'y était pas dotée des institutions adéquates à la cohérence, aux aspirations des autogestionnaires ».

[24] Elson fait une analogie pertinente entre concept proposé par Mandel et la « poignée de main invisible » d'Okun (1981).

[25] Puisque cette appellation n'existait pas à l'époque.

[26] Je me base ici sur le texte de 2002, synthétique mais qui incorpore divers éléments nouveaux élaborés au cours des débats autour de l'ouvrage de 1988.

[27] Ainsi dans le modèle d'Andréani et Féray (1993), les droits de succession seraient de 100 % pour la part des fortunes dépassant un certain seuil ; l'auto-financement serait interdit, les entreprises devant exclusivement se financer auprès des banques.

Questions sur la planification

vendredi 3 avril 2020, par [Pierre Khalfa](#)

La question de la planification fait son retour dans le débat public à gauche. Ce numéro des *Possibles* en est une illustration, la revue *Actuel Marx* y a consacré récemment un numéro indispensable [1] et l'idée de planification écologique est présente dans certains programmes politiques. Le renouveau des débats sur ce sujet est le bienvenu, alors même que le fondamentalisme néolibéral vise à imposer toujours plus son hégémonie, malgré le fait que la régulation spontanée des marchés vers un équilibre optimal soit une pure vue de l'esprit. Cependant cette nouvelle jeunesse ne doit pas se faire sur le mode d'une réhabilitation acritique. Il faut non seulement analyser sans concession les expériences du passé, mais aussi en tirer des leçons pour le présent. Dans cette perspective, cet article est plus porteur d'un certain nombre d'interrogations que de réponses assurées.

Selon la définition du Petit Robert, « la planification consiste à déterminer des objectifs précis et à mettre en œuvre les moyens propres à les atteindre dans des délais prévus ». Planifier est donc un comportement assez commun qui ne poserait pas de problème particulier. Les entreprises planifient leurs activités et l'État, même sous le régime néolibéral, connaît les lois de programmation pluriannuelles. Par exemple, le démantèlement d'une centrale nucléaire doit évidemment être planifié. Se fixer un objectif et voir comment le réaliser dans le temps est une activité banale. Elle l'est moins quand cette notion renvoie au « fait de déposséder l'individu privé d'une partie des décisions économiques et de transférer ces dernières à une autorité centrale [2] », c'est-à-dire quand il s'agit d'une planification centralisée visant à organiser jusqu'à la quasi-totalité de la vie économique, les moyens de production et les institutions financières ayant été nationalisées.

Marché vs plan ?

Les débats autour de la question de la planification ont historiquement tourné autour de l'opposition entre le plan, assimilé peu ou prou au socialisme, et le marché assimilé au capitalisme. Certes, certains auteurs ont contesté cette opposition et des tentatives de réformes de la planification centralisée ont eu lieu dans les pays de l'Est [3]. Mais l'échec de ces tentatives, le caractère peu convaincant des

diverses théorisations du « socialisme de marché » et surtout le triomphe du néolibéralisme cassant net les débats sur ce sujet, ont fait largement perdurer cette opposition. Dans l'imaginaire militant, « la concurrence libre et non faussée » est censée représenter la quintessence du néolibéralisme. C'est pourtant prendre le mythe néolibéral pour la réalité.

En effet la concurrence n'est jamais libre et est toujours faussée. La logique de l'accumulation capitaliste pousse en permanence à la formation d'oligopoles, voire de monopoles comme le montre l'exemple des GAFAs. Pour maintenir un semblant de concurrence, l'État capitaliste est obligé d'intervenir en permanence avec des réglementations particulières comme par exemple les lois anti-trust aux États-Unis. Le néolibéralisme ne fait pas exception. Ainsi, la transformation des monopoles de service public en sociétés commerciales et leur privatisation se sont accompagnées de réglementations contraignantes pour aider les nouveaux entrants. Si la concurrence avait été « libre », il n'y aurait pas eu la moindre concurrence.

Mais c'est confondre aussi concurrence et marché. Pour qu'un marché existe, il faut une institution qui l'organise et qui permette de mettre en relation acheteurs et vendeurs. Ce processus n'existe que pour la plupart des produits financiers et pour une poignée de biens, les matières premières par exemple. Pour les millions d'autres produits

disponibles, il n'y a pas de marché au sens strict du terme et les prix sont administrés par les entreprises. Ces dernières, campagnes de publicité à l'appui, essaient de faire distinguer leurs produits par des qualités réelles ou supposées, le prix n'étant qu'un des éléments du choix du consommateur. Parler ici de « marché » est abusif et signifie simplement que la validation sociale de la production se fait *a posteriori* dans l'échange. De plus comme le note Alec Nove « la planification de la production sous une forme ou une autre – c'est-à-dire la prévision *ex ante* – est la règle dans les économies de marché capitalistes, que cette prévision se fonde sur des études de marché ou des contrats négociés d'avance [4] ».

Mais surtout c'est confondre marché et capitalisme. L'existence de marchés est bien antérieure à l'apparition du capitalisme, que ce soit dans les sociétés antiques, au moins depuis les Phéniciens et à Athènes ou Rome, ou dans les sociétés féodales. Les marchés sont alors encadrés dans des dispositifs institutionnels qui les surdéterminent, dispositifs déterminés par les valeurs de la société considérée. Ce qui distingue les sociétés capitalistes de celles qui les ont précédées n'est pas l'existence de marchés, mais, comme l'a montré Karl Polanyi, le fait que la sphère économique devient partiellement autonome [5] car le capital s'en est emparé. Mais même dans le cadre du capitalisme, il peut y avoir des marchés qui, particulièrement encadrés et contrôlés, échappent au moins partiellement à la logique capitaliste. Cela a été par exemple le cas du marché du dioxyde de soufre (SO₂) aux États-Unis qui a permis de réduire considérablement les émissions, contrairement au marché européen du carbone qui est totalement dérégulé. Il y a donc « une ambivalence du marché, à la fois instrument du capitalisme et institution dépassant ce cadre-là [6] »

Qu'en est-il de la planification ? Une planification dite indicative est mise en place en France après la Seconde Guerre mondiale. Si elle est en rupture avec le libéralisme antérieur, elle s'insère parfaitement dans le capitalisme fordiste qui se met progressivement en place à l'époque. L'État essaie d'orienter les activités des entreprises privées par toute une série de moyens qui vont des commandes publiques aux subventions et aux avantages fiscaux.

Non seulement dans ce cas le plan ne s'oppose pas au capitalisme, mais il en est l'auxiliaire indispensable. La planification indicative a indubitablement été un succès, notamment dans la phase de reconstruction. Une telle configuration a vu le jour alors que la globalisation du capital était limitée, ce qui a rendu possible une régulation du capitalisme au niveau national. L'internationalisation des grands groupes, puis la mondialisation néolibérale et les choix politiques en faveur de la mise en place d'un capitalisme financiarisé allaient sonner le glas de la « planification à la française ».

Si une planification indicative est tout à fait compatible avec le capitalisme, qu'en est-il alors de la planification centralisée ? Cette dernière ne peut être une fin en soi, mais un moyen au service d'un certain nombre d'objectifs. Le fait qu'une économie soit planifiée n'est en rien une garantie pour que l'économie soit mise au service d'objectifs sociaux et écologiques. La question décisive est de savoir quelles sont les catégories qui gouvernent le plan. Si la logique actuelle du « produire toujours plus en moins de temps » reste, par exemple, le critère dominant, le plan ne fera que reproduire les exigences du productivisme capitaliste et sera le cadre dans lequel s'effectuera « la mise en valeur de la valeur », c'est-à-dire l'accumulation du capital, ce qui a été historiquement peu ou prou le cas en Union soviétique. Comme le remarque Guillaume Fondu, « tant que l'on n'aura pas déterminé exactement ce qu'il faut développer et ce qu'il faut faire décroître, on restera pris dans les indicateurs existants, qui cultivent l'ambiguïté entre une quantification de la richesse proprement capitaliste et une prise en compte de la richesse 'véritable', traductible en termes de bien-être individuel [7] ». L'important est donc moins de savoir si l'économie est planifiée ou non mais de savoir quelle est la dynamique de la société [8]. Or, les problèmes à résoudre ne sont pas seulement économiques mais aussi politiques. La logique de l'accumulation du capital crée en permanence de multiples inégalités. Comment alors mettre en œuvre une planification qui vise à réduire les écarts, c'est-à-dire qui soit capable d'emblée d'intégrer des objectifs politiques ?

Ce problème est d'autant plus important que le plan

ne permettra pas que l'activité économique ait un caractère immédiatement social, contrairement à ce que pouvaient penser Marx et Engels. Ainsi, nous dit Engels, évoquant « le plan de production » d'une société ayant exproprié les capitalistes : « Dès que la société se met en possession des moyens de production [...] le travail de chacun, si différent que soit son caractère spécifique d'utilité, devient d'emblée et directement du travail social. La quantité de travail social que contient un produit n'a pas besoin, dès lors, d'être d'abord constatée par un détour [9] ». Il précise quelques lignes plus haut ce qu'il entend par là : « La production immédiatement sociale comme la répartition directe exclut tout échange de marchandises, donc aussi la transformation des produits en marchandises ». Ces affirmations font l'impasse sur plusieurs problèmes.

Tout d'abord, comment la société se met-elle en possession des moyens de production ? Le fait d'exproprier les détenteurs du capital ne veut pas dire que la société possède les moyens de production. Il y a là toute la distance entre nationalisation/étatatisation et socialisation, c'est-à-dire la différence entre un changement juridique de la propriété et la maîtrise effective des moyens de production par la société toute entière et en premier lieu par les salariés dans leur globalité. Comme l'écrit Laure Després, « Les exemples de captations de l'État par les intérêts particuliers, y compris dans les économies planifiées, sont innombrables [10] ». L'histoire a montré que si la propriété d'État peut, dans le meilleur des cas, être mise au service de la population, elle reste dans tous les cas une propriété accaparée par la technocratie managériale qui la gouverne et peut la détourner à ses propres fins, et ce d'autant plus facilement que les salariés sont exclus des décisions.

L'autogestion des entreprises par leurs salariés semble répondre à ce problème. Mais outre que la division sociale du travail donne un poids considérable aux managers dans les prises de décisions, est-ce à un collectif de travail de prendre des décisions qui peuvent avoir des conséquences qui dépassent le cadre de leur entreprise ? Est-ce par exemple, aux travailleurs du rail de décider seuls de la gestion d'une entreprise ferroviaire, du nombre de

trains, de gares, etc. ? La notion de propriété sociale apporte une réponse à ce dernier problème : « Celle-ci consiste dans la propriété de celles et ceux qui sont concernés par l'usage des biens impliqués [11] ». Dans ce cas, les décisions concernant l'activité d'une entreprise sont prises par toutes celles et ceux qui pourraient être touchés par cette activité, celles et ceux qui y travaillent, mais aussi les consommateurs, et plus généralement celles et ceux qui pourraient subir les conséquences de son activité. Encore faut-il en trouver les formes institutionnelles concrètes. Il en est de même avec la notion de « commun [12] », qui se rapproche de celle de propriété sociale, forme particulière qui se fonde sur l'auto-organisation collective, renvoyant à « la gestion commune par un groupe de personnes d'un bien matériel ou immatériel, qu'il soit naturel ou non, adossé à une culture de la coopération et de la réciprocité [13] ».

Mais, entreprise autogérée, propriété sociale ou commun, tout dépend de l'univers dans lequel les entreprises baignent. L'important là aussi n'est pas tant le statut des entreprises mais de savoir ce qui détermine la marche de la société : la « mise en valeur de la valeur », c'est-à-dire le capital, ou les besoins sociaux et les impératifs de transformation écologique décidés par la société, sachant par ailleurs qu'il peut y avoir contradiction entre ces deux objectifs.

Remarquons qu'une entreprise privée peut aussi sous certaines conditions remplir des missions d'intérêt général et cela si son activité est strictement réglementée. Aux États-Unis, ATT a offert jusqu'à son démantèlement en 1984 l'exemple d'une société privée qui, en échange de son monopole, a vu son activité strictement encadrée. ATT ne pouvait pas intervenir à l'étranger et devait fournir un service téléphonique sur l'ensemble du territoire à des tarifs permettant une connexion généralisée. On a là le cas d'une entreprise privée se comportant, de fait, en service public. Rappelons qu'à la même époque, et jusqu'au milieu des années 1970, l'État avec l'administration des PTT s'est avérée incapable de mettre en place un service public du téléphone en France. On le voit, aucune forme de propriété ne résout à elle seule les problèmes posés.

Engels, comme d'ailleurs Marx, exclut le fait que les catégories marchandes puissent exister dans le cadre d'une économie planifiée. Outre que l'histoire n'a pas confirmé cette analyse, Marx nous dit par ailleurs que « des objets d'utilité ne deviennent des marchandises que parce qu'ils sont les produits de travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres [14] ». Ce qui est important est donc de savoir si des travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres peuvent exister dans le cadre du plan, malgré le fait que ce dernier soit censé coordonner rigoureusement à l'avance les différents travaux. Or, outre qu'une coordination absolue *ex ante* paraît très difficile au vu de la complexité des différents processus de production, le point essentiel est que les entreprises, même nationalisées, peuvent se transformer en centres de production autonomes exprimant les intérêts propres des managers et/ou des salariés concernés. L'existence du plan n'empêchera pas que les entreprises, même nationalisées restent des agents économiques et que, en conséquence, des travaux privés soient exécutés indépendamment les uns des autres. Il faudra donc bien en passer par « le détour » des catégories marchandes [15]. Il y a là une confusion entre l'existence d'un plan et la maîtrise réelle de la production par la société. Comme l'écrit Jean-Marie Harribey, « Les leçons tirées de l'histoire du XX^e siècle, surtout celles de ses échecs, permettent de distinguer sur le plan théorique capitalisme et marché, et d'envisager sur le plan politique, le dépassement du capitalisme sans pour autant renoncer aux avantages du marché et de la monnaie [16] ».

Derrière ces affirmations sur le caractère immédiatement social de l'activité économique dans une économie planifiée, on trouve l'illusion d'une société transparente à elle-même où « le gouvernement des personnes fera place à l'administration des choses et à la direction de la production » comme le disait Engels dans *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, reprenant un propos de Saint-Simon. Or, existence d'un plan ou pas, la société restera profondément divisée, les contradictions sociales n'auront pas disparu et « le gouvernement des personnes », c'est-à-dire

l'existence de la politique restera nécessaire.

Enfin le big data vint !

L'échec de la planification centralisée en Union soviétique est-il lié à des circonstances contingentes ou est-ce l'idée même d'une planification de la quasi-totalité des activités économiques qui est en cause ? Les raisons de cet échec ont été largement analysées.. Il est de plus indéniable que l'école néolibérale autrichienne, avec Von Mises et Hayek, a avancé à l'époque des éléments critiques décisifs contre la planification centralisée. Leurs arguments portent sur « d'une part le rôle de l'information privée dans la coordination économique, et la performance particulièrement efficace du mécanisme de marché pour traiter et socialiser cette information ; d'autre part les vertus incitatives des mécanismes concurrentiels et marchands [17] ».

Ces critiques sont-elles dépassées ? C'est ce que semblent penser Cédric Durand et Razmig Keucheyan pour qui les possibilités nouvelles permises par le *big data* et l'utilisation des algorithmes permettraient de surmonter les défaillances de la planification centralisée. Dans une formule saisissante, ils écrivent ainsi qu'il « faut prendre au sérieux l'hypothèse selon laquelle Google, SAP ou Alibaba préfigurent une organisation économique postcapitaliste [18] ». Leur démonstration s'appuie sur l'hypothèse que « les progrès accomplis en matière de computation rendent envisageable la détermination centralisée de l'allocation optimale des ressources » et se fonde sur le fait que les grands groupes utilisent actuellement ces méthodes pour optimiser leur gestion, le socialisme ne faisant que pousser à son terme les tendances présentes dans le capitalisme contemporain. Ils rappellent que ce constat n'est pas nouveau, que pour Marx « le socialisme est virtuellement présent dans le capitalisme tardif » et qu'Engels avait ainsi vu dans les trusts de la fin du XIX^e siècle la préfiguration de la planification. Ils auraient aussi pu rappeler que la social-démocratie du début du XX^e siècle, Lénine y compris, voyait dans la grande entreprise capitaliste et dans la poste allemande la préfiguration du

socialisme. Pour lui, le taylorisme, « distribution rationnelle et raisonnée du travail à l'intérieur de la fabrique », même s'il permettait sous le capitalisme de surexploiter la classe ouvrière, pouvait être un outil au service du socialisme [19]. Pour Lénine en 1917, « le capitalisme monopoliste d'État est la préparation la plus complète au socialisme [20] »

Or cette conception fait fi d'un problème fondamental. Les modes d'organisation ou les techniques de gestion employées par les entreprises capitalistes ne sont pas neutres. Ils sont porteurs de rapports sociaux, les rapports de production capitaliste qui s'appuient sur la séparation entre les producteurs directs et les moyens de production ainsi que sur la division sociale du travail. La socialisation du processus de travail dans le capitalisme reproduit et approfondit la division sociale du travail. Les forces productives sont ainsi profondément marquées par le capital et les rapports sociaux sont cristallisés dans leur structure matérielle [21]. Croire, comme le pensait la grande majorité des bolcheviks, qu'il suffisait de transférer à l'État la propriété de ces entreprises pour que les rapports de production soient transformés relève d'une illusion juridique qui a abouti, *in fine*, à la constitution d'une nouvelle classe exploiteuse et à une surexploitation.

Le même type d'objection peut être fait à l'analyse qui postule que « les algorithmes pourraient donc être socialistes » et que les procédés de collecte de l'information des grands groupes pourraient être utilisés comme tels à d'autres fins une fois « soustraits à l'emprise des GAFAs et placés sous contrôle démocratique ». Or, cette collecte de l'information ne pourrait exister sans le travail fragmenté de millions de personnes, « les travailleurs du clic », monde dans lequel la précarité est la règle. Cette « tâcheronisation » du travail est l'envers du décors de l'intelligence artificielle qui nécessite « une arrière-boutique dans laquelle les travailleurs se tuent à la microtâche [22]. Le microtravail pour les plateformes apparaît alors comme l'équivalent du taylorisme dans les usines du XX^e siècle « un excellent moyen de réduire les coûts et le temps de l'opération » [23]. On voit donc mal comment ce processus de recollement de l'information pourrait

être utilisé dans une logique d'émancipation.

Au-delà, comme le notent d'ailleurs eux-mêmes Cédric Durand et Razmig Keucheyan, reprenant l'analyse de Dominique Cardon, les systèmes d'information mis en place par les grands groupes « renvoient en permanence au consommateur l'image de sa consommation passée et les équipements industriels aux régularités précédemment observés ». Comment alors, avec de telles méthodes, transformer les habitudes de consommation et les modes de production pour rompre avec le consumérisme et le productivisme ? De plus, ces méthodes permettent une concentration des informations dans un petit nombre de mains avec tout ce que cela peut induire en matière de rapport de pouvoir et de domination. Comment des outils numériques conçus pour permettre un contrôle toujours plus étroit des salariés et pour favoriser une productivité du travail sans cesse croissante pourraient-ils, comme le veulent les auteurs, « permettre aux travailleurs de davantage définir l'objet et l'organisation de leur travail » ? Pour le moins, la démonstration n'est pas faite et à l'illusion juridique précédente succède ici l'illusion d'une neutralité de la technique.

Cédric Durand et Razmig Keucheyan croient enfin pouvoir envisager que « l'aspiration à une transparence des rapports sociaux » rencontre des technologies numériques comme le blockchain. Or, comme on l'a vu, la transparence des rapports sociaux relève de l'utopie, car toute société sera traversée par des contradictions de toute nature, et d'une utopie dangereuse car, sans qu'ils en aient visiblement conscience, elle revient à nier l'existence même de la politique et sa nécessité, alors même qu'ils prônent par ailleurs « un contrôle politique sur la production ».

Mais surtout un problème majeur est sous-estimé dans cette perspective. Un organisme central de planification devra prendre en compte l'ensemble des éléments entrant dans la production de toutes les entreprises, devra anticiper le comportement de ces dernières et connaître les désirs différenciés des consommateurs, désirs historiquement et socialement construits mais qui devront se

transformer au moins en partie dans la perspective de la transition écologique. Il devrait pouvoir de plus, selon nos auteurs, « ajuster en temps réel le plan économique [...] en fonction des évolutions non anticipées ». En supposant même, ce qui paraît peu probable, qu'un tel organisme puisse accomplir tout cela grâce à la concentration des données permise par le *big data*, il serait un monstre technocratique hors de tout contrôle. Certes, Cédric Durand et Razmig Keucheyan indiquent que « La prolifération des algorithmes induit un risque d'atteintes aux libertés et de confiscation de la démocratie », mais « l'Assemblée du futur », nouvelle chambre chargée du long terme censée être la garantie démocratique de la planification centralisée qu'ils prônent, semble être un bien pauvre contrepoids face à une telle puissance. Comme le résume Thomas Coutrot, « quand un organisme central dispose de l'énorme pouvoir d'organiser la production à l'échelle de la société, si bien intentionnés soient initialement ses dirigeants, il ne peut que se transformer en instrument de pouvoir d'une bureaucratie [24] ».

Brèves conclusions partielles et provisoires

1. Si le capitalisme se traduit par la constitution de la sphère économique en sphère autonome, faire reculer l'emprise du capital suppose de la réencastrer dans la société de telle sorte que des règles décidées collectivement lui soient appliquées dans la perspective de satisfaire les besoins sociaux et de permettre la transition écologique. Il s'agit donc de mettre la politique, c'est-à-dire le débat démocratique contradictoire et la décision citoyenne, au poste de commande, ce qui suppose une transformation des formes du pouvoir politique.

2. Dans cette perspective, la véritable opposition n'est pas entre le plan et le marché, mais entre la logique de l'accumulation du capital et les décisions démocratiques prises par la communauté politique. Ainsi, par exemple, la société devrait pouvoir décider régulièrement (tous les cinq ans ?) de la répartition

de la richesse produite : quelle part du PIB pour l'investissement, pour la consommation, pour la protection sociale, etc. ?

3. Une planification centralisée de la quasi-totalité des activités économiques semble improbable et si elle était possible, elle ne serait pas souhaitable. La notion de planification écologique est ambiguë. S'agit-il de planifier la quasi-totalité des activités économiques en y intégrant les impératifs écologiques ou simplement de programmer dans le temps la transition écologique (isolation des bâtiments, promotion des énergies renouvelables, mesures pour préserver la biodiversité, etc) ?

4. Aller vers une économie décarbonnée suppose une intervention de la puissance publique et une programmation dans le temps. Pris dans ce sens la planification écologique renvoie à trois aspects : fixation des objectifs à atteindre après débat démocratique, imposition de réglementations aux entreprises, investissements massifs de la puissance publique pour que ces derniers ne soient pas soumis à la dictature du retour court-termiste sur investissement [25].

5. Toute rupture avec la logique de l'accumulation du capital suppose une remise en cause du droit de propriété. La question est de savoir quelle(s) forme(s) cette remise en cause doit prendre. Nombre de solutions existent. L'expérience historique a montré les limites d'une nationalisation/étatisation, mais celle-ci peut s'avérer néanmoins nécessaire dans certains secteurs. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, malgré leurs limites, offre un modèle intéressant. La mise en place d'une propriété sociale, propriété de tous les acteurs concernés par l'usage d'un bien, ce qui renvoie à la notion de « commun », doit être recherchée. Un encadrement réglementaire strict de l'activité des entreprises privées peut être aussi une solution.

6. Au-delà, restent des questions fondamentales : *quid* de la séparation entre les producteurs directs et les moyens de production et de la division sociale du travail qui, quelle que soit la forme de la propriété et le degré de planification, continueront d'exister ?

Notes

- [1] *La planification aujourd'hui*, Actuel Marx 2019/1, n° 65, dossier coordonné par Cédric Durand et Razmig Keucheyan.
- [2] Guillaume Fondu, « Une théorie marxiste de la planification est-elle possible ? », in Actuel Marx n° 65, *La planification aujourd'hui*.
- [3] Pour un état des débats sur ce sujet, voir notamment Catherine Samary, *Plan, marché, démocratie*, Cahiers d'étude et de recherche, 1988 ; Thomas Coutrot, « Socialisme, marchés, autogestion : un état du débat », Séminaire Matisse « Hétérodoxies », 18 octobre 2002 (réédité dans ce n° des *Possibles*) ; et Alain Beitone, « [Le Marché, un impensé paradoxal de la transformation sociale](#) », *Les dossiers d'Économie politique*, n° 758-759, septembre-octobre 2017,.
- [4] Alec Nove, « Marchés et socialisme. Réponse à E. Mandel », *Actuel Marx*, 1988/1, n°3.
- [5] Karl Polanyi, *La grande transformation*, Éditions Gallimard, 1983.
- [6] Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, Éditions LLL, 2013, p. 294.
- [7] Guillaume Fondu, « Une théorie marxiste de la planification est-elle possible ? », in Actuel Marx n° 65, *La planification aujourd'hui*.
- [8] Voir Isaac Johsua, *La révolution selon Karl Marx*, Éditions Page deux, 2012.
- [9] Friedrich Engels, *Anti-Duhring*, Éditions sociales, 1950.
- [10] Laure Després, « Une planification écologique et sociale : un impératif », in Actuel Marx n° 65, *La planification aujourd'hui*.
- [11] Pat Devine, « Marx, la démocratie et la planification économique », in Actuel Marx n° 65, *La planification aujourd'hui*.
- [12] Voir Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun essai sur la révolution au XXIe siècle*, Éditions La Découverte, 2014 ; Benjamin Coriat (dir), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Éditions LLL, 2015 ; Benoit Borrits, *Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs*, Éditions La Découverte, 2018.
- [13] Christophe Aguiton et Patrice Cohen-Séat, [Post-capitalisme, la question des communs](#).

[14] Karl Marx, *Le Capital*, 1867, Livre premier, tome 1, Éditions sociales, 1974.

[15] Sur tous ces points, voir Isaac Joshua, *op cité* et Bernard Chavance, *Le capital socialiste*, Éditions le Sycomore, 1980.

[16] Jean-Marie Harribey, *op cité*, p. 293-294.

[17] Thomas Coutrot, *art cité*.

[18] Cédric Durand et Razmig Keucheyan, « Planifier à l'âge des algorithmes », *in Actuel Marx* n° 65, *La planification aujourd'hui*.

[19] Voir sur ce point Robert Linhart, *Lénine, les paysans*, Taylor, *essai d'analyse matérialiste historique de la naissance du système soviétique*, Éditions du Seuil, 1972.

[20] Lénine, *La catastrophe imminente et les moyens de la conjurer*, Œuvres choisies, Tome 3, Éditions du progrès, 1968.

[21] Sur ce sujet, voir Isaac Joshua, *La révolution selon Karl Marx*, Éditions Page deux, 2012.

[22] Voir Antonio A. Casilli, *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*, Éditions du Seuil, 2019.

[23] Antonio A. Casilli, *op cit*.

[24] Thomas Coutrot, *Démocratie contre capitalisme*, Éditions La dispute, 2005.

[25] Voir Laure Després, *art cité*.

Planification et transition écologique et sociale

vendredi 3 avril 2020, par [Michaël Löwy](#)

La nécessité de la planification économique dans tout processus sérieux et radical de transition socio-écologique est de plus en plus admise, en contraste avec les positions traditionnelles des partis Verts, favorables à une variante écologique de l'« économie de marché », c'est-à-dire un « capitalisme vert ».

Dans son dernier livre, Naomi Klein observe que toute réaction sérieuse face à la menace climatique se devrait de « retrouver la maîtrise d'un art vilipendé au cours de ces décennies de libéralisme acharné : l'art de la planification ». Cela inclut, à ses yeux, une planification industrielle, un plan d'occupation des sols, un plan agricole, un plan d'emploi pour les travailleurs dont les occupations seraient rendues obsolètes par la transition, etc. « Il s'agit donc de réapprendre à planifier nos économies en fonction de nos priorités collectives et non plus des critères de rentabilité » [1].

Une planification démocratique

La transition socio-écologique – vers une alternative écosocialiste – implique le contrôle public des principaux moyens de production et une planification démocratique : les décisions concernant l'investissement et le changement technologique doivent être enlevées aux banques et aux entreprises capitalistes, si l'on veut qu'elles servent le bien commun de la société et le respect de l'environnement.

Qui doit prendre ces décisions ? Souvent, la réponse des socialistes était : les travailleurs. Dans le Livre III de *Capital*, Marx définit le socialisme comme une société dans laquelle « les producteurs associés règlent rationnellement leurs échanges (*Stoffwechsel*) avec la nature ». Cependant, dans le livre premier de *Capital*, on trouve une approche plus large : le socialisme est conçu comme « une association d'êtres humains (*Menschen*) libres qui travaillent avec des moyens communs (*gemeinschaftlichen*) de production » [2]. Il s'agit d'une conception beaucoup plus appropriée : la production et la consommation doivent être

organisées rationnellement non seulement par les « producteurs » mais aussi par les consommateurs et, de fait, par l'ensemble de la société, soit la population productive ou « non productive » : étudiants, jeunesse, femmes (et hommes) au foyer, retraités, etc.

Dans ce sens, l'ensemble de la société sera libre de choisir démocratiquement les lignes productives à privilégier et le niveau des ressources qui doivent être investies dans l'éducation, la santé ou la culture. Les prix des biens eux-mêmes ne répondraient plus à la loi de l'offre et de la demande, mais seraient déterminés autant que possible selon des critères sociaux, politiques et écologiques.

Loin d'être « despotique » en soi, la planification démocratique est l'exercice de la liberté de décision de l'ensemble de la société. Un exercice nécessaire pour se libérer des « lois économiques » et des « cages de fer » aliénantes et réifiées au sein des structures capitaliste et bureaucratique. La planification démocratique associée à la réduction du temps de travail serait un progrès considérable de l'humanité vers ce que Marx appelait « le royaume de la liberté » : l'augmentation du temps libre est en fait une condition à la participation des travailleurs à la discussion démocratique et à la gestion de l'économie comme de la société.

Les partisans du libre marché utilisent inlassablement l'échec de la planification soviétique pour justifier leur opposition catégorique à toute forme d'économie organisée. On sait, sans engager une discussion sur les réussites et les échecs de l'expérience soviétique, qu'il s'agissait de toute évidence d'une forme de « dictature sur les besoins », pour citer l'expression employée par György Markus

et ses collègues de L'École de Budapest : un système non démocratique et autoritaire qui donnait le monopole des décisions à une oligarchie restreinte de techno-bureaucrates. Ce n'est pas la planification qui a mené à la dictature. Ce sont la limitation croissante de la démocratie au sein de l'État soviétique et l'instauration d'un pouvoir bureaucratique totalitaire après la mort de Lénine qui ont donné lieu à un système de planification de plus en plus autoritaire et non démocratique. S'il est vrai que le socialisme est défini comme le contrôle des processus de production par les travailleurs et la population en général, l'Union soviétique sous Staline et ses successeurs était très loin de correspondre à cette définition.

L'échec de l'URSS illustre les limites et les contradictions d'une planification bureaucratique dont l'inefficacité et le caractère arbitraire sont flagrants : il ne peut pas servir d'argument contre l'application d'une planification réellement démocratique. La conception socialiste de la planification n'est rien d'autre que la démocratisation radicale de l'économie : s'il est certain que les décisions politiques ne doivent pas revenir à une petite élite de dirigeants, pourquoi ne pas appliquer le même principe aux décisions d'ordre économique ? La question de l'équilibre entre les mécanismes du marché et ceux de la planification est sans doute un enjeu complexe : pendant les premières phases de la nouvelle société, les marchés occuperont certainement encore une place significative, mais à mesure que la transition vers le socialisme progressera, la planification deviendra de plus en plus importante.

Dans le système capitaliste la valeur d'usage n'est qu'un moyen – et souvent une astuce – subordonné à la valeur d'échange et à la rentabilité (cela explique en fait pourquoi il y a tant de produits dans notre société sans aucune utilité). Dans une économie socialiste planifiée, la production des biens et des services ne répond qu'au seul critère de la valeur d'usage, ce qui entraîne des conséquences au niveau économique, social et écologique dont l'ampleur est spectaculaire.

Bien entendu, la planification démocratique concerne

les principaux choix économiques et non pas l'administration des restaurants locaux, des épiceries, des boulangeries, des petits magasins, des entreprises artisanales ou des services. De même, il est important de souligner que la planification n'est pas en contradiction avec l'autogestion des travailleurs dans leurs unités de production. Alors que la décision de transformer, par exemple, une usine de voitures en unité de production de bus ou de tramways reviendrait à l'ensemble de la société ; l'organisation et le fonctionnement internes de l'usine seraient gérés démocratiquement par les travailleurs eux-mêmes. On a débattu longuement sur le caractère « centralisé » ou « décentralisé » de la planification, mais l'important reste le contrôle démocratique du plan à tous les niveaux, local, régional, national, continental – et, espérons-le, planétaire puisque les thèmes de l'écologie tels que le réchauffement climatique sont mondiaux et ne peuvent être traités qu'à ce niveau. Cette proposition pourrait être appelée « planification démocratique globale ». Même à un tel niveau, il s'agit d'une planification qui s'oppose à ce qui est souvent décrit comme « planification centrale » car les décisions économiques et sociales ne sont pas prises par un « centre » quelconque, mais déterminées démocratiquement par les populations concernées.

Il y aurait, bien entendu, des tensions et des contradictions entre les établissements autogérés et les administrations démocratiques locales et d'autres groupes sociaux plus larges. Les mécanismes de négociation peuvent aider à résoudre de nombreux conflits de ce genre, mais en dernière analyse, il reviendra aux groupes concernés les plus larges, et seulement s'ils sont majoritaires, d'exercer leur droit à imposer leurs opinions. Pour donner un exemple : une usine autogérée décide de décharger ses déchets toxiques dans un fleuve. La population de toute une région est menacée par cette pollution. Elle peut à ce moment-là, suite à un débat démocratique, décider que la production de cette unité doit être arrêtée jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante pour contrôler ses déchets soit trouvée. Idéalement, dans une société écosocialiste, les travailleurs de l'usine eux-mêmes auront une conscience écologique suffisante pour éviter de

prendre des décisions dangereuses pour l'environnement et pour la santé de la population locale. Néanmoins, le fait d'introduire des moyens garantissant le pouvoir de décision de la population pour défendre des intérêts les plus généraux, comme dans l'exemple précédent, ne signifie pas que les questions concernant la gestion interne ne soient pas à soumettre aux citoyens au niveau de l'usine, de l'école, du quartier, de l'hôpital ou du village.

La planification écosocialiste doit être fondée sur un débat démocratique et pluraliste, à chaque niveau de décision. Organisés sous la forme de partis, de plates-formes ou de tout autre mouvement politique, les délégués des organismes de planification sont élus et les diverses propositions sont présentées à tous ceux qu'elles concernent. Autrement dit, la démocratie représentative doit être enrichie – et améliorée – par la démocratie directe qui permet aux gens de choisir directement – au niveau local, national et, en dernier lieu, international – entre différentes propositions. L'ensemble de la population prendrait alors les décisions sur la gratuité du transport public, sur un impôt spécial payé par les propriétaires de voitures pour subventionner le transport public, sur le subventionnement de l'énergie solaire afin de la rendre compétitive par rapport à l'énergie fossile, sur la réduction du temps de travail à 30, 25 heures hebdomadaires ou moins, même si cela entraîne une réduction de la production.

Le caractère démocratique de la planification ne la rend pas incompatible avec la participation des experts dont le rôle n'est pas de décider, mais de présenter leurs arguments – souvent différents, voire opposés – au cours du processus démocratique de prise des décisions. Comme Ernest Mandel le disait : « Les gouvernements, les partis politiques, les conseils de planification, les scientifiques, les technocrates ou quiconque peuvent faire des propositions, présenter des initiatives et essayer d'influencer les gens... Cependant, dans un système multipartite, de telles propositions ne seront jamais unanimes : les gens feront leur choix entre les alternatives cohérentes. Ainsi, le droit et le pouvoir effectifs de prendre les décisions devraient être aux mains de la majorité des producteurs/consommateurs/citoyens et de

personne d'autre. Y a-t-il quelque chose de paternaliste ou de despotique dans cette posture ? » [3]

Une question se pose : quelle garantie a-t-on que les gens feront les bons choix, ceux qui protègent l'environnement, même si le prix à payer est de changer une partie de leurs habitudes de consommation ? Une telle « garantie » n'existe pas, seulement la perspective raisonnable que la rationalité des décisions démocratiques triomphera une fois aboli le fétichisme des biens de consommation. Il est certain que le peuple fera des erreurs en faisant de mauvais choix, mais les experts ne font-ils pas eux-mêmes des erreurs ? Il est impossible de concevoir la construction d'une nouvelle société sans que la majorité du peuple ait atteint une grande prise de conscience socialiste et écologique grâce à ses luttes, à son auto-éducation et à son expérience sociale. Alors, il est raisonnable d'estimer que les erreurs graves – y compris les décisions incompatibles avec les besoins en matière d'environnement – seront corrigées. En tout cas, on peut se demander si les alternatives – le marché impitoyable, une dictature écologique des « experts » – ne sont pas beaucoup plus dangereuses que le processus démocratique, avec toutes ses limites...

Certes, pour que la planification fonctionne, il faut des corps exécutifs et techniques qui puissent mettre en œuvre les décisions, mais leur autorité serait limitée par le contrôle permanent et démocratique exercé par les niveaux inférieurs, là où l'autogestion des travailleurs a lieu dans le processus d'administration démocratique. On ne peut pas s'attendre, bien entendu, à ce que la majorité de la population emploie l'intégralité de son temps libre à l'autogestion ou à des réunions participatives. Comme Ernest Mandel le remarquait : « L'autogestion n'a pas pour effet la suppression de la délégation, mais elle est une combinaison entre la prise des décisions par les citoyens et un contrôle plus strict des délégués par leurs électeurs respectifs [...] » [4].

Un processus long non exempt de contradictions

La transition du « progrès destructif » du système capitaliste à l'écosocialisme est un processus

historique, une transformation révolutionnaire et constante de la société, de la culture et des mentalités – et la politique au sens large, telle qu'elle a été définie ci-dessus, est indéniablement au cœur de ce processus. Il est important de préciser qu'une telle évolution ne peut naître sans un changement révolutionnaire des structures sociales et politiques et sans le soutien actif d'une large majorité de la population au programme écosocialiste. La prise de conscience socialiste et écologique est un processus dont les facteurs décisifs sont l'expérience et les luttes collectives des populations, lesquelles, à partir de confrontations partielles au niveau local, progressent vers la perspective d'un changement radical de la société. Cette transition ne déboucherait pas seulement sur un nouveau mode de production et une société démocratique et égalitaire, mais aussi sur un mode de vie alternatif, une véritable civilisation écosocialiste au-delà de l'empire de l'argent avec ses habitudes de consommation artificiellement induites par la publicité et sa production illimitée de biens inutiles et/ou nuisibles à l'environnement.

Certains écologistes estiment que la seule alternative au productivisme est d'arrêter la croissance dans son ensemble, ou de la remplacer par la croissance négative – appelée en France « décroissance ». Pour ce faire, il faut réduire drastiquement le niveau excessif de consommation de la population et renoncer aux maisons individuelles, au chauffage central et aux machines à laver, entre autres, pour baisser la consommation d'énergie de moitié. Comme ces mesures d'austérité draconienne et d'autres semblables risquent d'être très impopulaires, certains avocats de la décroissance jouent avec l'idée d'une sorte de « dictature écologique » [5]. Contre des points de vue aussi pessimistes, certains socialistes déploient un optimisme qui les amène à penser que le progrès technique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables permettront une croissance illimitée et la prospérité de façon à ce que chacun reçoive « selon ses besoins ».

Il me paraît que ces deux écoles partagent une conception purement quantitative de la « croissance » – positive ou négative – et du développement des forces productives. Je pense qu'il existe une

troisième posture qui me semble plus appropriée : une véritable transformation qualitative du développement. Cela implique de mettre un terme au gaspillage monstrueux des ressources que provoque le capitalisme, lequel est fondé sur la production à grande échelle de produits inutiles et/ou nuisibles. L'industrie de l'armement est un bon exemple, de même que tous ces « produits » fabriqués dans le système capitaliste – avec leur obsolescence programmée – qui n'ont d'autre utilité que de créer des bénéfices pour les grandes entreprises.

La question n'est pas la « consommation excessive » dans l'abstrait, mais plutôt le type de consommation dominant dont les caractéristiques principales sont : la propriété ostensible, le gaspillage massif, l'accumulation obsessionnelle des biens et l'acquisition compulsive de pseudo-nouveautés imposées par la « mode ». Une nouvelle société orienterait la production vers la satisfaction des besoins authentiques, à commencer par ceux qu'on pourrait qualifier de « bibliques » – l'eau, la nourriture, les vêtements et le logement –, mais en incluant les services essentiels : la santé, l'éducation, la culture et le transport.

Il est évident que les pays où ces besoins sont loin d'être satisfaits, c'est-à-dire les pays de l'hémisphère sud, devront « se développer » beaucoup plus – construire des chemins de fer, des hôpitaux, des égouts et autres infrastructures – que les pays industrialisés, mais cela devrait être compatible avec un système de production fondé sur les énergies renouvelables et donc non nuisible à l'environnement. Ces pays auront besoin de produire de grandes quantités de nourriture pour leurs populations déjà frappées par la famine, mais – comme le soutiennent depuis des années les mouvements paysans organisés au niveau international par le réseau Via Campesina – il s'agit d'un objectif bien plus facile à atteindre par l'intermédiaire de l'agriculture biologique paysanne organisée par unités familiales, coopératives ou fermes collectives, que par les méthodes destructrices et antisociales de l'industrie de l'agrobusiness dont le principe est l'utilisation intensive de pesticides, de substances chimiques et d'OGM.

L'odieux système de la dette actuel et d'exploitation impérialiste des ressources du Sud par les pays capitalistes et industrialisés laisserait la place à un élan de soutien technique et économique du Nord vers le Sud. Il n'y aurait nullement besoin – comme semblent le croire certains écologistes puritains et ascétiques – de réduire, en termes absolus, le niveau de vie des populations européenne ou nord-américaine. Il faudrait simplement que ces populations se débarrassent des produits inutiles, ceux qui ne satisfont aucun besoin réel et dont la consommation obsessive est soutenue par le système capitaliste. Tout en réduisant leur consommation, elles redéfiniraient la notion de niveau de vie pour faire place à un mode de vie qui est en réalité plus riche.

Comment distinguer les besoins authentiques des besoins artificiels, faux ou simulés ? L'industrie de la publicité – qui exerce son influence sur les besoins par la manipulation mentale – a pénétré dans toutes les sphères de la vie humaine des sociétés capitalistes modernes. Tout est façonné selon ses règles, non seulement la nourriture et les vêtements, mais aussi des domaines aussi divers que le sport, la culture, la religion et la politique. La publicité a envahi nos rues, nos boîtes aux lettres, nos écrans de télévision, nos journaux et nos paysages d'une manière insidieuse, permanente et agressive. Ce secteur contribue directement aux habitudes de consommation ostensible et compulsive. De plus, il entraîne un gaspillage phénoménal de pétrole, d'électricité, de temps de travail, de papier et de substances chimiques, parmi d'autres matières premières – le tout payé par les consommateurs. Il s'agit d'une branche de « production » qui n'est pas seulement inutile du point de vue humain, mais qui est aussi en contradiction avec les besoins sociaux réels. Alors que la publicité est une dimension indispensable dans une économie de marché capitaliste, elle n'aurait pas sa place dans une société en transition vers le socialisme. Elle serait remplacée par des informations sur les produits et services fournis par des associations de consommateurs. Le critère, pour distinguer un besoin authentique d'un besoin artificiel, serait sa permanence après la suppression de la publicité. Il

est clair que pendant un certain temps les anciennes habitudes de consommation persisteront car personne n'a le droit de dire aux gens ce dont ils ont besoin. Le changement des modèles de consommation est un processus historique et un défi éducationnel.

Certains produits, tels que la voiture individuelle, soulèvent des problèmes plus complexes. Les voitures individuelles sont une nuisance publique. À l'échelle planétaire, elles tuent ou mutilent des centaines de milliers de personnes chaque année. Elles polluent l'air des grandes villes – avec des conséquences néfastes sur la santé des enfants et des personnes âgées – et elles contribuent considérablement au changement climatique. Par ailleurs, la voiture satisfait des besoins réels dans les conditions actuelles du capitalisme. Dans les villes européennes où les autorités se sont préoccupées de l'environnement, des expériences locales – approuvées par la majorité de la population – montrent qu'il est possible de limiter progressivement la place de la voiture particulière pour privilégier les bus et les tramways. Dans un processus de transition vers l'écocialisme, le transport public serait largement répandu et gratuit – sur terre comme sous terre –, tandis que des voies seraient protégées pour les piétons et cyclistes. Par conséquent, la voiture individuelle jouerait un rôle beaucoup moins important que dans la société bourgeoise où la voiture est devenue un produit fétiche promu par une publicité insistante et agressive. La voiture est un symbole de prestige, un signe d'identité (aux États-Unis, le permis de conduire est la carte d'identité reconnue). Elle est au cœur de la vie personnelle, sociale et érotique. Dans cette transition vers une nouvelle société, il sera beaucoup plus facile de réduire drastiquement le transport routier de marchandises – responsable d'accidents tragiques et du niveau de pollution trop élevé – pour le remplacer par le transport ferroviaire ou le ferroutage : seule la logique absurde de la « compétitivité » capitaliste explique le développement actuel du transport par camion.

À ces propositions, les pessimistes répondront : oui, mais les individus sont motivés par des aspirations et des désirs infinis qui doivent être contrôlés, analysés,

refoulés et même réprimés si nécessaire. La démocratie pourrait alors subir certaines restrictions. Or, l'écosocialisme est fondé sur une hypothèse raisonnable, déjà soutenue par Marx : la prédominance de « l'être » sur « l'avoir » dans une société non capitaliste, c'est-à-dire la primauté du temps libre sur le désir de posséder d'innombrables objets : la réalisation personnelle par le biais de véritables activités, culturelles, sportives, ludiques, scientifiques, érotiques, artistiques et politiques.

Le fétichisme de la marchandise incite à l'achat compulsif à travers l'idéologie et la publicité propres au système capitaliste. Rien ne prouve que cela fasse partie de « l'éternelle nature humaine ». Ernest Mandel le soulignait : « L'accumulation permanente de biens de plus en plus nombreux (dont "l'utilité marginale" est en baisse) n'est nullement un trait universel ni permanent du comportement humain. Une fois les besoins de base satisfaits, les motivations principales évoluent : développement des talents et des penchants gratifiants pour soi-même, préservation de la santé et de la vie, protection des enfants, développement de relations sociales enrichissantes... » [6].

Comme nous l'avons évoqué plus haut, cela ne signifie pas, surtout pendant la période de transition, que les conflits seront inexistantes : entre les besoins de protection environnementale et les besoins sociaux, entre les obligations en matière d'écologie et la nécessité de développer les infrastructures de base, notamment dans les pays pauvres, entre des habitudes populaires de consommation et le manque de ressources. Une société sans classes sociales n'est pas une société sans contradictions ni conflits. Ces derniers sont inévitables : ce sera le rôle de la planification démocratique, dans une perspective écosocialiste libérée des contraintes du capital et du profit, de les résoudre grâce à des discussions ouvertes et pluralistes conduisant la société elle-même à prendre les décisions. Une telle démocratie, commune et participative, est le seul moyen, non pas d'éviter de faire des erreurs, mais de les corriger par la collectivité sociale elle-même.

Rêver d'un socialisme vert ou même, dans les mots de certains, d'un communisme solaire, et lutter pour

ce rêve, ne veut pas dire qu'on ne s'efforce pas d'appliquer des réformes concrètes et urgentes. S'il ne faut pas se faire d'illusions sur un « capitalisme propre », on doit néanmoins essayer de gagner du temps et d'imposer aux pouvoirs publics quelques changements élémentaires : un moratoire général sur les organismes génétiquement modifiés, une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, une régulation stricte de la pêche industrielle et de l'utilisation de pesticides comme des substances chimiques dans la production agro-industrielle, un développement beaucoup plus important du transport public, le remplacement progressif des camions par les trains.

Ces demandes éco-sociales urgentes peuvent conduire à un processus de radicalisation, à condition qu'elles ne soient pas adaptées aux exigences de la « compétitivité ». Selon la logique de ce que les marxistes appellent un « programme de transition », chaque petite victoire, chaque avancée partielle aboutit immédiatement à une demande plus importante, à un objectif plus radical. Ces luttes autour de questions concrètes sont importantes, non seulement parce que les victoires partielles sont utiles en elles-mêmes, mais aussi parce qu'elles contribuent à une prise de conscience écologique et socialiste. De plus, ces victoires favorisent l'activité et l'auto-organisation par en bas : ce sont deux pré-conditions nécessaires et décisives pour atteindre une transformation radicale, c'est-à-dire révolutionnaire, du monde.

Il n'y aura pas de transformation radicale tant que les forces engagées dans un programme radical, socialiste et écologique ne seront pas hégémoniques, au sens où l'entendait Antonio Gramsci. Dans un sens, le temps est notre allié, car nous travaillons pour le seul changement capable de résoudre les problèmes de l'environnement, dont la situation ne fait que s'aggraver avec des menaces – telles que le changement climatique – qui sont de plus en plus proches. D'un autre côté, le temps nous est compté, et dans quelques années – personne ne saurait dire combien – les dégâts pourraient être irréversibles. Il n'y a pas de raison pour l'optimisme : le pouvoir des élites actuelles à la tête du système est immense, et les forces d'opposition radicale sont encore

modestes. Pourtant, elles sont le seul espoir que

nous avons pour mettre un frein au « progrès destructif » du capitalisme.

Notes

[1] N. Klein, *Plan B pour la planète : le New Deal vert*, Paris, Actes sud, 2019, p. 117.

[2] K. Marx, *Das Kapital*, Volume 3, Berlin : Dietz Verlag, 1968, p. 828 et Volume 1, p. 92.

[3] E. Mandel, *Power and money*, Verso, Londres, 1991, p. 209.

[4] E. Mandel, *Power and money*, *op. cit.*, p. 204.

[5] Le philosophe allemand Hans Jonas (*Le principe responsabilité*, Éd. du Cerf, 1979) évoquait la possibilité d'une « tyrannie bienveillante » pour sauver la nature, et l'écofasciste finlandais Pentti Linkola (*Voisiko elämä voittaa*. Helsinki, Tammi, 2004) était partisan d'une dictature capable d'empêcher toute croissance économique.

[6] E. Mandel, *Power and money*, *op. cit.*, p. 206.

Cycle financier et crise systémique, Le choix démocratique d'une planification écologique

vendredi 3 avril 2020, par [François Morin](#)

Au moment où nous écrivons ces lignes, la grave crise sanitaire qui se développe un peu partout dans le monde n'a malheureusement pas encore été contenue. La contamination des populations touchées par le virus se poursuit avec son cortège de cas graves et de décès. La priorité politique et sociale pour nos gouvernants reste bien évidemment le combat contre cette pandémie.

En raison des mesures de confinement plus ou moins sévères prises ici ou là, d'abord en Chine en janvier dernier, puis dans un nombre croissant de pays en février, les bourses du monde entier ont commencé à chuter sévèrement à partir du 24 février dernier. Cette baisse s'est transformée en quelques jours en véritable bourrasque financière. Il est malheureusement à prévoir que ce krach ne touchant pour l'instant que les seules bourses-actions aura des conséquences considérables pour l'économie mondiale durant les prochains mois.

Pour autant, la question écologique demeure. Beaucoup pense que les crises sanitaires et financière actuelles, une fois passées, peuvent même être une opportunité pour changer de « modèle économique » et prendre des « décisions de rupture » [1]. Il faut vraiment le souhaiter. Mais le rebond en question, dont il serait urgent de définir le contour, doit d'abord s'appuyer sur un diagnostic aussi précis que possible, notamment des failles de la mondialisation actuelle.

Dans la suite de ce texte nous défendons plusieurs idées. La première est d'affirmer que la crise sanitaire actuelle n'a été qu'un facteur déclenchant, certes très puissant, d'une crise systémique beaucoup plus large. Comme catalyseur, le virus a mis à nu brutalement la multi-crise de nos modèles économiques et politiques [2]. Nous croyons pouvoir également affirmer qu'avec ces crises – qui se conjuguent – se termine non seulement un cycle financier particulier qui a démarré en 2007-2008, mais peut-être aussi une période beaucoup plus large, celle pendant laquelle s'est déployé un

capitalisme financier, dont l'hégémonie s'est étendue durant un demi-siècle sur l'ensemble de l'économie mondiale. Faut-il le rappeler, ce mouvement de financiarisation a été constamment soutenu par une pensée néolibérale particulièrement inflexible.

Certes, l'avènement d'un autre modèle n'est pas encore écrit. Mais, il convient de s'y préparer le plus vite possible, notamment en repérant les points de bascule qui, à l'occasion de cette rupture systémique, pourraient nous faire entrer politiquement dans une nouvelle ère écologique, économique, et sociale.

1 – Le rôle déterminant du cycle financier dans la crise actuelle

La crise écologique est probablement la crise majeure, qui surdétermine les autres. Or, la réflexion sur le financement de la transition écologique tend à ignorer ce que l'on doit appeler aujourd'hui, et de façon précise, « les cycles financiers » dont la caractéristique essentielle est d'être ponctués par des crises systémiques. On réfléchit à l'avenir comme si les solutions à apporter aux échéances climatiques de 2030 ou 2050 devaient se produire toutes choses égales par ailleurs, et par conséquent comme si le monde financier devait rester grosso modo stable et neutre par rapport aux bouleversements climatiques. Mais, précisément, le temps de la finance n'est pas le temps du climat.

1-1 - Le temps de la finance n'est pas celui du climat

Le temps du climat s'inscrit dans un temps très long qui est, pour nous humains qui habitons cette planète, celui de l'anthropocène. La crise climatique contemporaine se développe dans ce temps particulier avec des effets d'accélération actuels qui sont mesurés assez bien scientifiquement [3]. On sait que la question principale posée aujourd'hui est de savoir si, dans le moment actuel, le réchauffement climatique peut connaître une bifurcation significative sous l'effet de choix politiques majeurs et correcteurs concernant la lutte contre les émissions carbonées de l'activité économique. Autant dire, sous l'effet de choix de rupture de très grande ampleur.

Le temps de la finance est bien différent, mais l'incidence de ce temps sur la vie économique et sociale dépend de la place de la finance dans cette vie : si le rôle de la finance dans les activités économiques humaines a pu marquer certaines périodes historiques du capitalisme, sa prédominance actuelle est, somme toute, assez récente. On peut la faire remonter aux années 1970. Ce temps de la finance qui domine les activités économiques du monde contemporain est marqué par des cycles qu'il faut désormais dénommer, « cycles financiers », comme le fait Michel Aglietta [4]. De tels cycles sont générateurs de crises systémiques périodiques qui les scandent par tranches d'une douzaine d'années environ.

Donnons quelques points de repère rapides sur l'émergence de ces cycles et des chocs qu'ils ont engendrés depuis maintenant une cinquantaine d'années :

1971-1987. Il y a eu d'abord une période de mise en place du premier cycle financier, (1971-1984) qui s'est progressivement substitué à la période de régulation fordiste des Trente glorieuses. Cette première période est marquée par la déréglementation de la sphère financière avec, simultanément, la libéralisation des taux de change puis celle des taux d'intérêt. Elle s'achève par le krach obligataire de 1987.

1996. Le second cycle achève le processus de déréglementation par la libéralisation des mouvements de capitaux. Il se termine par une crise systémique à l'échelle mondiale trouvant son origine dans les pays du Sud-Est asiatique. Cette internationalisation a en effet entraîné une spéculation de très grande ampleur sur les marchés des changes [5].

2008. La troisième crise systémique se produit suite à l'expansion incontrôlée de produits financiers dérivés, créés consécutivement à la libéralisation et à la globalisation des marchés financiers. Un oligopole de très grandes banques systémiques, à l'origine de ces produits financiers particuliers, est responsable de cette crise.

2020. Les surendettements privés et publics, dus en partie à la crise financière de 2007-2008, sont devenus depuis cette date une menace qui s'est précisée progressivement. Un krach financier de grande ampleur s'est donc profilé et a été annoncé (voir infra). Ce krach est arrivé en mars 2020 avec l'élément déclencheur particulièrement puissant du Covid-19.

La période fordiste des Trente glorieuses s'était achevée par la crise de la valeur de l'unité monétaire, c'est-à-dire par une crise inflationniste, touchant le prix des biens et des services, mais aussi les revenus. Les crises systémiques liées à chaque cycle financier que nous venons d'examiner sont très différentes. Elles frappent essentiellement le prix d'actifs particuliers, et non pas le prix des biens et des services. Les actifs concernés par l'envolée des prix sont principalement les actions, les obligations et l'immobilier. Une crise systémique est survenue chaque fois qu'une bulle de l'un ou de plusieurs de ces prix a éclaté.

Les bulles financières qui se sont gonflées ainsi sont systématiquement alimentées par des endettements colossaux, privés mais aussi publics. Mais il faut bien comprendre l'origine de ces dettes, notamment publiques. En effet, une grande partie de ces dernières peut s'expliquer par la nécessité de sauver à chaque fois un système financier gorgé de dettes privées qui, elles, ont précisément alimenté de façon

spéculative les bulles financières. Dans ce type de déroute, les États ont dû, une fois la crise éclatée, injecter, à chaque fois, des ressources publiques pour relancer l'activité économique. Bref, la dette publique est venue au secours de capitaux financiers en perdition et d'économies exsangues en raison de cette crise.

Pourtant, une fois la crise passée, les élites politiques ont, à chaque fois et de façon très classique, insisté sur le niveau « alarmant » de la dette publique pour justifier des politiques économiques austéritaires mises drastiquement en œuvre. On ne peut donc pas s'étonner de la difficulté à trouver les financements nécessaires pour répondre à des besoins vitaux et notamment aujourd'hui pour ceux, indispensables, à la transition écologique.

On le sait, ces derniers besoins sont considérables. Une estimation indique qu'il faudrait, à l'échelle mondiale, investir environ 6 000 milliards de dollars par an sur une durée de 15 ans [6]. La question devient alors : ne faut-il pas un changement radical du système de financement de nos économies, pour tenter d'établir une concordance entre le temps de cette finance et le temps du climat ? La question est d'abord politique avant d'être technique, car l'ampleur du changement, son urgence, nécessitent de façon absolue d'engager une rupture ou une « bifurcation », là aussi, de nos systèmes traditionnels de financement de l'économie.

1-2 – Le dernier cycle financier, au cœur de la crise actuelle

Dés le début de l'année 2020, des déclarations annonçant la prochaine catastrophe financière se sont multipliées. Si l'on s'en tient seulement aux annonces de ce début de l'année, il est frappant de constater le nombre et la variété des causes qui ont été annoncées avant même que le choc provoqué par le Covid-19 ne se produise. Donnons-en quelques exemples, pour ensuite exposer ce qui nous semble être la véritable toile de fond de la crise qui se déroule sous nos yeux ; c'est un inventaire à la Prévert !

[La forte hausse de l'indice de la volatilité \(VIX\)](#) sur les marchés boursiers ; la forte volatilité de cet « indice de la peur » avait été signalée dès la fin janvier 2020. Or, cet indice est considéré comme pouvant être prémonitoire d'une catastrophe financière.

[La faiblesse des taux d'intérêt](#) ; cette cause mise en avant par la Bank of England, dès le 8 janvier, est évidemment plus structurante ; les taux d'intérêt à long terme ont flirté le zéro, voire ont été négatifs, depuis la crise des dettes souveraines en Europe (2013). On y reviendra.

[Les inégalités sociales et l'instabilité du secteur financier](#) ; ces facteurs, comme menace d'une nouvelle crise financière ont été avancés par la nouvelle directrice générale du FMI, K Gueorguieva, le 20 janvier dernier.

[L'accroissement de la dette mondiale](#) (IIF-Institute of International Finance et FMI-Fonds monétaire international) ; selon les publications de ces deux institutions en novembre 2019, jamais auparavant le rapport entre la dette mondiale et le PIB, n'a été aussi élevé qu'en 2019. Cet écart était à leurs yeux annonciateur d'une prochaine crise.

[La fréquence des événements climatiques](#) ; des économistes de la BRI ont publié, le 20 janvier dernier, un article sur les conséquences de la destruction de l'environnement sur le système financier mondial, significatives pour eux, de l'irruption d'un « cygne vert ».

[Les tensions commerciales entre les blocs](#) : N. Roubini a énuméré, le 19 février dernier, les ingrédients d'un cocktail explosif liés aux trois puissances qui dominent le monde : les États-Unis, la Chine et l'Europe. Et si, disait-il, les trois allaient mal en même temps ?

[Une cyber-attaque concernant les banques](#) : la nouvelle patronne de la BCE, Christine Lagarde, a redouté, le 10 février dernier, qu'une cyber-attaque se traduise par un blocage des comptes et, par conséquent une course aux guichets provoquant une crise financière majeure.

[L'épidémie de coronavirus](#) a pour sa part été évoquée

dès le 13 février 2020 par l'agence Standard and Poor's comme cause possible d'une catastrophe financière. Cette agence a mis notamment en garde sur la survenue d'une crise financière mondiale de grande ampleur due à la situation particulière des banques chinoises.

Il résulte de toutes ces déclarations que la toile de fond de l'économie mondiale, et plus particulièrement de son système monétaire et financier, se trouvait particulièrement dégradé avant que ne survienne la crise du coronavirus. Le Covid-19 est un élément déclenchant, certes très puissant, mais qui survient dans une situation déjà potentiellement explosive.

Mais, plus précisément, essayons d'analyser de façon plus complète les causes identifiables de la rupture systémique actuelle.

On peut prendre comme point de départ les taux d'intérêt négatifs ; ils sont, il faut le souligner, une première historique mondiale, car il s'agit bien de la négativité de taux *nominaux*. Pourquoi de tels taux ? La réponse classique, souvent donnée par les économistes, fait appel à l'action des banques centrales qui, depuis la crise financière de 2007-2008, ont injecté des liquidités considérables dans le système bancaire et le système financier mondial.

Cette explication est exacte, mais elle reste un peu courte. Il faut prolonger le questionnement pour s'interroger sur les raisons de ces injections. Ont-elles à voir, comme l'affirment certains, avec l'idée de soutenir l'activité économique par le rachat de titres privés ? Ou bien encore ont-elles pour but d'alléger des dettes publiques devenues écrasantes, par le rachat de titres obligataires publics ? Ces deux raisons mises en avant par les banquiers centraux jouent sans doute. Mais, à notre sens, elles ne jouent que très partiellement.

Fondamentalement, en effet, on peut se demander si la crainte des banques centrales n'est pas avant tout motivée par la perspective d'une remontée trop brutale des taux d'intérêt. Il faut insister sur cette peur, car une hausse des taux aurait un effet

proprement catastrophique sur le bilan des plus grandes banques, celles qui sont systémiques, ou encore sur le bilan des investisseurs financiers. La raison ? Toute hausse de ces taux, même si elle peut avoir à terme un effet bénéfique pour les banques par une rémunération supérieure grâce aux crédits qu'elles peuvent accorder, entraînerait surtout, *mécaniquement et immédiatement*, l'effondrement de la valeur de marché des titres obligataires – privés ou publics – qu'elles détiennent dans leurs portefeuilles.

Il convient ici de bien saisir le sens de la causalité. Ce sont les grandes banques (systémiques) et les investisseurs financiers, qui, en raison de leur puissance, ont intérêt à faire une pression maximale sur les banques centrales pour éviter toute remontée des taux d'intérêt. Ces acteurs en ont les moyens. Plusieurs d'entre eux ont des totaux de bilan supérieurs au total de bilan de leur banque centrale. De plus, les plus grandes banques systémiques forment un oligopole extrêmement puissant et très organisé [7]. En réalité, au cours de ce dernier cycle financier, c'est la pression « des marchés financiers » sur les banques centrales qui a conduit à une fuite en avant tout à fait délétère aboutissant à des taux très bas et *in fine* à la crise.

Les bulles se forment en effet en raison de ces taux d'intérêt générateur de crédit bancaire à très faible coût (pour les acteurs financiers ou les banques) qui permettent de financer des achats spéculatifs de titres toujours plus nombreux poussant ainsi à la hausse leurs cours. Ces derniers offrent des rentabilités élevées grâce aux plus-values réalisées sur des cours qui ne cessent d'augmenter (ex., le Dow Jones a augmenté de 400 % depuis 2008). La bulle-actions a donc été alimentée par un crédit bancaire à très bas coût.

Les conséquences du développement d'un tel cycle financier sont absolument redoutables. Un de ses effets est, nous l'avons vu, une inflation du prix des actifs (dite inflation financière). Mais, en même temps, ce développement est incompatible avec une inflation des prix des biens et des services (ou inflation classique). Car une hausse de cette dernière serait annonciatrice de relèvement des taux d'intérêt,

et, comme nous l'avons vu plus haut, le signal d'une imminente catastrophe financière. Pour éviter tout processus inflationniste, une seule solution s'impose : il faut exiger des États le respect absolu du sacrosaint équilibre des finances publiques et des comptes sociaux.

Le cycle financier n'autorise par conséquent dans son déroulé, aucun déséquilibre, aucun déficit public, sauf de façon très marginale. Il exige des banques centrales qu'elles soient totalement indépendantes des pouvoirs publics, gage du maintien sous contrôle une inflation quasi nulle. Cette logique-là a tenu depuis une cinquantaine d'années avec trois cycles financiers qui se sont succédé et qui se sont terminés à chaque fois par une crise systémique.

Le quatrième cycle financier s'achève maintenant, en 2020. Entamera-t-il un cinquième cycle financier, ou bien sera-t-il finalement le dernier de la période ouverte depuis 1971 ? Tel est, sur le fond, l'enjeu politique du « *momento* » que nous connaissons actuellement. D'où la question inévitable : la rupture systémique dans laquelle nous sommes plongés n'est-elle pas propice à des changements profonds et pourquoi pas à des changements démocratiques de grande ampleur ? Et si oui, avec quels contenus possibles ?

2 – La rupture systémique, une opportunité pour des pouvoirs citoyens

Comme nous l'avons écrit dans un ouvrage récent [8], la période qui s'ouvre aujourd'hui représente bien des similarités avec celle que la France a connue en 1981. L'arrivée de François Mitterrand au pouvoir annonçait des changements de grande ampleur sur les plans politique, économique et social. Par certains côtés, c'était un programme de rupture par rapport à un contexte mondial marqué à l'époque par la montée en puissance des politiques néolibérales et, de façon concomitante, par la mise en place du premier cycle financier que nous avons décrit précédemment.

Bien évidemment, le contexte dans lequel se déroule la crise actuelle comporte des différences majeures. La mondialisation économique s'est énormément

amplifiée, la globalisation des marchés monétaires et financiers a franchi de nouvelles étapes, la formation d'un oligopole de banques systémiques a été et demeure au centre d'un jeu d'acteurs globaux (États occidentaux, Chine, banques centrales, GAFAM).

Simultanément, et en contre-point, les aspirations des peuples à des changements démocratiques se sont affirmées très nettement un peu partout dans le monde. La volonté de voir se développer des pratiques participatives à des échelles locales ou territoriales se vérifie en beaucoup d'endroits notamment depuis la dernière crise financière de 2007-2008. L'explosion de monnaies locales en constitue l'un des signes. Par ailleurs, la crise de nos démocraties occidentales, dont la montée du populisme est l'expression, s'accompagne d'une demande importante de modification des pratiques démocratiques. Enfin, l'incapacité de la communauté internationale et des chefs d'État à gérer les grands défis de notre planète – ceux particulièrement du réchauffement climatique, et plus immédiatement la crise sanitaire – suscite indignation et colère d'un nombre grandissant de citoyens.

La rupture systémique que nous vivons actuellement peut-elle être une opportunité politique pour répondre à ces aspirations démocratiques ? Le Président Macron a bien compris, en tout cas, le 12 mars dernier, que la crise sanitaire nous faisait entrer dans un nouveau monde. Dans sa déclaration solennelle aux Français il nous a dit en effet : « Il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour, interroger les faiblesses de nos démocraties » et plus loin : « Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens ». Mais, comme certains commentateurs l'on fait remarquer dès le lendemain de cette allocution, des paroles quasiment identiques avaient été prononcées par un autre président, Nicolas Sarkozy, au lendemain de la crise de 2008. Sans pour autant être suivi d'effets...

Dans ce qui suit, nous allons défendre deux idées praticables selon nous, et qui sont, pensons-nous

autant de « points de bascule » possibles de notre système économique et de son financement. Elles peuvent en effet contribuer à changer substantiellement sa logique de fond, celle du capitalisme financier compte tenu de leurs deux caractéristiques essentielles : elles peuvent, d'une part, nous extirper de ce dernier cycle financier dans lequel nos économies se sont embourbés dramatiquement ; d'autre part, elles sont politiquement à portée de mains, car elles n'ont pratiquement pas de coût budgétaire significatif. Leur mise en œuvre pourrait ainsi nous faire « basculer » vers un nouveau modèle économique, dont la caractéristique essentielle serait marquée par un processus de « démocratisation économique radicale », pouvant nous redonner notamment des marges de manœuvre pour une planification de grands projets écologiques.

Il s'agit d'une part de proposer des monnaies « citoyennes » aux différents échelons de la vie politique et sociale, et d'autre part d'engager une codétermination à parité dans l'organisation des pouvoirs de l'entreprise. La mise en œuvre de ces deux propositions – qui sont fortement liées entre elles comme nous allons le voir – est à l'évidence une affaire de volonté politique. Elles nécessitent en effet une explicitation claire de leurs enjeux et de leur portée. À cette condition, elles peuvent fournir des éléments pour construire un cadre adéquat au changement du modèle de financement de nos économies et, par conséquent, de celui de la transition écologique.

2-1 – Financer la transition écologique par des « monnaies citoyennes »

Le cycle financier dans lequel nos économies sont encore plongées jusqu'à présent repose sur l'idée que la création monétaire – qui naît du crédit bancaire – doit échapper à toute emprise politique. En conséquence, la quasi totalité du crédit distribuée par les banques ou les banques centrales doit échapper à l'État et donc à tout pouvoir politique. Bref, durant le temps pendant lequel s'est développé le néolibéralisme, la monnaie est devenue un bien privé échappant à tout pouvoir citoyen. C'est une idée

qui a démontré progressivement son caractère insensé !

En effet, le crédit est là pour répondre à des besoins essentiels qui concernent aussi bien les ménages, les investissements des entreprises, mais aussi ceux liés aux services publics [9]. Comment en effet financer un projet d'envergure sans des avances de fonds et par conséquent sans création monétaire ? Laisser ce type de décision à des acteurs privés que sont les banques, ou bien à des banques centrales « indépendantes » des États, comme c'est le cas actuellement, a provoqué le chaos que nous connaissons. Ce retrait de l'État en matière monétaire, dicté par l'idéologie néolibérale (alors que la monnaie est censée être un attribut de la souveraineté), est chaque jour qui passe en déconnexion totale des besoins de financement collectifs dont on a besoin. C'est même devenu, disons-le, intolérable.

La question est donc : comment orienter autrement la distribution du crédit, selon quels critères, et selon quelle légitimité ?

Le premier levier est de rompre avec l'indépendance des banques centrales vis-à-vis des États (ou de l'espace de souveraineté monétaire). Prenons l'exemple de la Banque centrale européenne : faire de l'euro une monnaie « citoyenne » consisterait par exemple à soutenir toutes les initiatives qui pourraient donner au Parlement européen un pouvoir d'orientation de la politique monétaire menée par l'Institut d'émission. Ce pouvoir concernerait aussi bien les objectifs de cette politique que les principaux moyens mis en œuvre pour les atteindre. En particulier, deux points importants concerneraient l'achat d'obligations et les garanties données aux crédits.

On peut défendre l'idée que certains titres obligataires (par exemple ceux de la Banque européenne d'investissement, dite maintenant « Banque du climat ») puissent être achetées de façon préférentielle par la Banque centrale européenne, ce qui permettrait de financer plus largement la transition écologique. Cela supposerait, dans le cadre actuel de la politique non conventionnelle de la

Banque, l'abandon du principe de neutralité de ses achats. Or, le président de la Bundesbank, l'a déjà écartée, la déclarant impossible, au motif (ridicule) qu'en raison de l'étroitesse de ce marché, des distorsions en résulteraient.

Plus largement, le parlement européen pourrait promouvoir le « verdissement » du dispositif de garanties de la BCE quand celle-ci accorde des crédits à des banques. Dans la zone euro, les critères d'éligibilité de titres apportés par les banques en tant que collatéral de prêts, sont aujourd'hui principalement fondés sur les risques financiers qui leur sont associés, d'où leur cote ou leur décote. Il faut évidemment élargir les critères de la BCE, pour donner une priorité clairement affichée aux titres apportés par les acteurs qui soutiennent ou financent la transition climatique.

Le parlement européen devrait également pouvoir s'affirmer s'agissant du pacte budgétaire (déficits et dettes publiques). Ce serait à lui de réformer les règles budgétaires associées à la procédure de déficit excessif en s'appuyant notamment sur la clause de flexibilité. Celle-ci devrait être utilisée pour sortir l'investissement public et le coût des réformes structurelles visant à décarbonner l'économie du calcul des déficits nationaux. Le parlement pourrait aussi agir pour ne pas comptabiliser dans la dette publique les emprunts verts que les États auraient émis.

On pourrait enfin imaginer que le Parlement européen puisse demander à la Banque centrale d'annuler, à une date donnée, toutes les dettes publiques européennes que celle-ci détient à l'actif de son bilan. C'est parce que cette décision serait légitimée politiquement qu'elle n'affecterait pas réellement la crédibilité de la BCE. Par contre, elle aurait un effet évidemment très salutaire pour les finances publiques de chaque État de la zone euro puisque cette décision allègerait d'un seul coup les charges de leurs dettes. Les marges de manœuvre libérées pourraient alors servir utilement à une planification européenne d'envergure des investissements écologiques.

Toutes ces propositions concernant l'Union

européenne seront évidemment très difficiles à conquérir, car, outre la réforme des traités qu'elles nécessitent, elles mettent en cause profondément la logique fondamentale du cycle financier actuel, ainsi que la pensée néolibérale qui la défend. Mais, c'est bien cette rupture qui est nécessaire !

Ce qui vient d'être dit ici pour une banque centrale comme la BCE peut s'élargir à d'autres champs territoriaux, par exemple à l'espace particulier des monnaies locales. Mais avant, on peut comprendre de cet exemple européen ce que peut être une monnaie citoyenne. C'est une monnaie dont l'émission et l'utilisation font l'objet d'un contrôle démocratique, direct ou indirect (par l'intermédiaire de leurs représentants). Il est clair que cette proposition doit aller de pair avec des réformes de la démocratie elle-même dans le cadre de valeurs communes (principe de droit) qui permettent d'encadrer son fonctionnement.

Venons-en maintenant aux monnaies locales. L'enjeu ici est toujours la capacité de distribuer du crédit par création monétaire. Or, beaucoup de monnaies dites locales n'ont pas cette capacité puisque l'émission d'une unité dans la monnaie nouvelle ne peut s'effectuer que par un dépôt simultané en monnaie nationale dans une banque. Où est la création monétaire dans ces conditions ?

On comprend que la capacité de distribuer du crédit par pure création monétaire représente un enjeu considérable. Elle implique une vraie responsabilité de nature politique de la part de ceux qui détiennent le pouvoir d'émission. C'est la raison pour laquelle on doit souhaiter la multiplication de ces vraies monnaies à condition qu'il y ait à chaque fois une véritable légitimité citoyenne, dans un cadre démocratique redéfini, qui soit le support de l'émission de la monnaie. De telles monnaies citoyennes pourraient être ainsi émises et gérées par exemple au niveau de municipalités ou de régions sous le contrôle de leurs assemblées élues [10].

Quelle que soit la zone monétaire considérée (euro, dollars, yen, ou même monnaies locales), un contrôle maîtrisé politiquement de la distribution de crédit par un pouvoir citoyen élu peut être le gage d'une

politique d'investissements publics planifiés à plusieurs échelles et par conséquent d'un retour de services publics correspondant à des besoins fondamentaux [11]. C'est aussi la possibilité de pouvoir financer enfin, à la hauteur requise, les nombreux investissements nécessaires pour la transition énergétique et écologique [12].

Ce nouveau paysage monétaire serait évidemment très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Il rendrait clairement à la monnaie la fonction politique qui est la sienne, à savoir d'être un bien éminemment public ou collectif ; en outre, la gestion citoyenne de son émission serait seule à même de satisfaire réellement les besoins sociaux de l'espace territorial qu'elle doit desservir [13].

Ce nouveau contexte n'implique pas la disparition de banques. À une échelle nationale par exemple, les acteurs bancaires seraient bien évidemment dépendants d'une banque centrale et par conséquent de l'autorité politique citoyenne en charge de la zone monétaire impliquée. Dans la période actuelle, le risque de faillite de plusieurs banques, et particulièrement de banques systémiques, s'avère particulièrement important. L'État sera peut être amené à les nationaliser si leurs fonds propres s'effondrent. La question qui se posera alors est celle de savoir si le changement des actionnaires impliquera automatiquement un changement de logique. Rien n'est moins sûr. L'expérience de nationalisations françaises en 1981-1982, a démontré clairement que le comportement des banques, nouvellement nationalisées, sous un gouvernement de gauche, n'était pas véritablement différent de banques privées : elles étaient seulement « étatisées », et non pas réellement « démocratisées ».

Alors que faire ? Une banque, privée ou publique, comme toute entreprise, possède une organisation et une autonomie relative de gestion qui lui est propre. Le projet de démocratie économique radicale que nous défendons ici modifie également l'organisation interne des pouvoirs des entreprises et concerne, par voie de conséquence aussi, les banques. C'est le second point qu'il nous faut examiner maintenant.

2-2 – Produire et financer autrement : la « codétermination à parité »

Démocratiser les circuits de financement de l'économie est un enjeu essentiel. Mais, peut-on réaliser cet objectif sans revoir la façon dont, à leur tour, les entreprises gèrent leurs flux financiers et décident de faire appel à des financements externes ? Le face à face entre, d'un côté, des pouvoirs citoyens qui décident de la distribution du crédit, et, de l'autre, des entreprises organisées par un pouvoir actionnarial, ne peut apparaître alors que comme une impasse susceptibles d'engendrer des conflits insolubles.

On peut certes continuer à faire appel à des actionnaires pour constituer les fonds propres des entreprises, leur demander ensuite de poursuivre les abondements financiers nécessaires, mais il n'est plus possible dans cette révolution des financements que nous proposons, de leur laisser l'exclusivité du pouvoir d'organisation. L'objectif d'une démocratie économique radicale dans l'entreprise devient alors nécessaire tout en étant un enjeu social.

Revenons un instant sur la situation actuelle. Derrière le terme générique « d'entreprise », il y a une réalité juridique complexe, non définie d'ailleurs juridiquement, mais il y a surtout une réalité économique incontestable. Cette disjonction entre le juridique – les titres de propriété – et l'économique – l'organisation effective de l'entreprise – n'est pas le fait du hasard. Elle permet l'organisation verticale des pouvoirs.

Dans nos pays développés et comme de nombreux travaux juridiques et économiques l'ont montré [14], seules les « sociétés », comme personnes morales, sont reconnues par le droit. Les « sociétés » de capitaux par exemple sont constituées notamment par des apports de ressources financières ou en nature de la part des associés. Leur finalité est de dégager du profit. Ainsi, seuls les apporteurs ou « associés » sont détenteurs de parts (ou encore d'actions). Et eux seuls, exclusivement, ont la capacité d'organiser la gouvernance de la société en fonction du nombre des parts (ou actions) qu'ils détiennent. Ainsi, pour les sociétés de capitaux, les

associés et seulement eux, maîtrisent réellement la chaîne de commandement à travers d'abord leur assemblée générale (selon le principe une action égale une voix), puis le conseil d'administration (ou le conseil de surveillance) et enfin la direction générale (ou le directoire).

Les associés ont donc un double pouvoir : le pouvoir d'organisation de la société et le pouvoir d'affectation de ses profits. Mais, d'un autre côté, la société, constituée comme personne morale, est l'employeur des salariés subordonnés, sans que ces derniers ne fassent partie de la société, bien que la société dispose sur eux d'un pouvoir de direction. L'« entreprise » de ce point de vue est aujourd'hui une simple réalité de fait, c'est-à-dire une collectivité de travail organisée autour d'un appareil productif, en vue de la production de produits échangés sur le marché, placée sous une direction unique (laquelle seule procède de la société).

La hiérarchie des pouvoirs se décline donc à deux niveaux distincts et étanches : celui des associés sur la société, et ensuite celui de la société sur les salariés. Cette organisation n'est pas le propre du droit français. Ce modèle est répandu très largement sur la planète, même s'il connaît des variantes. Il reflète ce que l'on peut appeler sommairement, mais à juste titre, « *une organisation capitaliste du travail* ».

Ce modèle d'organisation hiérarchique des pouvoirs ne peut qu'apparaître obsolète, et d'ailleurs en contradiction avec les fondements d'une république démocratique. Justifié au nom du droit de propriété (qui ne porte que sur les actions), ce modèle est en réalité source d'un pouvoir privé qui appelle un contrôle démocratique. Une réforme est donc, là aussi, tout à fait essentielle pour faire évoluer l'organisation des pouvoirs et sa hiérarchie actuelle, vers un modèle équilibré des pouvoirs, plus riche en termes de relations de travail parce qu'il introduirait une véritable démocratie économique [15]. Ce modèle consisterait non seulement à donner à l'entreprise un statut juridique, mais surtout il se fonderait sur *la codétermination des décisions, à parité*, avec les salariés [16].

Là aussi, de nombreux auteurs, et des organisations syndicales, prônent aujourd'hui la codétermination, mais celle-ci peut avoir des formes et une intensité variable [17]. Certains pays se sont engagés déjà dans cette voie depuis quelques temps notamment dans les pays du Nord de l'Europe (Pays-Bas, Norvège, Danemark, Suède, Finlande) et en Autriche, mais l'exemple le plus connu et qui ne ressemble à nul autre est celui de l'Allemagne.

La proposition que nous défendons ici va cependant un peu plus loin que ce qui est actuellement tenté, ou proposé, ici ou là, même en Allemagne. Nous insistons particulièrement sur l'idée que la parité doit pouvoir s'exercer jusqu'au niveau de la direction d'entreprise (comité exécutif ou directoire).

Résumons en quelques mots le nouveau schéma d'organisation des pouvoirs.

- Les apporteurs de capitaux comme les salariés, apporteurs de leurs forces de travail, sont « associés » sur un strict pied d'égalité. Cela revient à conférer aux associés de l'entreprise une *affectio societatis* qui s'exprime par leur volonté, implicite ou explicite, de faire converger leurs intérêts. Une telle *affectio societatis* permet de reconnaître une personnalité morale à l'entreprise distincte de celle de la société de capitaux.

- La prise en compte de cette égalité stricte suppose une représentation des associés qui soit adaptée selon que l'on apporte son capital ou bien sa force de travail. La solution évidente à ce problème est, en termes d'organisation, de créer deux collèges ayant exactement les mêmes pouvoirs à la fois dans les organes délibérants de « l'entreprise » que dans ses organes dirigeants.

- En assemblée générale, le collège des apporteurs de capitaux désigne ses représentants au conseil de surveillance (ou conseil d'administration) selon le principe « une part sociale égale une voix » ; de leur côté, les salariés désignent leurs représentants dans ce même conseil selon le principe « une personne égale une voix ». Chaque collège a le même nombre de représentants dans cette instance.

- Il en va de même dans les organes de direction (directoire ou comité exécutif). Les membres élus dans le conseil de surveillance (ou d'administration)

désignent à leur tour, selon un principe de parité, leurs représentants au sein du directoire (ou au sein du comité exécutif [18]). Cette proposition va plus loin que celles avancées par d'autres auteurs qui limitent la codétermination aux seuls organes délibérants. C'est précisément en cela que nous qualifions cette proposition de « radicale ».

- La convergence des intérêts, l'ancienne *affectio societatis*, est réalisée par la nomination du président du conseil de surveillance (ou d'administration) d'une part, et du président du directoire (ou du comité exécutif) d'autre part. Ces présidents auront une voix prépondérante dans leurs organes respectifs. Mais, les statuts de « l'entreprise » nouvelle devront préciser à quel collège ces présidents appartiendront, étant établi qu'il ne peut y avoir cumul par un même collège des deux présidences

[19].

Les enjeux d'une telle réforme de l'entreprise sont absolument considérables. À nos yeux, le point crucial est celui de l'institution, par le droit, de « l'entreprise » avec une codétermination à parité des pouvoirs, pour ouvrir enfin la voie à un modèle progressiste des relations sociales dans l'activité productive.

Face aux enjeux planétaires qui nous attendent après la résolution de la crise sanitaire, qu'il s'agisse de la réorientation de la finance, ou encore de l'orientation écologique de notre modèle de production, il est temps d'engager une vraie révolution pour une vraie démocratie économique !

Le 19 mars 2020

Notes

[1] Expressions dues au Président Emmanuel Macron, lors de sa déclaration solennelle du 12 mars 2020.

[2] Mireille Delmas Marty : « Profitons de la pandémie pour faire la paix avec la terre », *Le Monde*, 18 mars 2020.

[3] Jean Marie Harribey propose, avec d'autres, d'appeler « capitalocène » ce temps particulier où crise écologique se conjugue avec crise de l'accumulation capitaliste ; voir *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, 2020, p.55.

[4] « Capitalisme, le temps des ruptures », Odile Jacob, 2019.

[5] La crise asiatique commencée en Thaïlande s'est ensuite propagée dans de larges parties du monde.

[6] Pour des estimations plus complètes sur les montants de financement nécessaires pour la transition écologique, on pourra se reporter à l'ouvrage récent de Paul Jorion et de Vincent Burnand-Galpin *Comment sauver le genre humain*, Fayard, 2020, et à leur chapitre intitulé : « Pour un effort de guerre écologique ».

[7] cf. notre ouvrage : *L'hydre mondiale, l'oligopole bancaire*, Lux, 2015

[8] *Quand la gauche essayait encore ; le récit inédit des nationalisations de 1981 et quelques leçons que l'on peut en tirer*, Lux, 2020.

[9] Nous sommes en accord avec J.-M. Harribey quand il défend l'idée d'une monnaie endogène, voir *Le trou noir du capitalisme, op cit.*, p. 258.

[10] Par exemple, le Sardex est une monnaie qui correspond à ces critères. Voir [son site](#)

[11] Adair Turner observe que « la stimulation de la demande directement par un déficit budgétaire financé monétairement est parfois moins dangereuse que la création de monnaie privée », *op. cit.* p. 50.

[12] On rejoint ici les thèses du financement du « Green New Deal » que promeut la nouvelle Théorie monétaire Moderne (ou MMT selon l'acronyme anglais), théorie défendue notamment aux États-Unis par Alexandra Ocasio-Cortez.

[13] C'est une façon claire et efficace de répondre à l'urgence démocratique ressentie au niveau local. Cette urgence est parfaitement analysée par Laurent Mucchielli : « Pour les élus de tous niveaux qui gouvernent aujourd'hui notre pays, il y a donc urgence absolue à admettre que l'expression de la démocratie par le seul vote a vécu et qu'il faut véritablement instaurer davantage de participation et de délibération dans la vie politique » (*Médiapart*, 9 janvier 2019).

[14] Voir l'ouvrage de référence de Jean Philippe Robé : *L'entreprise et le droit* » (1999), Que sais-je ? n° 3442, P.U.F., Paris ; ou encore les travaux d'Isabelle Ferreras qui se réfère clairement à une approche bicamérale pour les entreprises « *Firms as Political Entities Saving Democracy through Economic Bicameralism* », Novembre 2017, Cambridge University Press, New York.

[15] Voir Olivier Favereau
in L'impact de la financiarisation de l'économie sur les entreprises et plus particulièrement sur les relations de travail, Rapport pour l'OIT, Genève, octobre 2016, p.16.

[16] Voir notre article dans *Médiapart* : « Donner un statut à l'entreprise pour reconnaître le travail », 11 janvier 2018. Sur le thème de la codétermination, rappelons les travaux très importants d'Olivier Favereau dans son séminaire au Collège des Bernardins. Sa démarche s'inscrit dans l'idée de fonder un droit de l'entreprise qui réhabiliterait un droit du travail ; sur ce sujet voir son article dans les *Mélanges en l'honneur d'Antoine Lyon-Caen* : « D'un droit du travail qui devient un droit du marché du travail », Dalloz, 2018.

[17] C'est notamment l'idée que défend avec force T. Piketty dans son dernier ouvrage. Sa description de la codétermination allemande est très complète et montre en quoi elle est partiellement un leurre, voir *op. cit.* p. 578-580. Il évoque cependant le partage des droits de vote 50-50 entre les salariés et les actionnaires sans plus de précision. Voir dans son ouvrage à ce sujet la note du tableau 17-1, p. 1130.

[18] Les directeurs financiers, de la stratégie et du personnel devraient également être désignés par le conseil, tant ces postes font partie de la haute technocratie dirigeante des entreprises. De même, les conseils pourraient s'ouvrir à d'autres collèges par exemple un collège de consommateurs, ou de l'environnement. Mais ces collèges devraient être également paritaires, car leurs membres seraient désignés conjointement par les deux collèges actionnaires / salariés. Pour plus de précisions, on pourra se référer à notre ouvrage : «

[19] De cette façon, toute paralysie est a priori évitée. Mais on ne peut exclure, il est vrai, qu'il puisse arriver des cas où le conseil de surveillance (ou d'administration) prenne des décisions qui apparaissent aux yeux du directoire (ou du comité de direction) comme étant inappropriées, ou inversement. Dans ces cas exceptionnels (qui n'empêchent cependant pas la gestion de l'entreprise), il conviendrait, passé un certain délai, de procéder à un renouvellement de ces instances, selon une procédure extraordinaire.

Planification de l'agriculture

vendredi 3 avril 2020, par [Marc Dufumier](#)

Dans les années 1960-1970, à l'époque où les agricultures de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est, soumises à une planification centralisée et bureaucratique, ne parvenaient toujours pas à satisfaire les besoins alimentaires des populations concernées, la politique agricole commune (PAC) menée au sein de la Communauté économique européenne (CEE [1]) se révélait être d'une redoutable efficacité. Loin d'être libérale, cette politique visait à fixer des « prix de soutien » uniques au sein du marché commun pour un certain nombre de produits vivriers considérés comme stratégiques et dont l'Europe était encore globalement déficitaire : les céréales, le sucre, les produits laitiers, les viandes, etc. Ces prix étaient fixés chaque année à Bruxelles, en ECU (*European Currency Unit*), par le conseil des ministres européens de l'agriculture, à l'issue de laborieuses négociations au cours desquelles les points de vue nationaux s'affrontaient déjà très vivement.

Protection douanière et régulation des prix

Les droits de douane ont été supprimés entre les pays de la Communauté et un tarif douanier commun fut établi pour les importations en provenance de pays tiers. Soucieuse d'assurer son indépendance alimentaire, l'Europe communautaire institua, vis-à-vis de l'extérieur, des « prélèvements à l'importation » de montants variables dont l'objectif était d'aligner les prix des produits importés sur les prix fixés à Bruxelles. Cette protection destinée à donner la préférence aux échanges intra-communautaires fit l'objet de vives critiques de la part des États-Unis d'Amérique et des pays du Groupe de Cairns (Australie, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, etc.) qui réclamèrent un plus large accès de leurs produits agricoles au marché européen. Tant et si bien que la CEE dut renoncer à mettre des barrières tarifaires à l'importation de produits destinés à l'alimentation animale : graines et tourteaux de soja, manioc, isoglucose de maïs (*corn gluten feed*), etc.

Sur le marché intérieur, ont été mis en place des mécanismes d'intervention plus ou moins systématiques et permanents, avec achat et stockage des éventuelles quantités excédentaires, pour éviter que les prix ne tombent en dessous d'un seuil minimal. Un Fonds européen d'orientation et de

garantie agricole (FEOGA) auquel contribuait chaque État membre finançait les dépenses relatives à l'achat et à la conservation des produits ainsi mis en stockage. Ce fonds était aussi largement abondé par les prélèvements à l'importation. Les exploitants agricoles européens ont pu ainsi bénéficier de prix relativement stables, rémunérateurs et incitatifs, pour les productions concernées. Ils purent alors s'endetter lourdement et investir sans trop de crainte dans l'achat d'équipements destinés tout particulièrement aux productions dont les prix étaient ainsi régulés. Quitte à délaissier gravement les productions pour lesquelles les rapports de prix étaient devenus dissuasifs.

Du fait de cette politique de régulation des prix au sein du marché commun, l'Europe communautaire devint rapidement autosuffisante puis excédentaire en produits pour lesquels avaient été mis en place les mécanismes de protection et d'intervention. Mais elle devint aussi lourdement déficitaire en produits destinés à l'alimentation du bétail, et tout particulièrement en graines et tourteaux de soja qui durent donc être importés de plus en plus massivement en provenance des Amériques.

C'est bien la preuve qu'il est possible de planifier efficacement l'évolution de l'agriculture en économie de marché au moyen d'une politique de régulation des prix. Mais la question est bien sûr de savoir au

service ou au profit de qui.

La grande erreur fut de maintenir ultérieurement cette politique des prix favorables aux productions pour lesquelles l'Europe était devenue largement excédentaire (blé, sucre, poudre de lait, poulets bas de gamme, etc.), en subventionnant désormais leur exportation vers les pays tiers. Avec notamment pour effet de mettre en péril de très nombreux paysans du Sud (Tiers-Monde) qui, pratiquant une agriculture manuelle, ne purent guère résister à cette concurrence déloyale et furent contraints de quitter leurs campagnes pour rejoindre les bidonvilles ou tenter de migrer à l'étranger.

Le FEOGA dut prendre en charge ces subventions à l'export (dites « restitutions ») en comblant la différence entre leurs prix sur le marché européen et les cours du marché international. La politique agricole commune est devenue très coûteuse et la CEE dut finalement, mais bien trop tardivement, se résoudre à mettre en place des mesures destinées à limiter l'excédent d'offre des denrées pour la fourniture desquelles les exploitants s'étaient souvent lourdement endettés : quotas de production sur le sucre et le lait, abattage de vaches laitières, obligation de mettre des terres en jachère, etc. Sans pour autant établir une véritable politique des prix favorables à la production de légumineuses (féverole, pois fourrager, lupin, luzerne, etc.) pour venir en substitution aux graines et tourteaux de soja importés.

Les aides directes

Anticipant les résultats des négociations internationales ayant abouti à la création en 1995 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et visant à promouvoir plus de « libre échange » dans le commerce international des produits agricoles, une réforme de la PAC fut mise en place dès 1992, avec pour effet de remplacer progressivement les protections douanières par un système de subventions accordées directement aux agriculteurs. L'Europe devant désormais exporter ses productions aux prix internationaux, les agriculteurs purent recevoir des aides compensatoires à la baisse de

leurs revenus. Mais octroyées en proportion de la surface des exploitations ou de la taille des troupeaux, ces aides directes sont encore aujourd'hui très inégalement réparties : 80 % de leur montant seraient alloués à seulement 20 % des exploitants. Elles ont pour conséquences d'inciter les agriculteurs à agrandir toujours davantage leurs exploitations et à y pratiquer à grande échelle des systèmes de production de plus en plus spécialisés.

Les exploitants agricoles durent bien souvent répondre aux cahiers des charges imposés par la grande distribution et les entreprises agro-industrielles. Ces entreprises dont les processus de production à grande échelle sont de plus en plus robotisés exigent désormais de pouvoir disposer de produits standards adaptés à ces nouvelles modalités et ne manquent pas d'imposer des lourdes pénalités à ceux des agriculteurs dont les livraisons ne répondent pas exactement aux normes en question. Tant et si bien que les agriculteurs peuvent être considérés aujourd'hui comme des travailleurs « payés aux pièces », mais sur lesquels reposent encore la totalité des risques inhérents à la production agricole proprement dite : aléas climatiques, fluctuations de l'offre et de la demande, mouvements erratiques des prix, etc.

La non-prise en compte des externalités négatives

De plus en plus exposés à la concurrence de produits européens et étrangers sur les marchés nationaux et internationaux des produits agricoles, nos agriculteurs ont été en effet incités à produire toujours davantage à de moindres coûts monétaires, sans avoir à pleinement supporter les coûts environnementaux et sanitaires auxquels ont dû néanmoins faire face les contribuables dans leur ensemble, à travers les impôts et les cotisations pour la Sécurité sociale. Conçues de façon bien trop uniforme pour être adaptées à la diversité des terroirs au sein des 28 pays de l'Union, les conditions environnementales auxquelles ont dû se soumettre les agriculteurs pour bénéficier des aides directes de la PAC n'ont souvent pas eu les effets escomptés.

De façon à amortir au plus vite les énormes immobilisations de capital fixe réalisées pour la construction de bâtiments, les achats de très gros matériels, l'irrigation des cultures ou le drainage des parcelles, et afin de bénéficier d'un maximum d'économies d'échelle, les agriculteurs français ont été presque tous contraints d'orienter leurs systèmes de culture et d'élevage vers les seules productions pour lesquelles ces investissements avaient été consentis. D'où la mise en œuvre de techniques moto-mécanisées pratiquées uniformément à grande échelle, l'emploi sans cesse accru d'engrais de synthèse, le recours à maints produits pesticides et la disparition progressive des systèmes fondés sur la polyculture-élevage.

Il leur fallut en effet bien souvent mécaniser, motoriser, "chimiser" et spécialiser outrancièrement leurs systèmes de production agricole. Au risque malheureusement de devoir toujours agrandir leurs exploitations, remembrer leurs parcelles, abattre les haies vives, labourer et irriguer trop fréquemment leurs terrains, raccourcir les rotations de cultures, simplifier leurs assolements, épuiser les nappes phréatiques, multiplier les traitements pesticides, confiner leurs élevages dans des bâtiments hideux et exigus, concentrer d'énormes quantités de lisier et de purin, exposer les sols à l'érosion, etc. Avec aussi pour conséquences : des paysages totalement défigurés, des bocages en disparition, une pollution croissante de l'air et des eaux, la prolifération d'algues vertes sur les plages, la surmortalité des abeilles et des autres insectes pollinisateurs, des inondations plus fréquentes et dramatiques dans les vallées, etc.

Cette spécialisation excessive de l'agriculture nous coûte finalement très cher. Ainsi en est-il dans le Bassin parisien, où la plupart de ses exploitations céréalères ne disposent plus aujourd'hui de troupeaux, et en Bretagne, au sein de laquelle les éleveurs bretons ne produisent quasiment plus de céréales pour la vente. Les pailles de céréales ne peuvent donc plus servir de litières aux animaux d'élevage et ne peuvent plus guère participer à la fabrication de fumier et au renouvellement de l'humus des sols. Les nitrates des lisiers issus des urines et autres déjections animales rejoignent

directement les eaux de ruissellement et les nappes phréatiques, sans pouvoir être non plus fixés dans l'humus des sols, avec pour effet de fertiliser des algues vertes sur les plages bretonnes. Privés de cet azote de l'urine devenue excédentaire en Bretagne, les céréaliers du Bassin parisien ont finalement recours à des engrais azotés de synthèse (urée, ammonitrate, sulfate d'ammonium, etc.) dont la fabrication est coûteuse en énergies fossiles et dont l'épandage est lourdement émetteur de protoxyde d'azote (N₂O), principal contributeur de l'agriculture française au réchauffement climatique.

Du point de vue social et environnemental, cela s'appelle avoir tout faux macroéconomiquement ! Mais il nous faut reconnaître que, dans le cadre de ce que certains appellent encore « libre échange », cet état de fait résulte pour une large part de raisonnements microéconomiques justes.

Rémunérer les agriculteurs pour leurs services environnementaux

Notre agriculture actuelle est à bout de souffle ; non seulement elle est à l'origine de graves pollutions, mais elle ne permet plus à la majorité des paysans de vivre correctement de leur travail, et nombreux sont les consommateurs qui mettent désormais en doute la qualité sanitaire et nutritive de nos produits alimentaires. Très lourdement endettés et soumis bien souvent à un travail éreintant, nos agriculteurs s'interrogent désormais à juste titre sur leur devenir : ne risquent-ils pas de tomber en faillite avant même de pouvoir partir à la retraite ? De quels revenus pourront-ils alors disposer ? Et qui pourrait reprendre leurs exploitations dans lesquelles ils ont considérablement investi ?

Dans de telles conditions, il leur est bien sûr insupportable de se sentir stigmatisés pour la qualité parfois douteuse des aliments (les antibiotiques dans la viande, le fipronil dans les œufs, les résidus pesticides et perturbateurs endocriniens sur les fruits et légumes, etc.) et du fait des dégâts environnementaux occasionnés par leurs pratiques (les algues vertes sur le littoral, les nitrates et

désherbants dans la nappe phréatique, les émissions de gaz à effet de serre, etc.). Avec un agriculteur qui se tue en moyenne tous les deux jours, le taux de suicides dans la profession agricole, en relation au nombre d'actifs au travail, est de 20 % supérieur à la moyenne nationale.

Nous sommes à la veille d'une réforme de la politique agricole commune au sein de l'Union européenne et il nous faudrait au plus vite en modifier les objectifs et en redéfinir les modalités, avec un budget qui risque d'être réduit du fait du départ du Royaume-Uni. Disons-le franchement : pour être conforme conjointement à l'intérêt des paysans et à celui des consommateurs, cette réforme devrait être drastique. Le moment est venu en effet de concevoir une toute autre politique agricole commune qui soit capable d'assurer un revenu décent aux paysans en les incitant à pratiquer des systèmes de culture et d'élevage plus conformes à l'intérêt général.

Les grands objectifs de cette nouvelle PAC devront bien sûr être définis à l'échelle de l'Union européenne en tenant compte des urgences actuelles : l'atténuation du réchauffement climatique global grâce à de moindres émissions de gaz à effet de serre et à la séquestration de carbone dans la biomasse ou dans les sols, la préservation à long terme de la fertilité des sols et des potentialités productives de nos terroirs, le maintien d'une grande biodiversité domestique et sauvage au sein d'écosystèmes agricoles non pollués, la qualité sanitaire des aliments et de l'eau du robinet, etc. Mais ses modalités concrètes de mise en œuvre devront être préalablement négociées avec les syndicats agricoles et les mouvements paysans locaux de façon à tenir compte des spécificités agroécologiques territoriales.

Il conviendrait pour ce faire de réorienter les fonds accordés par la Commission européenne de façon à payer désormais les paysans pour des services environnementaux d'intérêt général qui tiennent compte des situations écologiques et socio-économiques régionales. Ces paiements ne devraient surtout pas être considérés comme des indemnités destinées à compenser le manque à gagner que pourraient occasionner les techniques

agricoles en question. Les paysans n'ont jamais demandé à vivre comme des assistés qu'émandant des aides et subventions, mais souhaitent plutôt être correctement rémunérés pour de tels services, moyennant des clauses contractuelles préalablement négociées.

Il s'agirait de rémunérer à leur juste prix les agriculteurs qui s'engagent contractuellement à pratiquer les systèmes de production les plus à même de rendre des services demandés au nom de l'intérêt général. Le contenu de ces systèmes de production pour lesquels les paysans mériteraient d'être rémunérés et le montant des paiements des services environnementaux (PSE) correspondants devront faire l'objet d'accords contractuels avec les collectivités territoriales, de façon à bien prendre en compte les conditions écologiques et socio-économiques locales. Ces clauses contractuelles devraient préciser à quelle obligation de moyens seraient tenus de répondre les bénéficiaires de ces paiements de services environnementaux et à quel prix ceux-ci devraient être fournis.

L'expérience de pays étrangers tels que la Suisse montre qu'il ne faudrait surtout pas envisager une panoplie de mesures ponctuelles au sein de laquelle les exploitants agricoles pourraient faire leurs choix « à la carte ». Le risque serait en effet que ces derniers fassent le choix de pratiques agricoles isolées, peu contraignantes et sans réel effet bénéfique sur les environnements. Il conviendrait plutôt de rémunérer des paysans qui s'engagent à pratiquer de nouveaux systèmes de production agricole combinant simultanément au moins trois des mesures suivantes : association agriculture - élevage, élevage sur paille avec production de fumier et recours aux engrais organiques, intégration de légumineuses alimentaires ou fourragères dans les rotations et associations de cultures, diversification des assolements avec mise en œuvre de rotations de cultures de longue durée, établissement de haies vives et aires fleuries destinées à héberger les insectes pollinisateurs et autres animaux utiles aux cultures (coccinelles, carabes, mésanges, etc.), recours aux champignons mycorhiziens et autres bio-stimulants comme auxiliaires de la fertilisation des sols et de la protection des cultures, embocagement

des paysages, agroforesterie, etc.

Il va de soi que ces formes d'agriculture moins industrielles, plus soignées et plus artisanales que celles pratiquées de nos jours sont aussi plus exigeantes en travail et ne pourraient être mises en œuvre que si les paysans étaient correctement payés

pour ce faire avec les fonds de la PAC. Ces derniers devraient donc être impérativement réorientés de façon à rémunérer ce supplément de travail. Mais est-ce vraiment un problème de vouloir ainsi promouvoir une agriculture intensive en emplois dans une Europe qui souffre encore d'un chômage chronique ?

Notes

[1] Ancêtre de l'actuelle Union européenne, constituée à l'époque de 6, 8 puis 15 pays d'Europe de l'ouest

La planification écologique : une approche institutionnaliste

vendredi 3 avril 2020, par [Plihon Dominique](#)

Nos sociétés sont mal préparées à la transition écologique et sociale parce qu'elles souffrent d'un double handicap : d'une part, un problème d'incohérence temporelle, entre l'horizon de long terme de la transition, et l'horizon court de la plupart des acteurs économiques et politiques ; et d'autre part, un problème de déficit démocratique qui nuit à la mobilisation de la société.

Notre hypothèse est que des institutions démocratiques de long terme sont nécessaires pour mener à bien la transition écologique et sociale. La planification écologique et démocratique peut contribuer à jouer ce rôle. Cette note tente de définir les contours de cette planification en s'appuyant notamment sur les expériences passées et récentes.

1. Les obstacles à la transition écologique et sociale

La question de l'horizon temporel et de l'incertitude

La dégradation de la planète et du climat est un processus de long terme. Or, l'horizon décisionnel de la plupart des acteurs privés et publics est trop court pour prendre en compte ses conséquences catastrophiques et collectives qui s'échelonnent dans le futur. C'est la fameuse « tragédie de l'horizon » énoncée par Mark Carney (2015).

Ce biais court-termiste est particulièrement important pour les acteurs financiers, et provient notamment des règles de fonctionnement des marchés. Ainsi, est-il possible d'expliquer le déficit d'investisseurs à long terme par les règles concernant la gouvernance des investisseurs institutionnels (Plihon & Rigot, 2018).

Jusqu'ici, les acteurs financiers et les autorités financières ont développé une approche purement financière et fondée sur les mécanismes de marché des risques liés au climat, par des instruments de couverture et des règles prudentielles, avec l'hypothèse que ces risques sont probabilisables.

Or, les aléas découlant du changement climatique relèvent largement du domaine de l'incertitude

radicale, non probabilisable, au sens de Knight (1921) [1]. En effet, les effets du changement climatique ont des caractéristiques particulières : ils sont irréversibles, cumulatifs et systémiques, ce qui les rend largement imprévisibles. Cette imprévisibilité provient du caractère endogène des interactions entre l'ensemble des acteurs publics et privés dans un système économique globalisé et financiarisé qui a tendance à amplifier plutôt qu'à amortir les effets du changement climatique. Étant endogènes et systémiques, ces effets ne peuvent être traités comme des risques probabilisables susceptibles d'être évalués à partir de l'expérience passée. D'autres approches, non conventionnelles et hors marché, sont nécessaires

L'un des facteurs majeurs de cette incertitude – qualifié de risque de transition – est lié aux politiques futures menées par les autorités publiques dans le cadre de la transition. Ces politiques, concernant par exemple la fiscalité et la réglementation, sont susceptibles d'avoir un impact important sur l'environnement des acteurs économiques et financiers. S'ils ne disposent pas d'information claire sur ces politiques futures, ces acteurs peuvent être amenés à différer ou à renoncer à leurs décisions. Comme le montre l'analyse économique, l'incertitude est l'un des principaux obstacles à l'investissement.

La question démocratique

Le succès de la transition vers une économie non

carbonée repose en grande partie sur le changement de comportement de l'ensemble des acteurs de la société. Ce résultat ne peut être obtenu que si plusieurs conditions sont réunies quant au fonctionnement de la société. Les deux conditions principales correspondent à deux principes associés à la définition de la démocratie et du « développement durable », tel que proposé par le rapport Bruntland publié par les Nations unies en 1987 [2] : le principe de participation et d'information ; et le principe de solidarité et de justice.

Le principe 10 de la déclaration de Rio (1992) met en exergue la nécessité du principe de participation et de l'information de chacun : « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. ... Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.* » [3]

L'importance du principe de solidarité et de justice sociale a été illustré par le mouvement des Gilets jaunes. Le déclenchement de ce mouvement a été provoqué par un sentiment d'injustice à la suite de la hausse des prix du carburant décidée par les pouvoirs publics, dont l'impact aurait été considérable sur les travailleurs pauvres, au cœur de ce mouvement social.

2. Les leçons de l'expérience historique passée et récente

La plupart des pays capitalistes dits avancés se caractérisent par l'absence d'institutions tournées vers le long terme. Dans le domaine financier, il y a un déficit d'investisseurs de long terme, susceptibles de contribuer efficacement au financement de la transition, tels que les banques publiques de développement. Et dans le domaine écologique, la planification stratégique est absente, sauf dans un pays comme la Suède, alors que cette démarche existe dans les grandes entreprises.

La planification indicative et concertée française (1946 – 1992)

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, la France s'est dotée d'institutions et d'instruments pour reconstruire l'économie et adapter la société dans une perspective longue : ce fut en particulier le rôle du Commissariat général du Plan, créé en 1946 par le général De Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire. Il est intéressant de noter que, au départ, la création du Plan a été décidée sous l'influence des États-Unis, pour canaliser l'aide accordée dans le cadre du plan Marshall.

Le premier « Plan de modernisation et d'équipement » a été mis en place en 1946 par Jean Monnet. La planification française a fonctionné jusque dans les années 1990 (10 plans, la plupart quinquennaux se sont succédé). Selon Pierre Massé, commissaire au Plan en 1959-65, et théoricien la planification, celle-ci avait une triple fonction qui en a fait son originalité :

- Éclairer l'avenir pour dépasser l'immédiat, définir les enjeux du moyen et long terme, et programmer les investissements publics qui vont structurer l'économie.
- Assurer la cohérence des politiques publiques en articulant les objectifs et les moyens permettant de les atteindre.
- Promouvoir la concertation pour favoriser la conscience de ce qui est important et entraîner l'adhésion des acteurs concernés.

Théoricien de la décision en avenir incertain, Pierre Massé est connu pour avoir qualifié le Plan de « réducteur d'incertitude », dans son ouvrage au titre évocateur « Le plan ou l'anti-hasard » publié en 1965 [4]. Pour justifier l'utilité de la planification, Pierre Massé part d'une critique de la théorie du « marché généralisé » défendue notamment par Gérard Debreu, en montrant que toutes les éventualités futures ne peuvent être

connues à l'avance. Ce qui est particulièrement le cas pour les investissements à long terme, tels que la construction d'un barrage, pour lequel il n'existe pas de marché, ni de prix reflétant les services futurs. Le plan est comparé à une « vase étude de marché » dont l'instrument serait le tableau économique d'ensemble imaginé par François Quesnay (1759), et repris par Leontief (1941). La procédure était la concertation au sein des « commissions de modernisation », créées dès le 1^{er} plan, au nombre d'une vingtaine, qui regroupent pour chaque secteur de l'économie l'ensemble des acteurs concernés : administrations publiques, patronat, syndicats, usagers, universitaires.

Le contenu et les méthodes de la planification française ont évolué dans le temps. Ainsi, le V^e Plan (1966 – 1970) innove en introduisant une « programmation en valeur », qui concerne notamment l'évolution des prix et des revenus, au moment où la politique des revenus était inscrite à l'agenda des gouvernements.

À la différence de la planification dirigiste qui prévalait alors dans les pays du bloc soviétique, la planification française était indicative, même si elle était considérée comme une « ardente obligation » par les responsables politiques, de Charles de Gaulle à Pierre Mendès France. L'idée était que, étant élaborés dans le cadre d'un débat et d'une concertation entre les « partenaires » politiques, économiques et sociaux, sous l'égide de l'État, la planification et ses objectifs s'imposeraient d'eux-mêmes à ces derniers.

Il y a un consensus pour attribuer un rôle important à la planification dans l'évolution économique et sociale de la France au cours des « Trente Glorieuses ». Ainsi, Jean-Jacques Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud, mentionnent le rôle « stimulant et pondérateur » du Plan dans leur explication des bonnes performances économiques en termes de

croissance de la production, des revenus, de l'emploi, de réduction des inégalités dans la France de l'après-guerre [5]. Les économistes institutionnalistes, qui ont étudié les capitalismes nationaux dans leur diversité, ont montré l'importance des institutions et des politiques publiques dans les capitalismes européens, qualifiés de « capitalismes coordonnés » [6]. La France était un des seuls pays capitalistes européens, avec la Suède, à avoir mis en place un système de planification dans l'après-guerre.

La planification n'a pas été le seul instrument au service des politiques publiques à moyen et long terme. La France a également mis en place un système de contrôle du crédit, sous l'égide du Trésor public et de la Banque de France, qui a joué un rôle important dans l'allocation des financements dans l'économie française en fonction des priorités politiques [7]. La nationalisation de la Banque de France et des quatre principales banques de dépôt en 1945, ainsi que la création du Conseil national du crédit présidé par le ministre des Finances et chargé de veiller aux orientations de la politique monétaire, illustrent la subordination du crédit et de la monnaie aux objectifs économiques et sociaux du gouvernement.

Les limites de la planification française étaient importantes, et liées à l'idéologie « productiviste » et « colbertiste » qui dominait la France au lendemain de la guerre. Le Plan français s'est inscrit dans la logique des « Trente Glorieuses », marquée par la recherche d'une croissance rapide, qui était l'un de ses principaux objectifs. Le développement des secteurs de l'énergie, des transports et du logement figurait parmi les objectifs prioritaires des plans successifs. Mais les enjeux écologiques, tels qu'ils sont mis en avant aujourd'hui, étaient largement absents des préoccupations du Plan. Par ailleurs, la philosophie « centralisatrice » et colbertiste de l'État s'imposait au détriment du rôle des territoires, dont le rôle est reconnu comme essentiel aujourd'hui pour la transition écologique et sociale, mais qui ne furent que tardivement intégrés dans le processus de planification, à l'occasion du IV^e Plan (1962 – 1965). Ces missions territoriales ont été confiées à une institution distincte, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire – la Datar – créée en

1963.

Vouloir réhabiliter les idées de planification et de long terme aujourd'hui peut apparaître totalement « décalé » dans une société dominée par l'idéologie individualiste de la « start up nation » et par la logique court-termiste des marchés, et par la dictature du « temps réel » des réseaux sociaux.

S'il n'est évidemment pas question de reconstituer le Commissariat général du plan, supprimé en 2006 car jugé incompatible avec l'idéologie néolibérale, il est néanmoins devenu indispensable de doter aujourd'hui notre société d'institutions démocratiques de long terme pour faire face au formidable défi de la transition énergétique et du changement climatique.

L'originalité du modèle écologique suédois

La question écologique est centrale dans la société suédoise depuis plusieurs décennies. La Suède affiche des performances écologiques supérieures à la moyenne européenne, notamment pour les émissions de CO₂, le développement des énergies renouvelables, le traitement des déchets, la préservation de la biodiversité. Ces bons résultats sont le résultat d'une politique énergétique ambitieuse et précoce, menée depuis le premier choc pétrolier de 1973 [8]. Depuis cette date, la consommation des produits pétroliers a été divisée par deux, et la part des énergies fossiles est tombée à 49 %, contre 70 % en France. Il y a eu un découplage relatif entre la croissance économique et la consommation d'énergie : cette dernière est restée stable, tandis que le PIB a été multiplié par 2,4 de 1970 à 2012 [9]. L'objectif des autorités suédoises est d'éliminer les énergies fossiles dans les transports routiers avant 2030, et d'atteindre la neutralité carbone dès 2045, en avance sur les objectifs fixés par l'accord de Paris de 2015.

La Suède s'est dotée d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté à ses objectifs écologiques. C'est ainsi qu'un code de l'environnement a été mis en place en 1999, avec des lois et des tribunaux spécifiques aux questions environnementales. Par ailleurs, les autorités suédoises ont eu un large

recours aux instruments économiques pour promouvoir leurs objectifs écologiques. C'est ainsi que le pays a programmé dès 1991 l'évolution à moyen-long terme du prix du carbone, couplée avec une réforme de la fiscalité, comprenant un important volet écologique. La Suède a mis en place une taxe sur les émissions de CO₂, en allégeant en contrepartie (et même pour un montant supérieur) les charges pesant sur le travail et sur les entreprises. Cette taxe a cru progressivement : introduite à 27 €/t en 1991 pour les particuliers et 7 €/t pour les entreprises industrielles et agricoles, elle a atteint, en 2018, 120 €/t pour les particuliers comme pour les entreprises qui ne sont pas soumises au système européen d'échange de droits d'émission. Le niveau du prix du carbone est deux fois et demi plus élevé qu'en France (44 €). Ce niveau élevé de taxation est bien accepté notamment parce qu'il a été programmé à l'avance et a fait l'objet d'une concertation avec les particuliers et les entreprises.

Comme la France, la Suède a mis en place un système de planification indicative au lendemain de la Seconde Guerre mondiale [10]. Mais, contrairement à la France, ce pays a préservé cette institution, et l'a adaptée pour répondre aux enjeux de la transition écologique et fixer des objectifs à long terme. 16 objectifs stratégiques à long terme de qualité de l'environnement (OQE) ont été fixés, concernant notamment le climat, la couche d'ozone, la biodiversité, les forêts durables...

Autre différence importante avec l'expérience française : la planification suédoise est décentralisée, avec une planification régionale intégrée, l'échelon local et régional jouant un rôle clé dans la mise en œuvre des OQE. La baisse globale des émissions de GES résulte entre autres de la réduction des émissions dues au chauffage des bâtiments, réalisée grâce aux rénovations massives qui ont réduit la consommation globale et ont fait disparaître le chauffage au fuel, au GPL et au gaz, dont la part reste toujours importante en France. Cette réduction offre un exemple intéressant d'une planification locale menée par les collectivités suédoises : depuis le début des années 1980, celles-ci ont joué le rôle moteur dans la transformation du mix énergétique local, en investissant massivement dans la

cogénération, en planifiant et développant les réseaux de chaleur pour couvrir l'ensemble de la commune, en utilisant la géothermie et la bioénergie selon la disponibilité locale, en menant elles-mêmes les travaux d'isolation, etc. La transition énergétique a profité d'une tradition suédoise beaucoup plus ancienne : qu'il s'agisse des services sociaux, de l'éducation ou du chauffage des bâtiments publics et privés, l'État central se contente de définir les obligations de résultat et de fournir le cadre légal, les politiques étant menées par les collectivités locales.

3. Pour une planification écologique et démocratique

Les analyses précédentes ont montré l'importance des institutions de long terme, telles que la planification, pour conduire la transition écologique et sociale. L'étude des expériences de planification permet de préciser le rôle et les fonctions de la planification écologique. Ces fonctions sont de trois ordres : éclairer l'avenir, définir les orientations des politiques publiques à moyen et long terme, et favoriser la concertation avec les acteurs de la société. On se limitera ici à la dimension « climat » de la transition écologique, et à deux volets essentiels de la planification écologique : (1) le prix du carbone et la fiscalité écologique ; et (2) les investissements de long terme et leur financement.

Le prix du carbone et la fiscalité écologique

L'expérience suédoise suggère que le cadre institutionnel dans lequel est fixé le prix du carbone joue un rôle stratégique pour la transition énergétique, et qu'il est essentiel de programmer à l'avance son évolution à moyen – long terme pour atteindre les objectifs de décarbonisation de l'économie. Initialement, dans le cadre du protocole de Kyoto (signé en 1997), il avait été prévu que le prix du carbone devait être déterminé par des mécanismes de marché. L'Union européenne s'est ainsi dotée en 2005 d'un marché du carbone qui a été un fiasco, car il n'a pas permis de fixer un prix stable et incitatif, de nature à amener les acteurs économiques à réduire leurs émissions de CO₂ [11]. Il

est apparu clair que cette variable stratégique doit être fixée « hors marché » par les pouvoirs publics. C'est ainsi qu'à l'issue du Grenelle de l'environnement (2008), le gouvernement français a nommé une commission qui a proposé, dans un rapport intitulé « la valeur tutélaire du carbone » (2009), une trajectoire à long terme du prix du carbone allant de 45 euros la tonne de carbone en 2010 à 100 euros en 2030 et 150 à 200 euros en 2050 [12]. Le calcul de cette trajectoire du prix du carbone s'appuie sur « les engagements européens et l'usage raisonné de la modélisation économique ». Un autre rapport, publié en 2015, propose un « corridor » pour le prix du carbone, avec deux prix plancher de 50 euros et plafond de 100 euros la tonne de carbone à l'horizon 2030 [13]. On note que le prix du carbone ainsi calculé est modéré en comparaison du prix pratiqué en Suède, égal à 120 euros en 2018, comme indiqué plus haut.

Le prix du carbone ne constitue qu'un des instruments destinés à conduire la transition vers une économie non carbonée. Il revient à la planification écologique d'indiquer également les politiques publiques, notamment fiscales et réglementaires, cohérentes avec l'évolution programmée du prix du carbone, et destinées à modifier les comportements des acteurs économiques vers une plus grande efficacité énergétique et le recours à des énergies non carbonées. Ces mesures doivent faire l'objet d'une concertation publique et d'un débat démocratique préalables, avec l'objectif d'en assurer l'acceptation. La hausse inévitable de la fiscalité écologique doit être accompagnée de mesures de compensation destinées à répartir équitablement le fardeau de l'ajustement en fonction de critères de justice sociale. Ainsi, une « planification en valeur », intégrant la question des revenus directs et indirects, apparaît être une composante nécessaire de la planification.

De ce point de vue, la comparaison des expériences suédoise et française récentes est riche d'enseignements. La politique écologique menée en Suède est généralement considérée comme une réussite car celle-ci a rempli les conditions qui viennent d'être mentionnées [14]. À l'inverse, en

France, les pouvoirs publics ont été amenés à renoncer aux mesures concernant la fiscalité écologique à deux reprises, à la suite des révoltes des « bonnets rouges » en 2013 et des « gilets jaunes » en 2019, faute de concertation préalable et de la mise en œuvre de mesures de compensation destinées à prendre en compte les effets régressifs de ces mesures sur les ménages et les petites entreprises. La politique des pouvoirs publics français se caractérisait par une grande incohérence, source d'un sentiment légitime d'injustice de la part des « gilets jaunes », car elle consistait à prévoir une hausse des prix du carburant frappant particulièrement les « travailleurs pauvres », alors que les sites industriels les plus polluants bénéficient d'une fiscalité écologique deux fois plus faible que celle correspondant au prix actuel du carbone (44 euros/tonne), grâce au système de quotas mis en place dans le cadre du marché européen des permis de polluer.

Les investissements de long terme et leur financement

La transition vers une économie non carbonée requiert des investissements massifs. La programmation des investissements prioritaires doit être un des volets de la planification écologique, comme ce fut le cas dans le cadre des plans qui se sont succédé en France à partir de 1946. Ce travail de programmation est réalisé actuellement par l'4CE – l'institut de l'économie, créé à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence française du développement, deux investisseurs publics de long terme.

Selon l'4CE, les investissements « climat » s'élevaient en 2018 à 45,7 milliards d'euros, dont 22 milliards d'investissements et de cofinancements publics, se répartissant entre 19,5 M^{ds} € pour l'efficacité énergétique, 11,4 M^{ds} € pour les infrastructures, 7,5 M^{ds} € pour les énergies renouvelables, 4,9 Mds € pour le nucléaire [15]. Selon ce bureau d'étude, pour engager la France sur la voie de la neutralité carbone, définie par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), les investissements « climat » doivent atteindre

chaque année 50 milliards d'euros d'ici 2013 et 70 milliards d'euros à l'horizon 2024 – 2028. Ce qui implique une forte augmentation des financements privés et publics. Ces derniers devraient atteindre chaque année entre 25 et 27 milliards d'euros d'ici 2023, et entre 28 et 31 milliards d'euros à l'horizon 2028, soit entre 40 % et 50 % des financements totaux.

L'une des fonctions de la planification écologique doit être d'assurer la cohérence entre la hausse programmée des investissements pour la transition, d'une part, et les modalités de financements privés et publics permettant d'atteindre les objectifs, d'autre part. Ce qui pose la question du système monétaire et financier, et de sa transformation.

Les travaux récents ont montré l'existence d'un déficit structurel des investissements de long terme sur les marchés financiers. Modifier le cadre réglementaire, comptable et prudentiel, des banques et des investisseurs institutionnels pour les amener à allonger l'horizon de leurs financements est une première piste. Développer de nouvelles formes d'intermédiation financière est encore plus nécessaire. Des institutions financières de long terme existent déjà à l'étranger (BNDS au Brésil, KfW en Allemagne), à l'échelle européenne (BEI) et en France : Caisse des dépôts, avec sa filiale BPI, et AFD. Des propositions ont été faites dans ce sens, telles que la création de « banques du climat ». Mais les financements de ces acteurs publics ne sont pas à la hauteur des besoins.

Les politiques macroéconomiques – budgétaire, fiscale et monétaire – doivent être également mises en cohérence avec les objectifs de la transition écologique et sociale, et de son financement [16]. S'agissant du budget et de la fiscalité, le principe à appliquer pourrait être de « sanctuariser » les ressources et les dépenses publiques consacrées à la transition, ce qui conduirait aux trois règles suivantes : (1) suppression de toutes les aides aux énergies fossiles et redéploiement de celles-ci vers les énergies renouvelables, (2) affectation de la totalité des recettes des taxes écologiques au budget de la transition, et (3) exclusion des investissements publics de transition du calcul du déficit public [17].

La politique monétaire peut également constituer un levier important de la transition écologique, en coordination avec la politique budgétaire et fiscale [18]. On a vu plus haut que le contrôle du crédit a été un complément essentiel du plan dans la France d'après-guerre, en permettant de canaliser, d'une manière sélective, les financements vers les objectifs prioritaires de la politique économique. Depuis les années 1970, la politique monétaire s'est centrée sur les objectifs de stabilité monétaire et financière, au détriment des objectifs de financement de l'économie. Le financement de la transition doit être l'occasion de réhabiliter cette dernière dimension de la politique monétaire, dans ses deux dimensions actuelles, traditionnelle et « non conventionnelle ». Le rôle traditionnel de la banque centrale consiste à assurer le refinancement des banques privées et publiques. Ce canal du refinancement pourrait être utilisé pour introduire de la sélectivité en faveur des financements bancaires dans les secteurs prioritaires, comme ce fut le cas dans le passé. Quant à la politique « non conventionnelle » mise en œuvre par la BCE à la suite de la crise financière de 2007-2008, qui prend notamment la forme de financements à long terme et d'achats de titres sur les marchés financiers, elle pourrait consister à orienter, d'une manière sélective, la création monétaire de la banque centrale en faveur des secteurs bas carbone : c'est le « green qualitative easing ». Ce qui serait un changement par rapport au « quantitative easing » mené jusqu'ici par la BCE, qui a principalement financé les secteurs économiques gros émetteurs de CO₂.

Démocratiser la planification écologique et sociale

Plusieurs réponses peuvent être données aux enjeux démocratiques de la transition écologique et sociale mentionnés plus haut. Une première approche pourrait être de créer des commissions pour chacune des grandes questions soulevées par la transition (énergie, mobilités, logement, fiscalité écologique...). Ces commissions seraient composées des parties prenantes concernées (entreprises, salariés, usagers...) et seraient chargées d'apporter des propositions, concernant notamment les

investissements de long terme à mettre en œuvre. Leur fonctionnement pourrait s'inspirer des commissions de modernisation qui ont existé dans le cadre de la planification française des années 1946-1990.

Une solution plus ambitieuse pour démocratiser la planification est d'inscrire celle-ci dans un cadre institutionnel innovant permettant d'articuler les délibérations parlementaires et la démocratie participative. Il s'agirait de prendre appui sur le projet de réforme constitutionnelle annoncée par Emmanuel Macron le 3 juillet 2017, et qui prévoit de créer une « chambre du futur » en remplacement du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Cette idée a été reprise et développée par un collectif d'intellectuels coordonné par le philosophe Dominique Bourg au sein de la FNH. Ce collectif a proposé la création d'une « Assemblée citoyenne du futur », troisième chambre parlementaire, à côté de l'Assemblée nationale et du Sénat [19]. Selon ses promoteurs, la création de cette nouvelle assemblée est une « réponse institutionnelle à l'entrée en politique de la nature, et en conséquence, du temps long ». Composée de citoyens et adossée à un conseil scientifique, l'Assemblée citoyenne du futur a pour mission d'être « un point d'ancrage institutionnel des initiatives citoyennes pour la transition écologique ». Elle exerce une fonction d'alerte et peut s'autosaisir des grands projets de long terme, ce qui lui donne tout naturellement un rôle dans l'élaboration et le contrôle de l'exécution des objectifs de la planification écologique.

Pour conclure

Les défis posés par la transition écologique et sociale conduisent à réhabiliter les politiques publiques, après plusieurs décennies « néolibérales » marquées par la volonté d'en réduire l'importance dans la régulation économique [20]. L'incertitude liée aux effets de la transition – qualifiée récemment de « cygne vert » [21] –, d'une part, et l'impératif d'une concertation sur les politiques écologiques illustré par le mouvement des Gilets jaunes, d'autre part, plaident pour la mise en place d'une planification écologique démocratique. Cette planification devra être élaborée aux différentes échelles territoriales –

locale, nationale et européenne.

La nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula van der Leyen, a fait du « Green Deal » un objectif prioritaire et a annoncé un programme d'investissements « verts » de 1 000 milliards d'euros pour la prochaine décennie. On voit mal comment l'objectif d'un « new green deal »,

affiché aujourd'hui par les responsables politiques, en Europe et aux États-Unis, pourrait devenir effectif sans une planification écologique et démocratique.

Dominique Plihon est membre du Conseil scientifique d'Attac et chercheur associé au sein de la [Chaire Énergie et prospérité](#).

Notes

[1] Hugues Chenet et alii (2019), « Climate-related financial risk in a world of uncertainty », Working Paper 2019 - 13, UCL Institute for Innovation and Public Purpose.

[2] Le rapport Brundtland est le nom donné à une publication, officiellement intitulée « Notre avenir à tous » (Our Common Future), rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.

[3] [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#), 1992.

[4] Pierre Massé, *Le plan ou l'anti-hasard*, Gallimard, NRF Idées, 1965

[5] Jean-Jacques Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud, *La croissance française, un essai d'explication causale de la croissance économique de l'après guerre*, Le Seuil, 1972.

[6] Barry Eichengreen, « The European coordinated economy capitalism since and beyond 1945 », Princeton University Press, 2006.

[7] Eric Monnet, « Controlling Credit, Central Banking and the Planned Economy in Postwar France, 1948-1973 », Cambridge University Press, 2018.

[8] Andreas Rüdinger, « [La transition énergétique en Suède : un aperçu du modèle scandinave](#) », *Les cahiers de Global Chance*, n° 36, novembre 2014.

[9] OCDE, « [Examen environnemental de la Suède](#) », février 2015.

[10] Tibor Hottovy, « Prévision et planification à long terme en Suède », *Futuribles*, n° 9, hiver 1977.

[11] Attac, *La nature n'a pas de prix, Les méprises de l'économie verte*, Les Liens qui Libèrent, 2012.

[12] « La valeur tutélaire du carbone », Rapport de la commission présidée par Alain Quinet, Documentation Française, 2009.

[13] Pascal Canfin, Alain Grandjean, Gérard Mestrallet, « [Propositions pour des prix du carbone alignés avec l'accord de Paris](#) », Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2016.

[14] Thierry Weil, « En Suède, « la taxe carbone » est bien acceptée », *Reporterre*, 14 novembre 2018.

[15] Dont 2,4 milliards d'euros concernant des investissements non énergie. I4CE, « Panorama des financements climat, Édition 2019 ».

[16] Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie* », Le Bord de l'Eau, 2020.

[17] Xavier Ragot et Saraceno Francesco, « Investissement public, capital public et croissance », OFCE, 2016.

[18] Voir le dossier sur « [Les politiques monétaires des banques centrales](#) », dans *Les Possibles*, n° 22,

[19] Dominique Bourg, *Inventer la démocratie au XXIe siècle, L'Assemblée citoyenne du futur*, Les Liens qui Libèrent, 2017.

[20] Mariana Mazzucato, « The Entrepreneurial State : Debunking Public vs. Private Myths in Risk and Innovation », Public Affairs, 2015.

[21] Banque des règlements internationaux, « [The green swan - Central banking and financial stability in the age of climate change](#) », janvier 2020.

Une « fiscalité verte » pour la transition écologique ?

vendredi 3 avril 2020, par [Fabien Tarrit](#)

Le postulat de neutralité de l'État fait depuis bien longtemps partie de l'appareil idéologique de justification du capitalisme. Selon lui, tout dépend des personnes qui sont à sa tête. Si la politique est de bonne qualité, l'État peut éviter les crises et corriger les « inégalités » de revenu. Pour cela, il suffit que les électeurs votent pour les partis appropriés. À défaut, même si les électeurs se sont trompés, il suffit que le gouvernement écoute les « corps intermédiaires ».

Un système fiscal au service des plus riches

En réalité, l'État est un instrument de la classe dominante. Tant que le capitalisme survit, l'État est capitaliste et avec lui, quel que soit le gouvernement, le système des impôts et des taxes est organisé de telle sorte que la charge fiscale retombe surtout sur les plus fragiles, les exploités (ouvriers, employés, techniciens...) et les semi-exploités (travailleurs indépendants, cadres).

En outre, nombre de riches capitalistes fraudent le fisc à une échelle inédite avec l'aide des grandes banques, qu'il s'agisse d'évasion, d'optimisation ou de fraude au sens strict.

Au sein de l'Union européenne, la France fait partie des principales victimes de l'arbitrage de dividendes. Cette forme d'évasion fiscale lui coûterait jusqu'à 3 milliards d'euros par an. L'activité a prospéré et n'a, jusqu'ici, jamais été véritablement remise en cause par l'administration fiscale. (Le Monde, 19 octobre 2018)

Les fraudeurs les plus importants, s'ils sont détectés, négocient avec les hauts fonctionnaires de l'administration des impôts. Les amendes pour fraudes fiscales sont dérisoires, 90 millions d'euros en moyenne pour les dix plus lourdes amendes depuis 2007. Les prisons sont surpeuplées, mais on y chercherait en vain les riches fraudeurs et leurs conseillers. Aussi délicate soit la chute du riche et arrogant capitaliste Carlos Ghosn, patron de Renault-Nissan, qui aurait déclaré 40

millions d'euros de revenu au lieu de 80 (sa part sur l'exploitation des travailleurs de Nissan, Renault et Mitsubishi), elle cache un système généralisé de corruption, tant la classe dominante cherche toujours à s'enrichir.

Non contents de ne pas payer, certains capitalistes sont parvenus à s'accaparer de l'argent des administrations fiscales avec l'aide des banques, dont les françaises BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole.

55 milliards d'euros ont été subtilisés, en l'espace de quinze ans, à plusieurs États de l'Union européenne, dont l'Allemagne, le Danemark et la France, par des financiers opérant en bande organisée sur les marchés financiers. (Le Monde, 19 octobre 2018)

La fiscalité écologique n'est pas progressiste...

De telles pratiques n'ont pas évolué significativement, et la fiscalité écologique ne déroge pas à la règle que les impôts pèsent sur les plus fragiles. Elle se présente comme une incitation à faire évoluer les comportements vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement. Ce serait ainsi une manière d'internaliser les externalités, c'est-à-dire de donner une valeur économique aux phénomènes induits par des pratiques économiques, à la manière des droits à polluer sans leurs effets pervers liés à la spéculation. Le problème se trouve ailleurs : de telles taxes envisagent la consommation comme un acte économique individuel, alors qu'elle dépend

principalement de l'appartenance sociale. De fait, la pollution est largement plus le fait de la consommation des catégories les plus aisées, qui utilisent davantage les avions de ligne, roulent dans des voitures plus polluantes... que des catégories les plus pauvres, d'autant que les capitalistes du transport routier sont exemptés d'une partie des taxes sur le gazole, et que les compagnies de transport aérien ne paient pas de taxes sur le kérosène. Les grands groupes automobiles ont manipulé les chiffres pour répondre aux normes de pollution. Tant pis pour la santé, en particulier des enfants ! Surtout, il s'agit souvent pour les plus pauvres de dépenses contraintes, comme en témoignent les populations périurbaines obligées d'utiliser leur véhicule personnel pour exercer leur activité professionnelle, notamment en raison de la réduction très importante du trafic ferroviaire au cours des dernières décennies. En tant qu'impôt sur la consommation, une taxe écologique porte les mêmes effets inégalitaires que la TVA, par nature plus lourde pour les revenus plus faibles (en raison d'une épargne plus faible). Un tel effet est d'autant plus visible lorsqu'il s'accompagne d'une réduction de l'impôt qui pèse sur le capital ou sur le patrimoine.

La transition écologique a ainsi servi de prétexte à une aggravation de l'injustice fiscale : les plus pauvres (actifs et retraités) y perdent (à cause du gel des allocations familiales, de la hausse de la fiscalité du tabac et de l'énergie), les revenus moyens y gagnent un peu (grâce à la suppression de la taxe d'habitation, surtout pour ceux qui ne sont pas retraités), les 1 % des ménages les plus riches (actifs + retraités) y gagnent en moyenne 86 000 euros chacun (grâce à la suppression de l'ISF et à l'instauration de la « flat tax »).

Les effets cumulés des réformes 2018 et 2019 mèneront à une baisse du revenu disponible pour les 20 % de Français les plus modestes (recul de l'ordre de -0,5 % à -1 %). Pour les 60 % de revenus de « ménages intermédiaires », il y aura un gain, jusqu'à près de 1 %. Le manque à gagner le plus important est enregistré par les 20 % les plus aisés (près de -1 %), à l'exception notable des 1 % de ménages ultra-riches : ces derniers verront leurs revenus dopés de près de 6 %. (Le Monde, 13 octobre 2019)

Il serait alors envisageable de faire porter cette fiscalité sur les plus hauts revenus, ceux qui polluent le plus, mais aussi qui incitent les couches moins aisées à imiter leur train de vie et donc à davantage polluer aussi. La question se pose ainsi de lui attribuer un caractère progressif, par exemple en la faisant porter particulièrement sur les biens de luxe (avions, 4x4, jets privés...), tout en attribuant les sommes au financement d'activités plus respectueuses de l'environnement.

... et elle inverse causes et effets

Toutefois, un tel rétablissement des responsabilités parmi les ménages ne résout pas la question centrale, tant il ne parvient pas à éviter l'écueil de l'inversion des causes et des effets, en rendant la consommation des ménages responsable des conséquences dont est porteuse la production des entreprises, ou plus exactement la production telle qu'elle est dictée par les impératifs de rentabilité qui constituent le mode opératoire du capitalisme. Cela revient à faire porter aux plus fragiles la responsabilité de la pollution qui est la conséquence du capitalisme et en particulier des décisions des grands groupes capitalistes (dont ceux de l'automobile, de l'énergie, du bâtiment...). Une telle fiscalité, aussi progressive soit-elle ne saurait répondre aux dangers que fait porter ce mode de production sur le milieu et les ressources naturelles. Aussi, leur détérioration doit pouvoir être envisagée comme un des aspects de la transformation des forces productives en forces destructives, du fait précisément des rapports de production capitalistes qui deviennent de la sorte « *des entraves au développement des forces productives* » (Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*). Engels l'envisageait ainsi dans *Dialectique de la nature* : « *ne nous flattons pas trop de nos victoires sur la nature. Elle se venge sur nous de chacune d'elles. Chaque victoire a, en premier lieu, les conséquences que nous avons escomptées, mais en second et en troisième lieu, elle a des effets tout différents, imprévus, qui ne détruisent que trop souvent ces premières conséquences* ». Ainsi, il semble illusoire d'imposer une fiscalité visant à

inciter une modification des comportements sans s'interroger sur la nécessité d'une transformation radicale des rapports entre l'humanité et la nature, c'est-à-dire sans envisager une transformation des rapports de production.

C'est ainsi que la lutte pour l'égalité et celle pour préserver l'environnement ne peuvent se limiter à la fiscalité, et la question environnementale doit se poser dans le même mouvement que la question sociale, celle de la propriété des ressources productives et/ou de la répartition des richesses.

Note de la rédaction :

Nous ne nous considérons pas comme engagés par la totalité des propos de l'auteur. En effet, on peut estimer que les défauts de la fiscalité verte, telle qu'elle est pratiquée en France jusqu'à présent, ne délégitiment pas le principe d'une telle fiscalité, sinon il faudrait étendre ce type de critique à toute fiscalité qui ne parvient jamais à une redistribution parfaite. De plus, la fixation d'un prix du carbone émis peut servir d'outil s'il est intégré à une planification ayant fixé des normes et des objectifs politiques de transformation des rapports sociaux, avant que le marché n'intervienne. JMH

Le « Green New Deal » aux États-Unis et en Europe

vendredi 3 avril 2020, par [Jean Gadrey](#)

Depuis une dizaine d'années, le New Deal de Roosevelt est redevenu une référence pour une partie des forces de gauche. Au point d'avoir inspiré directement en France la création, en 2013, d'un parti politique, « Nouvelle Donne », faisant suite sans le supprimer à un « collectif Roosevelt » fondé en 2012 par Stéphane Hessel, Edgar Morin, Susan George, Cynthia Fleury et Pierre Larroutou, entre autres (liste des fondateurs [ici](#)). Ce dernier collectif a décidé de se dissoudre en 2018.

Depuis une dizaine d'années, le New Deal de Roosevelt est redevenu une référence pour une partie des forces de gauche. Au point d'avoir inspiré directement en France la création, en 2013, d'un parti politique, « Nouvelle Donne », faisant suite sans le supprimer à un « collectif Roosevelt » fondé en 2012 par Stéphane Hessel, Edgar Morin, Susan George, Cynthia Fleury et Pierre Larroutou, entre autres (liste des fondateurs [ici](#)). Ce dernier collectif a décidé de se dissoudre en 2018.

Rebaptisé et requalifié en « Green New Deal » (GND par la suite), le New Deal semble constituer un symbole positif pour certains écologistes ou pour la pensée « social-écologiste » qui se cherche des repères, en France, en Europe et en Amérique du Nord. Le groupe des Verts/ALE du Parlement européen en avait fait un thème central de son action dès 2010. Et l'on doit à Alain Lipietz (député européen Vert de 1999 à 2009), un livre de fond publié en 2012 : « *Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologique* ».

Le « Green Deal » (sans référence au New Deal de Roosevelt, un choix significatif que nous commenterons) est présenté comme le grand projet européen de la nouvelle Commission européenne et de sa présidente Ursula von der Leyen : un « pacte vert pour l'Europe » ou « [European Green Deal](#) » faisant partie, comme il se doit, d'une « New Growth Strategy ». Une stratégie de croissance verte promise à un aussi bel avenir, si on laisse faire la Commission, que celui de la « stratégie de Lisbonne » ainsi définie en mars 2000 : faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et

la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Des annonces sans suite, ou plutôt dont les suites ont été marquées par des régressions sociales et écologiques dont on peut craindre qu'elles se reproduisent avec le GND s'il en restait à la version de la Commission.

Cette variante, dépourvue d'une ambition à la hauteur des enjeux, n'est pas la seule en Europe. Par exemple, celle que défend la coalition « [GND for Europe](#) » (fondée par le DiEM25 de Yanis Varoufakis, par la suite rejointe par de nombreuses ONG) est nettement plus offensive et plus proche des conceptions de la gauche américaine dont nous allons parler. Il en va de même, bien qu'avec des nuances, des idées de la délégation de la gauche sociale et écologiste au Parlement (socialistes, Place Publique et Nouvelle Donne), du groupe des Verts au Parlement (le groupe Verts-ALE), du groupe « de gauche » GUE/NVL et de certaines ONG environnementales. Nous y reviendrons.

Dans ce tour d'horizon déjà long des projets de GND aux États-Unis et en Europe, la question du financement, de son ambition et de ses modalités, a été laissée de côté. Elle est explicitée dans [un billet de blog](#) comme complément de cet article.

Le New Deal de Roosevelt

Sans faire un cours d'histoire, il est vrai que ce qui a

été accompli sous l'impulsion de Franklin Delano Roosevelt, Président des États-Unis de 1933 à 1945, impressionne, en particulier sous l'angle d'un volontarisme politique capable de refouler les lobbies d'affaires et la finance pour imposer des mesures de progrès social largement plébiscitées par les citoyens, ainsi qu'en témoignent les deux réélections faciles de Roosevelt en 1937 et 1940.

Voici des extraits du [Manifeste du Collectif Roosevelt](#) : « Quand Roosevelt arrive au pouvoir, les Américains sont dans un très grand désarroi : 14 millions de chômeurs (25 % de taux de chômage), une production industrielle qui a diminué de 45 % en trois ans.

L'Amérique touche le fond de l'abîme... Roosevelt agit immédiatement, avec une détermination qui ranime la confiance. L'activité législative est prodigieuse : en trois mois, Roosevelt fait adopter plus de réformes que son prédécesseur Hoover en 4 ans' (René Rémond, *Histoire des États-Unis*, PUF)... Le but de Roosevelt n'est pas de 'rassurer les marchés financiers' mais de les dompter. Les actionnaires sont furieux et s'opposent de toutes leurs forces à la loi qui sépare les banques de dépôt et les banques d'affaires, comme ils s'opposent aux taxes sur les plus hauts revenus ou à la création d'un impôt fédéral sur les bénéficiaires, mais Roosevelt tient bon et fait voter quinze réformes fondamentales en trois mois. Les catastrophes annoncées par les financiers ne se sont pas produites. »

Mentionnons, à cet actif du bilan, la création de la sécurité sociale, première expérience d'État-providence dans ce pays, des lois de protection syndicale (le *Wagner Act* de 1935 a permis la constitution de puissants syndicats dans le secteur privé), ou la politique publique de grands travaux menée par plusieurs grandes agences alors créées, dont la *Public Works Administration*, qui a employé jusqu'à 3,5 millions de chômeurs en 1938.

Les historiens et économistes font un bilan plus mitigé des apports de cette politique. L'économie est certes repartie, mais modestement et avec des à-coups, en particulier une récession en 1937. Il y avait encore 9,5 millions de chômeurs (17 % de la population active) en 1939, mais ils étaient indemnisés. La balance commerciale s'est fortement dégradée. Un réel échec concerne la situation des

paysans qui se sont plutôt paupérisés. C'est essentiellement l'économie de guerre qui a massivement créé des emplois à partir de 1941.

Le « Green New Deal » de la gauche américaine aujourd'hui

C'est à la fin de l'année 2018 que la proposition d'un GND, qui avait été parfois évoquée auparavant – on cite en particulier le journaliste Thomas Friedman dans le *New York Times* en 2007 –, a vraiment pris corps aux États-Unis sous l'impulsion notamment d'Alexandria Ocasio-Cortez (AOC dans les médias et l'opinion), élue au Congrès le 6 novembre 2018 à l'âge de 29 ans. Dès le 7 février 2019, elle présentait avec 71 autres personnes une [Résolution](#) (projet de loi) sous le titre « Recognizing the duty of the Federal Government to create a Green New Deal ». Un projet dont l'ambition est comparable à celle du premier train de mesures de Roosevelt, même si le contexte et les objectifs diffèrent nettement.

La campagne de Bernie Sanders en vue de l'investiture démocrate est centrée sur ces idées et sur la dénomination de GND. Parmi [les nombreuses mesures proposées](#), on trouve les suivantes :

- 100 % d'énergies renouvelables pour l'électricité et les transports d'ici 2030 et zéro émission nette pour le pays d'ici 2050.
- La création de 20 millions d'emplois pour le climat.
- 16 000 milliards de dollars d'investissements publics, une ambition comparable à celle de l'époque du New Deal et de la Seconde Guerre mondiale.
- Une transition juste pour les travailleurs, avec entre autres une garantie de maintien pendant 5 ans des salaires et allocations en cas de perte d'emploi dans des secteurs en déclin comme celui des énergies fossiles.
- Un grand programme d'isolation thermique des logements et un autre pour des transports publics modernes et propres.
- Rejoindre l'accord de Paris et abonder le Fonds

mondial pour le climat à hauteur de 200 milliards de dollars.

- Des investissements publics conséquents pour restaurer les sols, forêts et prairies.
- « Mettre fin à la cupidité de l'industrie fossile, y compris en la faisant payer pour ses pollutions et en la poursuivant en justice pour les dommages qu'elle a causés ».
- Enfin, « ce qui est le plus important, construire un mouvement populaire partant des citoyens (« Grassroots Movement ») suffisamment puissant pour réussir ».

Il s'agit d'un vrai programme de rupture avec le néolibéralisme, de renégociation des accords dits « de libre-échange » et de retour à une intervention publique ayant d'ambitieux objectifs sociaux, fiscaux et écologiques. On en examinera les limites par la suite.

La journaliste et essayiste altermondialiste Naomi Klein a, dès 2018, apporté un soutien enthousiaste aux idées du GND, en particulier dans [cet article](#) publié par *The Intercept*. Elle y revient de façon plus explicite dans son livre de 2019 « *On Fire : the (Burning) Case for a Green New Deal* », publié en français chez Actes Sud sous le titre *Plan B pour la planète : le New Deal vert*. Un titre qui ressemble beaucoup à celui du livre de Jeremy Rifkin, publié presque simultanément : *Le New Deal vert mondial : Pourquoi la civilisation fossile va s'effondrer d'ici 2028 - Le plan économique pour sauver la vie sur Terre*. La ressemblance des titres et la référence commune au GND ne valent nullement concordance des idées (voir ma critique du livre de Rifkin dans ce billet « [Jeremy Rifkin, visionnaire écolo ou imposteur techno-libéral ?](#) ».)

Dans [ce long entretien](#) (*Libération* du 3 novembre 2019) autour de son dernier livre, Naomi Klein estime en particulier que « ce qu'il y a de vraiment intéressant avec le Green New Deal, c'est qu'il ne demande pas aux gens de choisir entre la fin du mois et la fin du monde ». Pour elle, le récit et les propositions du GND montrent « une vision du futur dans laquelle on déciderait de changer », permettant

de contrer « le ressenti global de désespoir et d'impuissance ».

La question se pose alors : la « vision du futur » associée au GND dans sa version américaine, qui semble la plus ambitieuse des variantes existantes, est-elle compatible avec un combat efficace contre le dérèglement climatique et plus généralement avec la préservation d'un monde habitable ? Malheureusement, la réponse est non. Le compte n'y est pas, en raison de deux failles de grande importance.

Deux grandes failles

Naomi Klein a raison : on ne mobilisera pas la grande majorité des gens si on leur demande de « choisir entre la fin du mois et la fin du monde ». Bien au contraire, l'exigence d'égalité des contributions et des rétributions dans tous les domaines doit prévaloir, tout comme celle du plein emploi, du refus d'un « chômage écologique » et d'une protection sociale ne laissant personne sur le bord du chemin.

En revanche, il va falloir choisir entre la fin du monde et le maintien des modes de vie actuels, en particulier dans les pays riches. Le GND ignore cela. C'est sa première grande faille : *l'absence de la sobriété matérielle et énergétique* comme exigence incontournable pour réduire fortement la pression anthropique sur la biosphère (mais aussi sur les ressources du sous-sol). Il n'y a rien dans le GND de Sanders et d'AOC qui permettrait de freiner [l'avidité consumériste](#) propulsée par la publicité et le crédit, le déploiement sans limite des réseaux techniques, le recours à l'automobile, à l'avion, au transport routier de marchandises. Rien sur la transformation des habitudes alimentaires. Pas de critique du productivisme. Tout ce qui fait la valeur, en France, des scénarios [négaWatt](#) et [Afterres](#) sous l'angle de la sobriété, est ignoré. Ajoutons qu'il n'y a rien non plus sur la réduction du temps de travail, la croissance verte étant supposée produire le plein-emploi.

Comment les partisans du GND américain s'y prennent-ils pour fixer des objectifs climatiques ambitieux sans recourir à la sobriété, comme s'ils

reprenaient implicitement la fameuse phrase de Georges Bush (père) en 1992 au sommet de Rio : « le mode de vie des Américains n'est pas négociable » ? C'est la deuxième grande faille : les investissements de haute technologie et la recherche scientifique sont supposés y pourvoir. Cela va de la voiture électrique supposée propre alors qu'on sait que « [la voiture propre n'existe pas](#) », aux camions du futur eux aussi électriques et « clean », et même à la « décarbonisation du transport aérien et maritime..., faisant des États-Unis un leader mondial dans ce domaine », ce qui relève d'un pari insensé. Bien d'autres propositions vont dans le même sens, comme l'expansion d'un Internet à très haut débit, l'électrification généralisée (sans le nucléaire) de l'énergie pour les habitations, bâtiments et entreprises, une abondance énergétique permettant de répondre à « the nation's growing needs », des besoins toujours croissants.

On rejoint incontestablement ici les rêves d'une croissance verte, dans une vision « high tech » proche de celle de Rifkin, sans se poser des questions aussi centrales que celles des ressources matérielles pourtant limitées, et pour certaines en voie d'extinction – tout comme la biodiversité en chute libre -, pouvant alimenter cette fuite en avant supposée verte. On est à l'opposé des arguments en faveur des « [low tech](#) » associées à la sobriété des usages. À l'opposé aussi de ce qui fait la crédibilité des scénarios négaWatt : ne reposer que sur des technologies existantes, sans aucun pari sur d'éventuelles découvertes scientifiques capables de sauver le climat et le reste. On peut noter que Naomi Klein, auteure notamment en 2000 du livre anti-publicité « No logo », insiste au contraire, dans son livre récent « On Fire » (page 86 de la version originale) sur la nécessité de combattre le consumérisme et de prendre des distances avec le discours de la croissance verte.

Pourquoi cet aveuglement, ce déni des limites matérielles, y compris dans les discours les plus progressistes et les plus conscients de la gravité du désastre climatique ? Dans le cas américain, une explication possible est fournie par [Naomi Klein](#) : « Quand les Européens débarquent en Amérique du Nord pour la première fois, ils n'arrivent pas à croire à

la quantité de nature qui les entoure. Ils n'en reviennent pas ! Pour eux, c'est le jackpot au moment où les grandes forêts d'Europe disparaissent, où les zones de pêche sont épuisées, où les grands animaux d'Europe ont été chassés jusqu'à l'extinction. D'un coup, ils découvrent cette doublure, ce continent de rechange, bien plus immense que ce que leurs esprits d'Européens leur permettent de concevoir. On le voit dans les écrits de l'époque : ils n'ont de cesse de décrire cette idée d'infinitude, plus de poissons que de grains de sable, des arbres à perte de vue... Cette idée (« the story of endlessness ») d'une nature infinie, inépuisable, est restée centrale dans nos récits nationaux. L'idée qu'il faudrait mettre, logiquement, des limites est inimaginable, particulièrement pour les gens les plus attachés à ces récits nationaux. Il existe une forme de rage profonde face à l'idée qu'on veuille nous imposer des limites. »

Bien entendu, Naomi Klein estime qu'il faut combattre cette « rage profonde » aujourd'hui incarnée de façon caricaturale par Donald Trump, mais elle apporte toutefois un appui presque inconditionnel au GND de Sanders et AOC comme levier de transformation pouvant obtenir un soutien populaire, dans un contexte où aucune autre issue progressiste ne semble exister dans ce pays.

[Une analyse de l'Iddri](#) (Institut du développement durable et des relations internationales) résume assez bien l'inspiration de l'actuel GND américain : « Inspiré par le programme de grands travaux d'infrastructures lancé en 1933 par le Président Roosevelt en réponse aux impacts de la crise de 1929 (le New Deal), le GND consiste à mobiliser un volume massif d'investissements publics et privés afin d'enclencher la transformation vers une économie bas-carbone, d'investir dans l'innovation et les technologies de pointe, de moderniser les infrastructures obsolètes du pays et de créer des millions d'emplois de qualité – c'est-à-dire décentement rémunérés et protégés. »

Cette attirance de la gauche américaine pour les années Roosevelt a pour équivalent, en France, la référence aux « Trente Glorieuses » : mobilisatrice pour certains (une période de progrès social, de quasi

plein emploi et d'inégalités faibles, avec un État puissant et une finance sous contrôle), peu enthousiasmante voire dissuasive pour d'autres : c'est à la fin de cette période de formidables gains de productivité que l'empreinte écologique de l'humanité a dépassé la capacité de production de ressources renouvelables par la nature et que les émissions de gaz à effet de serre ont excédé la capacité de leur séquestration naturelle. Ces « Trente Glorieuses » étaient aussi à leur façon un « deal » entre le capital et le travail dans les pays occidentaux, un deal où chacun estimait gagner suffisamment pour le faire durer, un deal qui a pourtant fait deux grands perdants : la Nature et le « Tiers-Monde ».

Qu'en est-il avec le GND en Europe, en commençant par les institutions européennes ?

Le Green New Deal en Europe, vu du Parlement

Nous avons mentionné en introduction la Commission von der Layen et sa variante pour l'instant très pâle du GND. Pour être précis, ce n'est pas un Green New Deal mais un Green Deal, ce qui résulte d'un choix délibéré : les néolibéraux qui dominent la Commission évitent soigneusement toute référence aux réformes de Roosevelt qui s'appuyaient sur le rôle central de l'intervention publique dans la crise, le contrôle de la finance, sans parler d'une fiscalité bien plus progressive et de réglementations strictes auxquelles se sont vivement opposés à l'époque les milieux d'affaires et les banquiers. Nous ne développons pas dans cet article la contradiction entre l'affichage d'objectifs climatiques forts (« becoming the world's first climate-neutral continent by 2050 ») et le choix d'instruments politiques trop peu contraignants et d'indicateurs de découplage inadaptés, une contradiction bien décortiquée par Éloi Laurent dans [The european green deal](#), OFCE, janvier 2020.

Intéressons-nous à des groupes d'élus plus ambitieux, comme la délégation de la gauche sociale et écologiste (socialistes, Place Publique et Nouvelle

Donne) et le groupe des Verts-ALE au Parlement. Le groupe GUE/NGL (Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique) est également engagé dans « l'équité dans la lutte contre le changement climatique », sous la dénomination de « Green and Social New Deal for Europe ».

Le groupe des Verts, pionnier sur ce thème au Parlement, avait publié dès 2011 un document « [Le Green New Deal au Parlement européen](#) ». Son examen détaillé montre qu'on y trouve une partie de l'ambition du GND américain actuel, avec, dès l'introduction, cette mention absente des variantes américaines : « aligner nos modes de vie – la manière dont nous vivons, produisons et consommons – sur les limites physiques de notre planète ».

Mais malheureusement, en lisant chacune des grandes rubriques qui suivent, on ne retrouve guère de référence aux modes de vie et encore moins à la sobriété. Pour l'énergie, l'accent est mis sur l'efficacité, la sobriété énergétique n'est pas citée. Pour l'industrie (dont « l'avenir dépend de sa capacité d'innovation »), la compétitivité (durable) et l'efficacité sont au centre, en dépit de bonnes idées sur le recyclage et l'éco-innovation. Pour la mobilité (« essentielle à la prospérité économique »), on trouve certes une importante orientation consistant à « vaincre la dépendance à la voiture » mais aussi un accent sur la « mobilité électrique ». La rubrique économie, introduite par Pascal Canfin, insiste sur la réglementation financière et sur la fiscalité verte, mais la croissance n'y est pas remise en cause. Il n'y a rien sur l'agriculture, ce qui est sidérant. Rien non plus sur la réduction du temps de travail (RTT). Il faut attendre la conclusion, présentée par Philippe Lamberts, pour trouver une trace de ce qui fait défaut dans toute l'analyse : « il nous faut aller au-delà de la recherche d'une croissance infinie et de notre obsession du PIB. À présent, la question est de savoir comment nous pouvons modifier nos comportements et nos modes de vie afin de réduire notre empreinte carbone, tout en encourageant l'équité et en améliorant la qualité de vie de chacun. Le Green New Deal implique l'abandon d'une vision limitée à la croissance économique et le développement d'une conception plus large de la prospérité. »

Même absence de critique du culte de la croissance, du productivisme et du consumérisme, même absence de l'exigence de sobriété et du thème de la RTT dans le document pourtant très engagé du groupe « de gauche » GUE/NGL « [Towards a green and social new deal for Europe](#) ».

La délégation (française) de la gauche sociale et écologiste (socialistes, Place Publique et Nouvelle Donne) n'est pas en reste sur le thème du GND. Elle ne comporte que [cinq eurodéputés](#), mais elle est rattachée au [Groupe de l'alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen](#). Ce dernier groupe S&D a publié une [lettre de propositions](#) adressée au Vice-Président Frans Timmermans, sur le thème du Green Deal européen. L'esprit est assez semblable, en plus vague et plus mou, à celui du GND de la gauche américaine, atouts et limites comprises : en résumé, rien sur la sobriété, ni sur la religion de la croissance, ni sur la réduction du temps de travail. Rien non plus sur les énergies fossiles, contrairement au GND américain très offensif sur ce point.

Au Parlement européen, certaines personnalités se distinguent autant qu'elles le peuvent. C'est notamment le cas de deux femmes (ce n'est pas un hasard) eurodéputées françaises. D'une part, Aurore Lalucq, qui préside un intergroupe Green New Deal de plus de 150 parlementaires et qui propose [un programme détaillé](#) et très élaboré de renouveau écologique, social et économique « post-croissance » (voir également [sa longue interview](#) dans *Le vent se lève* du 1^{er} mars 2020). D'autre part, Marie Toussaint, cofondatrice de l'association [Notre affaire à tous](#) et initiatrice entre autres de cet appel remarquable « [Le Green Deal ne peut pas être une rustine verte sur un capitalisme prédateur](#) » (*Le Monde*, 15 janvier 2020).

Du côté des ONG environnementales et sociales

La coalition « [GND for Europe](#) » est une campagne inter-ONG lancée en avril 2019 par le [Democracy in Europe Movement](#) (DiEM25), appuyée par 16 autres ONG dont la New economics foundation, Tax justice

network, le pacte finance/climat, etc. Elle a reçu l'appui de parlementaires de plusieurs groupes, dont la Française Aurore Lalucq, ainsi que du fondateur de l'association 350.org, Bill McKibben. Son document de décembre 2019 « [For Europe's Just Transition](#) » (94 pages), très critique des insuffisances du GND de la Commission, est l'un des plus intéressants sur le sujet. Il résulte du travail collectif d'un grand nombre de contributeurs, majoritairement membres d'ONG. Certes, son orientation macroéconomique reste celle d'un keynésianisme vert et sa référence au New Deal de Roosevelt est appuyée et non critique. Mais y figurent des propositions essentielles absentes dans la variante de la gauche politique américaine tout autant que dans les idées des groupes parlementaires européens se référant au GND.

On trouve d'abord cette recommandation, malheureusement dépourvue de toute explication : « passer à un indicateur de progrès véritable remplaçant le PIB dans toutes les institutions de l'UE ». On trouve ensuite et surtout des analyses de la mobilité durable (page 43) remettant fortement en cause le recours aux véhicules motorisés individuels (y compris électriques, y compris l'avion) au bénéfice de la sobriété et de modes de transports doux ainsi que des transports collectifs publics. Il en va de même de l'exigence de sobriété numérique et de la création de plateformes coopératives. La transformation de l'agriculture en agroécologie est longuement détaillée. Et la réduction du temps de travail fait partie du projet. Le rapport se termine par des propositions législatives ambitieuses.

Pour aller un cran plus loin dans l'analyse et les propositions, il faut s'appuyer sur les évaluations du GND de la Commission [par les Amis de la Terre – Europe](#). Si ces derniers saluent comme tout le monde un affichage devenu très vert sous l'influence des mouvements citoyens et des constats scientifiques, ils sont très négatifs sur l'état actuel du projet. Leur Directrice Jagoda Munić estime ainsi que « nous sommes dans un train fou filant vers un effondrement écologique et climatique et la Commission enclenche les vitesses en douceur au lieu d'appuyer à fond sur le frein... La Présidente von der Leyen reste accrochée aux vieilles conceptions économiques obsédées par la croissance. Sa Commission va

continuer à promouvoir les énergies fossiles tueuses du climat, le marché carbone qui a échoué, la surconsommation, et potentiellement autoriser de nouveaux OGM dans notre alimentation... Une véritable transition ' juste ' ne peut pas continuer à renflouer les gros pollueurs des énergies fossiles ».

Quant au « lobby citoyen » [Pacte Finance-Climat](#) initié en France par l'économiste Pierre Larroutou (devenu député européen) et le climatologue Jean Jouzel, et soutenu par une impressionnante [liste de personnalités](#) et de scientifiques, il est certes ambitieux dans ses propositions de financement *via* une banque européenne du climat et de la biodiversité et d'un « fonds européen » correspondant, mais il n'entre pas dans l'analyse du changement de paradigme socio-économique et de la révolution des modes de vie et de production : *c'est un green new deal du financement*, résumé par quelques formules chocs : « L'Europe est née avec le charbon et l'acier, elle pourrait renaître avec le climat et l'emploi », il faut « un plan Marshall pour le climat », ou « si le climat était une banque, on l'aurait déjà sauvé ». Et [plus récemment](#) : « pour gagner, un green new deal a besoin de green new money ».

Les économistes de la gauche européenne s'y mettent... un peu

Leur principal réseau est celui des « économistes européens pour une politique économique alternative en Europe » ou « EuroMemo Group ». Il est né en 1995 et il publie depuis, tous les ans, un mémorandum traduit en plusieurs langues, à la fois très critique des politiques néolibérales et formulant des propositions alternatives issues de réflexions collectives. Il compte plusieurs centaines d'économistes de tous pays. Il aura fallu attendre cette année 2020 pour qu'enfin un mémorandum annuel centre son analyse sur la catastrophe écologique et climatique, avec comme titre « [A Green New Deal for Europe - Opportunities and Challenges](#) ». Cela donne une idée à la fois du retard considérable des économistes les plus progressistes du continent depuis un quart de siècle sur les enjeux écologiques, et de la (petite) révolution intellectuelle qui marque aujourd'hui aussi

bien les institutions européennes que les économistes eux-mêmes, le tout sous l'influence déterminante des constats scientifiques relayés par des mouvements citoyens et notamment les plus jeunes, désormais en pointe.

Ce mémorandum 2020 contient une vive critique du projet de la Commission et de ses lacunes et faiblesses, et de nombreuses propositions assez semblables à celles de la coalition « [GND for Europe](#) ». Mais, venant d'économistes d'inspiration keynésienne, on ne sera pas étonné d'y trouver des lamentations sur la trop faible croissance résultant des politiques d'austérité, et même cet argument : le changement climatique est l'un des facteurs qui pèsent sur la croissance... C'est finalement le volet social du GND qui occupe le plus de place, sous le vocable de « croissance inclusive ». Autrement dit, la (petite) révolution verte de ces économistes ne remet pas encore en cause leurs croyances du passé. Leur credo actualisé est la croissance verte et inclusive. C'est incontestablement préférable à la croissance polluante et « excluante »...

Green New Deal : une vision mobilisatrice ?

La référence au GND, tant en Europe qu'aux États-Unis, est de fait un appui à certaines mobilisations. C'est assez net aux États-Unis compte tenu de la force symbolique du New Deal de Roosevelt pour les mouvements et politiques de gauche et écologistes. C'est moins clair en Europe, où il faut distinguer les mobilisations « en haut » (élus, intellectuels, élites progressistes diversement converties à l'écologie) et les actions citoyennes. Pour ceux et celles qui tentent d'arracher des victoires pour l'instant timides au Parlement européen, le GND est un cheval de bataille plus ou moins obligé dans le contexte actuel, pour deux raisons. La première est la grande flexibilité de ses interprétations et de son contenu, entre un ambitieux projet écologique et social et du greenwashing largement discursif. Le combat d'idées et de projets peut alors porter sur la consolidation du contenu de cette appellation flexible de GND, en termes d'ambition financière, d'investissements,

d'emplois et de justice. Qui plus est, la langue anglaise est un véhicule qui reste dominant dans ces instances, même après le Brexit...

La seconde raison est que, dans pratiquement toutes ses versions existantes, le GND est un compromis ou pacte (deal) reposant sur la promesse d'une abondance verte, d'une croissance verte comme condition d'un plein emploi vert, ce qui autorise sans doute des « alliances de promesses » entre élus de bords différents. Mais pour ceux qui estiment, comme l'auteur de cet article, qu'il est impossible de « sauver le climat » en perpétuant le culte de la croissance, ce compromis est insatisfaisant, même s'il marque une avancée. La poursuite de la croissance, verte ou pas, est un mythe [1], une croyance économique dont il faut se débarrasser au plus vite, ainsi que l'argumentait [une tribune d'intellectuels et d'universitaires européens](#) en septembre 2018, ou encore nombre d'analyses convergentes dont celles de [Gaël Giraud](#), de Philippe Bihouix (« [la croissance verte est une mystification absolue](#) ») et l'analyse plus ancienne (2010) de Michel Husson « [Croissance sans CO₂](#) », qui se conclut ainsi : « les objectifs de réduction de CO₂ fixés par le GIEC semblent hors d'atteinte, à moins d'une inflexion monumentale du rythme de croissance, voire d'une inversion ». Plus récemment, le rapport « [Decoupling Debunked](#) » du Bureau européen de l'environnement (2019) démontre la même chose.

Pour revenir à l'efficacité mobilisatrice de la symbolique du GND, il n'est pas certain en revanche qu'en Europe les « activistes du climat » et plus généralement les ONG, à commencer par les plus jeunes, dont beaucoup de femmes, voient dans cette appellation d'origine contrôlée une perspective enthousiasmante, un imaginaire positif, sans parler des citoyen.ne.s moins engagé.e.s bien que concerné.e.s. Outre le fait qu'un symbole en langue anglaise directement emprunté à la culture américaine des années 1930 et 1940 aura du mal à faire recette en Europe comme en France (et l'invocation du Plan Marshall encore moins), cette appellation visant un deal politique au sommet est loin d'être compatible avec des imaginaires de rupture qui montent en puissance aujourd'hui : « changeons le système, pas le climat », « extinction

rébellion », « un autre monde », « pas de nature, pas de futur », « justice climatique maintenant », « désobéissance civile », etc. Ajoutons-y cette citation de Greta Thunberg : « Des écosystèmes entiers s'effondrent, nous sommes au début d'une extinction de masse, et tout ce dont vous parlez, c'est d'argent et des contes de fées de croissance économique éternelle ? Comment osez-vous ! ».

Cette autre citation de la même Greta Thunberg illustre ce qui différencie les discours du GND, avec son insistance sur le « deal » politique, et ce qu'il faudrait faire : « tant que vous ne commencez pas à vous concentrer sur ce qui doit être fait, plutôt que sur ce qui est politiquement possible, il n'y a aucun espoir ».

Il y a dans les discours du « deal » ou « pacte » l'espoir vain d'un compromis « politiquement possible » entre toutes les parties prenantes « au sommet », élites politiques et élites économiques. Or il n'y a aucune chance de parvenir à bifurquer vraiment sans s'en prendre, par des réglementations contraignantes, à l'ébriété matérielle et financière du capitalisme, au consumérisme et au productivisme, sans définir démocratiquement et imposer des quotas et des interdictions : sur l'exploitation des énergies fossiles, sur le nucléaire, le transport aérien, la production de SUV et ensuite tous les véhicules motorisés climaticides, les pesticides, les produits financiers spéculatifs, les paradis fiscaux, l'artificialisation des terres, les OGM, etc. Il faut évidemment y ajouter des plafonds imposés de revenus et de richesse des individus. Certains enjeux vitaux ne sont plus négociables au sens d'un deal politique où tout le monde gagnerait : dominants et dominés, humains et Nature, travail et capital.

Un autre imaginaire est possible et nécessaire

Sans vouloir opposer les combats parlementaires et ceux de « la base militante », car ils peuvent parfois se conforter, il est clair que si, aujourd'hui, des inflexions timides se produisent « en haut », c'est avant tout parce que les actions militantes, souvent

appuyées sur des collectifs de scientifiques lanceurs d'alertes, ont fait bouger les représentations des priorités et des urgences dans l'opinion des citoyen.ne.s. Pour que ces représentations bougent encore beaucoup plus, ce n'est pas de l'imaginaire du New Deal dont les citoyen.ne.s européen.ne.s et français.e.s ont d'abord besoin, mais de deux types d'appels à une mobilisation générale, à la « rébellion », à la résistance, à la désobéissance. D'une part, des arguments de rupture, de bifurcation radicale, avec des mots antisystèmes condamnant le système politique, le système économique du capitalisme financier, les systèmes liés du consumérisme et du productivisme, le système de la croissance comme horizon indépassable. D'autre part, des arguments et des mots décrivant une perspective de vie meilleure, que l'on trouve du côté du « bien vivre dans les limites de la planète », de la sobriété démocratiquement choisie, du « prendre soin » (des humains, de la société, de la nature), et, comme on va le voir, dans une éthique pacifiée du rapport entre les humains et la Nature.

Rien de tout cela ne relève du New Deal Vert, qui est le cousin modernisé et anglicisé du développement durable. Cela ne veut pas dire que les notions de transition ou même de développement durable ne sont pas, ou n'ont pas été, efficaces dans certains contextes et pour des acteurs, locaux en particulier – on pense aux « villes en transition » –, capables de s'en saisir pour provoquer des changements profonds. Mais, vu l'urgence et l'inaction criminelle de la plupart des cercles dominants, il faut aujourd'hui aller plus loin, quitte à emprunter des symboles liés aux situations de « guerre et paix » : mener une guerre contre l'effondrement climatique et écologique en cours pour préserver les chances d'une pacification des relations entre humains, et entre les humains et la Nature.

Plus fondamentalement, l'imaginaire d'une mobilisation générale ou d'une rébellion a besoin que l'on précise ses finalités éthiques au-delà des termes indispensables mais encore trop techniques de climat ou de biodiversité. Même la justice climatique, si important que soit ce slogan, est une référence trop étroite, car ce qui est en jeu est le rapport entre les humains et la Nature dont ils font partie. Ce qui

est en jeu est l'anthropocentrisme comme représentation multiséculaire des relations humains/Nature. Dominique Méda a plusieurs fois [attiré l'attention sur Lynn White](#), historien médiéviste américain auteur notamment en 1967 d'un article qui a fait date : « [Les racines historiques de notre crise écologique](#) ». Il a donné lieu, sous ce titre, à un petit livre en langue française, publié en 2019, préfacé et longuement postfacé de façon critique par Dominique Bourg.

Lynn White développe plusieurs thèses, qui ont suscité des controverses dont la dernière en date est le fait du Pape François dans son encyclique « *Laudato Si'* » (2015). La première thèse est que le bouleversement écologique contemporain ne s'explique pas d'abord par la multiplication des techniques ou des inventions destructrices de nature, mais par les *représentations* des rapports entre humains et Nature : « Ce que font les gens dépend de ce qu'ils pensent d'eux-mêmes en lien avec les choses qui les entourent ». La seconde thèse est que le christianisme occidental ou latin a constitué dès l'origine « la religion la plus anthropocentrique à avoir jamais existé ». La victoire du christianisme sur l'animisme païen, qui constituait comme une barrière protectrice pour la nature, a été une « révolution psychique et culturelle majeure dans l'histoire humaine ». Dans cette conception du monde, l'humain ne fait plus partie de la nature : il la considère comme un objet à mettre en forme et exploiter pour son usage. Troisième idée : c'est la rencontre entre cet anthropocentrisme chrétien et la science moderne (elle-même fortement influencée, dès sa naissance, par la pensée chrétienne), à partir du XVII^e et du XVIII^e siècle, qui a créé les conditions de l'exploitation sans limite de la Nature et préparé le franchissement des limites écologiques. Il manque sans doute à cette thèse celle de la rencontre entre les deux précédents facteurs de désastre et le capitalisme, dont le principe d'accumulation sans borne et d'appropriation sans limite des biens communs a propulsé plus loin encore la domination des activités humaines sur la Nature (et l'exploitation des travailleurs). Quant à la quatrième thèse, elle est formulée ainsi : « Plus de science et plus de technologie ne nous tireront pas de la crise

écologique actuelle ». En résumé, « on peut en discuter indéfiniment, mais à la fin, on en revient toujours aux structures de nos valeurs ».

L'alliance des droits de la Terre et des droits humains

Beaucoup d'autres écrits de la pensée écologique (voir [ce lien](#)) développent des idées proches, que l'on trouve aussi chez l'anthropologue Philippe Descola (« Par-delà nature et culture », 2005) pour qui la civilisation occidentale est la seule à avoir séparé nature et culture. Fort peu de ces écrits adoptent une approche sociale-écologique, et fort peu prennent en compte l'influence propre du capitalisme sur la destruction de la Nature. On peut toutefois en retenir l'importance extrême des représentations, religieuses ou non, du monde et de l'agir humain, à commencer par ce point clé : les humains doivent-ils ou non agir en considérant la Nature comme ayant des « droits » de même niveau que les droits humains, et si oui lesquels ? Des « droits de la Terre » ayant une valeur morale, mais pouvant aussi revêtir une valeur juridique.

C'est à cette cause que sont consacrées les actions d'ONG internationales comme Wild Legal, [Nature Rights](#), la très vaste [Global Alliance for the Rights of Nature](#), End Ecocide on Earth et beaucoup d'autres. Il s'agit pour ces acteurs, qui marquent des points dans le monde, de « reconnaître les écosystèmes et entités du Vivant comme sujets de droits et membres de la communauté interdépendante de la vie : la Communauté de la Terre... Les Droits de la Nature, ou Droits de la Terre, sont un ensemble de règles et principes visant à protéger les entités de la biosphère telles qu'une rivière ou une montagne en les reconnaissant comme personnes ou êtres vivants dotés de droits propres au titre de leur valeur intrinsèque... Les Droits de la Nature associent ainsi une approche biocentriste (aux antipodes de l'anthropocentrisme [2]), issue notamment de la

vision des peuples autochtones, à des mécanismes juridiques occidentaux » ([source](#)). Un livre superbe relevant de cette dernière approche est la « Lettre à la Terre » de Geneviève Azam (Seuil, 2019). Il faut au plus vite rompre avec le rapport de conquête et de destruction de la Nature par les humains et par leur « système d'exploitation » qu'est le capitalisme et mettre en place un rapport de respect, d'attention, de « care » (prendre soin des patrimoines essentiels en les préservant et les gérant comme des biens communs), ce qui vaut aussi pour les rapports entre humains et pour le patrimoine des liens sociaux, de la solidarité.

Pour tous les mouvements militants, activistes du climat, de la biodiversité, des luttes contre les pollutions, zadistes et opposants aux « grands projets inutiles », ONG anti-nucléaires, altermondialistes, associations féministes et éco-féministes, objecteurs de croissance, « effondristes », « dé-consommateurs » etc. ; pour les syndicats aussi, comme avocats des conditions de travail et d'emploi de plus en plus conscients des risques écologiques ; pour tous ces mouvements dont dépend avant tout la radicalité de la révolution culturelle exigée par les désastres en cours, le Green New Deal n'est pas d'un grand secours comme imaginaire mobilisateur, en dépit de ses atouts : sa double dimension sociale/écologique et son attention à l'emploi. Il peut même constituer un écran de fumée verte s'il ne se fonde pas sur *l'alliance des droits de la Terre et des droits humains*. Ce n'est pas avec son appellation d'origine issue du New Deal américain qu'il y parviendra, au moins dans les réseaux citoyens de base les plus engagés. Cela dit, l'insurrection des consciences, et les mobilisations qu'elle doit susciter, n'ont pas nécessairement besoin d'un unique mot d'ordre, slogan, ou mythe mobilisateur, parce que la grande bifurcation, pour devenir effective, doit avoir des origines et des niveaux d'action multiples. Encore faut-il que les diverses appellations ou symboles mis en avant soient compatibles ou puissent converger. Ce n'est pas encore le cas.

Notes

[1] Parmi les nombreux ouvrages ayant développé ces idées on peut citer, en se limitant aux années récentes, « Prospérité sans croissance » de Tim Jackson (2009), « Adieu à la croissance » de Jean Gadrey (2010), « La mystique de la croissance » de Dominique Méda (2013), « Faut-il attendre la croissance ? » de Florence Jany-Catrice et Dominique Méda (2016) et « Sortir de la croissance » d'Éloi Laurent (2019). Mais des précurseurs avaient ouvert la voie dès les années 1970.

[2] « La pensée biocentriste envisage l'ensemble des entités du Vivant en tant que composantes égales d'un même tout, la communauté de la vie. L'Homme y est appréhendé comme un membre de cet ensemble, à la vitalité duquel il doit contribuer positivement. »

Entretien avec Dominique Bourg

vendredi 3 avril 2020, par [Dominique Bourg](#)

1. Le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources, la perte colossale de biodiversité et les pollutions de l'eau, de l'air et des sols sont maintenant avérés, et ces problèmes continuent de s'aggraver. Au point de remettre dans le débat public une question que l'on avait cru définitivement abandonnée : la logique du capitalisme est en cause. Et cela d'autant que crise sociale et crise écologique se conjuguent. Vous venez de publier *Le marché contre l'humanité* [1]. Quelle différence faites-vous entre capitalisme et marché, ou bien considérez-vous qu'il s'agit d'un même concept et d'une même réalité ?

Il n'y a pas de capitalisme sans marché, mais par ailleurs qui dit marché ne dit pas nécessairement capitalisme. Un marché fortement régulé interdit quelque chose comme le capitalisme : je songe ici à la ville médiévale avec son prix du pain régulé par les édiles, identique d'une échoppe à l'autre. On peut dire que ce n'est pas un marché car le jeu de la concurrence y est annihilé. Ce n'est vrai qu'en partie, j'imagine que certains pâtisseries devaient y être plus réputés que d'autres... Toutefois, la localisation contrainte des activités économiques empêchait une accumulation vraiment ouverte que seul le commerce au long cours permettait alors. Par ailleurs, en cas de disette, c'étaient les réserves de grains de la ville ou des autorités ecclésiastiques, hors marché (à l'amont par l'impôt, et à l'aval pour la distribution), qui permettaient de traverser l'épreuve.

Pour revenir à aujourd'hui et demain, on peut imaginer que dans une économie très contrainte énergétiquement, il n'y ait pas de marché de l'énergie, notamment, mais un service public distributeur de quotas.

Enfin, attention, le capitalisme est certes incompatible avec la protection de la biosphère. Avec un marché ouvert, les progrès techniques vont en effet déboucher non sur une réduction des flux, mais

sur leur augmentation. On le sait depuis Jevons. Les énergies renouvelables à l'échelle mondiale s'ajoutent par exemple à une consommation toujours croissante de fossiles. En revanche, si les flux d'énergie et de matières sur un territoire étaient encadrés et plafonnés, les conséquences du progrès technologique seraient tout autres : elles aboutiraient à une réduction absolue des flux. Certes, mais le marché ouvert renvoie lui-même à certaines conditions de possibilité, symboliques. Je l'ai développé ailleurs. Pas de capitalisme sans au préalable concevoir la nature comme un stock de ressources à exploiter.

2. Pensez-vous que la question écologique surplombe ou surdétermine toutes les autres, notamment la question sociale ? Autrement dit, l'une a-t-elle remplacé l'autre dans la perspective d'une émancipation de l'humanité ? Les dirigeants des partis politiques « Verts » ont-ils raison d'affirmer que « la question écologique transcende la question sociale » ?

Si la Terre devenait inhabitable – et si on laissait filer les choses elle le deviendrait en grande partie –, la question sociale ne se poserait certes plus... Lorsque certaines îles du Pacifique auront disparu, une question d'une à deux décennies, elles n'accueilleront de ce fait plus aucun conflit social. En ce sens, la question écologique transcende et conditionne la question sociale. Mais attention, les réponses à fournir à la question écologique sont intrinsèquement sociales. Pas de redescende des flux sans abaissement du niveau de consommation des plus riches, et plus généralement sans resserrement drastique des inégalités de revenus. Nos empreintes écologiques respectives sont en effet étroitement dépendantes de nos niveaux de revenus. Le social conditionne les finalités écologiques, leur atteinte effective. Par ailleurs, comme aujourd'hui avec le coronavirus qui excède nos capacités en termes notamment d'appareils d'assistance à la respiration,

le changement de comportements individuels et collectifs reste la clé ; la clé est donc avant tout politique.

3. Pour enclencher une sortie du productivisme, il faudra investir dans des nouveaux systèmes énergétiques et de transport, dans un habitat et un urbanisme rénovés, dans une agriculture et une industrie transformées ; comment dans ces conditions voyez-vous la décroissance ? À court, moyen ou long terme ? Plus encore, quel regard portez-vous sur la collapsologie ?

Une chose est la vitesse de croisière que nous devons atteindre à terme – avec probablement une empreinte écologique qui ne devrait pas dépasser 0,8 planète afin de permettre la restauration au long cours des écosystèmes –, et une autre est l'effort à effectuer à court terme. Dans son rapport spécial 15 en octobre 2018, alors relativement à la cible des 1,5 °, le GIEC n'envisageait qu'un scénario possible sur quatre de respect de la cible (de chances pour l'atteindre) sans l'expédient incertain et dangereux d'émissions négatives massives. Il s'agissait d'une redescende des émissions mondiales de 58 % dans la décennie. Ce raisonnement vaut désormais pour l'objectif de ne pas dépasser les 2 °, que nous aurons très probablement atteints dès 2040. Est-il loisible de parler encore de « transition » sur un pas de temps si court ? Comme avec le coronavirus, les comportements et leurs limitations – *via* en l'occurrence des instruments comme des quotas individuels d'émissions –, deviennent déterminants. Ce serait un changement brutal rendu acceptable par la montée en puissance des dommages notamment climatiques. Je rappellerai seulement que les récoltes de sorgho de riz et de coton en Australie ont diminué de 66 % à l'issue de cet été austral.

Pour revenir à la vitesse de croisière, c'est en un sens plus facile. C'est déjà le cas d'un pays comme le Sri Lanka où, pourtant, les besoins en termes d'éducation et de santé, et même d'accès à l'énergie (pour les besoins fondamentaux), sont satisfaits. Mais c'est aussi une modification profonde de nos modes de vie, de nos appareils de production et probablement une réallocation de 20 à 30 % de la population active au travail de la terre. Et bien sûr, un

resserrement très fort des inégalités.

Concernant la collapsologie, j'ai toujours pour ma part distingué l'effondrement au singulier, version Yves Cochet, de la dynamique de chocs et d'effondrements dans laquelle nous sommes entrés. Je n'adhère pas au premier alors que je constate la seconde. Et par temps de coronavirus, les moqueries débiles concernant la collapsologie ont-elles-mêmes un parfum suranné.

4. L'Union européenne néolibérale a muselé la politique budgétaire et corseté la politique monétaire. Or, on sait que, à l'échelle macroéconomique, l'investissement net nécessite obligatoirement une injection de monnaie nouvelle. Vous paraît-il possible de briser le carcan qui enserre les budgets publics et la monnaie dans des contraintes dont le but est de servir l'accumulation privée en rognant l'espace public et celui des biens communs, pour élargir le champ du capital à valoriser ? Comment faire pour qu'un Green New Deal ne soit pas une simple peinture du capitalisme en vert ?

Je ne crois pas au *Green New Deal*, version européenne ou nord-américaine à la Sanders, pour les raisons évoquées plus haut. Toutefois, même dans un marché ouvert, avec un investissement massif on peut faire croître les énergies renouvelables plus rapidement que la croissance générale de la consommation d'énergie. À quoi s'ajoute toutefois l'obstacle du EROI [2], du retour sur investissement énergétique, surtout quand on prend en compte le EROI étendu, c'est-à-dire toutes les consommations annexes d'énergie, et non seulement celle directement investie dans la production d'équipements donnés. Et on ne capte de l'énergie qu'avec des matériaux qu'il faut non seulement transformer, mais d'abord extraire.

En revanche, la règle des 3 % me semble avoir vécu et il sera de plus en plus difficile de l'invoquer face à des investissements qui paraîtront de plus en plus vitaux.

5. Concrètement, comment peuvent s'articuler une évolution des besoins individuels et collectifs vers

plus de sobriété et une action publique pour promouvoir des investissements de soutenabilité. En d'autres termes, la planification d'objectifs et de moyens pour conduire une transition a-t-elle une place et si oui laquelle ?

La question de la planification est désormais incontournable. Mais il ne s'agit plus de celle des équipements productifs, mais des objectifs environnementaux dans le cadre de l'empreinte écologique et des limites planétaires. En revanche, les moyens pour les atteindre peuvent varier et ménager d'importantes marges d'action. De même qu'il n'y a pas une seule forme d'agriculture possible pour enrayer et inverser la perte de matière organique des agrosystèmes, il y a bien des manières d'atteindre un même objectif écologique. Et évidemment les considérations de sens, d'émancipation, etc., prennent toute leur importance quant à la diversité des voies possibles et quant aux critères à retenir.

6. La polarisation et la concentration de la richesse à un bout très minoritaire de la société, ainsi que la montée des inégalités sont maintenant bien documentées. On arrive sans doute au bout de la mystification ayant consisté à magnifier la propriété privée et à entretenir l'illusion qu'elle pouvait « ruisseler » dans tout le corps social. L'idéologie « propriétaire » est-elle compatible avec l'écologie, avec un statut pour les biens communs, avec la préservation d'un espace non marchand ?

On laisse de côté la rigolade néoclassique du ruissellement. Quant à l'idéologie « propriétaire », elle n'a pas de droit de cité en écologie pour une raison très simple : tous les étalons et autres référentiels sont collectifs. Les questions ne sont pas celles de mon climat, de mes sols, de mes animaux,

mais du climat, des agrosystèmes et de la biodiversité, tous biens communs et collectifs originaux, à l'instar du système Terre et de ses équilibres. Le propre des communs, au sens classique toutefois, étant des règles d'usage strictes et une propriété plutôt feuilletée.

Les transformations qui sont devant nous sont gigantesques. C'est le moment de faire repartir nos imaginations et de laisser courir nos désirs de refondation.

Par exemple, une société à 20 – 30 % de temps de travail réalloué à la production alimentaire fonctionne-t-elle avec une division sociale classique du travail, et donc avec un groupe social dédié, ou avec l'idée que cette production est le fait de tous, durant un âge de l'existence ? Le panachage n'étant pas interdit.

7. Bref, ne revient-on pas à la question de la compatibilité de l'émancipation avec le capitalisme ? Des rapports sociaux de non-exploitation de l'être humain et de non-exploitation de la nature – les deux exploitations jusqu'à épuisement – sont-ils à l'ordre du jour ?

Le point fort de l'écologie sociale d'un Murray Bookchin ou de l'écoféminisme d'une Françoise d'Eaubonne ont toujours été de ne pas dissocier domination sociale, domination de genre et domination naturelle. Nous devons enregistrer définitivement cette leçon. D'où encore une fois mon refus d'opposer social et écologique. Il n'est de question écologique que pour autant qu'elle se pose à notre humanité, et les questions humaines sont par définition sociales. Ce sont le recto et le verso du même problème. Nous devons en permanence les penser de concert.

Notes

[1] D. Bourg, *Le marché contre l'humanité*, Paris, PUF, 2019.

[2] Energy Returned On Energy Invested.

Une protection sociale et un système de retraites soutenables écologiquement

vendredi 3 avril 2020, par [Jean-Marie Harribey](#), [Pierre Khalifa](#)

Dès le début des années 1990, la question des retraites commence à faire la une de l'actualité. Le top départ est donné en 1991 par la publication d'un livre blanc rédigé sous l'égide de Michel Rocard, alors premier ministre. S'appuyant sur des projections démographiques catastrophistes, sur lesquelles l'Insee reviendra en 2007, il visait à préparer l'opinion à des mesures que son gouvernement n'aura pas le temps de prendre.

Elles le seront par celui d'Édouard Balladur à l'été 1993. C'est la première vague de « réformes » paramétriques qui, au prétexte de sauver le régime par répartition, vise à baisser le niveau des pensions et à faire travailler les salariés plus longtemps. Ces mesures sont prises dans l'indifférence quasi générale. Les rapports se multiplient. En 1999, celui commandé par le gouvernement Jospin à Jean-Michel Charpin, ancien commissaire au plan, présente une vision apocalyptique du futur et préconise un recours accru à la capitalisation. Il donne lieu à un débat public important et est fortement contesté. Devant l'émoi provoqué, le gouvernement Jospin se contente de mettre en place le Fonds de réserve des retraites, un fonds par capitalisation censé amortir le choc du départ à la retraite de la génération du baby-boom. Ce fonds restera marginal.

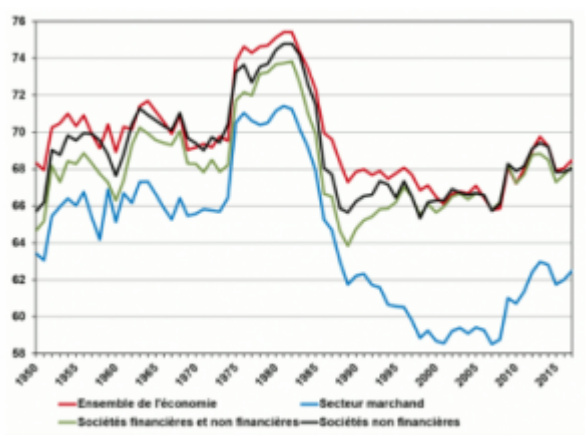
En décembre 1995, Alain Juppé échoue, face au très fort mouvement social, à étendre les mesures Balladur aux régimes spéciaux et à la fonction publique. Mais ce n'est que partie remise. Nouvelle « réforme » en 2003 portée par François Fillon, ministre des affaires sociales dans le gouvernement Raffarin. Elle vise à s'attaquer au régime des fonctionnaires. Malgré une très forte mobilisation sociale, les mesures sont adoptées grâce à la CFDT qui rompt le front syndical. Et c'est au tour des salariés des régimes spéciaux d'être dans la ligne de mire. En 2008, dès l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, ils voient leur durée de cotisation augmenter et le niveau de leur pension baisser. Mais ce n'est pas encore fini. En 2010, Éric Woerth, ministre du travail dans le

gouvernement Fillon, réussit à durcir encore les conditions de départ en retraite en repoussant de deux ans l'âge légal de départ, et ce malgré une mobilisation sociale exceptionnelle. La présidence Hollande continue le travail en augmentant encore la durée de cotisation. Il appartenait à Emmanuel Macron d'essayer de conclure cette séquence de trente ans en changeant de système et en voulant imposer un régime unique par points qui aggrave considérablement la situation des retraités. Le projet de réforme présenté en 2020, alors que la croissance économique sera probablement faible, prévoit une stabilité - mais en fait une baisse - de la part des pensions autour de 13,8 % du PIB, pendant que le nombre de retraités augmentera dans les prochaines décennies. Il s'ensuit que la baisse absolue des pensions individuelles est programmée pour la plupart des retraités, et notamment pour les femmes dont les carrières ont été discontinuées et précaires. En 2020, les discussions sur le financement de la protection sociale interviennent dans un contexte d'une baisse historique de la part salariale dans la richesse produite.

1. Transition vers un modèle soutenable

Mais, en 2030, les choses pourraient bien avoir changé. La retraite, désormais prise à 60 ans, serait devenue un nouvel âge de la vie où les retraités, ayant des revenus corrects et encore en bonne santé, pourraient s'adonner à des activités qui ne seraient pas soumises à l'impératif de compétitivité du capital.

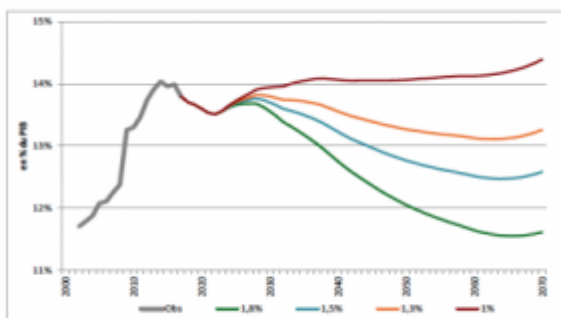
Part du travail (salaires) dans la richesse produite en France (en %)



Source : [Banque de France](#).

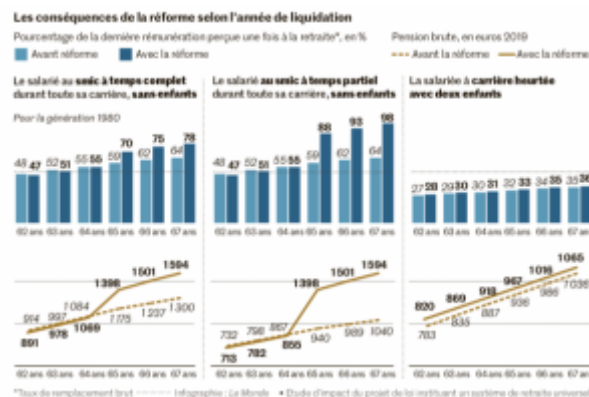
Les projections du Conseil d'orientation des retraites sur la part des pensions de retraite font état d'une évolution inverse à celle de la croissance de la productivité du travail : plus cette croissance est forte, plus la part des pensions est faible dans le PIB puisque les pensions sont désindexées de l'évolution des salaires.

Figure 2.1 – Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées



Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions.
Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.
Sources : rapports à la CCSS 2002-2018 ; projections COR - juin 2018.

Source : Conseil d'orientation des retraites, [Rapport 2018](#), p. 57.



Source : *Le Monde*, 21 janvier 2020.

Les gains de productivité du travail sont beaucoup plus faibles aujourd'hui qu'autrefois et, de toute façon, il n'est pas souhaitable, alors que la logique du profit domine la vie économique, d'en souhaiter une progression rapide. Le financement des retraites et, au-delà, de la protection sociale dans son ensemble, ne peut donc pas être placé sous le signe du productivisme, c'est-à-dire d'une augmentation sans fin des gains de productivité ou d'une forte croissance économique. Quelle que soit la croissance du PIB, son taux ne dit rien sur ce qui sera produit, sur les finalités, ni sur la façon dont ce sera produit. Actuellement, la répartition de la richesse produite se fait au détriment des revenus du travail. Si les rapports de force ne réussissent pas à faire évoluer cette répartition en faveur de la masse salariale, la prise en compte de la contrainte écologique, incluant la réorientation du modèle productif, pèsera sur les marges disponibles pour financer les programmes sociaux. Tel est l'enjeu, pour ne pas dire la contradiction potentielle, de l'imbrication d'une transition sociale et écologique.

2. Quelle pourrait être la situation en 2030 ?

Ce qui suit est un essai de mise en perspective de cet objectif dont les deux volets ne peuvent disjoindre.

On part de la situation de l'économie française telle que la décrit le Tableau économique d'ensemble (TEE) de l'INSEE pour 2018, dernière année publiée. On l'actualise avec l'estimation faite à ce jour par

l'institut d'une croissance économique de 1,6 % en 2019 et d'une projection de celle de 2020 de 1,3 % [1].

De 2021 à 2030, on suppose que l'économie s'engage sur une trajectoire qui la conduise vers une stabilisation du réchauffement du climat à + 2 °C au milieu du XXI^e siècle. Cette trajectoire, commencée pendant cette décennie-ci, se prolongerait jusqu'en 2050. Un tiers du chemin pour diviser par 4 (x 0,25) dans notre pays les émissions de gaz à effet de serre devrait être accompli en 2030, soit une diminution de 75 % en 30 ans ou 25 % de 2021 à 2030 (x 0,75).

On dresse le scénario suivant

- 1) De 2021 à 2023, la croissance économique serait de 1,2 % par an ; de 2024 à 2026, elle serait de 1,1 % par an ; et de 2027 à 2030, elle serait de 1 % par an. Le PIB passerait de 2422 milliards d'euros en 2020 à 2700 milliards en 2030, une multiplication par 1,115, soit 1,09 % de croissance moyenne par an. La perspective plus lointaine serait de poursuivre la lente diminution des taux de croissance économique.
- 2) Les investissements nets s'élèvent aujourd'hui à 4,6 % du PIB. On réoriente la moitié d'entre eux vers la transition (2,3 %). L'amorçage de la transition est estimé coûter entre 3 % et 5 % du PIB par an, en termes d'investissements spécifiques. Retenons le haut de cette fourchette, ce qui porterait la part de l'investissement net à 7,3 % du PIB (2,7 points supplémentaires).
- 3) Entre 2021 et 2030 le rapport du nombre de travailleurs actifs au nombre d'inactifs (jeunes et vieux) passerait de 0,675 à 0,5 (x 0,74), c'est-à-dire un accroissement de la dépendance de $1/0,74 = 1,35$, soit +35 %. Celui des actifs aux retraités passerait de 1,7 à 1,5.
- 4) La réduction du chômage de 9 % de la population active à 5 % serait obtenue par

la réduction du temps de travail de 4 % répartie entre les diverses formes possibles (semaine, année, vie).

- 5) Les salaires des travailleurs actifs et des retraités sont supposés augmenter comme le PIB, mais il faut intégrer le fait que 4 points de chômeurs ont trouvé un emploi au salaire correspondant aux normes dans leur catégorie et que le nombre de retraités a augmenté.

La masse salariale passe de 1268 milliards à 1550 milliards, décomposés ainsi :

- avec une progression des salaires parallèle au PIB : 1414 milliards ;
- avec les salaires des chômeurs embauchés (+ 56 milliards) : 1470 milliards ;
- avec une protection sociale améliorée (+ 80 milliards, dont 44 de pensions supplémentaires) : 1550 milliards.

La transformation est opérée en 10 ans, en combinant une croissance économique très modérée, une progression de la masse salariale et des investissements fortement augmentés dans une perspective écologique. Pour pouvoir assurer la prise en charge des besoins sociaux sans escompter une croissance économique forte, la contrainte s'exerce sur la modification importante de la répartition des revenus :

- la masse salariale gagne 5 points de pour cent du PIB ;
- les investissements gagnent 2,7 points de PIB ;
- les profits distribuables sous forme de revenus de la propriété perdent 8 points de PIB.

Années [2]	2020	2030
1 PIB avec 1,09 % de croissance moyenne par an (en milliards d'euros)	2422	2700

Années [2]	2020	2030
2 CCF (en milliards d'euros)	442	493
3 (2+8) FBCF (en milliards d'euros)	554	690
4 (1-2) PIN (en milliards d'euros)	1980	2207
5 Salaires (en milliards d'euros) (Salaires/PIB)	1268 (0,524)	1550 (0,574)
6 Impôts sur la production nets de subventions (en milliards d'euros et en part du PIB)	331 (0,136)	378 (0,14)
7 EBE+Revenu mixte brut (en milliards d'euros et en part du PIB)	823 (0,34)	772 (0,286)
8 (3-2) Investissement net (en milliards d'euros et en part du PIB)	112 (0,046)	197 (0,073)
9 (7-3) Profits distribuables (en milliards d'euros et en part du PIB)]	269 (0,111)	82 (0,0304)

3. Ce scénario social est-il soutenable écologiquement ?

Jusqu'à présent, la baisse de l'intensité de la production en carbone a été en moyenne de 1,5 % par an. On suppose que les investissements de transition permettent de diminuer cette intensité de 3,26 % par an (une multiplication par 0,718 en 10 ans) pour tenir compte du fait que les investissements « verts » sont 2,2 fois plus importants que les « bruns ».

Variation de la production = variation de la quantité de CO₂ émis / variation de l'intensité en CO₂ de la production.

D'où variation de la quantité de CO₂ émis = variation de la production x variation de l'intensité en CO₂ =

$1,115 \times 0,718 = 0,8$. La quantité de CO₂ diminuerait de 20 %, mais ce serait insuffisant pour découpler de manière absolue production et émission de gaz à effet de serre.

Comment pourrait-on y parvenir ? Soit en tablant sur une diminution plus forte de l'intensité en CO₂ de la production, soit en acceptant une croissance encore moindre, soit en associant les deux possibilités.

1^{ère} possibilité

Intensité en CO₂ de la production = $0,75 / 1,115 = 0,673$, soit une baisse annuelle moyenne de 3,9 %. Cette voie supposerait vraisemblablement des investissements encore plus importants, en diminuant encore davantage les revenus de la propriété distribués. En supposant que le passage d'une baisse de 20 % de la quantité de CO₂ émis à une baisse de 25 % exige une baisse de l'intensité en CO₂ de la production (-4,2 % par an) et donc une hausse proportionnelle des investissements (+1,067 % par an, soit 210 milliards en 2030). La part dévolue aux revenus de la propriété ne serait plus que de 69 milliards (2,56 % du PIB), soit un demi-point de moins supplémentaire par rapport au PIB.

2^{ème} possibilité

Croissance économique moindre : variation de la production = $0,75 / 0,718 = 1,0446$, soit +4,46 % en 10 ans, c'est-à-dire au plus 0,44 % par an en moyenne. La progression des salaires serait très mince, en supposant que la répartition primaire entre travail et capital ne varie pas. En outre, la progression des investissements serait vraisemblablement ralentie, ce qui à son tour entraînerait une moindre baisse de l'intensité de la production en CO₂.

Il s'ensuit que les marges de manœuvre sont très étroites. Plus la croissance économique est faible, plus la tension s'exacerbe entre objectifs sociaux et objectifs écologiques. Plus la contrainte écologique est fortement intégrée, plus la contrainte sociale devient importante, et réciproquement.

Comment sortir de cette difficulté, sinon cette contradiction ?

Dans une perspective de soutenabilité sociale et écologique, les réponses aux besoins sociaux ne pourront pas être trouvées seulement sur le plan quantitatif. Des solutions qualitatives devront être mises en œuvre, en termes de types de production, de répartition et d'usage collectif.

Dans le scénario ci-dessus, les investissements n'étaient pas distingués selon leur caractère public ou privé. Or, si l'on veut que soit privilégié l'aspect qualitatif du progrès, l'importance des investissements publics est décisive pour développer les services non marchands (santé, éducation, culture, transports de proximité gratuits...) [3].

Cela implique deux choses. Premièrement, la part de la richesse socialisée par lesdits prélèvements obligatoires devrait s'accroître. Elle représente en 2020 en France environ 46 % du PIB. Dans le plus faible scénario de croissance évoqué ci-dessus (4,46 % en 10 ans), cela signifierait l'affectation de sa

quasi-totalité aux prélèvements qui doivent payer les investissements publics supplémentaires. Dès lors, le progrès social cesserait d'être assimilé à une augmentation continue du pouvoir d'achat. Pour que cela soit acceptable, l'accès aux services publics et la réduction des inégalités sont cruciaux. Ces deux éléments sont liés entre eux de telle sorte que la réduction des inégalités au profit des classes populaires, dont la propension marginale à consommer est plus forte que celle des classes riches, n'annihile pas la transformation qualitative du modèle productif.

Deuxièmement, l'impulsion budgétaire nécessaire impliquerait un accompagnement monétaire de la part de la banque centrale, la création de monnaie nécessaire étant postulée équilibrée par une production nouvelle, donc non inflationniste [4]

Au final, la transition sociale et écologique se jouera moins sur le plan technique que sur celui des arbitrages sociaux et politiques.

Notes

[1] Ces estimations sont faites avant que ne déferle la pandémie du coronavirus qui tétanise l'économie en ce mois de mars 2020.

[2] Les calculs intermédiaires de 2021 à 2029 sont disponibles sur demande.

[3] Nous renvoyons à l'ensemble du dossier sur la planification dans ce numéro des *Possibles*.

[4] Cet aspect n'est pas développé ici. Voir J.-M. Harribey, *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, février 2020 ; « [La vie au ralenti, journal d'un confiné](#) », *Blog Alternatives économiques*, 2020.

Faut-il viser un système économique postcapitaliste ?

vendredi 3 avril 2020, par [Patrice Grevet](#)

Ce texte comporte une proposition principale : une bataille culturelle de masse en longue durée est nécessaire ; elle devrait viser, entre autres changements, un système postcapitaliste pour sortir des profondes difficultés politiques, économiques, sociales, écologiques, qui affectent notre pays et pour que celui-ci puisse participer à des recherches d'issue mondiale à ces mêmes difficultés. La visée de ce système alternatif inclut la fin des concours de la France à la catastrophe écologique en cours et, face aux développements déjà très probables de celle-ci, les moyens pour les gens de notre pays de se protéger collectivement, de s'adapter, de réparer du mieux – ou du moins mal – possible. Elle va dans le sens de coopérations internationales échangeant avec les autres pays sur ces moyens, de pair avec les actions cherchant à enrayer à la racine la catastrophe écologique.

La visée proposée porte sur un système économique faisable, alternatif à l'actuel, et qualifié pour l'instant de « système économique postcapitaliste mixte orienté vers l'entraide, l'émancipation humaine, et l'écologie d'intérêt général ». Si cette visée est justifiée, il faut par commodité en trouver une désignation plus brève avec un contenu positif et pas simplement par la position après (post) capitalisme. Ce pourrait être « **une économie postcapitaliste de l'entraide** ». Le terme « entraide » a l'avantage de prendre facilement le sens de l'aide mutuelle dans les tâches considérables à accomplir pour engager une mutation écologique et sociale des modes de production et de vie.

Le présent texte est centré sur une interrogation : faut-il afficher clairement une visée postcapitaliste ? La réponse positive qu'il avance est à débattre. Une première partie porte sur une raison essentielle d'une visée postcapitaliste : l'antagonisme aujourd'hui entre capitalisme et écologie d'intérêt général. La seconde partie esquisse quelques orientations pour une visée postcapitaliste. La troisième partie relève des obstacles culturels qui surgissent à ce propos et qui sont à surmonter.

Nota : Ce texte n'avance pas une description, même à grands traits, d'un système postcapitaliste. Il propose une direction pour un tel travail qui devrait trouver des formes collectives. Il comporte des renvois à des notes ultérieures, comme des ferrures

ressortant d'un bâtiment en construction.

1. L'antagonisme aujourd'hui entre capitalisme et écologie d'intérêt général

Cette partie comporte deux points. Le premier a trait à des permanences de l'antagonisme entre capitalisme et écologie d'intérêt général et à des développements de cet antagonisme spécifiques à la crise écologique en cours. Le second point porte sur des motifs allant dans le sens d'une issue postcapitaliste.

1.1. Des permanences et des développements spécifiques en cours

Compte tenu de la confusion qui marque bien des débats sur le capitalisme et sur sa sortie, je commence par un bref rappel sur la définition du capital en un sens hérité de Marx. Le capital, c'est l'argent qui se rentabilise et s'accumule dans des cycles renouvelés.

Les cycles du capital

Quand il s'engage dans la production, le capital parcourt des cycles de la forme :

A1-M1-M'1-A'1

A2-M2-M'2-A'2...

M1, M2... sont les formes prises par le capital en moyens matériels de production et forces de travail salariées. M'1, M'2... sont les marchandises produites et ensuite vendues contre l'argent qui, déduction faite de la consommation capitaliste, grossit de A1 à A2.

Quant au capital financiarisé, les cycles sont de la forme :

A1-A'1

A2-A'2...

Pour simplifier, j'ai fait comme s'il n'y avait pas de capital matériel fixe, ni d'engagements immatériels. J'ai aussi laissé de côté les modalités de l'articulation entre capital financiarisé et capital productif. Par ailleurs, il faudrait intégrer la prédation par laquelle le capital qui s'engage dans la production se procure M gratuitement ou à des coûts inférieurs aux coûts de production.

La tendance à l'accumulation sans limite

Le capital ainsi défini ne se confond pas avec le sens qu'il a en comptabilité, par exemple pour une SCOP, société coopérative dont les salariés sont associés majoritaires. Il se caractérise par ses buts de rentabilisation et d'accumulation et, dans la poursuite de ces buts, par la tendance à dépasser toute limite sous l'impulsion de la concurrence inter-capitaliste. La seule limite vient des crises périodiques de suraccumulation du capital (excès d'accumulation par rapport aux profits qu'il est possible de réaliser), crises dont les catégories populaires et moyennes payent d'ailleurs le prix fort en chômage, précarité, pauvreté. L'incompatibilité entre le capitalisme et l'écologie provient de la tendance sans cesse renouvelée à l'obtention par le capital de profits par tous les moyens possibles et à l'accumulation sans limite.

L'accumulation sans limite a eu pour conséquences au XX^e siècle et au début du XXI^e le productivisme, le consumérisme, les émissions massives de gaz à effets de serre liées aux énergies carbonées, les bouleversements de l'agriculture impulsés par les équipementiers de celle-ci, les grandes firmes de l'agrochimie, de l'agroalimentaire, de la distribution,

etc. Des développements spécifiques interviennent dans la crise écologique en cours. En voici trois.

La lutte contre la dévalorisation des actifs carbonés [1]

La tendance à l'accumulation sans limite inclut la lutte contre la dévalorisation des capitaux déjà accumulés. Des capitaux énormes sont investis dans les hydrocarbures fossiles et largement présents dans les bilans des banques notamment françaises. Les grandes entreprises exploitant ces hydrocarbures et les banques concernées se battent pour que leurs avoirs liés au pétrole, au gaz et au charbon, ne deviennent pas des « actifs échoués » (*stranded assets*), c'est-à-dire perdant toute valeur s'il était décidé pour sauver le climat de laisser les sources des énergies fossiles dans le sol. Les conséquences affecteraient des géants comme Total, mais aussi l'ensemble du système financier avec de très grandes banques menacées de faillite. Des énormes dévalorisations de capital sont donc nécessaires. La protection de l'économie et de la population de leurs conséquences en chaîne suppose une planification de la sortie des énergies carbonées échappant au capital privé.

La mise en œuvre d'une telle orientation exigerait beaucoup de résolution. En effet la consommation mondiale d'énergie a doublé en 40 ans et ne cesse de croître. Les énergies fossiles dominent largement le mix énergétique primaire mondial, 81 % en 2016, même si cette part a légèrement reculé depuis 1976 (- 4 points) [2]. Il est prévisible que les grandes entreprises des énergies carbonées s'appuient sur cet état du bilan énergétique mondial pour protéger leurs capitaux. Il est tout aussi prévisible qu'elles jouent du contexte international, des puissances continuant à promouvoir le développement des énergies carbonées : États-Unis, Australie, Arabie Saoudite, Chine, Inde, Pologne, etc. Des confrontations réfléchies sont nécessaires, en commençant par un élément-clé du protectionnisme solidaire, une taxe carbone dissuasive aux frontières de l'Union européenne, et en cas de blocage, à l'échelle nationale en souhaitant un effet d'entraînement.

Le nouvel extractivisme des métaux rares

Guillaume Pitron avait publié en 2018 un ouvrage sur les métaux rares utilisés massivement notamment dans les énergies dites « vertes » et dans les équipements du numérique tels nos portables. Dans une récente interview annonçant un futur documentaire sur Arte, il poursuit dans le même sens. Ses informations sont rapportées directement du terrain [3]. La question est celle du nouvel « extractivisme » des métaux rares. Sont en jeu à la fois de très graves atteintes aux êtres humains (jusqu'à l'extrême du travail des enfants dans les mines de cobalt en République démocratique du Congo), des dégradations majeures de l'environnement, des rapports internationaux de type impérialiste. Les dégâts de l'extractivisme des métaux rares s'ajoutent à ceux des énergies carbonées. Les phénomènes sont additifs.

L'eau entre des règles postcapitalistes et des marchés financiarisés

La crise écologique en cours inclut une raréfaction de ressources naturelles. Le capital s'accumulant sous des formes financiarisées cherche à en tirer des profits aggravant les déséquilibres de toutes sortes. L'eau en fournit des exemples emblématiques. Cette ressource vitale est en volume relativement constant sur l'ensemble de la planète, mais des différences croissantes affectent les espaces avec des sécheresses et des pluies destructrices [4]. Une très grande importance s'attache aux modes de gestion de la ressource et des services de distribution par les réseaux.

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, la tendance principale est à la privatisation des services d'eau ; des multinationales telles les firmes d'origine française Suez et Veolia en tirent des profits élevés. La Commission européenne continue à pousser en ce sens au XXI^e siècle, notamment pour la Grèce. Deux nouvelles tendances diamétralement opposées apparaissent depuis le début du XXI^e siècle : l'une vise des règles postcapitalistes et l'autre pousse à des marchés financiarisés. À ces sujets, des vidéos signalées ensuite par A et B, ont été diffusées sur Arte en décembre 2019 [5].

Sans préjuger d'une nécessaire analyse minutieuse au cas par cas, une tendance inverse postcapitaliste s'est engagée depuis 20 ans. Je reviendrai plus loin sur l'idée que la visée postcapitaliste part du déjà là, même s'il est subordonné et distordu. Ici, il s'agit d'un puissant mouvement de remunicipalisation des services de distribution et d'assainissement de l'eau [6]. Dans l'ouvrage qui vient d'être cité, Emanuele Lobina de l'Université de Greenwich définit p. 7 la remunicipalisatio

n. Je traduis littéralement : « la remunicipalisation est le passage des services d'eau de la privatisation dans n'importe quelle de ses diverses formes – incluant la propriété privée des actifs, la sous-traitance de services, les partenariats public-privé (PPP) – à la pleine propriété publique, la gestion et le contrôle démocratique ». Emanuele Lobina, d'ailleurs présent dans la vidéo A, recense deux cas de remunicipalisation dans deux pays en l'an 2000 avec moins d'un million de personnes concernées et 235 cas dans 37 pays en mars 2015, avec plus de 100 millions de personnes desservies. La France compte 97 cas et les États-Unis 58 (op. cit., p. 17-29). Les cas de Paris en 2010 et de Berlin en 2013 sont marquants. Gabriel Amard décrit dans l'un de ses ouvrages sur l'eau la bataille de la municipalisation à partir de l'expérience de la régie publique *Eau des Lacs de l'Essonne* qui a d'ailleurs conclu un partenariat avec *Eau de Paris* [7]. À noter que la métropole lilloise reste dans la privatisation, puisque plus de 90 % de ses habitants sont desservis par Iléo filiale de la multinationale Veolia.

Dans les pays développés, l'Australie et la Californie particulièrement sujettes à des pénuries d'eau sont à la pointe de la construction de marchés financiarisés de l'eau (vidéos B et C). L'objectif est d'équilibrer l'offre et le demande par les mouvements de prix, et donc en cas de pénurie d'eau par une forte hausse du prix. En début de saison, compte tenu des réserves en eau et des prévisions climatiques, des quotas d'eau sont attribués selon les usages avec possibilité de revendre ces droits et d'en acheter des supplémentaires. Des banques et fonds de placements spéculent sur le prix de ces droits. Les conséquences sont très lourdes : accaparement de stocks d'eau par de grands opérateurs et

spéculateurs, faillites de petites exploitations fermières qui ne peuvent supporter la hausse du prix, développement de géants de l'agriculture industrielle, etc. Nous ne sommes ni en Australie, ni en Californie, mais ces États sont indicateurs de ce que peut entraîner l'accumulation du capital dans le cours de la crise écologique.

1.2. Des motifs pour une issue postcapitaliste

La nécessité de dépenses élevées gérées selon une logique postcapitaliste

Pour enrayer la catastrophe écologique en cours et en limiter les effets, il est nécessaire d'engager des dépenses élevées qui soient majoritairement gérées selon une logique postcapitaliste. Ces dépenses portent d'abord sur le développement des capacités humaines engagées dans la production matérielle et les services et sur la recherche. La nécessité de dépenses massives à cette fin vient globalement des mutations majeures à opérer dans les activités productives pour rompre avec le libre-échange, pour relocaliser les productions. Ces mutations impliquent des besoins considérables de conversion des qualifications professionnelles et des emplois à effectuer « vers le haut » dans une sécurité sociale professionnelle s'attaquant aux règles du marché capitaliste du travail.

Les dépenses nécessaires pour les capacités humaines concernent aussi les services interpersonnels. Pour rompre avec le productivisme et le consumérisme, s'il faut « *plus de liens et moins de biens* », la qualité des services interpersonnels est essentielle ; elle suppose un développement des formations d'actifs professionnalisés et d'en finir avec la pression à la réduction des temps disponibles lors des prestations aux personnes [8].

Un exemple bien sûr partiel, mais très important, du rapport direct entre capacités humaines et écologie est donné par l'agroécologie [9]. Celle-ci regroupe des techniques basées sur les interactions entre les éléments naturels et sur la production de services écosystémiques (sol, eau, faune ...) de telle sorte que le système agricole contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la

biodiversité. Il s'agit de favoriser la photosynthèse du gaz carbonique (CO₂) par les plantes, avec ensuite stockage dans celles-ci et dans le sol entraînant un enrichissement de la matière organique. Il s'agit aussi de réduire fortement les émissions de méthane et de protoxyde d'azote, gaz à pouvoir réchauffant très puissant. Pour cela, il y a des besoins importants de recherches fondamentales et appliquées, de formation des agriculteurs, d'apprentissage sur le terrain [10].

Les dépenses importantes à engager concernent aussi les investissements matériels [11]. Je souligne que l'enjeu ici n'est pas d'améliorer les règles du fonctionnement capitaliste. Il n'est pas simplement de limiter la rentabilité et l'accumulation du capital par exemple par la fiscalité portant sur les profits, la fortune, l'héritage. De telles limites qui laisseraient en même temps le rôle moteur au capital dans les activités économiques risquent d'aboutir à « la grève des investissements » indispensables au renouvellement de ces activités [12]. Concernant la transition écologique, il faut souligner la faible rentabilité financière – et l'efficacité sociale potentielle – d'investissements massifs à opérer et à coordonner sans risquer ensuite des monopoles privés imposant des rentes.

Les incidences de la réduction massive des inégalités

Les chocs écologiques à venir ou leur anticipation concrétiseront la nécessité d'échapper au productivisme et au consumérisme. Le bouleversement culturel impliqué est inconcevable sans une réduction massive des inégalités de revenu et de patrimoine. Un accord ne peut se construire dans la société sur ce bouleversement sans un sentiment partagé de justice par des gens qui ne s'en laisseront pas conter. La Seconde Guerre mondiale a démontré de façon éclatante en Grande-Bretagne et aux États-Unis la nécessité du sentiment partagé de justice et de ses bases fiscales à des fins alors de victoire militaire contre le nazisme. Même si les financements considérables de la conversion écologique ne rencontraient pas les difficultés de rentabilité indiquées dans le paragraphe précédent, ils ne pourraient venir des patrimoines privés en raison de l'indispensable réduction des inégalités de

revenu et de patrimoine.

Les besoins de financement socialisé de services collectifs égalitaires aux personnes et des retraites

Aux facteurs précédents invalidant une logique dominante du capital, il faut ajouter la prise en compte des besoins considérables de financement socialisé de services collectifs égalitaires aux personnes (éducation, culture, santé, petite enfance, aides aux personnes âgées) et des retraites. Si les rapports de force imposent la couverture de ces besoins de financement, celle-ci ne peut que dégrader les perspectives de rentabilité et d'accumulation de vastes capitaux privés. La crise actuelle de l'hôpital public et les contradictions sociales aiguës sur les retraites sont éclairantes à cet égard.

La différence avec la reconstruction d'après 1945

Une comparaison avec les nationalisations opérées autour de la Seconde Guerre mondiale (création de la SNCF en 1938, d'EDF et de GDF en 1946, etc.) est éclairante. Ces nationalisations ont permis de grandes rationalisations et ont été associées à de lourds investissements financés par la création monétaire. Selon un jeu de mots de François Bloch-Lainé, directeur du Trésor à un moment crucial, « avec des liquidités, on a fait des barrages ». L'absence de rentabilisation au taux moyen de profit a signifié une dévalorisation du capital public permettant de relever la rentabilité des capitaux privés dans les autres secteurs [13]. Un tel phénomène pourrait-il se reproduire avec une mutation écologique ? Je ne le pense pas. Bien évidemment, il y aura des capitalistes demandeurs d'une socialisation des pertes et d'une privatisation des profits. Mais les investissements écologiques nécessaires couvrent dans la longue durée l'ensemble des points dominants de l'économie et de l'aménagement de l'espace et ils vont de pair avec la réduction massive et durable des inégalités de revenu et de patrimoine. [14]

2. Quelques traits essentiels d'une visée postcapitaliste

Cette partie s'attache à trois points inégalement développés. Le premier porte sur la jonction de l'entraide, de l'émancipation humaine, et de l'écologie. Le deuxième point, renvoyant pour l'essentiel à une note à venir, propose de réfléchir à la possibilité de faire converger la planification écologique et les apports de courants se référant aux « communs » Le troisième point envisage le mouvement concevable vers un système postcapitaliste.

2.1. La jonction de l'entraide, de l'émancipation humaine, et de l'écologie

Les relations deux à deux

Les relations entre l'entraide, l'émancipation humaine et l'écologie peuvent être considérées deux à deux. Je commence par les rapports entre l'entraide et l'émancipation humaine. Cette dernière expression a trait à la mise en cause de toutes les dominations dans la production et sa gestion, dans les institutions politiques, dans le temps libre. Or les individus ne s'émancipent pas en étant isolés. C'est évident pour les enfants. Les adultes ont besoin d'une entraide entre égaux face aux pouvoirs capitalistes et étatistes actuels et, au-delà, pour échapper aux dominations qui peuvent se reproduire face à n'importe quelle difficulté de la vie. Toutes et tous peuvent reprendre l'intitulé de la maison d'édition *Les liens qui libèrent*, intitulé qui avait été proposé par l'économiste Bernard Maris [15].

Quant aux rapports de l'émancipation humaine avec l'écologie, les deux sont directement au cœur de la lutte contre le productivisme et le consumérisme où les êtres humains sont dominés par leurs propres produits. La jonction inclut le lien entre l'action écologique, la forte amélioration de la situation des catégories populaires, la réduction massive des inégalités. Mais se limiter à cela est trop court. La jonction va bien au-delà des conditions de base relatives aux inégalités. La mutation écologique nécessite le développement solidaire des capacités

et des initiatives humaines – individuelles et collectives – dans la production et sa gestion, les institutions politiques, le temps libre, les systèmes de motivation, le sens donné à la vie. Elle comporte une redéfinition des pouvoirs contre le capital et contre l'étatisme où des institutions se placent au-dessus de la société. La visée postcapitaliste signifie ainsi la valorisation de l'autonomie des personnes et de la prise en main par les gens de tous les aspects de la vie sociale, la création de conditions sociales favorables à cette autonomie et à cette prise en main.

Enfin, à propos des relations entre l'écologie et l'entraide, la montée de valeurs et de pratiques relevant de celle-ci est nécessaire pour prévenir les déchirements et les explosions de violence face aux chocs écologiques à venir, pour protéger du mieux possible les populations.

Mettre en lumière la jonction entre des buts d'entraide, d'émancipation humaine, et d'écologie d'intérêt commun, importe donc alors que divers courants d'idées et pratiques opposent le social et l'écologie, le rouge et le vert.

Sur les objections à la visée de l'émancipation humaine

Des objections sont ou seront nécessairement opposées à des buts d'émancipation humaine comportant une complète redéfinition des pouvoirs. En réponse à ces critiques de *l'utopisme*, il faut certes faire la différence entre les moments « chaud-bouillants » d'intervention populaire et ceux inévitables d'un certain retrait. Par ailleurs, la division actuelle très hiérarchique du travail ne sera pas dépassée par un claquement de doigts. La jonction entre l'entraide, l'émancipation humaine, et l'écologie, relève d'un long processus de basculement du productivisme et du consumérisme vers le libre développement des êtres humains et de leurs rapports aux autres dans des activités manuelles, physiques, artistiques et culturelles de façon générale. La longueur vraisemblable de ce basculement et de la jonction avec l'écologie, les facteurs d'inertie dans la division du travail, n'empêchent pas que la visée de l'émancipation humaine doive constituer une orientation guidant dès

le début de changements vers un postcapitalisme et qu'elle soit à tenir avec ténacité dans la durée.

Il y a beaucoup à réfléchir et à expérimenter concernant les formes et le contenu de l'alliance entre catégories populaires, intermédiaires, cadres. Une telle alliance est indispensable pour gérer l'économie. Elle présente des risques à contrebattre, risques de dérapage des compromis nécessaires vers des gestions managériales et engoncées dans les routines capitalistes. La question dépasse le propos de ce texte ; j'y reviendrai dans une note ultérieure, mais je souligne déjà que la question est liée notamment au caractère mixte du système économique à promouvoir.

2.2. Une note à venir sur les rapports entre planification écologique et communs

Pour le développement indispensables de moyens publics appropriés face aux chocs écologiques à venir et à l'urgence alors de réagir, il faut aussi réfléchir et expérimenter sur la rupture avec l'étatisme. Dans une note à venir, je partirai d'une interrogation sur les rapports entre la planification écologique et des courants se référant aux communs. L'interrogation portera aussi sur la possibilité de construire des convergences sans sous-estimer les obstacles idéologiques et politiques qui se présentent.

Le terme commun(s), mis au singulier ou au pluriel, est de nos jours utilisé fréquemment, voire à toutes les sauces, avec des sens contradictoires. Pour démêler cette situation embrouillée, il faut un temps dont je ne dispose pas ici. Je me bornerai à indiquer pourquoi il me semble valoir la peine de s'intéresser au sujet. L'explosion des références au(x) commun(s) s'est engagée à partir d'un ouvrage publié en 1990 par la politiste américaine Elinor Ostrom [16]. Cette chercheuse, en s'appuyant sur des matériaux empiriques considérables, a mis l'accent sur des institutions qui, n'étant selon elle « ni marché, ni État », permettent de gérer des ressources naturelles épuisables. Elle s'est attachée au plus compliqué ; elle a consacré beaucoup d'efforts à l'analyse des processus de création de telles institutions, de leur durabilité, de la construction d'un consensus social autour d'elles. Elle a poursuivi ses recherches en

sens jusqu'à son décès en 2012. Nombre de chercheurs, avec différents points de vue, se sont centrés sur les dimensions institutionnelles des communs, alors que les foyers d'origine des références aux communs s'étaient diversifiés. Au tournant des années 1990-2000, sont apparues des luttes pour les biens communs contre leur appropriation par des multinationales. À la même époque se sont ajoutés les nouveaux communs des logiciels libres.

Une part importante de la problématique et des conclusions d'Elinor Ostrom ne me convainc pas, mais la discussion critique de celles-ci, et des travaux de multiples chercheurs sur les communs, devrait contribuer à la réflexion sur la rupture concrète avec l'étatisme, sur l'intervention des gens dans les décisions, et sur leur auto-organisation, car il n'est pas possible d'avancer sans leur participation consciente et organisée. Cette réflexion devrait aussi être utile dans le dialogue avec celles et ceux qui cherchent des voies de progrès et qui sont sensibles au thème des communs.

2.3. Quel mouvement vers un système postcapitaliste ?

En partant du Front populaire de 1936-1938

La construction de l'alternative postcapitaliste suppose d'affronter des conflits majeurs avec les forces aujourd'hui dominantes. Pour en situer une part vraisemblable, je vais partir de la proposition d'un Front populaire écologique qui unirait rouge et vert (et jaune).

La référence au Front populaire témoigne de la force propulsive que conserve le souvenir de 1936 : unité partie de la base contre la menace fasciste depuis 1934, victoire électorale en avril-mai 1936 de la coalition socialistes-radicaux-communistes, énorme mouvement social de mai-juin 1936, conquêtes très importantes obtenues par celui-ci, puissant élan de progrès culturel. Quels que soient les retours en arrière ultérieurs, reste la mémoire de conquêtes sociales tels les congés payés, inconcevables pour beaucoup peu auparavant, les conventions collectives, la durée maximale du travail de 40 heures

par semaine. Restent aussi les photographies et les témoignages de la « joie pure » dans les usines occupées selon l'expression de la philosophe Simone Weil forte de son expérience ouvrière en 1934-1935. Il faut de plus souligner que le Front populaire influence les réformes réalisées à la Libération et encore présentes dans notre réalité, etc. [17]

Cela n'empêche pas de mettre en lumière les contraintes systémiques se traduisant en 1936-1937 par l'efficacité du chantage à la fuite des capitaux. Pour des raisons que je n'ai pas le temps d'analyser ici, le Front populaire n'avait pas pu se donner les moyens de dépasser ces contraintes, alors que les moyens de le faire sont provisoirement réunis à la Libération à un moment où les pouvoirs des capitalistes dominants sont nettement affaiblis [18].

En février 1937, sous la pression des détenteurs de capital et de la fuite à l'étranger de leurs fonds, Léon Blum annonce une « pause » dans la politique de réformes sociales. Il démissionne en juin de la même année. Il s'ensuit une année de délitement du Front populaire. Puis, en mars-avril 1938, lors de la tentative d'un second gouvernement Blum, celui-ci présente un projet volontariste : relance économique par le réarmement face aux dangers internationaux fascistes, contrôle des changes contre la fuite des capitaux, contrôle des opérations financières et impôt sur le capital. Mais c'est trop tard, le rapport des forces a changé ; le parti radical rebascule à droite. Le Front populaire se dissout et le gouvernement présidé à partir d'avril 1938 par le radical Édouard Daladier engage une politique économique et sociale de droite très agressive, avant de signer le 29 septembre 1938 les accords de Munich abandonnant la Tchécoslovaquie à Hitler.

Les circonstances actuelles sont profondément différentes, mais loin de réduire la nécessité de dépasser des contraintes systémiques tenant à la domination du capital, elles en rajoutent qualitativement beaucoup s'il y a effectivement une incompatibilité aujourd'hui entre le capitalisme et une écologie d'intérêt général.

Une approche systémique ouverte à l'événement fortuit

Un mouvement vers une alternative postcapitaliste présente un caractère systémique. Ce dernier terme met l'accent sur la cohérence entre différentes transformations majeures sans préjuger de leurs calendriers et modalités précises. La notion de cohérence est d'ailleurs relative. Elle va de pair avec la prise en compte de contradictions tenant aux transitions et aussi à des caractéristiques durables même dans un système relativement stabilisé (exemple de la contradiction fondamentale entre le capital et le travail dans le capitalisme). Il ne s'agit donc pas de prétendre proposer un nouveau système clefs en main'. Il s'agit de mettre l'accent sur les interactions étroites entre des changements majeurs dans une perspective ouverte, évolutive, adaptable selon les circonstances.

L'approche souple, contingente, de la cohérence systémique n'empêche pas que certaines transformations se présentent comme des conditions sine qua non de départ. Dans l'état actuel des choses, je citerai le contrôle des mouvements de capitaux contre les attaques spéculatives et l'évasion fiscale, les mesures empêchant la Banque centrale européenne de couper les liquidités au système bancaire français, la rupture avec le libre-échange, la neutralisation des tribunaux d'arbitrage, la mise en place de circuits de financement échappant complètement aux marchés financiers pour la conversion écologique de la production et pour les services collectifs aux personnes. Les conditions sine qua non de départ sont à mettre à jour régulièrement en fonction des chocs écologiques à différentes échelles, des crises monétaires et financières, de la situation internationale, etc.

Des dispositifs de logique similaire aux conditions de départ qui viennent d'être évoquées ont fonctionné dans le passé à des fins de guerre et de reconstruction. Leur mise en œuvre aujourd'hui, dans un contexte qu'on souhaite pacifique, comporterait un potentiel disruptif majeur. En effet, elle s'attaquerait frontalement aux intérêts financiers mondialisés. Elle donnerait donc lieu à des réactions de classe acharnées de la part des capitaux dominants et de ceux qui y ont partie liée dans les cabinets d'affaires internationales, les appareils

d'État, les médias, etc. Il serait incohérent de ne pas se préparer à de telles confrontations à la fois d'un point de vue technique soigné et des idées largement partagées par les gens, par exemple pour ne pas improviser face à des campagnes d'affolement. C'est une composante importante de la bataille culturelle à mener.

Le postcapitaliste partant du déjà là

Donner un contenu à la visée postcapitaliste n'implique pas de laisser vagabonder l'imagination. Loin de tout arbitraire, il s'agit de s'appuyer d'abord sur le postcapitaliste déjà présent dans la société même si c'est d'une façon subordonnée et plus ou moins distordue. D'où l'importance décisive à attacher aux luttes de classe actuelles et à venir – culturelles, sociales, politiques – susceptibles de contrer le recul du déjà-là postcapitaliste, voire de le faire avancer, comme dans la municipalisation de l'eau évoquée précédemment.

Cela vaut pour le droit du travail, car les régressions actuelles n'ont pas fait disparaître toute trace des conquêtes antérieures, ni les aspirations à regagner le terrain perdu. Cela vaut de même dans les services publics de santé, d'éducation, de culture, de mobilité, d'accès à l'énergie, etc. Dans tous les cas, sont en cause non seulement l'état objectif du postcapitaliste à un moment donné, mais aussi les représentations des gens quand ils font état de besoins dont la couverture ne devrait pas dépendre de l'argent dont ils disposent. La santé et l'hôpital public en donnent des exemples frappants.

Par ailleurs, interviennent les expériences de l'ensemble hétérogène de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives, mutuelles, etc. Ces organisations comportent des traits positifs qui pourraient croître dans un cadre d'ensemble postcapitaliste et participer activement à son développement. Mais ils comportent aussi des traits négatifs dont le dépassement ne serait pas automatique.

Enfin, il faut souligner tout ce qui nous est venu, à l'échelle mondiale et en France, des organisations type ONG et des réseaux de la société civile qui, à

l'exemple d'Attac, ont combattu les idéologies et politiques néolibérales, ont mobilisé, ont fait progresser les causes écologiques, les droits humains, la situation des femmes, etc. Ces apports ont fait vivre l'idée qu'*un autre monde est possible*. Ils constituent un ensemble riche qui, même éclaté, peut nourrir la visée postcapitaliste.

Pour un système économique mixte à dominante postcapitaliste

La visée postcapitaliste ne met pas en cause toute relation marchande. Elle porte sur un système économique mixte, avec une part de relations marchandes liées aux mondes de l'agriculture, de l'artisanat, des petites entreprises, de l'ESS (économie sociale et solidaire des associations, coopératives, mutuelles). Dans une note ultérieure, je présenterai des raisons plus larges de la présence durable de relations marchandes sous condition qu'elles soient subordonnées à une logique dominante autre que celle du capital.

3. Des obstacles culturels à lever

Pour avancer dans la direction qui vient d'être indiquée, il n'y a pas de recette miracle. Un des éléments de solution, parmi d'autres, serait de mener de façon offensive les batailles d'idées sur le terrain de l'alternative systémique postcapitaliste en relation avec diverses expériences.

3.1. Des risques d'interactions barbares entre la catastrophe écologique et des menaces sociétales

Des risques d'interactions barbares entre la catastrophe écologique et les transformations des sociétés se profilent à l'horizon. Dans des pays comme la France, les gouvernements font la preuve de leur incapacité à prendre à la racine les difficultés et les accentuent par leurs politiques. Les fractures sociales et écologiques s'aggravent avec des privilégiés qui font sécession, diffusent une culture du mépris des autres, favorisent par réaction le développement de l'extrême droite et en jouent pour se présenter comme rempart face à celle-ci. Les

diversions xénophobes et racistes participent à ces processus. Des tendances similaires se manifestent en France et dans d'autres pays européens ou sur d'autres continents ainsi en Inde. Le pire peut advenir dans les interactions entre ces tendances et la catastrophe écologique : inégalités extrêmes dans la protection des populations au sein d'un même pays, continents ou pays laissés à l'abandon alors que d'autres sont barricadés contre les mouvements de populations contraintes à l'exil, guerres, régressions généralisées des consciences humaines. Ainsi des chocs écologiques peuvent pousser à la fois à des exacerbations nationalistes et à de nouveaux développements des inégalités au sein des différents pays et dans le monde.

Face à de telles tendances, aux tentations de pactiser plus ou moins avec elles, de jouer un entre-deux très ambigu, il est juste d'opposer les avantages que présente, pour les individus et la société, la mise en œuvre de valeurs d'entraide, de solidarité, de coopération, de partage [19].

La mise en œuvre mondiale d'une telle orientation n'a rien d'évident à notre horizon. Mais la France peut constituer un exemple moteur, chercher systématiquement les coopérations dans le sens indiqué, se mobiliser sur elle-même, car les échelles pertinentes d'action sont variées, par exemple dans l'agroalimentaire, le divers secteurs de la production matérielle, les services interpersonnels, la lutte contre les bulles urbaines de chaleur, contre la pollution, pour la biodiversité.

L'enjeu de cette lutte culturelle de masse ne concerne pas seulement des conditions favorables à des victoires électorales nationales. Cet enjeu concerne aussi, et même plus, les conditions sociales de la réussite de transformations profondes après des victoires électorales. En effet, une telle réussite suppose que la profonde aspiration actuelle des gens à prendre en main leur vie aille jusqu'à l'auto-construction de leurs capacités à intervenir dans les décisions essentielles de production des biens et services, d'organisation de la consommation et des modes de vie. Dans cette bataille culturelle, des difficultés sont à dépasser.

3.2. Des mises en cause incertaines du capitalisme

Une contradiction culturelle

Une contradiction culturelle me semble frappante. Sans être aujourd'hui généralisées, les mises en cause du capitalisme se répandent dans les idées et / ou dans les pratiques, quelle que soit la façon dont ces dernières se représentent à elles-mêmes. Plus ou moins parallèlement, de multiples mouvements sociaux interviennent : Gilets jaunes, actions revendicatives contre les régressions macroniennes, ainsi au sujet des retraites, etc. Mais à ce jour, aucune perspective d'alternative systémique potentiellement majoritaire ne se dessine. Les mises en cause du capitalisme sont souvent confuses et en quelque sorte cantonnées dans un horizon contestataire ou de réalisation locale, restant donc subordonnées à la logique capitaliste d'ensemble. L'idée domine qu'on ne peut pas faire autrement qu'avec le capitalisme quitte à y apporter des amendements et à s'éloigner de sa variante néolibérale. Mais face à la catastrophe en cours et à l'urgence d'une réponse de grande ampleur, un tel éloignement paraît condamné à l'échec.

Des mouvements sociaux sans débouché politique peuvent obtenir des résultats importants comme dans l'exemple des Gilets jaunes : concessions obtenues fin 2018, actuel équilibre instable concernant certaines régressions visées par le macronisme. Mais d'autres graves régressions avancent ainsi sur l'assurance chômage. Les mouvements sociaux sont l'objet de répressions exacerbant le libéral-autoritarisme.

Des obstacles dans la mémoire collective auxquels s'attaquer le plus tôt possible

La décomposition du compromis systémique sur lequel la social-démocratie a vécu et l'écroulement des économies de type soviétique pèsent dans la mémoire collective contre toute perspective de système économique alternatif. Il serait naïf de ne pas s'attendre à des campagnes médiatiques acharnées cherchant à réactiver et à mobiliser de façon caricaturale ces souvenirs contre toute

alternative systémique qui se profilerait. Et de même avec les histoires du Venezuela, de la Corée du Nord, de la Chine jusqu'à son mélange actuel entre ultra-autoritarisme politique, étatisme, et capitalisme. S'y prendre le plus tôt possible dans une affirmation postcapitaliste donnerait du temps pour montrer les différences radicales entre une telle visée et l'étatisme constitutif de toute la tradition social-démocrate depuis le XIX^e siècle et, de tout autres façons, des systèmes de type soviétique ou de la Chine continentale actuelle [20].

Les obstacles précédents se traduisent par une difficulté à réfléchir à une sortie postcapitaliste, à en débattre de façon très large et à agir pour. Les manifestations en sont multiples. En voici des témoignages.

Sur la difficulté à évoquer une sortie du capitalisme

Hors-série a mis en ligne le 16/11/2019 un entretien de Judith Bernard avec Floréal M. Romero qui avait publié un mois auparavant un livre partant de l'écologie sociale de Murray Bookchin. Il est à noter que, lors de la mort de celui-ci en 2006, les Kurdes du Rojava ont déclaré qu'ils œuvreraient à relever le défi de son héritage intellectuel.

Au cours de l'entretien, Judith Bernard raconte que, lors d'une assemblée de Nuit Debout 2016, elle avait proposé à celle-ci de se donner pour objectif de sortir du capitalisme par la démocratie radicale. Les participants ont dit « ... non parce que c'est trop clivant... il faut rester souder tous ensemble... dire cela (sortir du capitalisme), c'est s'aliéner 90 % des gens qui pourraient lutter avec nous... » [21].

À ce témoignage sur la difficulté à envisager une sortie de la domination du capital, il est possible d'en ajouter bien d'autres : par exemple, François Boulo, le 25/11/2019, lors d'un débat organisé par *Le Vent Se Lève* « L'urgence écologique peut-elle unir les forces du changement ? » [22] ou Gaël Giraud, dans l'entretien du 20/11/2019 au *Vent Se Lève* déjà cité, après une critique féroce des comportements des banques, à la question sur la compatibilité du capitalisme avec l'écologie, répond : « Je pense que c'est un faux débat ... ».

3.3. Sur les orientations de la bataille culturelle à mener

Je prends très au sérieux les témoignages précédents qui reflètent des réalités importantes aujourd'hui. Mais s'il est vrai qu'il y a incompatibilité entre le capitalisme et une écologie d'intérêt général, le seul constat de ces réalités risque de faire obstacle à la réflexion et l'action. Je chercherai à prendre ces réalités autrement. Celles-ci me paraissent inciter à une bataille culturelle tenace sur les transformations profondes à opérer face à la catastrophe écologique. Il s'agit de ne pas être désarmés devant les adversaires à combattre. Il s'agit de favoriser l'auto-construction par les gens de leurs capacités à intervenir dans les décisions et dans leur mise en œuvre à tous les niveaux.

La bataille culturelle n'est pas à mener n'importe comment en répétant « sortir du capitalisme » comme un mantra. Tout d'abord, il faut indiquer et répéter qu'il s'agit d'aller vers une économie mixte à dominante postcapitaliste. Ensuite, sans prétendre écrire l'avenir, en étant complètement ouvert à l'imprévu, à l'événement fortuit, il serait nécessaire de concrétiser le futur désirable avec des mesures symboles fortes et pertinentes. Enfin, je partage l'idée que la référence postcapitaliste ne devrait pas être un préalable, un obstacle, pour une alliance qui se constituerait dans une fédération populaire ou un front populaire écologique. Mais, pour ne pas aller dans le mur, cette alliance devrait comporter une ou des organisations promouvant clairement une sortie postcapitaliste, animant le débat public à ce sujet, et préparant à affronter d'inévitables confrontations

avec les forces actuellement dominantes. La proposition postcapitaliste pour une issue en France à la catastrophe écologique en cours constituerait une identité forte pour une ou des organisations. Celles-ci choisiraient ainsi de façon offensive un élément essentiel de l'ordre du jour des idées.

En guise de conclusion provisoire

Il n'est pas question, ni aujourd'hui, ni demain, d'avancer une description figée d'un système alternatif. Celui-ci murirait à l'expérience des luttes et des réalisations même très limitées et qui s'étendraient à des parties croissantes de la population. Ses grands traits dépendraient de la chronique à venir des chocs écologiques, des évolutions internationales et des questions complexes que celles-ci soulèveraient. Ils seraient inséparables de la configuration des forces qui s'allieraient pour l'entraide, l'émancipation humaine, et une écologie d'intérêt commun. Ils seraient aussi inséparables du contenu du processus d'alliance : expérimentations et réalisations à diverses échelles avant et après l'accession au pouvoir politique national, conjonction du vote et de très larges mouvements de masse, degré et formes d'implication directe des citoyens, etc. Le processus de l'alliance en question est aujourd'hui imprévisible. Cela n'empêche pas, pour contribuer à la bataille culturelle nécessaire, de proposer des pistes sur le contenu de l'alternative postcapitaliste. Je souhaite que de telles pistes soient développées ultérieurement dans un travail collectif.

Lille, le 1^{er} février 2020

Notes

[1] - Dominique Auverlot, 2017, « Comment prévenir les crises systémiques et les *stranded assets* (actifs échoués) liés aux risques climatiques ? ». *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 88, no. 4.

- Gaël Giraud, 20/11/2019, « [Les banques sont intrinsèquement hostiles à la transition écologique](#) ». *Le Vent se lève*.

- Pour situer cette question dans le cadre de l'histoire des énergies et de leurs déterminants économiques,

sociaux, politiques, voir : Jean-Baptiste Fressoz, le 1^{er} octobre 2018, *Le Média*, « [Transition, piège à con ?](#) »

[2] Commissariat général au développement durable, septembre 2019, [Chiffres clés de l'énergie. Édition 2019.](#)

[3] - Guillaume Pitron, 2018, *La guerre des métaux rares*. Les liens qui libèrent. Et le 18 décembre 2019, « [L'enfumage de la transition écologique ?](#) ». *Thinkerview*.

- Voir aussi Jean-Baptiste Fressoz, vidéo citée, entre 59 : et 1:02:45.

[4] Ghislain De Marsily, 2018, « [Risquons-nous d'avoir une pénurie d'eau ?](#) ». *Encyclopédie de l'Environnement*.

[5] La vidéo A, [Jérôme Fritel](#), 17-12-2019, résumé très clair de B.

La vidéo B, 2018, « [Main basse sur l'eau](#) » en Australie et Californie.

Ces vidéos font partie d'un ensemble de sept documentaires actuellement disponibles en VOD sur Arte.tv sous le titre « [La Ruée vers l'or bleu](#) ».

[6] Satoko Kishimoto, Emanuele Lobina and Olivier Petitjean, 2015, [Our public water future. The global experience with remunicipalisation](#). TNI et alii.

[7] Gabriel Amard, 2013, *La guerre de l'eau*. Éditions Bruno Leprince.

[8] François-Xavier Devetter, Florence Jany-Catrice, Thierry Ribault, 2015 (2^e édition), *Les services à la personne*. La Découverte.

[9] Pour une vue large de la question abordée ici, voir le chapitre 9 « Attention : carbone vivant » p. 177-204 de Christian de Perthuis, 2019, *Le tic-tac de l'horloge climatique*, De Boeck Supérieur.

[10] Christian de Perthuis, op. cit., p. 189, 249, 277, et p. 296 pour la dimension territoriale fine.

[11] Pour une évaluation à discuter des besoins de financement des 'investissements matériels climat', voir Hadrien Hainaut, Maxime Ledez, Ian Cochran, [Panorama des financements climat. Édition 2019](#). I4CE.

[12] Benoît Borrits, 12 novembre 2019, « [Thomas Piketty : non, l'idéologie n'explique pas tout](#) ». *Blog économie.org*.

[13] Paul Boccara, 1973, *Études sur le capitalisme monopoliste d'État, sa crise et son issue*. Éditions sociales.

[14] {} Dans une note ultérieure, je m'attacherai à des aspects non abordés ci-dessus, dont « le capitalisme vert ». À ce dernier sujet, il est déjà possible de lire une tribune d'Ivar Ekeland et Julien Lefournier, « L'obligation "verte" est une tentative pour faire croire qu'on fait quelque chose alors qu'on ne fait rien ». *Le Monde*, 21/05/2019.

[15] Dominique Perrin, « [Les liens qui libèrent, éditeur engagé](#) », *Le Monde* du 12/01/2018.

[16] - Elinor Ostrom, 2010 (trad. de l'original de 1990), *La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck. Elinor Ostrom reçut le prix dit Nobel d'économie en 2009.

- Sur les communs, voir notamment les articles d'un ouvrage-dictionnaire de 1240 pages très serrées : Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld, 2017, *Dictionnaire des biens communs*. Paris. PUF. Le titre affichant les 'biens communs' est réducteur relativement au contenu. Il est le fait de l'éditeur pensant qu'il favoriserait ainsi la diffusion.

[17] Voir en particulier Jean Vigreux, *Histoire du front populaire*, Tallandier, 2016,.

Et Michaël Fœssel, *Récidive 1938*, PUF, 2019,.

[18] Pour saisir les différences entre 1936 et 1945, voir Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion. 1932-1952*, Tome II. Imprimerie nationale, 1991.

[19] Pablo Servigne et Gauthier Chapelle, *L'entraide. L'autre loi de la jungle*. Les Liens qui libèrent, 2017.

[20] Lucien Sève, 2019, *Le communisme ? Penser avec Marx aujourd'hui. Tome IV, première partie*. La Dispute. Voir notamment ses analyses méticuleuses sur les différences radicales entre le communisme de Marx et les systèmes de type soviétique ou l'étatisme social-démocrate, voir de même les explications proposées de la falsification stalinienne de Marx.

[21] [À partir de 1:02:40](#).

[22] [À partir de 48:41](#).

Reforestation et changement d'agriculture, des clefs pour la rupture

vendredi 3 avril 2020, par [Daniel Hofnung](#)

Les plantes représentent la part essentielle de la biosphère. Elles en formeraient 82 % de la masse, mesurée en tonnes de carbone. Les bactéries, archées+protistes en représenteraient respectivement 13 % et 2 %, les champignons 2 % [1].

C'est pourtant elles, qui avant que l'homme ne vienne tout perturber, avaient créé, puis maintenu, l'état de notre planète.

Le cycle du carbone et de la vie : la longue construction d'un système auto-régulé

Un retour très en arrière est nécessaire. La naissance de l'actuelle régulation est issue du long processus de la vie, apparue lors de l'archéen (entre 3,9 et 2,5 milliards d'années avant notre époque), à partir des « briques » (acides aminés...) nées à l'époque précédente (4,5 à 3,9 milliards d'années) peu après la formation de la Terre. Les premiers organismes vivants ont puisé l'énergie du soleil, parfois de la terre (sources chaudes) pour se développer, à partir de carbone et d'hydrogène principalement. Ceux-ci étaient disponibles dans les premiers environnements terrestres et ont été utilisés par les premières cellules vivantes pratiquant la photosynthèse.

Plus tard eut lieu le premier grand changement avec l'arrivée de l'oxygène, puisqu'il n'y avait pour ainsi dire plus d'hydrogène (ou de sulfure d'hydrogène H₂S) disponible, la vie a dû trouver l'hydrogène ailleurs : les cyanobactéries [2] ont cassé les molécules d'eau pour l'extraire et fabriquer les glucides, tout en rejetant ce qui restait : l'oxygène. C'est l'origine, il y a deux milliards d'années, du premier « holocauste » [3], car l'oxygène, très corrosif, a détruit bon nombre de cellules vivantes, tandis que d'autres prospéraient. L'atmosphère, mélange de différents gaz, s'est stabilisée progressivement à 21 % d'oxygène.

Le vivant a, en évoluant, créé des mécanismes qui maintenaient ce taux favorable à la vie, avec des oscillations autour de l'état d'équilibre optimum. Le cycle du carbone (qui est aussi un cycle de la matière vivante) s'est mis en place : parmi les organismes vivants, certains se développaient en créant de la matière organique (algues, végétaux) et fabriquaient de l'oxygène à partir de l'énergie du soleil, d'autres dégradaient cette matière organique morte (bactéries, champignons), en émettant pour la plupart du CO₂ ou du méthane.

La grande innovation de l'évolution a été ensuite la naissance des cellules avec noyau (eucaryotes), qui ont intégré d'autres organismes autrefois indépendants pour assurer certaines fonctions (les mitochondries pour gérer l'énergie, les chloroplastes pour la photosynthèse dans les plantes) : la coopération se révélait un moteur essentiel de l'évolution, en créant de nouveaux organismes complexes par symbiose d'entités existantes [4].

La première trace de spores de champignons et de plantes date d'environ 460 millions d'années. Acariens, araignées, collembolles, millipèdes et nématodes se multiplièrent dans ces formations végétales. Des champignons, par des acides sécrétés, ont dissous les substrats minéraux du sol, tandis que d'autres décomposaient la matière organique morte, constituant la couche de sol dans lequel les plantes vasculaires [5] se sont ensuite développées [6].

La naissance des végétaux multicellulaires a entraîné l'élévation du rendement de la photosynthèse, avec leur croissance en hauteur (avec les tiges puis les troncs), ce qui a multiplié les surfaces exposées à la lumière (feuilles des arbres). Cela a signifié aussi l'apparition de la lignine, dans les tiges et les troncs, que des bactéries ou des champignons ne savaient pas dégrader. Le bois pourrait dater au moins de 407 millions d'années. Le bois mort s'est alors accumulé et il s'est alors constitué au cours des millénaires d'énormes stocks de carbone sous une forme non organique : le charbon de l'ère carbonifère (345-290 millions d'années) et la majorité des stocks d'énergie fossile que nous utilisons actuellement.

Est apparue, ensuite, après probablement une mutation chez un champignon qui savait découper la cellulose, une enzyme capable de décomposer la lignine, donc de transformer le bois en humus, ce qui arrêta la formation de gisements de lignite puis de houille par fossilisation du bois [7]. C'était « une modification cruciale du cycle du carbone forestier » [8].

Ainsi s'est constitué un système vivant complexe, fait aujourd'hui de multiples associations d'organismes différents qui coopèrent et se complètent :

Des champignons, dont les réseaux de filaments (mycorhizes) vont profondément dégrader le socle minéral et procurer les sels minéraux aux plantes, ou même véhiculer de l'eau existant en profondeur pour l'amener aux racines des plantes. D'autres en association avec une quantité de micro-organismes ou d'organismes plus grands (lombrics) dégradent la matière organique et la recyclent. Dans les légumineuses (vesce, pois, luzerne... et aussi acacia), la symbiose d'une bactérie avec des cellules des racines de la plante (à tel point qu'elle s'insère dedans) se traduit par l'apparition de nodosités qui fixent l'azote, utilisé par la plante pour fabriquer des acides aminés [9].

L'association entre plantes et réseaux de mycorhizes a donc été une des bases de la vie primitive et... elle existe toujours avec des mécanismes similaires et permet le développement des systèmes vivants. Au sein de cycles, les déchets décomposés deviennent

des ressources pour le cycle suivant, l'oxygène est absorbé par la plupart des êtres vivants pour en tirer de l'énergie, tandis que certains le produisent par la photosynthèse. La régulation de ces cycles s'est constituée peu à peu au cours de l'évolution et a abouti à un système qui créait la matière organique puis la dégradait, qui générait de l'oxygène d'un côté, du gaz carbonique de l'autre. Ce système s'est auto-entretenu et a assuré sa propre reproduction, avec des oscillations (glaciations liées à des cycles astronomiques).

C'était compter sans un « gèneur », l'homme, qui, d'abord a défriché et déforesté d'énormes surfaces pour pratiquer l'élevage et l'agriculture, ce qui a modifié les milieux naturels – nous le verrons plus loin. Il a sélectionné des céréales, légumes, fruits, animaux pour les produire en quantité et se nourrir, puis, plus récemment, il a cherché à en tirer des rendements maximum et les a marchandisés à la recherche de profits élevés.

Il a cru pouvoir substituer aux cycles naturels du carbone et de l'eau l'usage d'une agriculture artificielle, basée sur des ressources fossiles (azote fabriqué par les usines et non plus capté par des plantes qui savent le faire, phosphates exploités dans des mines ; alors que le vivant sait souvent se les procurer, en recyclant l'urine des animaux qui contient aussi d'autres minéraux et de l'azote, ou par les mycorhizes descendant sur le socle minéral).

C'est une conception « bello-mécaniste » (suivant l'expression de Matthieu Calame [10]) de l'agriculture qui a triomphé : la nature est une machine et pour tout lui procurer les techniques issues de la guerre sont utilisées : nitrates des engrais azotés issus des explosifs, insecticides pour « tuer les nuisibles » issus des gaz de combat [11].

Les cycles du vivant qui permettaient à la matière organique de se recréer à partir de matière organique morte (compost, fumier, dégradation sur place d'anciens couverts végétaux...) ne sont plus respectés. Le taux de matière organique dans le sol, l'humus qui permet la fertilité des sols chute de manière continue. Il a été plus que divisé par 2 depuis les années 1950 en France : autour de 4 % à l'origine,

il chute dans les sols céréaliers en agriculture conventionnelle à 2 %, voire 1,5 % ou moins. En maraîchage, c'est analogue. J'ai moi-même, lors d'une formation « sols vivants » [12], entendu le témoignage d'une hortultrice en bio du département de la Manche qui a parlé d'une exploitation voisine, en conventionnel, où le taux d'humus était tellement bas que faute d'humus les collemboles (vers de taille millimétrique qui dégradent la matière organique) creusaient des galeries dans les carottes ! Dans les forêts, l'exploitation industrielle compromet gravement la formation naturelle de l'humus.

Les lombrics qui permettent le recyclage des matières mortes dans les turricules qu'ils laissent à la surface sont en chute libre : leur nombre est divisé par 10 voire 20 dans les terres de grande culture [13]. Or ils sont essentiels : leurs galeries aèrent le sol et facilitent le développement des racines. Leur mucus stabilise leurs galeries. À une échelle plus fine, des bactéries assemblent les particules du sol, tandis que des champignons avec leurs réseaux de filaments sécrètent leur propre colle, la glomaline, ce qui forme les micro-agrégats. Tous ensemble, ils participent à la fois à l'aération du sol et à sa stabilité [14].

Tous ces processus, à un niveau plus ou moins important, sont perturbés par l'agriculture conventionnelle actuelle : les sols, qui devraient comporter 50 % de vides remplis d'air ou d'eau en cas de pluie, sont de plus en plus compacts, voire se couvrent d'une « croûte de battance » qui favorise le ruissellement et empêche la pénétration de l'eau des orages.

Quand on évoque la chute de la biodiversité, on pense aux ours blancs, aux phoques, aux oiseaux et aux abeilles. C'est oublier une grande extinction dont les conséquences sont bien plus dramatiques, celle des vers de terre et, dans une moindre mesure, des nématodes, collemboles, acariens, champignons du sol avec leurs réseaux de filaments, des petits arthropodes qui font la différence entre un sol mort, assisté à coups de chimie, et un sol vivant qui se régénère à chaque cycle de culture... et qui, en plus, stocke du carbone au lieu d'émettre des gaz à effet

de serre.

Or, c'est cette vie dans le sol qui a permis au système vivant de se développer. Doit-on continuer à l'éliminer – ou la perturber – sachant que nous ne savons pas faire ce que font les mécanismes de la nature, le faisons bien plus mal et menons les écosystèmes à la catastrophe ?

Redonner du carbone au sol (sous forme d'humus), c'est aussi lui redonner sa capacité à stocker de l'eau dans ses vides, donc c'est augmenter la résilience des cultures et leur permettre d'affronter la sécheresse. 1 % de carbone en plus (équivalent à 2 % de matière organique), c'est une capacité de stockage d'eau de 190 m³ par hectare [15], et c'est aussi une plus grande humidité moyenne du sol.

La baisse constante des rendements agricoles, l'épuisement des sols, la dégradation des cycles du vivant en leur sein, prouvent qu'il n'y a pas de choix pour le monde à venir : il faut changer d'agriculture, engager à grande échelle une restauration des sols, arrêter au plus vite l'agriculture chimique – ce qui ne veut pas dire d'un seul coup, car rien ne peut se faire sans les agriculteurs [16]. Les lobbies des pesticides ne doivent plus dicter la politique agricole, si on veut la rupture.

Des solutions existent : l'agriculture biologique, bien sûr, mais aussi la permaculture, très intensive en particulier pour les fruits et légumes. Si celles-ci utilisent encore des méthodes de l'agriculture conventionnelle (labour, sols nus après les récoltes...) mais sans chimie, leur rendement est évidemment moins élevé. C'est pourtant ainsi que sont faites les comparaisons au niveau agricole.

Les méthodes doivent être différentes : plantation d'arbres (agroforesterie) et de haies dans les cultures et les prairies, non-labour (pas forcément systématique), cultures alternées ou associées avec des légumineuses, écrasement par roulage de plantes intermédiaires pour enrichir naturellement le sol, enrichissement du sol par compost et fumier... En milieu tempéré, les dépenses sont beaucoup moins importantes, mais les gains le sont aussi. En milieu tropical, les systèmes alternatifs ([l'agriculture](#)

[syntropique](#) qui est une forme intensive d'agroforesterie) peuvent obtenir des résultats très supérieurs à l'agriculture conventionnelle, sans détruire l'état des sols, mais au contraire en l'améliorant considérablement avec des forts taux de matière organique et une absence de pollution chimique. L'ensemble des cycles naturels de l'eau et du carbone sont restaurés, tout en produisant une alimentation saine et de qualité.

Il existe donc aujourd'hui une alternative agricole qui permet la reproduction et l'amélioration des milieux naturels, qui respecte les cycles du vivant et qui est favorable au climat (augmentation de l'eau stockée dans le sol et de l'humidité du sol, croissance de l'évapotranspiration par la présence d'arbres et d'arbustes dans les cultures et les prairies ou autour d'elles, captage du CO₂ dû à l'activité humaine). Cette agriculture peut même faire mieux que l'agriculture du XX^e siècle qui savait alterner les cultures et utiliser les légumineuses, pratiquait la polyculture associée à l'élevage, utilisait les haies, mais labourait [17], ne connaissait pas l'agriculture associant les cultures sur le même terrain, ne savait pas bien utiliser la lutte biologique contre les nuisibles, n'avait qu'en partie compris l'apport des arbres.

En Amérique du Nord, l'agriculture régénérative « [regenerative agriculture](#) » représente un courant en plein développement, dont l'un des fondateurs est IFOAM International ([Organisation internationale de l'agriculture biologique](#)) et l'un des membres [Rain for Climate](#) (réseau sur l'eau et le climat basé en Slovaquie) d'où proviennent certaines des références citées ici.

Ils se sont en particulier associés à [l'initiative 4 %](#) qui visait, en changeant les méthodes agricoles, à stocker 0,4 % de carbone dans le sol chaque année sous forme de matière organique, ce qui tout en régénérant les sols y stocke du carbone et réduit le taux de CO₂. [18]

En France, « [Pour une agriculture du vivant](#) » représente cette mouvance de l'agriculture régénératrice, et on peut citer aussi [l'Association française d'agroforesterie](#).

L'important ici est qu'en régénérant les sols, on assure aussi le bon déroulement du cycle de l'eau (sols stockant plus d'eau, peu de ruissellement, plus de résilience).

Le cycle de l'eau et le rôle essentiel des forêts

Pour installer l'agriculture, il y a environ 10 000 ans, il a fallu détruire des forêts et des habitats naturels. Depuis les débuts de notre civilisation, ce sont 46 % des forêts qui ont disparu. [19]

Les forêts participent aux cycles naturels et contribuent à réguler l'environnement, tel qu'il s'est développé au cours de l'évolution. Jusqu'au XVIII^e siècle, l'action de l'homme n'a pas mis en cause la régulation générale de l'environnement [20], même si, localement, elle a pu ne plus fonctionner, causant la chute ou le dépérissement de civilisations (Croissant fertile devenu désertique, chute de l'empire Maya).

L'arbre joue un rôle clef dans la régulation de la température. Une étude faite dans l'Idaho (USA) donne des températures maximum au sol après une coupe à blanc de forêt de 70°, de 50° dans le cas d'une coupe à 50 % et de 34,4° sans coupe [21]. Une autre étude, sur les températures dans la couche supérieure du sol dans une taïga d'épicéas, montre qu'il faut attendre 18 ans de repousse pour que la plupart des températures extrêmes disparaissent et 35 ans pour retrouver une bonne élimination des températures extrêmes, chaudes ou froides [22]. La forêt joue donc un rôle de régulateur de la température en éliminant les températures extrêmes : comment ?

C'est l'évapotranspiration des arbres qui joue ce rôle. L'humidité s'évapore sur les feuilles, libérant la chaleur latente de condensation, ce qui produit une baisse de température. Lorsqu'il pleut, cette chaleur est restituée dans les nuages grâce à la condensation : l'arbre se comporte donc comme un climatiseur dont le condenseur serait en haut des nuages (là où la vapeur d'eau commence à se condenser pour former les gouttelettes d'eau). Le cycle de l'eau est formé de l'évaporation, la formation des nuages, suivie de la

pluie, soit infiltrée, soit absorbée par les plantes, soit qui ruisselle pour aller finalement à la mer. Une partie des nuages ira vers la mer, les autres donneront de la pluie sur les continents, parfois relativement localement. Enfin, une partie des nuages de la mer iront produire la pluie sur les continents [23].

Ce sont les nuages provenant des terres qui sont particulièrement intéressants pour la reproduction des écosystèmes : si une forêt est suffisamment grande (en fonction en particulier de la vitesse moyenne du vent), une partie de son évapotranspiration alimentera les pluies sur cette même forêt, ce qui garantira sa pérennité. Une taille de 1000 km dans tous les sens remplirait cette condition.

Cette forêt peut alors servir de base de départ pour la reforestation de zones voisines [24]. Mais l'inverse peut aussi se produire.

Le cas de la forêt amazonienne est significatif : sur sa partie est surtout, de larges zones ont été en partie déforestées pour faire de l'élevage ou diverses productions agricoles (soja, maïs) destinées surtout à l'exportation. L'air y est devenu plus sec, amenant une mortalité plus forte des arbres et une vulnérabilité au feu, comme on l'a vu récemment. La forêt perd sa capacité à stocker du carbone, la saison sèche devient chaque année plus longue. Après des incendies, un processus de « savanisation » se met en place. Auparavant, avec la « pompe biotique », les nuages de l'Océan Atlantique étaient attirés vers la forêt par les colonnes d'air humide s'élevant au dessus, augmentant encore la pluviométrie : c'était le phénomène des « fleuves aériens de vapeur d'eau » venant de la forêt et contribuant au climat humide de toute l'Amérique Latine, à l'est de la Cordillère des Andes.

Si la sécheresse s'installe à l'est de la forêt, les vents s'inverseront, viendront des terres et non plus de l'océan et [le chemin vers la désertification de l'Amazonie sera ouvert](#). [25]

La même démarche, appliquée à la forêt sibérienne qui borde deux océans, l'Arctique et le Pacifique, montre que la forêt génère des basses pressions

attirant l'humidité maritime qui contribue, avec les autres grandes forêts d'Europe orientale, au climat de toute l'Europe et à ses précipitations. Une déforestation importante a eu lieu en Russie, pouvant amener des températures élevées, le pouvoir régulateur de la forêt ayant disparu en partie. La « pompe biotique » ne peut alors plus fonctionner, l'air descend dans les zones sèches déforestées et s'élève dans les régions proches de l'océan, anormalement chaudes ; toute l'humidité évaporée retombe alors sur les zones voisines plus froides : ceci pourrait expliquer les grandes inondations de 2010 sur tout le bassin du Danube et autour [26].

Une étude de la hausse des températures constatées au sol et en haut des arbres à cause de la déforestation a été menée en 2010 par Petra Hesserlová et Jan Pokorný dans la forêt Mau du centre du Kenya, où une déforestation extensive sur 20 ans avait causé des modifications du climat et de l'hydrologie ; l'hypothèse selon laquelle la déforestation amenait une baisse de l'évapotranspiration des arbres a été confirmée, avec le déclin des précipitations, le bas niveau de l'eau dans les lacs et la baisse de débit des rivières. Les mesures de températures sur les zones de forêt originelle conservée, les zones de plantation de café, les zones de céréales et les sols nus montrent une température de plus en plus élevée, la plus froide étant celle des zones de forêts. La déforestation a eu une conséquence : un barrage sur la rivière Sondu Miriu pour la production d'électricité avait été achevé en 2007 et n'a jamais atteint la production prévue à cause de l'écoulement très bas. L'investisseur japonais a arrêté la construction du second barrage prévu et a fait un procès au gouvernement kényan pour avoir fourni de fausses informations sur le débit. Le premier ministre a alors déclaré que 1000 km² de forêt avaient été illégalement coupés en 10 ans, la forêt a été fermée et 200 000 personnes en ont été chassées pour restaurer la forêt [27].

Cet exemple, extrême, montre les conséquences que peut avoir la déforestation et, par contraste, le rôle essentiel de régulation du climat joué par la forêt, en particulier par les forêts de grande taille : humidification de l'air, rafraîchissement de la température et élimination des températures

extrêmes. La pérennité de ce rôle est assurée si la forêt est dans son état originel et si elle borde – ou est au voisinage – d'un océan. Cette caractéristique est de moins en moins assurée pour les deux principales forêts du globe : l'Amazonie et la Sibérie. Or les deux ont été touchées récemment par des violents incendies.

Les grands déserts actuels sont des lieux où des forêts ont existé dans un lointain passé : Australie, Sahara, Arabie. L'élimination de la forêt côtière par l'humanité a eu souvent pour conséquence la désertification de la région entière. Un processus analogue débute sans doute dans les deux grandes forêts du globe, avec des conséquences qui pourraient aller jusqu'à une désertification globale [28].

La forêt joue ainsi un rôle essentiel dans le cycle de l'eau et sa rupture, suite à la dégradation des forêts, amène directement le réchauffement climatique. Les forêts apparaissent comme le régulateur essentiel du climat de la planète.

Une question de paradigme

Les auteurs de « Biotic regulation of the environment » proposent une vision totalement nouvelle : partir non du problème du réchauffement climatique, mais de la perte des régulations naturelles de l'environnement qui se sont créées au cours des milliards d'années de l'évolution. La rupture du cycle naturel de l'eau (à travers l'évaporation, la formation des nuages) est centrale. La dégradation progressive des forêts depuis le début de l'ère industrielle apparaît comme une cause essentielle du début de la perturbation du climat. Elle a commencé avec l'industrie (au milieu du XVIII^e siècle), a marqué un arrêt avec le processus de reforestation mondiale qui a suivi le début de l'exploitation massive des énergies fossiles à la fin du XIX^e siècle, et l'arrêt de l'usage général du bois comme énergie [29]. La plantation de forêts avait alors été massive tant aux États-Unis qu'en Europe (nombreux exemples en France : Mont Aigoual, Haute-Provence, puis Landes) ou en Russie. À l'époque, les énergies fossiles ont donc joué un rôle de transition, permettant pendant près d'un siècle de

moins détruire la biosphère pour alimenter la croissance, et cela aurait retardé d'autant le changement climatique

	Paradigme conventionnel	Changement de paradigme
1 Principales substances à effet de serre	Eau et CO ₂	Eau et CO ₂
2 Pourquoi le climat terrestre est-il stable?	Pas une question prioritaire en science de l'environnement (« on ne le sait pas et on n'a pas besoin de savoir »)	Le climat terrestre est stable tant qu'il est régulé par des écosystèmes naturels non perturbés sur les continents et les océans ; sa stabilité est un problème scientifique clé
3 Principale cause du réchauffement climatique	Les émissions de CO ₂ dues à la combustion des carburants fossiles.	Rupture du régime de l'eau sur la planète (évaporation, nuages) dû à la dégradation des forêts naturelles au 20 ^{ème} siècle.
4 Comment combattre le réchauffement climatique ?	Réduire le taux de CO ₂ atmosphérique par tous les moyens possibles.	Restaurer les forêts en tant que régulatrices du climat (voir point 2)
5 Biocarburants	Une solution possible pour combattre le réchauffement climatique	Un suicide écologique à l'échelle de la planète : l'extension des terres agricoles accélère la dégradation des forêts (voir point 3)
6 Usage des carburants fossiles et des compagnies pétrolières et charbonnières	Mot du monde, responsable de l'accumulation de CO ₂ et de la perturbation climatique	Possible savoir du monde (si la population n'avait pas commencé à utiliser les énergies fossiles à la fin du 19 ^{ème} siècle, toutes les forêts auraient été éliminées il y a longtemps et un effondrement général du climat s'en serait suivi, voir point 3)
7 Chances d'inverser le changement climatique	Nulles : l'économie moderne est basée sur les ressources fossiles ; malgré tout le battage médiatique, la consommation de carburants fossiles ne fait que croître	Réelles : il est possible de stopper la dégradation des forêts et de débiter leur régénération, dans la mesure où le secteur forestier joue un rôle mineur dans l'économie générale (et peut être supprimé pour un coût relativement bas)

Il n'est pas question ici de nier l'existence de l'effet de serre ou le réchauffement climatique : cela est bien documenté par la communauté scientifique, notamment avec le GIEC et ses rapports. Mais le fait que le lien entre taux de CO₂ et réchauffement soit établi et qu'il ait été la base de tout le travail du GIEC n'est pas la preuve qu'il s'agit de l'origine du problème. L'effet de serre menant au réchauffement existe bien, mais l'évapotranspiration des arbres peut le compenser efficacement, le refroidissement lié à celle-ci pouvant plus que supprimer le réchauffement. Ce « mécanisme de compensation des émissions » pourrait les absorber totalement et même, en quelques décennies, permettre de revenir à l'atmosphère pré-industrielle. Il en est de même de l'agriculture qui pourrait, elle aussi, stocker de grosses quantités de carbone, tout en restaurant la fertilité perdue des sols. Mais la clef de la démarche n'est pas là : elle est de partir de la *remise en fonction des régulations naturelles de l'environnement*, détruites en grande partie par notre civilisation.

Évidemment, réduire les émissions de gaz à effet de serre réduit le réchauffement climatique. Mais l'axe de la nouvelle démarche n'est pas là : retrouver les régulations naturelles de l'environnement est tout à fait possible en stoppant radicalement toute déforestation, en commençant à restaurer les forêts naturelles endommagées dans leur état initial et en engageant un programme massif de reforestation, pour que les forêts soient à nouveau à même de jouer leur rôle régulateur du climat, à travers le cycle de l'eau.

Ce qui a été détruit peut, si on agit assez vite, être refait.

Un exemple avec la forêt pluviale atlantique du Brésil : elle allait jadis, au bord de l'Atlantique, sur une profondeur variable, de la frontière de l'Argentine et du Paraguay jusqu'à l'État de Rio Grande do Norte (pointe est du continent) et occupait 1 million de km² (2 fois la France !), le Brésil en ayant 8,5 millions. Il reste moins de 8 % de cette forêt, les zones déforestées sont occupées par 60 % de la population du pays et produisent 70 % du PNB. S'il n'est guère question actuellement de les reforester, des morceaux peuvent l'être et devenir des forêts durables. Lorsque le photographe Sebastiao Salgado a hérité de son père d'un grand ranch de 700 ha (7 km²) devenu sinistré à cause du ravinement et où le bétail restant était dénutri, sa femme Lélia Wanick et lui ont décidé de replanter la forêt. Ce sont 2 500 000 arbres de 300 espèces qui ont été plantés depuis 1999. La forêt est revenue, 8 sources coulent à nouveau avec un débit de plus de 20 l/s en saison sèche. [Un écosystème stable](#) s'est recréé avec des animaux, dont certains en voie de disparition qui sont venus s'installer spontanément. Son nouvel objectif est d'aller plus loin avec le projet « Olhos de Agua » : 100 millions d'arbres dans la région pour faire rejaillir 370 000 sources.

Pour répondre au changement climatique, l'idée de recourir à une plantation massive de forêts fait son chemin.

Des initiatives régionales existent comme AFR100 (Initiative africaine de restauration des forêts) qui vise 100 millions d'hectares de forêt restaurées d'ici 2030. Sur ce total, l'Éthiopie s'est engagée à planter 15 millions d'hectares, soit plus que sa surface forestière actuelle (13 millions d'hectares). Les forêts y étaient passées de 40 % de la surface du pays forêts à l'origine à moins de 4 %, et l'objectif national pour octobre 2019 était de 4 milliards d'arbres plantés. Le 29 juillet, 350 millions d'arbres ont été plantés en une journée. [\[30\]](#)

Une province du Pakistan, le Khyber-Pakhtunkhwa (KP) a réalisé le « billion tree tsunami » (Tsunami d'un milliard d'arbres) avec la plantation de 300 millions

d'arbres de 42 espèces, 150 millions de plants confiés à des particuliers et 730 millions de repousses en forêt permises. Dans les vallées du Swat, des pans de montagne avaient été mis à nu lors de la présence des talibans, qui sont désormais tapissés de plantes avec [d'innombrables conifères en devenir](#). Cette région, gouvernée par l'opposition, est hélas une exception dans le pays.

Ces opérations d'ampleur restent hélas limitées à quelques pays.

Une sorte de course de vitesse est enclenchée : d'un côté, des pays souvent parmi les plus pauvres de la planète s'engagent dans la restauration de leurs forêts d'origine après avoir constaté les effets dramatiques pour la population et le climat de leur disparition. D'autres pays s'engagent, eux dans la voie inverse, accélérant la destruction des milieux naturels pour des raisons mercantiles.

Le rôle essentiel de la forêt est sous-estimé. À travers la forêt, le système global de la vie sur Terre, fruit d'une évolution de milliards d'années assure sa stabilité et la destruction de la forêt amène des désordres croissants. Les forêts, à travers l'analyse basée sur le CO₂, sont considérées comme des « puits de carbone ». Mais elle sont bien plus que cela :

« Les forêts représentent un des types d'écosystème les plus productifs rencontrés dans la biosphère. Lorsqu'elles ne sont pas perturbées, elles procurent la part la plus importante de la régulation biotique des milieux naturels » [\[31\]](#). L'exploitation actuelle des forêts menant à la dégradation complète des ensembles forestiers sur les grands territoires encore couverts de forêts s'apave complètement la régulation biotique de l'environnement sur tous les continents [\[32\]](#).

La déforestation de l'Amazonie a une influence sur le climat de l'Amérique latine, mais aussi sur celui des USA ou du Mexique. Celle de la Sibérie joue sur celui de l'Europe et d'une partie de l'Asie. Au cours de l'histoire de l'humanité, la déforestation a déjà eu la désertification pour conséquence. Elle peut l'avoir à nouveau. « La stabilité de l'environnement général est fonction de l'état du biota naturel sur Terre. Le

biota naturel apparaît être un puissant stabilisateur s'il est intact et un puissant déstabilisateur s'il est perturbé » [33].

Ainsi, même si on arrivait à stopper l'usage de combustibles fossiles, ces déséquilibres continueraient puisqu'ils sont liés à la destruction de milieux naturels et non au taux de CO2 dans l'atmosphère. [34]

La reconnaissance du rôle essentiel de la forêt existe de plus en plus parmi les milieux scientifiques ; une étude indique que la reforestation permettrait « d'inverser les tendances actuelles d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre provenant de la combustion de combustibles fossiles et de la destruction des forêts, et de les réduire à zéro » [35].

La nécessité d'une reforestation massive est mise en avant, dans le cadre de la compensation des émissions de gaz à effet de serre. Les auteurs d'une étude, publiée dans la revue *Science*, proposent de planter 1 200 milliards d'arbres. Jean-François Bastin et Thomas Crowther ont calculé que ceux-ci pourraient absorber les 2/3 des 300 gigatonnes de carbone émis depuis les années 1800, ce qui prendrait de 50 à 100 ans. Alors qu'il a existé 5 800 milliards d'arbres sur Terre, il n'en reste plus que 3 000 milliards environ. En replanter « [1 200 milliards serait un compromis suffisant pour réguler le climat](#) ». Ils ont même localisé les futures forêts possibles, là où il y a des surfaces sans arbres hors des cultures de céréales, en particulier au Royaume-Uni, en Écosse et en Europe centrale, mais aussi en Amérique du Nord et en Australie [36]. Ils citent aussi le Massif Central en France.

Sur la base du rapport du GIEC suggérant que l'accroissement des forêts de 1 trilliard d'arbres sera

nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° d'ici 2050, les auteurs d'une étude ont évalué le potentiel de restauration de surfaces forestières et arrivent à une surface possible de 0,9 milliard d'hectares qui pourraient stocker 205 gigatonnes de carbone [37]. Dans une réponse saluant la démarche mais critiquant le fait que le cycle de l'eau soit négligé (notamment l'influence de la présence d'arbres sur l'eau), un groupe de scientifiques, dont plusieurs souvent cités ici, met en avant le pouvoir de transformation potentiel des arbres tant pour l'eau que pour le carbone [38].

Les auteurs de « Biotic regulation of the environment » parviennent à des conclusions relativement parallèles, bien que leur démarche basée sur la régulation du climat par les écosystèmes naturels soit très différente. Ils arrivent à la nécessité de réduire de 40 % l'exploitation des forêts du globe et de les restaurer dans leur état naturel sur les zones autrefois exploitées, hors de toute intervention humaine, afin que les régulations naturelles fonctionnent à nouveau, ce qui arrêterait le réchauffement. Ils se prononcent pour l'interdiction totale le plus tôt possible de l'usage des forêts et leur protection par la communauté internationale, afin d'assurer le développement soutenable de la civilisation [39].

Ainsi, alors que les courants scientifiques dominants envisagent notre avenir du point de vue de la seule réussite de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, une approche totalement différente, basée sur la restauration des cycles naturels, propose des solutions qui préviennent bon nombre de catastrophes climatiques et permettent, en plus, une réduction des gaz à effet de serre compatible avec une hausse inférieure à 1,5° des températures estimée selon les scénarios du GIEC.

Notes

[1] Il existe dans ces [chiffres](#) une grosse incertitude pour les bactéries (ordre 10), les archées (ordre 13) et les protistes (ordre 4). La vie à l'intérieur du sol reste largement un terrain à découvrir et à comprendre.

[2] Anciennement appelées algues bleues ou bleu-vert, il s'agit de bactéries photosynthétiques pour la plupart.

[3] Lynn Margulis, Dorion Sagan « l'univers bactériel », Points, Albin Michel, 1989.

[4] Pablo Servigne, Gauthier Chapelle, *L'entraide, l'autre loi de la jungle*, Les Liens qui Libèrent, 2017 ; et Lynn Margulis, *The Symbiotic Planet, a new look at evolution*, Weidenfeld & Nicolson, London, 1998.

[5] Plantes comprenant des racines et des vaisseaux permettant la circulation de la sève, nées au cours de l'Ordovicien (- 485 → - 443 millions d'années)

[6] Francis Martin, *Sous la forêt pour survivre, il faut des alliés* », Éd. HumenSciences, 2019.

[7] Francis Martin, *op. cit.*

[8] *Ibidem.*

[9] Marc-André Selosse, *Jamais seul, ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations*, Actes Sud, 2017.

[10] Mattieu Calame, *Une agriculture pour le XXI^e siècle. Manifeste pour une agronomie biologique*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2017, [téléchargeable en ligne](#).

[11] Voir mon article « [Régénérer la planète, redonner vie aux sols et sauver le climat](#) ».

[12] « Les bases de l'agriculture du vivant », formation citée assurée par « [Ver de terre production](#) ».

[13] Claude et Lydia Bourguignon, « Manifeste pour une agriculture durable », Actes Sud, 2017.

[14] Formation citée plus haut

[15] [Judith D. Schwartz](#).

[16] Jacques Caplat « Changeons d'agriculture, Réussir la transition », Actes Sud, 2014.

[17] Ce qui favorise l'oxydation des sols et donc les émissions de CO₂, détruit les réseaux des vers de terre et les réseaux d'hyphes des champignons du sol.

[18] Rejeté par des associations et militants européens, dans la mesure où des courants de l'agriculture de conservation utilisent du glyphosate, et où le stockage de carbone est présenté par 4 ‰ comme une

alternative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

[19] T. W. Crowther and alt. « [Mapping tree density at global scale](#) », *Nature*, vol. 525, 10 sept. 2015.

[20] Victor G. Gorshkov, Vadim V. Gorshkov and Anastassia M. Makarieva ,« [Biotic Regulation of the Environment – Key Issue of Global Change](#) », Springer-Praxis Books 2000 .

[21] Jemisson (1934) cité dans « Biotic Regulation... »

[22] Protopov (1975) cité dans « Biotic Regulation... »

[23] David Ellison and alt. « [Trees, forests and water : cool insights for hot world](#) » in *Global Environmental Change* 43 (2017).

[24] « Biotic Regulation ... », *op. cit.*

[25] Voir aussi du même auteur Antonio Donato Nobre « [The future climate of Amazonia](#) ».

[26] Anastassia M. Makarieva and Victor G. Gorshkov, « [The Biotic Pump : Condensation, atmospheric dynamics and climate](#) », 2010.

[27] Petra Hesslerová and Jan Pokorný, « [Forest clearing, water loss, and land surface heating as development costs](#) » – 2010.

[28] « The biotic pump... » art. cité plus haut

[29] [Victor G. Gorshkov, Anastassia M. Makarieva](#),

Le tableau ci-dessous est dans ce lien (en anglais et en russe), ainsi que des données sur la reforestation fin XIX^e siècle et les combustibles fossiles. Je précise mon désaccord avec les auteurs sur le rôle des combustibles fossiles aujourd'hui qui doivent de plus en plus être abandonnés, même si on compense les émissions. C'est seulement ainsi que l'on pourra retrouver l'atmosphère pré-industrielle.

[30] " [Ici et là](#) "

[31] « Forests represent one of the most productive types of ecosystems encountered in the biosphere. When non-perturbed, they perform the largest amount of work on biotic regulation on land » (« Biotic regulation... », *op. cit.*)

[32] *Ibidem.*

[33] *Ibidem.*

[34] *Ibidem.*

[35] « [Tree planting 'has mind-blowing potential' to tackle climate crisis](#) » d'après une intervention de Tom Crowther à l'université ETH de Zürich.

[36] « [Tree planting...](#) », *op. cit.*

[37] Jean-François Bastin et al. « [The global tree restoration potential](#) », *Science*, 365, 5 July 2019.

[38] Douglas Sheil, Anastassia Makarieva, Antonio D. Nobre and al., « [Forest restoration : transformative trees](#) », *Science*, 366, 18 oct. 2019.

[39] « Biotic regulation... », *op. cit.*

Pas de planification sociale et écologique sans éviction des actionnaires

vendredi 3 avril 2020, par [Benoît Borrits](#)

Les urgences sociales et écologiques de nos sociétés imposent le recours de plus en plus fort à la délibération démocratique pour coordonner nos activités et domestiquer les relations marchandes. Mais est-ce sincèrement envisageable dans une économie dominée par les sociétés de capitaux, ces sociétés où la finalité est de faire toujours plus d'argent avec de l'argent ?

L'économie dans laquelle nous vivons

Il serait vain de parler de planification sociale et écologique sans préalablement décrire en quelques phrases l'économie dans laquelle nous vivons. On peut la décomposer en trois sphères fondamentales : l'économie marchande, l'économie non marchande monétaire et l'économie non monétaire.

La première est celle qui nous vient immédiatement à l'esprit d'autant que l'idéologie dominante tend à la présenter comme la seule économie réelle. Elle est composée d'unités de production qui peuvent être des individus autonomes ou des entreprises regroupant plusieurs travailleurs qui se rémunèrent par la vente de leur production. Il s'agit donc d'une économie qui est totalement monétaire.

La seconde est l'économie monétaire non marchande. L'exemple le plus typique de cette économie est nos services publics. À la différence de la première sphère, les produits et services sont délivrés gratuitement en fonction des besoins des usagers. Néanmoins nous avons qualifié cette économie de monétaire au sens où les travailleurs qui réalisent ces produits ou services ne travaillent pas gratuitement car ils ont besoin de revenus pour accéder aux produits de l'économie marchande. Il est à noter que ces travailleurs peuvent être payés directement par la structure qui délivre le produit ou le service (l'État par exemple) ou par une entreprise du secteur marchand à laquelle la structure fait appel.

Entre ces deux sphères de l'économie, il convient de

faire une remarque sur la valeur des revenus qui sont versés aux producteurs. Ces revenus n'ont de sens que vis-à-vis des produits de la sphère marchande de l'économie : ils ne servent en effet qu'à acheter ceux-ci puisque la production non marchande est accessible gratuitement en fonction des besoins. Il est donc nécessaire de procéder à des transferts monétaires de la sphère marchande vers la sphère non marchande pour payer les producteurs de la sphère non-marchande. Ces transferts monétaires prennent la forme d'impôts ou de cotisations sociales. Pour le dire autrement, les producteurs de la sphère marchande doivent accepter d'abandonner une partie des espèces monétaires qu'ils encaissent pour permettre aux producteurs de la sphère non marchande monétaire d'accéder à leur production, transferts qui se justifient puisqu'ils accèdent gratuitement aux services non marchands produits par leurs collègues.

Il existe enfin une troisième sphère de l'économie qui est la non-monétaire. Il s'agit de toute forme de production que l'on réalise pour soi ou pour autrui sans aucune contrepartie monétaire. Deux exemples pour illustrer cette sphère : le jardinage que l'on effectue chez soi ou encore le logiciel libre pour lequel on a contribué sans aucune rémunération. Si l'existence de cette production est indiscutable, il est difficile voire impossible de donner une valeur monétaire à cette production en l'absence de référentiel.

Il est à souligner que la production d'un pays évalué par son PIB ne prend en compte que les productions marchande et non marchande monétaire et exclut la

production non monétaire. Lorsque le voisin tond son gazon lui-même, cela n'entre pas dans le compte du PIB, alors que, s'il fait appel à un prestataire de service, cela augmentera le PIB alors que la production réelle est absolument identique.

Une économie principalement capitaliste

Dans le cadre de la sphère marchande, nous avons défini les unités de production – les entreprises – comme étant des regroupements de travailleur.ses. Si cette caractéristique est exacte, elle ignore la forme juridique de l'entreprise qui est généralement une société de capitaux, à savoir une entreprise dont l'origine revient à des investisseurs privés qui mettent leur argent à disposition de l'entreprise sans aucune garantie de revenus et qui exigent, en contrepartie, de diriger l'entreprise. C'est ainsi que l'entreprise en tant que collectif de travailleur.ses est dirigée par une direction nommée par les actionnaires.

On appelle valeur ajoutée, la valeur que les travailleurs ont « ajouté » aux achats de biens et services de l'entreprise qui ont été utilisés dans le processus de production et à l'usure (amortissements) des équipements de long terme. C'est donc la différence entre la valeur monétaire de la production, d'une part, et les achats de biens et services et les amortissements des équipements, d'autre part. Dans une entreprise qui serait autogérée par ses travailleur.ses, cette valeur ajoutée leur reviendrait en totalité à l'exception, bien sûr, des impôts. C'est la situation qui existe pour l'artisan sans salarié ou dans une coopérative dont les travailleurs sont les sociétaires (Scop). Dans la société de capitaux, la masse salariale (salaire net + cotisations sociales) est la partie de la valeur ajoutée qui est attribuée aux salarié.es, le reste constituant le profit qui revient de droit aux propriétaires de l'entreprise. Il existe donc une rivalité fondamentale entre les salarié.es et les propriétaires sur le partage de cette valeur ajoutée : les salarié.es veulent les meilleurs salaires possibles alors que les propriétaires ne consentent à des augmentations de salaires – qui peuvent prendre la forme de primes

temporaires – que si ce surcroît de salaires est de nature à augmenter encore plus la valeur ajoutée, ce qui se traduira par une augmentation de profit. Mais comme ces sociétés de capitaux n'ont de sens que dans la sphère marchande de l'économie marquée par l'incertitude, la question de l'évaluation du risque par les propriétaires est ici essentielle.

On pourrait considérer que les actionnaires sont exclusivement motivés par le profit. Il s'agit d'un raccourci inexact qui a des implications politiques désastreuses : si celui-ci était ce qui motive les actionnaires, alors une politique sociale et écologique qui réduirait les profits des entreprises sans les annuler serait possible. Il n'en est rien : ce qui motive les actionnaires est le rendement de leur action. Pour une année, celui-ci correspond à la hausse de l'action – sa plus-value latente – additionnée au dividende qu'ils ont reçu. Ceci nous ramène alors à la question de la valeur de l'action. Celle-ci est censée exprimer la somme de la valeur actualisée de ses dividendes futurs. Pour le dire autrement, on établit un scénario crédible des dividendes futurs, que l'on additionnera après les avoir dévalorisés par le taux d'intérêt qui rémunère le temps et la prime de risque qui rémunère l'incertitude.

Ceci nous ramène alors à réinterpréter le profit. Il exprime la marge que les propriétaires ont réalisée entre la production d'une part, les achats, les amortissements, les impôts et la masse salariale d'autre part. Cette marge n'est pas forcément liquide, c'est-à-dire immédiatement distribuable en dividendes, parce qu'elle exprime une augmentation des fonds propres dont les composants ne sont pas forcément liquides : par exemple, une augmentation des stocks de produits à vendre qui concourt au résultat ne sera liquide que lorsque ceux-ci seront vendus. Pour le dire autrement, le résultat de l'entreprise serait intégralement distribuable en dividendes si un tiers hypothétique acceptait de financer par ligne de crédit la totalité des actifs de l'entreprise (ce qui signifierait la disparition de la notion même de capital et de fonds propres). En conséquence de quoi, un résultat exprime une possibilité de distribuer des dividendes à l'avenir si et seulement si l'exploitation se poursuit dans ces

conditions, ce qui permettra la réalisation ultérieure des actifs du moment en liquidités et donc le versement des dividendes. Mais, à l'inverse, si les profits sont moindres qu'attendu ou pire, s'ils sont négatifs, le scénario de dividendes est alors remis en cause et la valorisation de la société chute, ce qui se traduit par une perte pour l'actionnaire.

Il y a donc un paradoxe qui veut qu'une entreprise puisse faire du profit tout en faisant perdre de l'argent à ses actionnaires. On pourrait considérer qu'il n'est pas grave, et même salubre, que ces derniers perdent de l'argent, sauf que ceux-ci détiennent le pouvoir économique et décident dans les entreprises des investissements à réaliser et donc du niveau de l'emploi de celles-ci. Il faut comprendre que les décisions d'investissements dans des projets sont fonction des flux de trésorerie actualisés par le taux d'intérêt et la prime de risque : plus ces derniers sont faibles et plus les projets se multiplieront. Si le taux d'intérêt est maîtrisable par les banques centrales, il n'en est pas de même de la prime de risque qui traduit le niveau de peur des investisseurs. Toute chute des valeurs exprime à la fois des révisions à la baisse des scénarios de dividendes et une hausse de la prime de risque. C'est ce qui explique que tous les gouvernements libéraux ont à cœur de répondre au moindre desiderata du patronat pour donner confiance au marché, à des coûts sans commune mesure avec les effets obtenus.

La question essentielle posée par un projet de planification sociale et écologique est donc son insertion dans l'économie telle qu'elle est, des réactions de celle-ci et des mesures politiques à prendre pour que cette planification apporte des résultats.

De quelle planification parle-t-on ?

La notion de planification est étroitement liée à celle de coordination. L'antithèse de la planification est la relation marchande, – si tant est que cette relation soit totalement libre, ce qui reste à prouver – c'est-à-dire celle dans laquelle une production est entamée ou réalisée sans qu'une commande ait été exprimée. Il existe différents champs d'application de cette

planification.

Le premier porte sur la coordination des collectifs de travail. Dès que deux individus rentrent en relation pour produire ensemble, il y a apparition du phénomène de planification. De ce point de vue, et aussi surprenant que cela puisse paraître, la production des grands groupes multinationaux est hautement planifiée. Il convient cependant de constater que la planification s'arrête ou s'ébrèche dès qu'un travailleur choisit de quitter ce collectif de travail. La raison peut être variée (mésentente avec l'environnement de travail, rémunération jugée insatisfaisante) mais cette possibilité de rupture d'un lien de coordination est une condition fondamentale de la liberté humaine si tant est qu'elle soit réellement exerçable, ce qui n'est pas réellement le cas dans nos sociétés capitalistes contemporaines, compte tenu de la nécessité de se procurer des revenus pour vivre et de la rareté des emplois proposés. Nous retrouvons donc cette caractéristique dans toutes les structures économiques des trois champs que nous avons définis précédemment.

Le second porte sur la validation sociale de la production. Il existe fondamentalement deux modes de validation : les rapports marchands ou la délibération politique. Dans la première, c'est la vente d'un bien ou d'un service qui valide socialement l'intérêt de la production : si celle-ci a trouvé preneur à un prix donné, cette production est alors validée. Il s'agit ici du secteur marchand que nous avons défini précédemment. On remarquera cependant que le temps marchand peut temporairement être suspendu dès qu'un accord contractuel de commande existe entre l'acheteur et le vendeur : les relations marchandes font temporairement place à des relations de coordination et suspendues le temps de l'exécution du contrat. Il n'en reste pas moins vrai qu'il ne s'agit que d'une mise entre parenthèses d'une médiation marchande de la validation sociale de la production. À l'inverse, la validation sociale de la production dans le secteur non marchand monétaire est la délibération politique. En l'état actuel de nos services publics dépendant des États, celle-ci est de nature autoritaire encadrée par un processus électoral réalisé à intervalles réguliers : ce

sont des représentant.es élu.es qui décident de l'orientation de ces services publics et les imposent aux travailleur.ses par l'intermédiaire d'un encadrement aux ordres. En ce qui concerne le secteur non monétaire, la validation sociale de la production a peu d'importance dans la mesure où celle-ci est réalisée volontairement par des individus sans aucune contrepartie. Il est donc possible qu'il y ait un accord entre celles et ceux qui vont réaliser et celles et ceux qui vont bénéficier comme il peut ne pas y en avoir, ce qui est généralement le cas du bénévolat.

On comprend donc à cette étape que nos relations économiques sont faites d'une imbrication complexe entre coordination et relations marchandes. Une planification totale de l'économie est à la fois impraticable et insoutenable. Impraticable parce que notre production est faite de millions de produits et de services existants, avec de nouveaux qui apparaissent à tout moment : c'est ce que nous a montré par exemple le système soviétique qui a dû maintenir la monnaie et n'a pu planifier la production non par produit mais par agrégats et balances-matières [1]. Insoutenable parce que la rupture du lien de planification est essentielle en terme de liberté de l'individu, que celui-ci soit en position de producteur – il doit être libre de quitter son travail ou d'expérimenter une nouvelle production sans l'aval d'une autorité politique dans le respect de règles définies collectivement – ou de consommateur face à la multiplicité des produits existants.

Une fois ceci posé, il convient cependant de rappeler des évidences. Si la sphère marchande est indispensable pour garantir certaines libertés [2], elle ne peut fonctionner sans sphère non marchande monétaire, ne serait-ce que parce que les relations marchandes ne peuvent exister sans des institutions politiques qui fonctionnent dans le cadre de la sphère non marchande monétaire. De même, l'expérience nous montre qu'une économie largement laissée aux aléas des relations marchandes ne peut aboutir à quelque équilibre économique, social ou écologique que ce soit et qu'une intervention politique est essentielle pour décider ce qui doit relever du non-marchand et pour encadrer par des règles précises les échanges monétaires. Ces deux champs de

délibération politique sont donc des composantes d'une planification sociale et écologique car ils encadrent *de facto* les relations marchandes.

La planification sociale

Les politiques menées depuis des années par les gouvernements néolibéraux ont été catastrophiques du point de vue de notre cohésion sociale : des inégalités de plus en plus criantes et sans aucun fondement rationnel ; des personnes exclues de toute vie sociale et professionnelle ; des salarié.es souvent exténué.es par le travail et ne comprenant guère le sens de celui-ci quand ils ne le réprouvent pas. Bref, une situation à laquelle il faut remédier d'urgence.

Il ne nous appartient pas de définir en détail les mesures qu'il conviendrait de prendre tant celles-ci seront au final décidées par les citoyen.nes. Mais il n'en reste pas moins possible d'en proposer quelques-unes pour illustrer notre propos.

La première qui vient à l'esprit est celle de la santé publique. Cela fait des années que les salarié.es de l'hôpital public se plaignent des horaires impossibles qu'ils doivent réaliser à cause du manque de personnels et de moyens, et des fermetures d'hôpitaux en série. L'unique boussole qui gère aujourd'hui la santé publique est un budget défini par l'État dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS). Dans la pratique, les gouvernements successifs ont toujours favorisé les valorisations des entreprises pour faire baisser la prime de risque dans l'espoir vain de voir les sociétés de capitaux investir. Pour ce faire, il fallait minimiser les prélèvements sociaux et fiscaux et c'est dans ce cadre que les budgets de la santé publique ont été contraints. Une approche économique raisonnable consisterait au contraire à écouter les personnels de santé pour déterminer les besoins et donc le budget qui lui correspond. Il s'agit ici d'une discussion entre des personnels et des citoyen.nes qui débouchent au final sur un niveau de prélèvement sur l'économie : par définition, personne n'aime les prélèvements mais il s'agit ici d'une discussion entre égaux, entre personnes qui souhaitent collectivement un bon niveau de protection sanitaire, pas une discussion

pilotée par des actionnaires qui pourront toujours accéder à la médecine privée.

Un autre champ est celui d'un emploi pour toutes et tous correctement rémunéré. Ceci suppose donc l'élimination simultanée du chômage et de la précarité. Tout comme la santé publique, cette question doit faire l'objet d'un débat démocratique. Le XX^e siècle a été celui du début de la socialisation du revenu par l'apparition des cotisations sociales : il a permis que soit légitimé le fait de percevoir des revenus en dehors des périodes de travail, dans les cas de maladie, de chômage ou de retraite. Il reste une grande révolution à accomplir, celle de la déconnexion partielle du revenu du travail du comportement économique de l'unité de production dans laquelle on travaille. C'est dans cet esprit qu'a été formulée la proposition de [péréquation du revenu disponible](#). Il s'agit de partager une partie des revenus monétaires générés par l'activité des entreprises entre elles en fonction du nombre d'emplois en équivalent temps plein. Ainsi une partie du revenu des entreprises est désormais partiellement déterminé par l'existence même de l'emploi. Cette péréquation permet ainsi à des entreprises en phase de démarrage ou en difficulté passagère d'être aidées par les autres, attendu que souvent les entreprises bénéficiaires d'un jour seront celles qui aideront les autres demain.

Cette péréquation doit être vue comme un mécanisme économique hautement paramétrable qui permet de donner une réalité à diverses propositions politiques de formation des revenus. Le premier paramètre est évidemment le niveau de péréquation. Voulons-nous qu'elle soit marginale – 20 % par exemple – ou au contraire forte – 70 % par exemple ? Dans le cas d'une péréquation faible, ceci signifie que le revenu de l'entreprise à partager entre ses membres sera essentiellement déterminé par la valeur ajoutée de l'entreprise. Si elle est forte, cela signifie que c'est principalement le nombre de salariés qui détermine le revenu de l'entreprise. Il est d'ailleurs probable que, si le taux de péréquation est fort, il y ait une demande pour que le partage ne se fasse pas de façon uniforme mais en fonction de la qualification des présents dans l'entreprise. La proposition de Bernard Friot de salaire à la

qualification va dans ce sens [3]. L'aspect très intéressant de cette proposition est la reconnaissance par la qualification de l'apport de la personne dans la troisième sphère de l'économie que nous avons décrite précédemment. Est-ce que cette rémunération par la qualification doit-être exclusive ? Ne devrait-il pas rester une partie déterminée par le marché, ce qui revient à ce que la péréquation ne soit jamais à 100 % mais à un seuil inférieur ? De même, la question du rapport au poste de travail dans la rémunération est une question ouverte. Est-ce que nous devons recevoir toutes et tous une rémunération sans condition, comme le proposent les partisans du revenu universel ou devons-nous, avant l'âge de la retraite, être en poste ? Ceci pose la question de la reconnaissance des périodes entre emplois, des transitions professionnelles, des formations comme des périodes de travail. Enfin, si la présence à un poste de travail est un prérequis pour une rémunération, il faudra que l'économie offre à toutes et tous un emploi.

Il n'est pas bien sûr ici pas question de déterminer à l'avance les résultats d'une délibération collective sur le partage du revenu, mais une chose reste certaine : la planification à des fins sociales nous impose de sortir de la valorisation marchande de la force de travail.

La planification écologique

Voilà des années que nous constatons une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et une destruction de la biodiversité et des écosystèmes qui menacent clairement la vie humaine sur cette planète. Les vœux pieux se succèdent aux vœux pieux. Là encore, le régime du laissez-faire et les codes de bonne conduite en matière d'écologie nous mènent directement à la catastrophe.

Les premiers champs de mesures à prendre consistent à intervenir sur les registres des interdictions, dissuasions et subventions. Interdiction lorsqu'il n'est plus possible d'accepter une pollution. Dissuasion lorsque l'on peut difficilement s'en passer mais qu'il convient de la réduire, subvention lorsqu'il s'agit de privilégier un

mode de production par rapport à un autre.

L'exemple le plus probant d'utilisation de la palette de ces modalités d'intervention porte sur le transport longue distance de passagers. Confier cette activité économique au marché est à l'antithèse de la transition écologique. C'est pourtant la voie qu'a empruntée la récente réforme de la SNCF : l'objectif était de rendre cet établissement public concurrentiel par rapport au transport aérien et à la route et ceci justifiait la transformation de l'établissement en société anonyme (pour privatiser demain ?) et la fin du statut du cheminot (pour des réductions de « coûts » absolument hypothétiques). Or le rail est actuellement le mode de déplacement longue distance le plus efficace écologiquement. De ce point de vue, la notion de concurrence est une hérésie. Ne devrait-on pas subventionner le rail pour qu'il soit compétitif à l'égard du transport routier ou aérien ? Mais si on subventionne, on facilite des déplacements qui restent polluants et pire, l'ensemble des citoyen.nes va payer pour faciliter le voyage de personnes qui ont suffisamment d'argent pour voyager de nombreuses fois. Donc plutôt que de subventionner, ne devrions-nous pas taxer la route et l'aérien ? Mais si on le fait, on va alors pénaliser les personnes qui doivent prendre leur voiture tous les jours. Et puis, est-ce acceptable que certaines liaisons possibles par le train le soient aussi par l'avion, même fortement taxé ? Ne devrions-nous pas tout simplement interdire ces liaisons aériennes ?

Comme on le voit, ces multiples interrogations sont, non seulement, loin d'être simples à résoudre mais ne pourront être tranchées que par le débat démocratique qui produira au final une « cote mal taillée » qui sera une résultante de nos différentes opinions et qu'il nous faudra accepter.

Un autre champ essentiel d'une planification écologique est celui des investissements. Là encore, l'attitude actuelle consiste à laisser faire le marché tout en se rendant compte que cela ne suffit pas, comme en témoignent l'apparition des *green bonds* ou encore les fonds d'investissements publics qui souvent abondent des investissements privés jugés écologiquement responsables. Outre l'aspect souvent *green washing* de ces approches qui

épargnent largement les multinationales, l'existence de ces interventions politiques nous montre que le tout-marché est incapable de porter la transition écologique.

Si on doit s'interroger sur le côté politiquement acceptable de telles interventions – la contribution d'argent public à la formation des profits – il est nécessaire d'aller plus loin encore et de s'interroger sur ce qui fonde l'investissement. Dans nos économies, les décisions d'investissements se prennent sur la base de la rentabilité de ceux-ci : si le retour sur investissement est supérieur à ce qui est attendu par les marchés financiers, celui-ci peut alors être envisagé. Ne devrait-on pas changer les règles de façon à quantifier les investissements à réaliser dans une logique d'enveloppes budgétaires ? Il appartiendra désormais à la population de déterminer les montants nécessaires pour financer telle ou telle évolution. L'exemple typique est celui des isolations thermiques des bâtiments qui permettent de consommer moins et d'être efficient énergétiquement : plutôt que d'attendre que les marchés s'intéressent à ce type d'investissements, ne serait-il pas plus logique de les budgéter *a priori* pour que ceux-ci deviennent réalité ?

Pour une économie des communs

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de définir la totalité de ce que devrait être une planification sociale et écologique, ce qui relève du débat démocratique. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de ne prendre que quatre exemples de ce qu'il conviendrait de faire afin de déterminer les obstacles qui peuvent se placer sur une telle planification.

Nous avons précisé que les besoins devaient présider à l'établissement d'un budget de santé. La santé gratuite délivrée en fonction des besoins est une activité qui relève de la sphère non marchande et monétaire de l'économie : ceci signifie que la santé publique ne peut se réaliser que si des prélèvements s'opèrent dans la sphère marchande pour payer les salaires des personnels. Ceci relève du débat citoyen sur le montant de ces prélèvements, débat

hautement politique. Cependant, il ne faut pas oublier que le secteur marchand est dominé par la présence massive des sociétés de capitaux qui sont orientées par leurs valorisations sur la base des scénarios de dividendes. De ce point de vue, moins les cotisations sociales et impôts seront importants, meilleures seront les valorisations. Le choix d'avoir contraint le budget de la santé est un choix politique. Mais ce choix est la conséquence logique d'un autre choix : celui de maintenir les sociétés de capitaux.

Il en est de même de la problématique des revenus. Pour le capital, le travail est un coût qu'il faut contenir alors qu'il est la source même de la valeur ajoutée. On peut vouloir que l'ensemble de la population ait des revenus et que toute la population active dispose d'un travail, faisant ainsi disparaître le chômage et la précarité. On peut vouloir instaurer des revenus sans contrepartie d'activités socialement validées. On peut vouloir des revenus qui, par la qualification, reconnaissent la contribution de la personne à la société dans toutes les sphères de l'économie. Tout ceci est antagonique avec le maintien des sociétés de capitaux dont l'objectif est de contenir le coût de la force de travail à son utilisation directe dans le processus de production.

Il en est de même d'une approche écologique du transport longue distance. Elle suppose de faire rentrer de la délibération démocratique dans le choix des moyens de transports et le résultat de cette délibération démocratique sera toujours contradictoire aux sociétés privées de transport qui exigeront le moins de contraintes possibles pour pouvoir développer ces transports au mépris de l'écologie.

Enfin, la logique budgétaire des investissements est fondamentalement en contradiction avec des investissements déterminés par des seuils de rentabilité. Là encore, les sociétés de capitaux ne manqueront pas de faire valoir que ces enveloppes budgétaires constituent d'évidentes entorses au principe de la concurrence « libre et non faussée ».

Si mettre en place ces mesures de planification sociale et écologique est contradictoire avec le maintien des sociétés de capitaux qui forment la

partie la plus importante de nos économies, par quoi les remplacer ? Comme la valeur des sociétés de capitaux est déterminée par les scénarios de dividendes, une entreprise qui ne verse pas de dividendes est une entreprise dont la propriété n'offre aucun intérêt. Dès lors la réponse coule de source : ce sont dès lors les salarié.es en qualité de titulaires de l'intégralité de la valeur ajoutée et non de propriétaires qui vont gérer l'entreprise, ce qui ouvre la voie à la fin de l'exploitation et de l'aliénation du travail [4]. Dans le cas où l'entreprise est en situation de monopole ou d'oligopole, il va de soi que les usagers doivent codiriger l'entreprise pour déterminer avec les salarié.es ce qu'il faut produire ainsi que les modalités de la distribution de cette production. Si cette production est subventionnée, la place des citoyen.nes est alors légitime de fait.

Au final, nous aboutissons à une économie démocratique dans laquelle la délibération se fera par les rencontres multiples entre salarié.es et usagers ou citoyen.nes dans des unités productives qui seront de véritables communs. Aux communs directement productifs dont certains fonctionneront dans une logique de subvention (commun des transports longues distances), s'articuleront donc des communs de socialisation des revenus [5] et des communs de financement qui réaliseront une allocation de crédits selon une logique budgétaire [6].

La planification s'opérera donc selon deux dimensions, verticale et horizontale. La verticalité se constituera par la présence des usagers dans l'orientation des entreprises : elle permet aux travailleurs d'une entreprise cliente de s'exprimer dans l'orientation de l'entreprise en amont, ce qui permet ainsi de se coordonner en remontant la chaîne de production. L'horizontalité s'exprime par les communs de socialisation du revenu et de financement qui permettent de planifier la répartition des revenus de l'activité ainsi que l'orientation de l'économie par des enveloppes budgétaires. Les rapports marchands n'auront certes pas disparus – et cela n'est pas souhaitable – mais ils seront désormais largement domestiqués par la délibération démocratique qui n'aura été possible que par l'éviction des actionnaires.

Benoît Borrits est chercheur militant de l'association Autogestion. Il est l'auteur de :

- "Au-delà de la propriété, pour une économie des communs" *La Découverte, Coll. L'Horizon des possibles*, 2018.

- *Virer les actionnaires, pourquoi et comment s'en passer ?*, Syllepse 2020.

Note de la rédaction

Quatre membres de la rédaction des *Possibles* ont relu le texte de Benoît Borrits et ont exprimé de fortes réserves, non pas relativement au projet normatif de l'auteur, mais à la cohérence de l'argumentation, défailante en de nombreux points.*

Peut-on considérer que les travailleurs des services non marchands sont payés par un transfert venant du secteur marchand, comme le soutiennent aussi les économistes libéraux et comme l'a soutenu longtemps le marxisme traditionnel ? Les impôts et cotisations sociales, qui socialisent le paiement d'une partie de la valeur ajoutée nette, sont-ils versés uniquement par les agents économiques du secteur marchand, les fonctionnaires n'en paient-ils pas ? Peut-on à la fois admettre que le PIB non marchand s'ajoute au PIB marchand (donc fait partie du PIB total) et soutenir qu'il y a un transfert monétaire du second vers le premier ? En d'autres termes, si le travail dans les services non marchands est productif de valeur ajoutée, pourquoi faudrait-il augmenter celle-ci d'un transfert ?

Plus fondamentalement, la monnaie n'est-elle qu'un instrument servant aux échanges marchands et n'apparaissant qu'avec ceux-ci ? Dans la société capitaliste, la création de monnaie n'a-t-elle lieu par principe que pour permettre l'investissement net privé et jamais l'investissement net public ? Est-il

pertinent d'assimiler les institutions politiques, qui définissent le cadre juridique de toutes les activités, et la sphère de production monétaire non marchande ?

Enfin, l'activité personnelle autonome faisant naître des valeurs d'usage (tondre soi-même son gazon) a-t-elle besoin d'une évaluation monétaire ? Comment une activité non monétaire par définition trouverait-elle une « reconnaissance » monétaire de la qualification de celui qui l'exerce ? Le retraité perçoit-il une pension au titre de son loisir ou de sa participation sociale aux associations de son quartier et sa pension mesure-t-elle toujours sa qualification ?

Bien que toutes les propositions de clarification qui ont été faites à l'auteur aient été refusées par lui (ne serait-ce que sur l'emboîtement des sphères monétaires marchande et non marchande), nous publions tout de même ce texte en raison de la nécessité du débat sur une question aussi complexe que le travail, afin de contribuer à démêler, autant que faire se peut, ce qui ressort de l'analyse ou de l'idéologie**.

* Les mêmes remarques critiques avaient été apportées à un texte précédent de Benoît Borrits dans [Les Possibles, n° 18](#).

** À propos d'idéologie on pourra méditer cette sentence prononcée par Jean Peyrelevalde : « L'économie gratuite est intégralement financée par les producteurs de richesses marchandes, ceux qui, au sens propre, font du fric », dans un texte intitulé « [Quand l'économie du partage aveugle les anticapitalistes](#) » (*Les Échos*, 20 janvier 2016). Voir une critique [ici](#).

Jean-Marie Harribey

Notes

[1] François Seurot, *Le Système économique de l'URSS*, PUF, Paris, 1989

[2] Sauf à penser que le secteur non monétaire pourrait être exclusif et recouvrir la totalité de l'économie, ce qui est hypothèse pour le moins osée que nous ne défendrons pas ici.

[3] Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, La Dispute, 2012

[4] Benoît Borrits, *Virer les actionnaires, Pourquoi et comment s'en passer ?*, Syllepse, 2020

[5] Benoît Borrits, *Au-delà de la propriété, Pour une économie des communs*, La Découverte, 2018, chapitre 5, p 143.

[6] Benoît Borrits, *Au-delà de la propriété, Pour une économie des communs*, La Découverte, 2018, chapitre 6, p 171.

Débats

Réforme de l'assurance chômage 2019 : Les personnes les plus précaires, dont les femmes, sont ciblées

vendredi 3 avril 2020, par [Odile Merckling](#)

La réforme de l'assurance-chômage programmée dès l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron devait permettre, en contrepartie d'une flexibilisation de l'emploi accrue, « d'universaliser le régime » et de limiter le recours aux contrats de courte durée. Or, la loi Pénicaud du 5 septembre 2018 et les décrets consécutifs n'ont fait en réalité qu'aggraver la situation [1]. Ces décrets entraînent en effet un durcissement des contrôles et des sanctions envers les demandeurs et les demandeuses d'emploi (DE), un abaissement des droits à indemnisation - déjà très insuffisants - et une remise en cause de la négociation collective.

Les catégories les plus précaires sont les plus ciblées par cette réforme. Globalement, celle-ci marque, en effet, un retour à une conception très individualisée de la protection sociale, au détriment de la solidarité envers les démunis, qui avait été un principe fondant la Sécurité sociale après 1945. La création de l'assurance chômage en 1958, sur une base plus assurantielle, a répondu à la volonté patronale de lier les prestations aux contributions des salariés - volonté réaffirmée dans les années 2000, avec le principe : « Un jour cotisé, un jour indemnisé », qui a en fait très peu de sens [2].

Dans le même temps, le gouvernement communiquait largement sur le thème de la « reprise de l'emploi », des besoins en main d'œuvre non satisfaits des entreprises et de la nécessité, pour les DE, de reprendre rapidement un emploi. Depuis la fin 2018, en effet, le nombre de DE a baissé de 145 000 - sur 6,57 millions précédemment inscrits - soit d'environ 2,2 % [3]. Cependant, une partie des emplois repris ne relèvent pas, en réalité, du statut de salarié et peu de données permettent de juger de la qualité et de la durabilité des emplois créés. D'autre part, la catégorie D des demandeurs d'emploi (ceux placés en formation professionnelle) a nettement augmenté.

I. Le contexte de la réforme

Les situations intermédiaires entre l'emploi et le

chômage sont devenues de plus en plus fréquentes depuis 25 ans. Le taux de recrutements en CDD parmi les nouvelles embauches n'a cessé d'augmenter, jusqu'à atteindre 85 % - dont 66 % pour les CDD de moins d'un mois [4]. Le nombre de demandeurs d'emploi qui travaillent « en activité réduite », alternant fréquemment des périodes de travail et de chômage, a été multiplié par 3,5 depuis 1996, pour atteindre 2,2 millions... Un chômeur indemnisé sur deux travaille aujourd'hui en activité réduite. Face à cette évolution, « un revenu continu, pour un emploi discontinu » est devenu une revendication légitime des chômeurs et des précaires, bien au-delà des seuls intermittents du spectacle - qui bénéficient quant à eux depuis 1979 et 1984, du régime défini par les annexes VIII et X de la Convention Unedic [5].

Depuis les années 1990, d'abord dans le cadre de *l'allocation unique dégressive*, puis surtout en 2001, avec *l'allocation d'aide au retour à l'emploi* (ARE), les conventions Unedic ont autorisé, sous certaines conditions, le cumul partiel d'une allocation chômage et d'un revenu du travail [6]. De plus, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions [7] a prévu des possibilités de cumul pour les bénéficiaires de l'ASS, des tarifs réduits à l'intention des chômeurs sur les transports et les fluides - électricité, eau, gaz - et la création de la CMU complémentaire.

Des conventions Unedic ultérieures et surtout celle de 2014 (avec l'introduction des « droits rechargeables ») ont modifié les conditions de cumul.

Celui-ci est devenu possible dans les limites du montant du salaire antérieurement perçu et de la durée totale des droits du DE, afin de faciliter l'acceptation par un DE de la reprise d'un emploi même de courte durée et/ou à temps partiel ; les dispositifs dits « d'intéressement » devant assurer que la reprise d'un emploi, même précaire, soit plus avantageuse que le chômage. Après 2014, l'intérêt de reprendre une activité réduite était, par ailleurs, lié à la possibilité d'obtenir un rechargement de ses droits à allocations à partir de 150 heures de travail [8].

Le régime des intermittents, qui par définition, permet ce cumul pour les professions du spectacle, a été quant à lui très menacé par la réforme de 2003 - notamment pour répondre à une rapide extension des effectifs couverts par les annexes VIII et X - puis l'a été à nouveau en 2014-2016, des mobilisations massives ayant permis d'obtenir sa pérennisation, avec un retour à la durée d'un an (date anniversaire) pour le recalcul des droits.

En 2008, les conditions d'accès au régime général ont été assouplies : il suffisait désormais d'avoir travaillé 4 mois sur les 28 derniers mois (au lieu de 6 mois sur 22 mois auparavant), ce qui a permis d'intégrer au régime plusieurs centaines de milliers de jeunes qui n'avaient pas droit à des indemnités.

La Convention Unédic de 2017 a marqué un retour en arrière. D'une part, elle a modifié les règles de calcul du *salaire journalier de référence* (SJR), en limitant à 5 par semaine le nombre de jours de travail pris en compte et en introduisant un coefficient multiplicateur (x 1,4) qui permet de passer du nombre de « jours travaillés » au nombre de « jours calendaires » - ceci afin d'intégrer les samedis et les dimanches dans le calcul du SJR, même pour des périodes de travail très courtes. D'autre part, le démarrage de la filière des « seniors » qui bénéficient de conditions d'accès plus faciles et d'une durée d'indemnisation de 3 ans au lieu de 2, a été repoussé de 50 à 53 ans. L'annexe 4 de la Convention Unédic, qui prévoyait des compensations à la précarité subie par les intérimaires et réglementait les conditions de cumul d'une allocation et d'un salaire dans leur cas précis, a été supprimée - ce qui a ramené dans le régime général plusieurs centaines de milliers

d'intérimaires, en réduisant fortement leurs allocations.

Le contexte de la réforme de 2019 est aussi celui d'une très forte dégradation de la santé au travail depuis dix ans. Près d'un million de salariés quittent chaque année volontairement leur emploi dans le cadre d'une démission. La possibilité de quitter volontairement un emploi, pour un salarié en souffrance au travail et/ou victime de harcèlement, tout en bénéficiant d'indemnités chômage et de conditions favorables à une reconversion, n'existe toujours pas. La hausse des ruptures conventionnelles, depuis l'instauration de cette possibilité en 2008, a par ailleurs été très rapide, celles-ci représentant désormais 21 % du budget alloué à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

II. Les effets attendus des différentes mesures de la réforme de 2019

La réforme de 2019, qui affirme une volonté de lutter contre la « permittence » (alternance de périodes d'emploi et de chômage), tout en tenant les DE comme responsables de leur précarité d'emploi, va très nettement à contresens des quelques améliorations obtenues durant ces 20 dernières années, alors même que les recrutements des entreprises sont aujourd'hui encore effectués à plus de 80 % en contrats précaires et que les fins de CDD représentent près de la moitié du budget alloué à l'indemnisation des DE [9].

Les salariés cumulant des CDD de courte durée, intérimaires, vacataires, pigistes, contractuels de recherche, d'enseignement ou de formation, employés chez des particuliers... vont être les plus pénalisés par la réforme et vont, pour certains d'entre eux, cumuler des effets négatifs de plusieurs mesures :

- du fait d'un durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation ou de rechargement des droits ;

- du fait du nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence - SJR - qui abaisse celui-ci en fonction d'un coefficient « d'intensité du travail » ;

- et du fait de la quasi-disparition des possibilités de cumuler une allocation chômage avec un revenu d'activité.

La restriction des conditions d'accès à l'indemnisation

Depuis le 1^{er} novembre 2019, il faut avoir travaillé au moins 6 mois au cours des 24 derniers mois, au lieu de 4 sur les 28 derniers auparavant. Plusieurs centaines de milliers de personnes (sur 2,7 millions qui auraient ouvert des droits) sont donc exclues du régime [10]. Au total, sur 6,4 millions de DE inscrits en fin 2019, un tiers pourraient désormais être indemnisés, au lieu de 43 % avant la réforme ; la catégorie des demandeurs d'emploi inscrits « non indemnisables » par une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) parce qu'ils n'ont pas travaillé assez, représentant 40 % des DE [11]. Les personnes exclues sont pour près de la moitié des jeunes de moins de 30 ans (dont des étudiants qui travaillent en périodes de vacances), puis des saisonniers, des intérimaires et des femmes qui font des vacances ou des contrats d'extra, notamment dans l'hôtellerie...

Le nouveau mode de calcul du SJR et de l'allocation journalière

Les demandeurs d'emploi en emploi discontinu seraient les plus fortement pénalisés par la nouvelle méthode de calcul. En effet, celle-ci prend en compte un « coefficient d'intensité de travail », calculé en rapportant le nombre de jours travaillés au nombre total de jours durant la période de référence - qui va du premier jour du premier contrat au dernier jour du dernier contrat, sur les deux dernières années.

À partir de la mise en application de cette seconde partie de la réforme (reportée au 1^{er} septembre 2020), 850 000 personnes sur un an devraient subir une baisse du SJR par rapport à ce qu'il aurait été avant la réforme, cette baisse étant supérieure à 25 % pour plus de la moitié d'entre elles. Selon le rapport de l'Unédic de septembre 2019 :

- si le coefficient d'intensité de travail est compris entre 25 et 49 %, le montant de l'allocation mensuelle devrait passer en moyenne de 868 € à 431

€ ;

- si ce coefficient est compris entre 50 % et 74 %, l'allocation mensuelle passerait en moyenne de 897 € à 679 € ;

- si le coefficient est supérieur à 75 %, l'allocation serait peu modifiée.

Une limitation des possibilités de cumul d'une allocation et d'un revenu d'activité

Selon la règle dite « de l'activité reprise » (pour un DE au chômage total qui reprend une activité de courte durée ou à temps partiel) l'allocation-chômage est amputée de 70 % du montant des revenus de l'activité reprise, cette allocation étant désormais calculée sur la base du nouveau *salaire journalier de référence*, donc souvent inférieure. En plus, l'article 31 du décret du 26/07/2019 limite les possibilités de cumul allocation + salaire au montant du *salaire mensuel de référence*, qui est nettement plus bas pour les DE en emploi discontinu. Par exemple, pour une personne qui touche habituellement 1600 euros bruts, mais qui n'a pu travailler que 6 mois répartis sur toute une année, elle ne pourrait « cumuler » que jusqu'à hauteur de 800 euros - ce qui correspond à son salaire mensuel moyen - au lieu de 1600 € auparavant.

Cette limitation du cumul ne concerne cependant pas les salariés ayant eu plusieurs employeurs ; ils sont en effet soumis, en cas de perte d'un ou plusieurs de leurs emplois, à la règle dite « de l'activité conservée ». Or cette règle a été maintenue, au moins pour les trois prochaines années, grâce à la mobilisation, de novembre 2018 à juillet 2019, des assistantes maternelles organisées dans le collectif des *Gilets roses* et soutenues par la Fédération CGT des services.

Il en résulte un relatif statu quo pour les personnes ayant eu plusieurs employeurs dans la période de deux ans qui précède la perte d'un de leurs emplois, ce qui peut concerner plus d'un million de personnes : pigistes, salariés de services à la personne, dont des assistantes maternelles - environ 400 000. À noter cependant qu'une partie des assistantes maternelles

ne demandent pas à bénéficier de leurs droits à des allocations chômage, de crainte d'avoir ensuite à rembourser des « trop perçus » à Pôle emploi - le calcul de leurs indemnités, très complexe, faisant fréquemment l'objet d'erreurs de la part des services de PE.

Une limitation de la portée des « nouveaux droits » pour les démissionnaires et les indépendants

L'objectif d'une universalisation du régime d'assurance chômage n'a pas été atteint. Malgré les promesses faites par Macron, en fait, les mesures prises en vertu du décret du 26/07/2019 concernant les nouveaux droits des démissionnaires ne concerneraient que 20 000 à 30 000 personnes par an [12]. Les conditions sont très restrictives, car il faut, pour bénéficier d'indemnités, avoir été affilié au moins pendant cinq ans au régime d'assurance chômage en étant continuellement employé dans une même entreprise et avoir élaboré, avec un conseiller en évolution professionnelle, un projet de reconversion agréé par une Commission paritaire régionale (CPIR), incluant une formation ou la création d'une entreprise... Des contrôles de la bonne réalisation de ce projet sont ensuite régulièrement pratiqués par les services de Pôle emploi.

La possibilité de bénéficier d'indemnités de chômage, à hauteur de 800 euros pendant 6 mois, reste, de même, très limitée pour les anciens indépendants, qui doivent fournir la preuve - documents fiscaux à l'appui - d'un chiffre d'affaires d'en moyenne 10 000 euros par an sur deux ans et d'une mise en liquidation ou redressement judiciaire, ce qui exclut de fait la grande majorité des micro-entrepreneurs et des travailleurs subordonnés à des plateformes.

III. Les catégories ciblées : femmes, jeunes, seniors, salariés en emploi discontinu

Les femmes, les jeunes et les seniors, souvent utilisés par les entreprises comme des variables

d'ajustement, et qui peuvent travailler en emploi discontinu ou à temps partiel pour différentes raisons (études, santé, charges familiales...) sont davantage ciblés par les différentes mesures. Les femmes sont, en particulier, très touchées par le développement de formes d'emploi atypiques, avec en plus un risque de retour à des activités informelles - travail « au noir » ou « au gris » - ce qui augure mal, pour l'avenir, de la lutte en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes...

D'une part, les taux d'activité des femmes sont encore inférieurs de huit points à ceux des hommes, et le fait de ne pouvoir être indemnisées en cas de chômage est un élément qui peut les inciter à ne pas renouveler leur inscription à Pôle emploi. 60 % des personnes en CDD, 70 % des vacataires, 83 % des salariés à temps partiel, 56 % des demandeurs d'emploi en activité réduite sont des femmes. Si l'écart entre les taux de chômage des femmes et des hommes s'est nettement réduit depuis 15 ans, toutefois les femmes restent nettement plus souvent cantonnées dans le sous-emploi ou dans le « halo du chômage » [13].

Les situations de pluriactivité, de micro-entreprise et/ou de travail pour des plateformes numériques s'étendent actuellement [14]. Parmi les personnes qui occupaient plusieurs emplois en fin 2016 - soit 2,2 millions - on comptait deux tiers de femmes, beaucoup étant salariées dans les services à la personne ou bien occupant à titre principal un emploi salarié à temps partiel imposé [15].

Dans un certain nombre de secteurs, comme l'hôtellerie-restauration, les services à la personne, le médico-social, l'enseignement, la formation, les contrats de courte durée et à temps partiel concernent surtout des femmes. Le montant mensuel net moyen de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) était en septembre 2017 de 910 €, dont 805 € pour les femmes et 1030 € pour les hommes [16]. Pour les personnes à temps partiel, lorsqu'elles ont droit à des allocations chômage, celles-ci sont souvent très basses, car calculées en fonction de la quotité du temps partiel. Il n'existe pas, en réalité, de montant minimal de l'allocation journalière pour les personnes ayant travaillé à temps partiel - quand

bien même ce temps partiel a été subi et non choisi.

L'autonomie des femmes recule donc et la lutte contre le patriarcat également. Les individus sont systématiquement renvoyés, en cas de difficultés sociales, à la famille et à des formes traditionnelles de solidarité. Tout cela accroît la dépendance familiale, surtout pour les femmes et les jeunes – souvent jusqu'à 30 ans et plus. Les jeunes femmes, les femmes enceintes, celles qui ont des enfants en bas âge, celles qui vivent en famille monoparentale, celles qui sont en rupture familiale ou victimes de violences – déjà discriminées – vont être encore fragilisées.

Les femmes et les jeunes sont également touchés par un déclassement structurel d'ampleur. Des jeunes diplômés (dont beaucoup de femmes) sont incités à reprendre n'importe quel travail et se trouvent souvent relégués dans des petits boulots « d'attente » – du gardiennage, à la restauration rapide ou à la distribution – un « provisoire » qui dure de plus en plus longtemps. Au final, une partie d'entre eux ne peuvent pas utiliser leur formation initiale pour s'insérer professionnellement, ce qui recouvre des discriminations ayant un impact négatif sur la suite de leur carrière et un coût global pour la société.

Le nouveau système de contrôles et de sanctions des DE (décret du 28/12/2018) repose sur des modalités beaucoup plus arbitraires et expéditives, avec par exemple, des sanctions pour « recherche d'emploi jugée insuffisante » ou pour refus de deux « offres raisonnables d'emploi » (ORE), alors qu'aucune norme n'a été définie dans ce domaine. La définition d'une offre raisonnable d'emploi n'a plus de fondement objectif ; l'ORE étant définie, pour chaque demandeur d'emploi, lors d'un entretien avec son conseiller et pouvant varier fortement d'un conseiller à un autre, comme en fonction du sexe, du genre, de l'origine...

Ces modalités de contrôle vont inciter beaucoup de DE et de femmes à accepter de travailler avec des emplois de faible qualité, à temps partiel et bas salaires. D'autre part, les offres d'emploi dans le cadre de Pôle Emploi [17] sont de plus en plus dégradées ou inadéquates par rapport à la situation

de la personne. Les annonces qui sont faites sur le site de Pôle emploi sont pour près de la moitié illégales, erronées, redondantes ou inexistantes (liens morts) [18]. Les offres d'emploi adressées aux femmes sont souvent très basses, ne comportant pas les mentions requises légalement, avec beaucoup de contrats CDD sans mention de durée du contrat ou de contrats à temps partiel ne mentionnant pas de volume horaire hebdomadaire. Les femmes demandeuses d'emploi sont souvent renvoyées vers des plateformes numériques de services à la personne. Les interventions chez des particuliers qui leur sont proposées sont d'un volume horaire moyen de 6 heures par semaine, nécessitent de longs déplacements. Il n'y a souvent pas de coordination des interventions, pas de planning d'horaires établi...

La lutte des assistantes maternelles

Beaucoup de femmes qui sont dans le métier d'assistante maternelle ont déclaré qu'elles ne pourront plus faire ce métier si elles n'ont plus la possibilité de toucher des allocations chômage, et qu'elles seront dès lors contraintes de changer de métier.

Les salariées des services à la personne ont les conditions d'emploi très aléatoires et ne maîtrisent pas l'évolution de leurs revenus. Les assistantes maternelles font souvent 60 heures hebdomadaires pour gagner le Smic. Un enfant peut à tout moment leur être retiré, s'il trouve une place en crèche ou si sa garde peut être assurée par un membre de la famille. Pour les agréments attribués par les PMI, des conditions très strictes sont définies dans chaque département, quant à la répartition par âge des enfants, ce qui rend difficile la reprise de la garde d'un nouvel enfant en remplacement de celui qui vient de leur être retiré. Des conditions de plus en plus strictes sont également définies, en termes de formation de l'assistante maternelle, de taille, d'hygiène d'aménagement et de sécurité du logement...

Cette réforme est donc le résultat d'une politique à très courte vue, qui vise à contraindre des personnes qui ont choisi un métier et qui s'y sont formées au travers d'une expérience de plusieurs années, à

reprendre n'importe quel travail. Or, compte tenu de l'insuffisance des services publics (crèches, maisons de retraite...) l'activité des assistantes maternelles ou celle des aides à domicile s'avèrent essentielles pour permettre aux autres femmes de pouvoir travailler. Il faudrait au contraire revaloriser ces professions, encourager la formation et la professionnalisation de ces salariées...

La lutte des intermittents

De même, beaucoup d'intermittents du spectacle déclarent qu'ils ne pourront plus exercer leur profession, s'ils n'ont plus la possibilité de toucher des indemnités de chômage. Certains se retrouvent exclus du régime et soumis à la réglementation du régime général interprofessionnel, dès lors qu'ils ne parviennent pas à accumuler 507 heures en un an dans leur métier du spectacle et doivent travailler dans un autre secteur. Une partie des intermittentes, notamment suite à une grossesse, à un congé de maternité ou à des contraintes parentales (notamment en cas de famille monoparentale) se sont retrouvées à diverses reprises dans le dispositif du RSA pour des durées de quelques mois, voire davantage. Les services de l'emploi s'efforcent de les contraindre à travailler dans d'autres domaines.

Le régime des intermittents du spectacle (annexes VIII et X de la Convention Unédic), qui vise précisément à permettre le cumul d'allocations chômage et d'un revenu d'activité, pourrait servir de modèle pour l'indemnisation de toutes les catégories de DE en emploi discontinu [19]. Il est généralement présenté par le patronat et le gouvernement comme nécessaire, en raison des conditions d'emploi spécifiques des secteurs du spectacle et de la culture. En réalité, il n'a été maintenu que parce que les intermittents ont trouvé des moyens de se faire entendre dans les médias, lors de spectacles ou d'émissions télévisées, en bloquant des festivals... Les intermittents ont ainsi obtenu pour trois ans la pérennisation de leur régime ; mais ce dernier ne survivrait probablement pas à une disparition du régime général interprofessionnel.

Conclusion

Dans un contexte de crise, les tentatives du patronat et du gouvernement de stigmatiser les plus précaires, de séparer les salariés en emploi continu et discontinu, de cloisonner les catégories victimes de différentes formes de précarité, visent à susciter des comportements et des réactions corporatistes. Or, ces différentes catégories ont au fond de nombreux problèmes en commun et auraient intérêt à s'unir dans l'action contre la réforme de l'assurance chômage et pour la mise en place d'un système alternatif. Des revendications majeures concernent ainsi l'assouplissement des conditions générales d'accès aux différents régimes (interprofessionnel ou des annexes VIII et X), l'élargissement des possibilités de cumul d'une allocation et d'un revenu du travail et l'établissement d'un revenu minimum garanti à toutes les personnes.

Depuis le 17 mars 2020, étant donné la situation de crise et de confinement sanitaire, la mise en application des mesures concernant l'indemnisation du chômage prévues par le décret du 26/07/2019 a été reportée au 1^{er} septembre 2020 et les contrôles et sanctions prévus par le décret du 28/12/2018 ont été « suspendus » jusqu'à nouvel ordre... Compte tenu de la gravité de ces mesures qui peuvent entraîner la privation totale de revenu de remplacement, l'abrogation de ces décrets abusifs apparaît indispensable. Un grand nombre de précaires sont ou risquent, en effet, de se retrouver d'ici peu démunis de ressources - ce qui les contraint à travailler même en période de confinement sanitaire. Il en est de même pour plusieurs mesures contenues dans la réforme des retraites (« âge pivot ») qui risquent d'entraîner, pour les années à venir, des déplacements de centaines de milliers de personnes du statut de retraité vers ceux de chômeur ou de salarié contraint de continuer à travailler, étant donné le très faible niveau de la pension de retraite.

Plusieurs recours en Conseil d'État ont été déposés, afin d'obtenir l'abrogation des décrets du 28/12/2018 et du 26/07/2019. [20]. Ils dénoncent notamment le caractère très arbitraire des contrôles et des sanctions envers les DE et le fait que ces décrets

portent atteinte aux droits fondamentaux des DE, surtout en ce qui concerne le droit à un revenu de remplacement en cas de chômage [21]. Enfin, les mesures du décret du 26 juillet 2019 impliquent une rupture du principe d'égalité de traitement entre les citoyens, car des personnes ayant eu une même durée de travail totale sur les deux dernières années auraient des allocations de montants très différents, selon qu'elles ont eu une activité continue ou discontinuée. Il s'agit de plus, en réalité, d'une forme de discrimination indirecte, surtout envers les jeunes [22].).

Face à la précarisation de l'emploi et à l'extension rapide de nouvelles formes de travail émietées, des solutions doivent rapidement être trouvées, tant du côté de l'organisation du travail (avec la reconstitution de statuts d'emploi salarié, un développement des services publics...) que du côté de la création d'un système de Sécurité sociale universel et solidaire couvrant le risque du chômage et assurant la continuité des droits sociaux à toute personne. La *Sécurité sociale professionnelle* doit être placée au cœur d'une démarche de prévention des nombreuses pathologies liées au travail et d'une démocratisation de gestion de l'organisation du travail dans les entreprises.

Bibliographie

AC ! Agir ensemble contre le chômage : « Quels effets de la réforme de casse de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi ? », 20 janvier 2020.

AC ! - *Pour une sécurité sociale chômage. Des droits nouveaux pour les chômeur-euses et les précaires*, Éd.

Syllepse, avril 2019.

Barnier Louis-Marie : « L'Unédic saisie par les droits fondamentaux des travailleurs. Sur quelques débats de fond concernant l'assurance-chômage », *Les Possibles*, n°18, automne 2018.

DARES et Pôle emploi : « Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au quatrième trimestre 2019 », *Dares indicateurs*, janvier 2020, numéro 002.

Fondation Copernic : *Pour un Grenelle de l'Unedic*, Syllepse, 2003.

Grégoire Mathieu : *Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes*, La Dispute, 2013.

Insee : *Emploi, chômage, revenus du travail*, Insee Références, 2019.

Les Utopiques, Cahier de réflexions, Solidaires, *Pour une protection sociale du XXIe siècle*, n° 12, Hiver 2019-2020, Syllepse.

Merckling Odile : « Le « risque » chômage », *Les Utopiques*, n°12, p. 180.

Unédic : « Synthèse du rapport sur les perspectives financières de l'assurance chômage », *Références*, 2019-2022, septembre 2019.

Unédic : « Les allocataires qui travaillent. Qui sont-ils ? Quelles sont leurs activités ? Résultats de l'enquête 2018 », *Éclairages*, mars 2019.

Unédic : « La majorité des embauches en contrats courts se font chez un ancien employeur », *Éclairages. Études et analyses*, n° 14, janvier 2016.

Notes

[1] Décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi ; Décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi ; et Décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage.

[2] Voir AC ! *Pour une sécurité sociale chômage*, Syllepse, 2019 ; et Louis-Marie Barnier, « [L'Unédic saisie par les droits fondamentaux des travailleurs, Sur quelques débats de fond sur l'assurance-chômage](#) », *Les Possibles*, n°18, automne 2018.

[3] Dares et Pôle emploi, 2020.

[4] Selon les chiffres des déclarations préalables à l'embauche issus de Pôle emploi. Unédic *Eclairages*, 2016

[5] Mathieu Grégoire, 2013.

[6] La délibération n° 28 du 4 février 1997 de la Commission paritaire nationale de l'Unédic modifiée le 10 février 1998 et intégrée à la Convention d'assurance chômage du 01/01/2001.

[7] [Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 - art. 2 JORF 31 juillet 1998](#).

[8] Le nombre d'heures de travail mensuel, en cas de reprise d'une activité réduite, a d'abord été limité à 136, puis à 110 Heures, la rémunération étant limitée à 70 % de celle du salaire antérieur et la durée de cumul au maximum à 18 mois, puis à 15 mois.

[9] Unedic, septembre 2019.

[10] Unedic, septembre 2019.

[11] Dares et Pôle emploi, 2020.

[12] Unédic, septembre 2019.

[13] Le halo du chômage regroupe des personnes non comptabilisées comme chômeuses, car elles ne répondent pas aux critères officiels de définition du chômage, ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas immédiatement disponibles en vue d'en reprendre un...

[14] Les pluriactifs représentent 8 % des personnes en emploi, certains cumulant une activité de salarié et une activité de micro-entreprise – *Insee Références*, 2019, p. 135.

[15] *Insee Références*, 2019, p. 135

[16] *Insee Références*, 2019, p. 115.

[17] Voir le [site](#).

[18] Selon une étude réalisée chaque année depuis trois ans dans plusieurs régions par la CGT des privés d'emploi.

[19] Voir le site « [Un nouveau modèle d'indemnisation du chômage](#) », novembre 2014

[20] Pour le premier décret, par l'Union syndicale Solidaires et les associations de chômeurs et pour le second, par les organisations syndicales CGT et Solidaires.

[21] En référence au Code du travail, article L. 5421-1-2, à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

[22] Une mesure en apparence neutre constitue une « discrimination indirecte » lorsqu'il peut être démontré qu'elle touche beaucoup plus défavorablement une catégorie de la population que les autres.

Hommage au professeur Samir Amin

vendredi 3 avril 2020, par [Jacques Berthelot](#)

Samir Amin a balisé les réponses à la crise multidimensionnelle du système mondial. Samir a toujours souligné qu'« être marxiste, c'est pour moi poursuivre l'œuvre amorcée seulement par Marx, quand bien même cette amorce ait-elle été d'une puissance inégalée. Ce n'est pas s'arrêter à Marx, c'est partir de lui » [1]. Samir attendrait que ce symposium aille plus loin que ses analyses pour changer le paradigme dominant du capitalisme qui met l'argent, l'individualisme et le pouvoir au centre de ses objectifs, d'où son impérialisme destructeur en Afrique.

Comme mes compétences sont limitées, je n'aborderai que les leçons à tirer de Samir pour l'Afrique sur les trois gouvernances politique, économique et écologique de la mondialisation.

I – La gouvernance politique de la mondialisation

Samir souligne que l'avènement du socialisme planétaire solidaire est « un processus long, séculaire... Mais la construction de l'avenir... lointain commence aujourd'hui ».

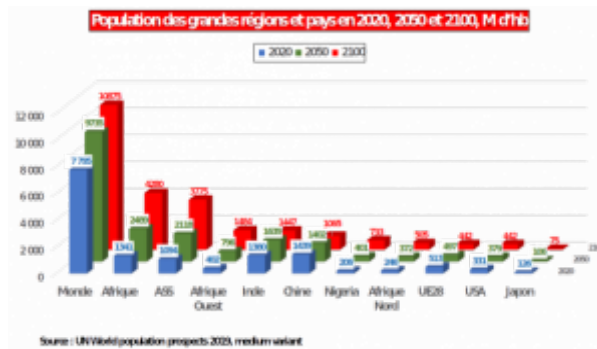
Constatant que la charte du Forum social mondial interdit la participation de partis politiques, il a proposé en 2006 de créer une « Cinquième internationale », « qui ne doit pas être une assemblée exclusive de partis politiques, mais accueillir tous les mouvements de... luttes des peuples » [2].

Un premier débat concerne la position de Samir de construire le socialisme planétaire à partir des États puisqu'il critique, non sans raison, les intégrations régionales existantes : « [Je ne crois pas... à des réformes progressistes de la part de cette Europe... avec le ralliement de la gauche historique à la droite historique... Il n'y a pas de solidarité européenne](#) ».

Pourtant les mouvements sociaux et partis progressistes de l'UE ne cherchent pas à la démanteler puisque, outre le cas du Brexit, ce ne sont que les partis d'extrême droite, xénophobes, dont le Rassemblement national de Marine Le Pen en France, qui veulent [sortir de l'UE](#).

Pour mieux débattre de la gouvernance mondiale, il faut tenir compte des perspectives démographiques

des Nations unies de 2019, avec une hausse de 25 % de la population mondiale de 2020 à 2050, mais de 94 % en Afrique subsaharienne (ASS), contre seulement 1 % pour la Triade (États-Unis, UE, Japon). Et, en 2100, la population de l'Afrique dépasserait de 70 % celle de l'Inde et la Chine réunies, et celle de l'ASS les dépasserait de 50 %, celle d'Afrique de l'Ouest dépassant celle de l'Inde et *a fortiori* celle de la Chine.



II – La gouvernance économique de la mondialisation

2.1 – Les aspects productifs : industrie et agriculture

2.1.1 – L'industrialisation

L'Afrique se désindustrialise depuis 40 ans et la part de l'industrie dans le PIB est passée de 18 % en 1977

à 11 % en 2016 [3].

Dans « L'avenir industriel de l'Afrique » Samir écrit en 1980 : « À l'inverse des pays du centre, où la 'révolution agricole' a précédé la 'révolution industrielle', les pays de la périphérie ont importé la seconde sans avoir amorcé la première... Jusqu'ici l'industrie dans le tiers monde... nourrit son accumulation en ponctionnant le monde rural ».

Pourtant, selon Gaëlle Balineau et Ysaline Padieu : « La transformation alimentaire représente 60 % de l'emploi manufacturier... au Niger et au Nigéria, entre 30 % et 40 % au Ghana, au Burkina Faso et au Mali » [4].

Ne pas oublier l'industrie textile pour le marché intérieur des vêtements de qualité populaire, qui permettrait de valoriser le coton africain en le soustrayant aux fluctuations du cours mondial. À condition de se protéger des importations à prix cassé de friperie, celles venant de l'UE ayant été 8 fois supérieures à celles des États-Unis (EU) en 2018. Mais 57 % des importations de vêtements neufs de l'ASS en 2018 sont venues de Chine ; elle pourrait être plus lucide sur ses intérêts à long terme que l'UE et les EU, soumis à la volonté aveugle du capital privé.

Dans ce contexte, on peut préconiser pour l'ASS, avec Fatou Gueye et Alimadou Aly Mbaye, une industrialisation renonçant à la compétitivité dans les chaînes de valeur mondiales : « La création d'emplois... passera plutôt par les millions de nano-entreprises... individuelles qui... pourraient se regrouper sous forme d'entreprises sociales et solidaires... afin de leur faciliter un accès... à un statut formel » [5].

2.1.2 – L'agriculture : souveraineté alimentaire et maîtrise du foncier

Dans « Sur la crise » Samir écrit : « Dans... une stratégie... cherchant à reproduire... l'agriculture... moderne du Nord... une vingtaine... de millions de fermes modernes... pourraient produire... ce que les consommateurs urbains... achètent... Mais que deviendraient... ces milliards d'êtres humains... pauvres ?... Le capitalisme est... incapable de

résoudre la question paysanne et... invite... au génocide ». Et il conclut : « Il faut accepter le maintien d'une agriculture paysanne pour tout l'avenir visible du XXI^e siècle ».

Comme la maîtrise du foncier est un préalable, Samir souligne que « La Chine et le Vietnam fournissent l'exemple, unique, d'un système de gestion de l'accès au sol... fondé sur un droit révolutionnaire nouveau... celui de tous les paysans... habitants d'un village à un accès égal à la terre... Le modèle implique la double affirmation des droits de l'État (seul propriétaire) et de l'usufruitier (la famille paysanne) ».

Zihan Ren souligne que, grâce à la sécurité de retrouver leurs terres au village, « des centaines de millions de travailleurs ruraux ont les moyens de prendre le risque d'un emploi non agricole », si bien que, durant la crise financière mondiale de 2008, « la forte demande de main-d'œuvre dans les campagnes ayant reçu d'énormes investissements » a peu affecté la croissance économique, contrairement au reste de l'Asie [6].

Le modèle chinois de propriété des villages sur les terres agricoles ne poserait pas de problème *a priori* en ASS. Mais les résistances des chefs d'État africains seront fortes, comme le souligne Samir, « La propriété éminente de l'État... devient... le véhicule de l'appropriation privative. L'État peut ainsi « donner » les terres nécessaires à l'installation d'une zone touristique, d'une entreprise de l'agro business locale ou étrangère ».

L'idée, inculquée aux États d'ASS par l'agro-business du Centre et d'Afrique, de la nécessaire promotion de grandes exploitations « modernes » pour réduire le déficit alimentaire a conduit le Nigéria à accueillir de gros exploitants blancs expropriés du Zimbabwe. Malgré les facilités d'installation, l'échec dans l'État de Nazawara amène à conclure, avec Makunike, que « les exploitants blancs du Zimbabwe ont conquis leur réputation de prouesse agricole sur une longue période grâce à tout un ensemble de conditions spéciales » [7]. De nombreux autres États d'ASS organisent des colloques sur la nécessité de promouvoir l'agrobusiness.

La sociologue Denise Paulme citait en 1963 un chef nigérien : « La terre appartient à une grande famille dont beaucoup de membres sont morts, quelques-uns sont vivants et dont le plus grand nombre est encore à naître » [8], et elle ajoutait : « En définitive, les droits fonciers font partie du statut des personnes, ils en sont un aspect : être sans terre équivaldrait à se trouver sans parents, situation inconcevable... Une législation orientée par des motifs purement économiques déboucherait inévitablement sur le chaos social et la paupérisation. »

Mais une réforme agraire implique plus qu'une réforme foncière, comme le dit Samir dans « Sur la crise », « si le paysan... n'est pas en mesure d'accéder aux moyens indispensables à la production ». Et il ajoute les conditions commerciales dans « Pour la Cinquième internationale » : 1) prix agricoles rémunérateurs par une protection basée sur des prélèvements variables à l'importation assurant un prix d'entrée fixe en monnaie nationale ; 2) consommateurs urbains pauvres obtenant des coupons d'achat au prix ancien des produits alimentaires locaux, comme en Inde ; 3) élimination du dumping des pays exportateurs.

2.2 – Les aspects commerciaux

Samir a préconisé la déconnexion des pays périphériques de l'impérialisme de la Triade qui ne leur a offert que la perspective du « rattrapage » par une plus grande insertion dans le marché mondial. Pour Samir, « déconnexion » ne signifie pas autarcie, un minimum d'échanges étant au service d'un développement autocentré.

Dans « Sur la crise », Samir rappelle les violences séculaires de l'impérialisme européen : la « gigantesque dépossession des Indiens d'Amérique... la traite négrière qui prend la relève en Afrique », et cette dépossession n'a pas frappé que les paysans mais « a détruit les capacités de production industrielle... de régions... longtemps plus prospères que l'Europe ». Et il conclut : « Imagine-t-on aujourd'hui deux ou trois milliards d'Asiatiques et d'Africains disposant de tels avantages ? ».

Pour rester fidèle à Samir, il faut préciser les profondes réformes à opérer, notamment à l'OMC et dans les accords de libre-échange (ALE).

2.2.1 – Supprimer l'OMC ?

Samir a plaidé pour « *la remise en cause fondamentale de l'OMC* », d'autant que les États de la Triade en violent les règles, et il a ajouté « *On doit mettre en accusation ces puissances dans les instances mêmes de l'OMC... Un groupe de pays du Sud... doit le faire* » [9].

Les critiques de l'OMC, instrument majeur de la mondialisation néolibérale, sont pleinement justifiées, mais il ne faut pas les imputer à l'OMC personne morale (Secrétariat et Directeur général), qui ne peuvent dénoncer la violation des règles décidées par les États Membres [10].

Le premier objectif de l'OMC est « la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce », qui s'oppose à la souveraineté alimentaire, à la protection de l'environnement, aux droits sociaux fondamentaux. La règle la plus scandaleuse est la définition du dumping (article VI du GATT), selon laquelle il n'y a pas de dumping tant que l'on n'exporte pas à un prix inférieur à celui du marché intérieur. Cette définition a suscité les réformes radicales de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE et du Farm Bill des EU au début des années 1990 : forte réduction des prix agricoles minima et compensation des agriculteurs par des subventions, ce que ne pouvait faire le Sud où ses agriculteurs sont la majorité des actifs. Et, comme ce sont l'UE et les EU qui ont négocié en tête à tête l'accord sur l'agriculture, ils ont distingué arbitrairement les subventions selon leur degré supposé de distorsion des échanges.

Malgré tous ces défauts, l'OMC reste incontournable à condition de la réformer radicalement :

- Sur les 164 États de l'OMC en 2020, aucun n'est sorti et tous les autres négocient leur entrée, (sauf la Corée du Nord).

- L'OMC est moins dangereuse que les accords bilatéraux de libre-échange (ALE).

- Les ambassadeurs du Sud à l'OMC sont soutenus par les analyses des ONG de solidarité Nord-Sud sur tous les sujets que veulent leur imposer les pays développés.

- C'est parce que l'agriculture n'est pas sortie de l'OMC que le Sud a résisté à la libéralisation des produits industriels et des services.

- Si l'on sortait l'agriculture de l'OMC, il faudrait une autre institution pour régler les différends, mais la FAO ou la CNUCED ont les mêmes États membres et ne elles ne changeraient pas les règles.

- Les États membres de l'OMC ne financeront pas une institution internationale supplémentaire.

- Des réformes sont possibles si on reconnaît une valeur de précédent juridique aux jugements de l'Organe d'appel, qui a jugé quatre fois que toutes les subventions agricoles internes sont à prendre en compte dans le dumping, s'opposant au GATT. Et si, comme SOL l'a proposé, l'un des trois juges est expert des droits humains, sociaux et de l'environnement, afin que les règles de l'OMC respectent une hiérarchie des normes.

2.2.2 – Supprimer les accords de libre-échange (ALE) bilatéraux

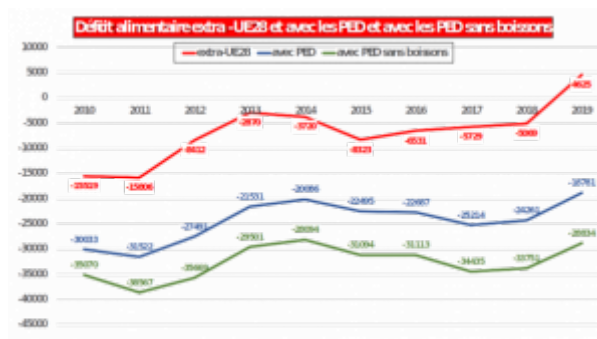
Il faut dénoncer les ALE et accords d'intégration régionale Nord-Sud, et modifier en profondeur les accords Sud-Sud. L'UE a négocié des ALE avec 17 pays d'Afrique : 4 des 5 d'Afrique du Nord et 13 des 49 d'ASS, mais [entend couvrir toute l'Afrique](#). Ce sont les APE avec l'ASS qu'il faut le plus dénoncer tant ils sont criminels, et je vous renvoie à mon livre [11].

Il faut aussi dénoncer les propositions de l'Accord UE-Afrique censé succéder ce mois-ci à la Convention de Lomé. Or [le ministre des affaires étrangères du Rwanda, président du Conseil des ministres ACP](#), a déclaré le 21 novembre 2019 : « La coopération Nord-Sud dans le cadre de notre partenariat de longue date avec l'Union européenne a énormément contribué au développement de nos États » !

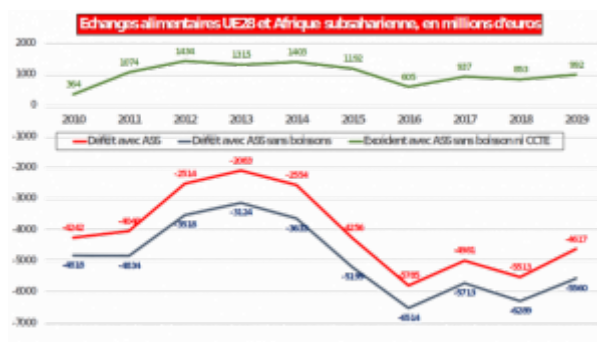
Du 16 au 18 janvier 2020, s'est tenu à Berlin le 12^e

Forum mondial pour l'Alimentation et l'Agriculture organisé par le Ministère allemand de l'agriculture et le GFFA (représentant les grosses exploitations et agro-industries) avec 71 ministres de l'agriculture. Le communiqué final est un vibrant plaidoyer pour le libre-échange agricole, seul moyen de promouvoir [la sécurité alimentaire du Sud](#) !

Malgré ses fortes subventions agricoles et ses droits de douane très élevés sur ses produits alimentaires de base, l'UE reçoit une aide alimentaire massive des PED puisqu'elle est largement déficitaire, *a fortiori* sans les échanges de boissons et de café-cacao-thé-épices (CCTE) qui ne sont pas des produits alimentaires de base.



Le déficit vis-à-vis de l'Afrique sub-saharienne (ASS) est naturellement moindre mais se transforme en excédent si on élimine les échanges de café-cacao-thé-épices (CCTE), qui ne sont pas non plus des produits alimentaires de base.



2.2.3 – Revoir profondément les accords d'intégration régionale d'Afrique

Le retard croissant de l'ASS par rapport à la Triade, s'explique largement par son extraversion commerciale, tout le contraire de la déconnexion, tel que reflété par [l'évolution du ratio exportations +](#)

[importations de biens et services sur le PIB](#) : il était de 25 % en 2018 pour l'ASS contre 12 % pour les EU, 17 % pour l'UE, 18 % pour le Japon [12].

40 ans après le sommet de l'OUA de 1980, l'Union africaine (UA) accentue sa vision néolibérale sous le prétexte de l'autocentrage, avec la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Fascinée par les accords de libre-échange méga-régionaux, [l'UA prétend faire mieux](#) entre ses 55 États comprenant 1,2 milliard d'habitants et un PIB de 2 500 M^{ds} \$.

Le scandale est que la ZLECAf a été promue par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et par la CNUCED. En juin 2012, la CEA anticipait une hausse du commerce intra-africain de 52 % en 2022 par rapport à 2017, [car les droits de douane seront supprimés sur 90 % des lignes tarifaires](#). Mais ni les offres tarifaires ni les règles d'origine n'ont été finalisées. La [CNUCED](#) proposait en 2018

de réduire les droits du futur tarif extérieur commun :

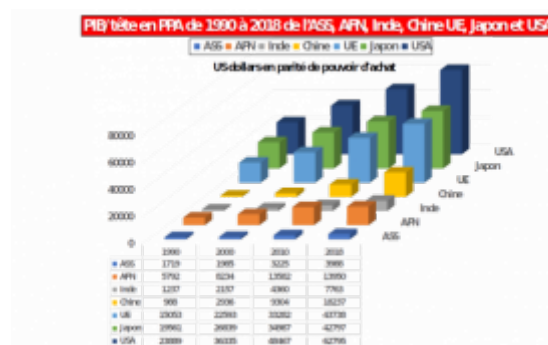
« Le prix moyen des importations africaines en provenance de pays non africains serait réduit... [notamment] sur les... intrants à utiliser dans le processus de production, les économies africaines... deviendraient plus compétitives... en dehors du continent

».

Avec cette orientation de plus en plus extravertie, la ZLECAf continuera à creuser l'écart entre le revenu des Africains et celui du reste du monde. Le graphique ci-dessous montre que le pourcentage du revenu par tête de l'ASS a baissé par rapport à celui de la Triade de 1990 à 2018 et encore plus par rapport à celui de la Chine et de l'Inde.

En outre, la croissance des inégalités de revenus a été supérieure en ASS à celle dans la Triade, et Samir a souligné que les deux sont toujours allés de pair. Selon Irène Salenson, « Huit des dix pays du monde qui ont le plus fort coefficient de Gini (indicateur qui mesure les inégalités de revenu) sont situés en Afrique » [13] et Yasmine Osman précise que « L'Afrique australe – région la plus riche d'Afrique, mais aussi la plus inégalitaire – affiche la croissance

la plus faible du continent. Elle se limite à 0,6% en 2019 » [14], contre 3,2 % pour le continent.



2.3 – Les aspects monétaires et financiers

2.3.1 – Les analyses de Samir

Selon Christophe Barat et Hélène Ehrhart, « [bien que] de 2000 à 2015 une partie significative de la dette publique... de trente pays africains ait été annulée... le poids... de la dette publique africaine est... passé... de 35 % du PIB en 2010 à 60 %... en 2018 » [15].

Dans « Zone franc et développement » Samir écrit en 1971 : « Peut-on parler de zone franc ou devrait-on dire zone du franc ?... Une banque centrale ne mérite ce nom que si elle peut exercer un contrôle effectif sur les banques commerciales, et si elle est autorisée à apporter son concours au Trésor. Les pseudo-banques centrales africaines de la zone franc n'ont pas ces pouvoirs ». La contestation grandissante du franc CFA et son réétiquetage récent en 'ECO' ont fait l'objet des analyses approfondies de Kako Nubukpo [16] et de Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla [17]. Ces analyses sont sans appel et Ndongo en parlera.

Trois autres contributions sont pertinentes pour mettre la monnaie et la finance au service du développement : l'expérience de la Chine rapportée par Samir et les propositions d'Eric Toussaint et de François Morin. Faute de temps on se limite à la Chine.

2.3.2 – Les leçons de la Chine

Quelques semaines avant son décès, Samir décrit la déconnexion du système monétaire de la Chine : « Les banques opérant en Chine sont exclusivement

des banques d'État... et le taux de change du yuan est décidé par la Banque centrale, c'est-à-dire le gouvernement. Ce système a... permis de faire de la Chine la première puissance économique du monde... Les banques nationales chinoises ont financé... des centaines de milliers de petites entreprises compétitives... De telles conditions ne seraient plus tolérées si la Chine intégrait le système financier... mondial... Grâce au contrôle de son compte de capital, la Chine n'a pas souffert de la crise financière de 2007/8. D'autres pays d'Asie, intégrés dans le marché monétaire et financier, ont été dévastés par cette crise ». [18]

Comme le solde des échanges commerciaux de la Chine dépasse celui de la Triade, elle a accumulé de très importants excédents en dollars avec lesquels elle achète des bons du Trésor des EU, [\[https://www.pambazuka.org/global-south/financial-globalisation-should-china-move\]](https://www.pambazuka.org/global-south/financial-globalisation-should-china-move). Cette créance sur les EU aide la croissance chinoise en augmentant la valeur du dollar par rapport au yuan et améliore la compétitivité des produits chinois aux EU. Si elle réduisait ses créances sur le Trésor américain, les taux d'intérêt et les prix américains augmenteraient, ce qui y ralentirait la croissance. Mais cela entraînerait la chute du dollar et la hausse du yuan, ce qui nuirait à la compétitivité de la Chine, une des raisons pour lesquelles elle veut réduire l'extraversion de son économie.

III – La gouvernance écologique de la mondialisation

Dans « Pour la Vè Internationale », Samir écrit en 2006 : « La poursuite de l'accumulation du capital... conduit... à l'épuisement rapide des ressources non renouvelables, à la destruction accélérée de la biodiversité... Le mode de vie américain n'est pas négociable », nous rappelle le président de ce pays. C'était en 2006, bien avant Trump.

Dans *La loi de la valeur mondialisée*, Samir constate en 2011 que « le 'capitalisme vert' est désormais l'objet des discours obligatoires... dans la triade (de droite et de gauche) et des dirigeants des oligopoles ».

Il salue les travaux de Wackernagel et Rees sur l'empreinte écologique et son calcul en « hectare global » et Samir en déduit que « *La preuve est donc faite... que le socialisme... ne peut être qu'écologique* ». Marx avait dit que l'économie capitaliste détruit les bases naturelles sur lesquelles elle se fonde : l'homme (le travailleur exploité) et la terre.

Mais on a du mal à suivre Samir quand il estime que, avec le socialisme, l'humanité saura inventer les techniques pour dépasser les contraintes écologiques : « Les écologistes sont portés à 'condamner le progrès' et rejoignent alors les post-modernistes dans ce jugement négatif à l'égard des découvertes scientifiques et des avancées de la technologie... Oui, il y aura encore... des découvertes scientifiques à partir desquelles des technologies de maîtrise des richesses de la nature pourront être dérivées ». Dans *Le capitalisme sénile* (2003), il avait déjà avancé que « la nouvelle révolution technologique... l'informatique et la génétique, semblent permettre... la production de plus de richesse avec... moins de travail et moins de capital ». Mais Samir oublie que produire plus de richesses aggraverait les pollutions et il avait souligné que l'adoption au Sud des modèles agricoles de la Triade intensifs en capital constituerait un génocide de plus d'un milliard d'emplois paysans.

Supposer que la science et la technique résoudront les problèmes écologiques dans une planète devenue socialiste et solidaire est contredit par les rapports scientifiques du GIEC et le constat de tout un chacun sur l'accélération des catastrophes climatiques liées au réchauffement de la planète dans tous les pays, et plus encore en Afrique.

Mais le PNUE et la FAO [19] ont souligné qu'une reconversion rapide de l'agriculture d'ASS à des pratiques agroécologiques permettrait d'augmenter les rendements. Et on connaît les travaux d'Olivier De Schutter [20]. Mais la Banque africaine de développement prône encore une intensification fondée sur les subventions aux engrais chimiques [21].

Cela conduit à une réflexion philosophique sur l'analyse que fait Marx de la relation entre les

hommes, selon François Perroux dans la Préface à l'édition du Tome 1 des œuvres de Marx consacré au *Capital* en 1963 aux Éditions Gallimard : « L'évolution inéluctable des contradictions économiques achemine vers un état final où l'homme accompli est réconcilié avec lui-même et avec la nature... Dans le communisme terminal l'être générique de l'homme est réalisé », une vision non partagée par François Perroux : « Cet homme devenu vrai dans et par le tout social... n'est pas vrai par la spontanéité irréductible de l'esprit source de l'action et de la parole personnelle ». En cela, Perroux rejoint le courant personnaliste d'Emmanuel Mounier.

On peut ne pas partager l'athéisme de Marx et Samir, tout en partageant leur vision et leur combat pour un socialisme planétaire solidaire, dans la mesure où la foi des croyants en l'immortalité de l'esprit (âme), loin d'être un « opium du peuple », nourrit leur engagement pour changer le monde ici et maintenant. Samir a clarifié ce débat dans *La déconnexion* : « L'être humain est un animal vivant... fini et mortel... Les questions qui transcendent son

existence... subsistent. Le matérialisme historique ne répond pas à ces questions ; il ne les pose pas ; il n'a pas à y répondre. L'action transformatrice de la société ne l'implique pas. Cette position invite à réintégrer dans le camp de la transformation sociale les croyants... préoccupés par les questions de la transcendance... Il... s'agit... là... d'une conviction fondamentale... Le marxisme n'est pas le prolongement radical de la philosophie des Lumières, qui se propose de traiter de la réalité sociale comme de celle de la nature, mais une rupture avec celle-ci. »

Pour conclure, Samir nous a laissé un triple témoignage – par ses très nombreux écrits et enregistrements de conférences, par sa grande ouverture d'esprit et par son amitié –, ce qui nous permet de poursuivre son combat, comme il nous y invite, convaincu qu'il reste à nos côtés.

Le texte ci-dessus est celui de l'intervention inaugurale de l'auteur prononcée au Symposium international et pluridisciplinaire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, du 10 au 12 février 2020

Notes

[1] Samir Amin, *La loi de la valeur mondialisée, pour un Marx sans rivages*, Le temps des cerises, 2011.

[2] Samir Amin, *Pour la cinquième internationale*, Le temps des cerises, 2006 ; et « [L'indispensable reconstruction de l'Internationale des travailleurs et des peuples](#) », Afrique-Asie, 7 août 2018.

[3] Pierre Jacquemot, *L'industrialisation de l'Afrique en question. Des désillusions à un nouveau volontarisme*, Agence Française de Développement, L'économie africaine, La Découverte, 2020, p. 29-53.

[4] Gaëlle Balineau et Ysaline Padieu, *L'industrialisation en Afrique et l'exemple éthiopien*, Agence Française de Développement, L'économie africaine, La Découverte, 2020, p. 41-57.

[5] Fatou Gueye et Alimadou Aly Mbaye, *Obstacles à la création d'emplois décents et politiques de l'emploi en Afrique*, Afrique contemporaine, n° 266, 2018/2, p. 156-159.

[6] Zihan Ren, *Research on the Rural Revitalization Strategy from the Perspective of Sino-US Trade War*, 2019,

<https://www.atlantis-press.com/proceedings/bems-19/125907419>

[7] Jacques Berthelot, *Enjeux et stratégies pour bâtir des agricultures paysannes durables basées sur la souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne*, in Bernard Founou-Tchigoua et Abdourahmane Ndiaye, *Réponses radicales aux crises agraires et rurales africaines*, Codesria, 2012, <https://codesria.org/spip.php?article1712&lang=en>.

[8] Denise Paulme, *Régimes fonciers traditionnels en Afrique noire*, Présence Africaine, 1963/4 N° XLVIII | p. 109-132

[9] Samir Amin, *Sur la crise, Sortir de la crise du capitalisme ou sortir du capitalisme en crise*, Le temps des cerises, 2009.

[10] *Reconstruire l'OMC pour un développement planétaire durable*, SOL, 9 janvier 2019, <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2019/01/Reconstruire-lOMC-pour-un-d%C3%A9veloppement-plan%C3%A9taire-durable-9-janvier-2019.pdf>

[11] J. Berthelot, *Vous avez dit LIBRE échange ? L'accord de partenariat économique Union européenne-Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, juin 2018 ; *Did you say FREE trade ? The European Union-West Africa Economic Partnership Agreement*, L'Harmattan, September 2018.

[12] Ce site donne un pourcentage trop élevé pour l'UE et ses États membres, et en conséquence pour le monde entier, car il n'a pas enlevé les échanges intra-UE, comme cela est fait sur le site de l'OMC.

[13] Irène Salenson, *L'Afrique de demain sera ruraine*, pp. 57-76 in 'L'économie africaine 2020', La Découverte, janvier 2020.

[14] Yasmine Osman, *Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions*, pp. 7-20 in AFD, *L'économie africaine 2020*, La Découverte, janvier 2020.

[15] Christophe Barat et Hélène Ehrhart, *Le dilemme des États africains : entre besoins d'investir et risques de surendettement*, in 'L'économie africaine 2020', La Découverte, janvier 2020.

[16] Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele, *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. A qui profite le franc CFA ?* La Dispute, 2016

[17] Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla, *L'arme invisible de la FrançAfrique. Une histoire du franc CFA*, La Découverte, 2018 ; Ndongo Samba Sylla, [[« Les Africains n'ont pas besoin d'une monnaie unique »](#)], *Le Monde Afrique*, 19 janvier 2020.

[18] Samir Amin, "[Financial globalization : should China move in ?](#)" 11 June 2018

[19] FAO, “[The future of food and agriculture – Trends and challenges](#)”, 2017, page X.

[20] Olivier De Schutter, “[The political economy of food systems reform](#)”, *European Review of Agricultural Economics*, Volume 44, Issue 4, 1 September 2017, Pages 705–731.

[21] BAD, « [Nourrir l’Afrique. Stratégie pour la transformation de l’agriculture en Afrique pour la période 2016-2025](#) », mai 2016.

« Où voit-on aujourd'hui le pouvoir du peuple ? »

vendredi 3 avril 2020, par [Patrick Braibant](#)

La première partie de cet article présente de la définition « canonique » castoriadienne de la démocratie en termes de régime et à l'examen de ses difficultés. Difficultés tenant à l'absence de prise en compte de la nécessaire dimension instituante de la démocratie, condition de sa dimension instituée. La seconde partie est consacrée au repérage et au commentaire de passages de son œuvre, où Castoriadis ébauche de fait une contre-définition prenant pleinement en compte cette dimension instituante, mettant ainsi en lumière le lien direct qui unit démocratie et transformation sociale.

« Où voit-on aujourd'hui le pouvoir du peuple ? ». Telle est la question posée en 1990 [1] par Cornelius Castoriadis (1922-1997) dans l'introduction de *Quelle démocratie ?*, l'un des principaux textes où il s'attache à présenter sa conception de la démocratie [2]. Laquelle, précise-t-il d'emblée, se rapporte à la question du « pouvoir du peuple », du « *demos* » et de son « *kratos* », et à rien d'autre [3]. L'interrogation de Castoriadis porte sur l'actualité (ou non) de la démocratie dans ce qu'il appelle « les sociétés occidentales d'aujourd'hui », sur la pertinence (ou non) d'évoquer la présence en leur sein de formes quelconques de « pouvoir du peuple ». Dans ce texte, la réponse fuse aussi lapidaire que sans appel : « *il est risible de parler de "démocratie" [...] la "démocratie" actuelle est tout ce que l'on veut sauf une démocratie.* » [4]. On doit admettre la radicale inactualité du « pouvoir du peuple » dans notre présent.

Pourtant, cinq ans auparavant, dans un article intitulé « Tiers-monde, tiers-mondisme et démocratie », le même Castoriadis y voyait au contraire une réelle actualité de la démocratie : « *Dans ces sociétés, les institutions comportent une forte composante démocratique.* » [5] Le terme « *composante* » étant souligné par l'auteur, pour montrer qu'à ses yeux il ne s'agit en aucun cas d'un élément contingent, d'un ajout décoratif, mais bien d'un trait constitutif.

Pourquoi un tel hiatus de la part d'un penseur aussi rigoureux que Castoriadis, donnant des mêmes sociétés deux interprétations diamétralement

opposées de leur rapport à la démocratie ? Juger de la plus ou moins grande présence ou absence de la démocratie dans un type donné de sociétés est largement tributaire de deux critères : d'une part, l'idée que l'on se fait de la nature de ces sociétés et, d'autre part, la définition que l'on confère au mot démocratie. Sur le premier point, Castoriadis ne varie jamais. Les « sociétés occidentales d'aujourd'hui », qu'il qualifie de « sociétés du capitalisme bureaucratique fragmenté » [6] sont des sociétés « très profondément inégalitaires » [7], structurées par des asymétries de puissance et d'influence sociales, de pouvoir, de richesse permettant aux minorités qui en bénéficient d'en orienter décisivement le cours. Sociétés dont le caractère premier (tout en étant leur « contradiction fondamentale ») est la « division entre dirigeants et exécutants [...] impliqu[ant] l'exclusion des gens de leur propre vie, individuelle et collective. » [8] Bref, sociétés de l'hétéronomie instituée.

Par contre, sur le second point, les choses sont beaucoup moins simples. Aussi est-ce sur la question de la définition de la démocratie que se joue celle de son actualité ou de son inactualité. Si Castoriadis affirme avec une égale vigueur tantôt l'une, tantôt l'autre, c'est qu'il applique aux mêmes sociétés tantôt une certaine définition, tantôt une autre. Ce sont ces deux définitions qui sont l'objet du présent article, définitions nettement différenciées tant par leur contenu que par leur statut au sein de la réflexion de Castoriadis, ou encore par leurs implications politiques respectives.

La première, que l'on pourrait qualifier de définition «

canonique », car constamment rappelée et revendiquée par son auteur, très stable dans ses énoncés mais aussi très classique, pour ne pas dire orthodoxe, dans sa formulation générale, fait de la démocratie *un type de « régime »*. Mais un type de régime inséparable d'un *certain type de société* et ne valant que pour lui : *l'auto-gouvernement des égaux dans une société des égaux*. C'est, bien sûr, cette première définition qui conduit Castoriadis à soutenir qu'« *il est risible de parler de démocratie* » dans les « *sociétés occidentales d'aujourd'hui* »

La seconde définition, dont les énoncés sont moins stables, parfois ambigus, voire contradictoires, souvent entremêlés à ceux de la définition canonique, et que Castoriadis ne revendique jamais comme une définition à part entière, appréhende la démocratie en termes de « *processus* », « *mouvement* », « *dynamique* » de *transformation sociale*. Dans ses expressions les plus avancées et les plus « pures », cette seconde approche se pose en véritable *contre-définition* puisqu'elle inverse les articulations de la définition « canonique », tandis que le « *pouvoir du peuple* », d'un cas à l'autre, ne renvoie ni au même sens du mot pouvoir, ni au même « peuple ». C'est quand il raisonne ainsi, en termes de démocratie-processus ou mouvement, que Castoriadis affirme l'existence d'une « *forte composante démocratique* » dans ces mêmes sociétés qu'il qualifie de « *très profondément inégalitaires* ». On voit le double enjeu de cette seconde définition : déterminer à *quelles conditions et en quel sens il convient de parler de démocratie et de « pouvoir du peuple » dans une société des inégaux, donc dans notre présent*, et, plus encore, *saisir le « travail » qu'ils y effectuent*, travail de l'égalité et de l'autonomie là où règnent l'inégalité et l'hétéronomie.

L'objectif du présent article est de recenser les caractéristiques respectives de ces deux approches tout en repérant leurs rapports réciproques. En effet, celles-ci ne sont aucunement exclusives l'une de l'autre, elles cohabitent et même s'interpénètrent constamment : il y a du « *processus* » et du « *mouvement* » dans la démocratie-régime castoriadienne, il y a du « *régime* » dans la démocratie-processus. Ce qui change d'une définition à l'autre, et fait toute la différence, c'est la

place respective qu'y occupent le processus / mouvement et le régime, l'ordre de préséance entre les deux. Mais cette question du lien entre régime et processus est aussi une pierre d'achoppement de la pensée castoriadienne de la démocratie, celle où se nouent en particulier les difficultés de sa définition canonique et dont elle ne se sort, précisément, que par la construction jamais totalement explicitée d'une contre-définition. C'est également à la lumière de cette question que l'on abordera celle des usages politiques possibles de ces deux définitions dans une perspective de transformation sociale.

I) La démocratie-régime ou la radicale inactualité du « pouvoir du peuple »

La définition canonique castoriadienne de la démocratie, en termes de « *régime* », semble ne pas présenter de difficultés particulières : elle apparaît d'une grande clarté et appropriée au terrain où se place son auteur, celui de la démocratie comme pouvoir politique institué régissant la société entière et dont le détenteur est la société elle-même, qui réalise ainsi son autonomie. Mais c'est ce terrain lui-même, celui du rapport entre la démocratie-régime et « *la société* » qui pose problème : Castoriadis met de telles conditions à l'existence d'un régime effectivement démocratique que sa définition canonique est dépourvue du moindre rapport avec notre présent : elle suppose une autre société que la société existante. En la concevant comme un régime, avec toute la rigueur qui est la sienne, Castoriadis construit *l'inactualité* pure et simple de la démocratie. Il renvoie celle-ci à l'après d'une transformation sociale dont elle est entièrement tributaire et à laquelle elle ne peut, pour cette raison même, avoir part. On examinera dans un premier temps les principales articulations de cette définition canonique, puis on en recensera les difficultés en la confrontant à certains points fondamentaux de la pensée castoriadienne du social et de l'historique, avant d'aborder la question de son usage politique au présent alors qu'elle vide ce présent de toute actualité de la démocratie telle qu'elle la conçoit.

1/ La question de la démocratie est la question du « pouvoir explicite »

Cette définition découle entièrement du postulat selon lequel la grande affaire de la démocratie, c'est le pouvoir : « *La vraie question, la grande question de la démocratie est de savoir qui fait les lois et comment* » [9]. Pas n'importe quel pouvoir donc, le *pouvoir politique institué* le plus important qu'une société connaisse : le « *pouvoir explicite* ». Par cette expression, Castoriadis entend le pouvoir émettant des injonctions s'imposant à l'ensemble du corps social et dont le non-respect est sanctionnable. Pouvoir existant en toute société, dont aucune, selon Castoriadis, n'a pu, ne peut et ne pourra jamais se passer et qui, dans sa plénitude, cumule trois fonctions, légiférer, gouverner, juger [10], lesquelles composent son espace propre : « *la sphère publique / publique* » définie justement comme « *le lieu du pouvoir* » [11], comme sphère de la décision politique portant sur « *les affaires communes* ». La démocratie-régime castoriadienne a son objet (le « *pouvoir explicite* ») et son lieu (*la sphère publique / publique*), elle a aussi son sujet ou acteur : « *la démocratie est le pouvoir du dêmos* ». Mais pas n'importe quel dêmos (ou peuple) : « *le pouvoir du dêmos, c'est-à-dire de la collectivité.* » [12] Non pas dêmos au sens « sociologique », dêmos populaire par opposition aux minorités dominantes : *oligoi* ou *aristoi* de la Grèce ancienne, capitalistes, bureaucrates, caste de professionnels de la politique des sociétés d'aujourd'hui. Mais dêmos au sens de la généralité, « peuple » composé de l'ensemble des membres d'un corps politique donné, que Castoriadis fait toujours coïncider avec la totalité de la société : la « *thèse démocratique [...]* c'est que [l]e pouvoir doit être le pouvoir de tous » [13]. La démocratie-régime castoriadienne est un gouvernement de tous par tous. Cette totalité et cette généralité s'expriment, d'un texte à l'autre, par quatre termes utilisés indifféremment : « *la collectivité* », « *le dêmos* » (ou « *le peuple* »), « *la cité* » ou, explicitement, « *la société* ». La démocratie, c'est « *la société* » qui s'auto-gouverne. Cette généralité de la participation au pouvoir fait de la démocratie-régime castoriadienne une *démocratie directe* : la démocratie n'est la démocratie, n'est « *pouvoir de tous* » que si chacun

des membres de « *la collectivité* », du « *peuple* », de « *la société* » peut co-exercer effectivement le « *pouvoir explicite* ». Aussi est-elle régie par un rapport social spécifique : l'égalité. Le « *pouvoir de tous* » ne peut être effectivement « *de tous* » que si « *tous* » sont des égaux effectifs : « *Égalité signifie donc, rigoureusement parlant : égale possibilité pour tous, effective, non pas sur le papier, de participer au pouvoir.* » [14] La démocratie-régime ne peut être « *pouvoir de tous* » qu'à condition d'être un *pouvoir des égaux*. Condition indispensable pour que la démocratie-régime acquière ce caractère valant définition aux yeux de Castoriadis : « *le devenir vraiment public de la sphère publique / publique* » [15]. Cette exigence d'égale participation le conduit à énoncer cette « *vérité élémentaire* » : « *la démocratie directe est la vraie démocratie* », faisant système avec son double : « *la démocratie représentative n'est pas la démocratie.* » [16]. Tel est son grand cheval de bataille quand il traite de la démocratie-régime, souvent le seul que retiennent les commentateurs ou les militants lorsqu'ils évoquent Castoriadis penseur de la démocratie : chantre de la démocratie directe, à ce titre admirateur des institutions de l'Athènes des V^e-IV^e siècles avant notre ère, et pourfendeur inlassable de la représentation. À propos de cette « *vérité* » à double face, on se contentera ici de rappeler ce qu'elle a d'« *élémentaire* » aux yeux de Castoriadis. Sa première face pose que la démocratie (-régime) n'est la démocratie que si y « *est absente toute distinction / opposition voulue entre peuple et représentants, peuple et experts, peuple et État* » [17], que si l'exercice effectif du pouvoir est toujours, en dernier ressort, dans les mains du peuple (= de « *la société* ») lui-même. Quant à la seconde face, elle s'explique par le fait que la représentation instaure une « *division du travail politique* » [18] permanente et non pas une simple *division des tâches* temporaire, conditionnelle et réversible. Cette division du travail constitue « *une aliénation, une auto-expropriation du pouvoir politique au profit d'une catégorie particulière.* » [19], si bien qu'elle « *ne signifie et ne peut signifier rien d'autre que la division entre gouvernants et gouvernés, dominants et dominés.* » [20] D'où le caractère « *risible* » de l'interprétation des régimes représentatifs actuels en termes de démocratie, alors qu'il s'agit de régimes proprement «

oligarchiques ».

2/ Peut-on rendre compte du caractère essentiellement dynamique de la démocratie au moyen d'une définition centrée sur l'institué, sur la stabilité ?

La dernière grande composante de la définition canonique castoriadienne, essentielle dans la perspective du présent article, concerne l'articulation entre régime et « processus ». Selon Castoriadis, la démocratie-régime, *en tant que régime*, est nécessairement le lieu d'un « processus » censé être l'illustration même de sa thèse centrale : par le régime démocratique, par son auto-gouvernement, une société réalise son autonomie. Or, poursuit-il, être autonome, pour une société, cela signifie être *continûment auto-instituante*, mettre sans cesse en question sa propre institution, explicitement et en connaissance de cause (« *sachant qu'elle le fait* » [21]), c'est-à-dire *s'auto-transformer de manière ininterrompue*. À quoi cette activité auto-(ré)institutive s'applique-t-elle ? D'abord au régime démocratique lui-même : « *la démocratie est un régime qui s'auto-institue explicitement de manière permanente* » et qui prend « *toutes les dispositions nécessaires en droit et en fait pour pouvoir changer ses institutions sans guerre civile, sans violence, sans que le sang coule* » [22]. Mais Castoriadis étend le champ de cette auto-(ré)institution bien au-delà, puisqu'au moyen d'un tel régime c'est « *la société* » dans son ensemble qui s'auto-engage dans un tel processus : « *l'auto-institution de la société ne peut être que permanente, il n'y a pas de bonne société, de société juste et libre une fois pour toutes, il s'agit d'un processus de création historique où la société a constamment la possibilité de remettre en question ses lois et ses institutions.* » [23] Ce processus serait un attribut et une fonction de la démocratie-régime propres à elle seule. Il y aurait processus (ré)instituant continu *parce que seul* un régime démocratique peut faire de l'autonomie une réalité effective. D'où ce postulat, indissociable de la définition canonique castoriadienne : « *la première condition d'existence d'une société autonome – d'une société démocratique – est que la sphère publique / publique devienne effectivement publique* » [24]. Le

cœur de la question démocratique qui est identiquement son point de départ, le centre de toute politique de la démocratie ainsi que son commencement nécessaire, ce doit être la question du régime politique. Mais, on le verra bientôt, cette antériorité / primauté, Castoriadis ne cesse de la contredire.

Celui-ci recourt toujours au même terme pour signifier le processus : « *permanence* ». Ce qui fait le processus c'est le caractère continu de l'auto-transformation permise par le régime démocratique. La substance du propos castoriadien est donc celle-ci : il y aurait une certitude, une sorte d'automatisme, de l'auto-transformation continue, qualifiée de « *processus* », tant du régime démocratique que de la société qui en est le cadre et l'acteur, *par le fait même* qu'ils sont démocratiques, c'est-à-dire autonomes, c'est-à-dire auto-(ré)instituant. Or, Castoriadis dément cette certitude et cette automatisme dans les énoncés mêmes où il les affirme. À peine a-t-il soutenu que sous un régime démocratique « *l'auto-institution de la société ne peut être que permanente* », qu'il dénie cette nécessité, puisqu'il qu'il la rétrograde en « *possibilité* ». Affirmer qu'une société « *a constamment la possibilité de remettre en question ses lois et ses institutions* » ne signifie nullement qu'elle utilise effectivement cette possibilité et encore moins qu'elle le fait en « *permanence* ». Pressé sur ce point par les membres du MAUSS, Castoriadis concède qu'« *il s'agit simplement de ménager la possibilité – mais la possibilité effective –* » de la (ré)institution [25]. Position de repli qui semble d'ailleurs, logiquement parlant, la seule compatible avec l'hypothèse de l'autonomie. Affirmer la « *permanence* » d'un processus de (ré)institution revient, de fait, à décréter une *nécessité*, une obligation ou une astreinte s'imposant à la société et sur laquelle elle n'a pas prise. Autrement dit, c'est affirmer que la société déclarée autonome n'est en réalité pas autonome. Le lien entre démocratie-régime et processus (ré)instituant est donc loin d'être établi. Il l'est encore moins si l'on prend en compte d'autres données dont certaines proviennent des fondamentaux de la pensée castoriadienne du social elle-même.

Pour qu'il y ait ré-institution *en tant qu'expression de l'autonomie*, il faut que cette ré-institution soit un acte volontaire, choisi, délibéré. Il faut donc que « *la société* » se trouve *un motif à se ré-instituer* et, dans le cas qui nous occupe, un motif à se ré-instituer *d'un point de vue démocratique c'est-à-dire, identiquement, du point de vue de l'autonomie même*. L'existence d'un tel motif n'est aucunement assuré sur le simple plan empirique : absolument rien ne s'oppose *a priori* à ce que des « *lois et institutions* » d'une société autonome puissent lui donner satisfaction pendant une longue durée et éviter ainsi qu'elle éprouve le besoin de les « *remettre en question* ». Mais, surtout, la thèse de la permanence d'un processus de (ré)institution propre à une société autonome entre en contradiction avec deux composantes de base de la conception castoriadienne du social et de l'historique.

- La première contradiction se rapporte à une difficulté majeure de cette thèse : pour que « *la société* » se fasse effectivement autonome *c'est-à-dire*, selon Castoriadis, constamment auto-(ré)institutive, il faut qu'elle soit déjà autonome *en tant que société instituée* et, notamment, qu'elle se soit dotée de l'institution présentée comme l'instrument même de l'autonomie, à savoir le régime démocratique. Mais, sauf à se renier, que peut vouloir une société (déjà) autonome, sinon se reproduire comme société autonome ?

Quand il évoque ce processus de (ré)institution comme attribut et fonction du régime démocratique, Castoriadis pose l'autonomie comme une capacité dont disposerait librement « *la société* » et dont elle userait à sa guise pour se transformer en permanence. Mais dans l'hypothèse où il se situe, celle d'une société déjà autonome, *l'autonomie est devenue « l'être-société » même de cette société*. Or, selon sa propre perspective d'élucidation du social, « *l'être-société* » d'une société *ce sont justement ses institutions* [26]. L'être-société d'une société autonome ne peut pas être autre chose que les « *lois et institutions* » qui la constituent *comme société autonome*. Cet « *être-société* », cette manière propre de s'être instituée, ajoute Castoriadis, aucune société ne saurait y renoncer. En dernier ressort, *toute société*, en tant qu'elle est société instituée, est

animée d'une unique visée : persévérer dans son être. « [C]haque société est constitution, en fait création du monde qui vaut pour elle, de son monde », aussi « *l'on ne peut [lui] attribuer une finalité quelconque [...], en dehors de la conservation de sa propre institution.* »

[27] À savoir, persévérer dans et par les « *significations imaginaires sociales* » traduites en institutions qui la font être cette société-là. Si l'autonomie est la signification centrale d'une société donnée, celle autour de laquelle s'organisent ses institutions, cette société autonome ne peut pas vouloir autre chose que de se conserver comme société autonome. Elle ne peut pas vouloir « *constamment [...] remettre en question ses lois et institutions* » car, dans son cas, « *remettre en question ses lois et ses institutions* », ce serait *remettre en question l'autonomie elle-même* et donc son « *être-société* » de société autonome. Le (ré)instituant n'est le (ré)instituant que s'il se déploie *en rupture* d'avec l'institué, en rupture avec les significations qui imbibent ses « *lois et ses institutions* ».

- On en arrive à la deuxième contradiction : celle qui porte sur le rôle du « *pouvoir explicite* » lui-même, dont la démocratie-régime est la forme propre à une société autonome. Quand Castoriadis fait du régime démocratique le foyer d'une activité (ré)institutive permanente, cela signifie nécessairement qu'il en fait un opérateur de mise en cause de l'institué.

L'instituant castoriadien est en effet l'instance de la *création* sociale-historique, il est le foyer producteur du spécifiquement nouveau, de ce qui n'est jamais réductible à l'institué, au déjà-là, et qui rompt toujours de quelque manière avec lui. Or, les énoncés de Castoriadis définissant le « *pouvoir explicite* » affirment exactement le contraire : la raison d'être du « *pouvoir explicite* » est de *s'opposer* à l'intrusion du nouveau, de protéger la société instituée du travail désagrégateur de l'instituant. Raison d'être *valant pour toute société pensable* : « *Pourquoi un tel pouvoir est-il nécessaire, pourquoi appartient-il aux rarissimes universaux du social-historique ? On peut le voir en constatant tout d'abord que toute société doit se conserver, se préserver, se défendre* » [28]. Se conserver, se préserver, se défendre en tant que société instituée. Le « *pouvoir explicite* » est partout

et toujours un pouvoir fondamentalement conservateur, garant de l'institué et donc barrage à l'instituant. Et Castoriadis enfonce le clou : « [c]e *pouvoir explicite repose essentiellement [...] sur l'intériorisation, par les individus socialement fabriqués, des significations instituées par la société considérée* » [29]. En d'autres termes, dans une société autonome, à l'instar de n'importe quelle autre, le rôle du « *pouvoir explicite* », la démocratie comme régime, ne devrait pas consister en autre chose que la sauvegarde des institutions en place (institutions de l'autonomie), en veillant à ce que les individus leur demeurent conformes (notamment par une éducation appropriée). Donc sauvegarde de tout de ce qui, pour cette société, composerait son *institué*. En aucun cas le « *pouvoir explicite* » (la démocratie-régime) ne pourrait se faire le véhicule de « *l'activité (ré)instituant* » en tant qu'activité de rupture d'avec l'institué, laquelle serait nécessairement, dans le cas qui nous occupe, auto-rupture de « *la société* » d'avec l'autonomie. On touche à l'une des limites majeures de la définition canonique en termes de régime : sa difficulté à rendre compte de ce qui est en jeu dans cette affaire de processus, à savoir la volonté de Castoriadis d'ancrer la démocratie prioritairement dans *l'instituant*, dans la fabrique du nouveau. La contradiction est patente : en la définissant comme un régime, il l'arrime d'abord à l'institué. Un régime, c'est un ensemble d'institutions qui sont la cristallisation d'une activité instituant *passée*. Si l'on veut mettre la démocratie du côté de l'instituant, comme le souhaite manifestement Castoriadis, il faut lui donner une définition qui non pas supprime toute référence à l'institué, ce qui en ferait une réalité hors-sol et, pour tout dire, une non-réalité, mais une définition conférant, de quelque manière, la *primauté* à son caractère instituant, *c'est-à-dire à son caractère d'agir transformateur*, agir rompant nécessairement avec l'institué précisément parce qu'il est agir instituant. Tel est le fond de cette thématique du processus qui tient tant à cœur à Castoriadis mais qu'il ne parvient pas à établir solidement dans le cadre de sa définition canonique. Celle-ci ne permet pas de donner sa véritable consistance à ce « *processus de la démocratie* » [30] auquel il se réfère explicitement ou implicitement de

multiplier fois. Consistance que nous verrons apparaître dans la seconde partie du présent texte. Mais ce sera en analysant les *échappées* de Castoriadis *hors* de l'emprise de cette définition.

3/ La construction de l'inactualité de la démocratie

Avec cette question du processus, nous avons entamé l'examen critique de la définition canonique castoriadienne. Il s'agit maintenant d'en cerner une autre grande difficulté : la construction d'une véritable *inactualité* de la démocratie, dans la mesure où cette définition la déconnecte totalement d'avec les sociétés existantes en la conditionnant à la venue d'une société autre.

- Premier point problématique : la définition de Castoriadis en termes de régime, portant exclusivement sur le « *pouvoir explicite* » et la « *sphère publique / publique* », limite la question démocratique à une seule catégorie de pouvoirs : les grands pouvoirs de la sphère proprement politique. Or, il existe dans les « *sociétés occidentales d'aujourd'hui* » d'autres pouvoirs institués dont l'emprise sur la vie de tout un chacun est au moins aussi prégnante que celle des pouvoirs régissant la sphère publique / publique (sphère étatique dans ces sociétés-là). En premier lieu, les pouvoirs de la sphère économique : pouvoir des firmes, pouvoir patronal dans les entreprises, pouvoir de la finance, pouvoir s'exerçant sur et par les marchés capitalistes [31]. Pourquoi restreindre la définition de la démocratie à la sphère proprement politique, au « *pouvoir explicite* » et son « *régime* » ? Cela alors même, premier paradoxe, que Castoriadis a consacré une partie importante de son activité intellectuelle et militante à affirmer et étayer la nécessité absolue d'une « *économie démocratique en tant qu'économie* [souligné par lui] [32] », autrement dit, en tant que l'économie *appartient de droit* au champ de la démocratie et devrait donc, en toute logique, figurer *de droit* dans sa définition.

Dès lors, pourquoi proposer une définition centrée exclusivement sur le politique ? La réponse tient au lourd *a priori*, relevé plus haut, et sur lequel Castoriadis fonde sa définition canonique : le lieu

cardinal, le « *noyau* » [33] de la démocratie et donc de la question démocratique, est la « *sphère publique / publique* », siège du « *pouvoir explicite* », parce que c'est de sa démocratisation que dépend celle du reste de la société. Cette démocratisation serait, on l'a vu, « *la première condition d'existence d'une société autonome – d'une société démocratique* ». Quelle est la justification de cette antériorité / primauté ? Elle tient au caractère englobant de cette sphère et du « *pouvoir explicite* » : ils traitent des affaires se rapportant à l'institution d'ensemble de la société et on y prend « *des décisions s'appliquant à tous* » [34]. Ce qui revient nécessairement à dire que la question de la démocratisation des autres sphères et des autres pouvoirs, notamment de la sphère et du pouvoir économiques, ne pourrait être traitée « qu'une fois » la sphère publique / publique démocratisée, « dans le cadre » d'un « *pouvoir explicite* » devenu démocratique. Du moins, telle semble être la logique du propos castoriadien.

En effet, second paradoxe, Castoriadis ne cesse de bousculer cette logique et même de la subvertir en l'inversant purement et simplement : c'est la démocratisation de la sphère économique (et d'autres sphères, on va le voir bientôt) qui est la *condition sine qua non* de la démocratisation de la sphère publique / publique. Par exemple : « *peut-il y avoir démocratie, peut-il y avoir égale possibilité effective pour tous ceux qui le veulent de participer au pouvoir, dans une société où existe et se reconstitue constamment une formidable inégalité de pouvoir économique, immédiatement traduisible en pouvoir politique ?* » [35] On voit comment Castoriadis met en relation directe et en balance deux pouvoirs : le pouvoir politique (objet du début de la phrase) et le pouvoir économique (objet de la fin). Des deux, c'est le second qui a la primauté sur le premier, et cela doublement. D'une part, dans la société actuelle, le pouvoir économique se convertit inmanquablement en pouvoir politique et influence de manière souvent décisive les actes des détenteurs de ce dernier. Autrement dit, le pouvoir politique est lui-même une des manifestations du pouvoir économique. D'autre part et corrélativement, dans une perspective de sortie de cette société, la « *formidable inégalité de pouvoir économique* » est l'obstacle dont le

renversement est le préalable absolu à la démocratisation de la sphère politique. Ce renversement préalable ne peut pas consister en autre chose qu'une destitution ou au moins un recul sensible de cette « *formidable inégalité* », donc en une démocratisation effective de la sphère économique. Ce que Castoriadis dit encore sous cette forme : « *dans la société moderne le pouvoir économique est ipso facto un pouvoir politique, et donc de ce fait même [c'est moi qui souligne P. B.] toute discussion sur les raisons pour lesquelles elles ont ou pas un régime de démocratie directe est dérisoire.* » [36] Le sous-entendu est transparent : il cessera d'être « *dérisoire* » de croire à la possibilité d'une vraie démocratie politique le jour où « *le pouvoir économique* » sera devenu démocratique. C'est toute la logique de la définition canonique castoriadienne en termes de régime et cette définition même qui sont ici remises en cause. Comment continuer de soutenir que « *le dev[enir] effectivement publique de la sphère publique / publique* » est « *la première condition d'existence [...] d'une société démocratique* » si le devenir publique de la sphère publique est lui-même conditionné au devenir démocratique d'une composante de la société aussi importante que la sphère économique ? Comment maintenir une définition de la démocratie où il n'est question que de régime politique, alors que l'on affirme par ailleurs non seulement que la démocratie inclut (doit inclure de droit) l'économique dans son champ, mais encore que la démocratie dans l'économie est la condition même de la démocratie dans la sphère politique ?

Mais il y a plus : cette mise en question de l'antériorité / primauté de la démocratie politique dans la constitution d'une « *société démocratique* » donc autonome, Castoriadis ne la fait pas venir seulement de la sphère économique mais de la totalité du complexe social : c'est la transformation de pans entiers de ce complexe qu'il présente comme la condition de possibilité de la démocratie-régime. Ses énoncés en ce sens sont légion. Tous tournent autour de cette idée qu'un régime démocratique effectif « *présuppose un changement radical d'un grand nombre de structures de [la] société.* » [37] car « *on ne peut séparer la démocratie politique du reste, c'est-à-dire des conditions effectives de la*

démocratie. » [38] Assertion décisive : le « reste », ce sont évidemment toutes les composantes de la société hormis la sphère politique, et c'est bel et bien le devenir démocratique de ce « reste » qui conditionne le devenir démocratique de la sphère politique et non l'inverse. Assertion qui contredit le fondement (et la justification) de la définition canonique en termes de régime. Mais, pourtant, assertion parfaitement logique puisqu'elle est la résultante nécessaire d'un autre postulat de cette même définition canonique : *l'échelle* à laquelle Castoriadis situe la démocratie-régime *en est identiquement le sujet, l'acteur*. En l'occurrence : « *la collectivité* », « *la cité* », « *le peuple* » comme généralité, bref « *la société* ». La démocratie (-régime) c'est « *la société* » s'auto-gouvernant, c'est le « *pouvoir de tous* » en ce que « *tous* » les membres du peuple-société bénéficient d'une « *égale possibilité effective [...] de participer au pouvoir* ». Or, il est vain d'espérer une telle égalité devant le pouvoir politique s'il existe entre ces « *tous* », si règnent au sein de la « *collectivité* »-« *cité* »-« *société* », de multiples formes d'inégalités, de rapports de domination / sujétion, d'exclusion, bref de multiples formes d'hétéronomie au sein du « *peuple* ». Un « *pouvoir (politique) de tous* » n'est pouvoir de tous que s'il est « *pouvoir des égaux* » et il ne peut y avoir de « *pouvoir des égaux* » à *l'échelle de la société* que *si et uniquement si* « *la société* » est une « *société des égaux* ». D'où cette affirmation cardinale constituant le socle même sur lequel repose (et doit reposer) la définition canonique castoriadienne en termes de régime : « *L'égale possibilité effective de participation exige l'octroi effectif à tous des conditions de tout ordre de cette participation. Les implications de cela sont visiblement immenses ; elles embrassent une partie considérable de l'institution globale de la société [...] Il n'est donc pas possible de réaliser même une "démocratie procédurale" qui ne soit pas une fraude, à moins d'intervenir profondément sur l'organisation substantive de la vie sociale.* » [39] On est passé de l'affirmation selon laquelle « *la première condition d'existence [...] d'une société démocratique* » est que le régime politique devienne démocratique, à l'affirmation qui en le contre-pied exact : la venue d'un régime démocratique « *présuppose* » et a pour « *condition effective* » une transformation de grande

ampleur, une transformation démocratique « *radicale* » du « *reste* », c'est-à-dire de la société dans son ensemble [40]. Un régime des égaux ne peut pas « *baigner* » dans autre chose qu'une société des égaux, une société des égaux *déjà là*. Sauf à se noyer corps et biens.

4/ Que faire d'une définition de la démocratie ne valant que pour une autre société ?

Castoriadis construit la radicale *inactualité* de la démocratie en la définissant comme « *pouvoir de tous* » incarné dans un régime qui n'a de sens et de possibilité que *pour et dans une société des égaux*. Ce faisant, il l'extirpe irrémédiablement de notre monde de « *sociétés très profondément inégalitaires* » et, par le fait même, lui dénie toute espèce de force opératoire en ce monde. Voilà qui interroge quant à l'usage politique *au présent* d'une telle définition. Laquelle, non seulement prive la démocratie du moindre ancrage dans ce présent, mais dont le point d'ancrage qu'elle déclare nécessaire, la société des égaux, n'existe pas davantage. Définition dont, aux dires mêmes de son auteur, il est « *risible* » d'affirmer qu'elle exprime quoi que ce soit de la réalité des sociétés où elle est formulée mais dont il est tout aussi patent que la réalité dont elle a impérativement besoin est absente. Que faire d'une définition ainsi doublement privée de « *lieu d'accueil* » ?

S'il est « *risible de parler* » de démocratie-régime hors d'une société des égaux, la seule manière possible de le faire dans une société des inégaux, c'est « *[d'en] parler* » comme d'un « *idéal* », comme d'un *discours* se rapportant à un futur espéré. *Au présent*, la seule réalité de la démocratie conçue dans les termes de sa définition canonique est purement *verbale* : elle consiste uniquement en la suite de mots de cette définition, en la description de ses supposées conditions de possibilité ou encore dans la mise en mots des implications *imaginées* de cette définition en termes d'institutions, de procédures, etc. Cette réalité consiste en un pur produit de l'intellect, en *une pure idéalité* n'ayant aucun répondant dans l'effectivité sociale existante, ne rendant compte de rien de ce qui la constitue. Dès lors, toute politique de la démocratie inspirée d'une

telle définition posant la radicale inactualité de ce qu'elle définit, ouvre la porte à deux attitudes également problématiques.

La première consiste à déduire de l'inactualité de la démocratie, *l'inactualité de la question démocratique* entendue comme question de la constitution d'une démocratie-régime, en arguant que la priorité politique réside dans la création de ses indispensables conditions de possibilité dont a vu que Castoriadis les multiplie. Attitude qui a été dominante dans l'anticapitalisme historique, affirmant qu'il ne pourrait être question de démocratie (« réelle », précisait-on volontiers) qu'une fois le capitalisme renversé ou, au moins, significativement circonscrit. En d'autres termes, une fois réalisée « l'égalité réelle ». Avec l'idée complémentaire que la démocratie en serait la résultante *assurée* : au capitalisme *ne peut pas succéder autre chose que la société des égaux et le régime politique qui va avec*. La priorité politique est donc de « conquérir le pouvoir », c'est-à-dire le pouvoir étatique, et par son moyen procéder à l'expropriation des capitalistes. Dès lors, il n'y aura plus aucun obstacle à l'avènement du « pouvoir du peuple » qui adviendra « tout naturellement ». Attitude foncièrement quiétiste, pour qui la question démocratique n'est justement pas une question : il suffit de laisser faire « le sens de l'histoire ». La certitude du passage du capitalisme au socialisme est identiquement certitude du passage de la non-démocratie à la démocratie. On sait ce qu'il en est advenu tant du socialisme que de la démocratie, là où cette première attitude a été mise en pratique.

La seconde attitude consiste en une sorte d'*idéalisme pratique* : au présent, la démocratie étant absente *comme fait*, il faut lui donner existence et surtout consistance *comme « idée »*. Il faut la définir avec précision, en recenser tous les domaines d'application possibles, imaginer et décrire les institutions et procédures qui assureront son effectivité, il faut imaginer des constitutions, etc. Et puis il faut diffuser « l'idée », la faire pénétrer dans la société ou dans certaines de ses composantes plus spécialement visées (souvent « le peuple » au sens sociologique), notamment en en faisant un objet privilégié d'éducation populaire. Une fois ces

conditions remplies, quand « l'idée » aura suffisamment pénétré la société, quand une large partie de ses membres aura acquis une image suffisamment claire de ce qu'il faut entendre par démocratie véritable et de ce à quoi elle devrait ressembler concrètement, on pourra vraiment se consacrer à la conversion ou traduction de « l'idée » en « réalité(s) ». Tâche que l'on confiera aux bons soins des organisations ayant pour vocation l'accession au pouvoir (pouvoir d'État) et qui, depuis cette position de pouvoir et au moyen de ce pouvoir, entreprendront la transformation démocratique pour le compte des « citoyens » qui les y auront propulsées. Attitude tout aussi quiétiste que la première en ce qu'elle fait le pari que ces organisations (et leurs chefs) à qui l'on a confié « le pouvoir », c'est-à-dire le pouvoir existant, reconnu par définition non démocratique ou très insuffisamment démocratique, n'œuvreront à rien d'autre qu'à subvertir ce pouvoir et à faire advenir un « pouvoir du peuple » effectif. N'œuvreront donc à rien d'autre qu'à se suicider en tant que détentrices du pouvoir (existant), alors même que cette détention est leur raison d'être, ce en vue de quoi elles ont été créées et ce sur quoi elles ont dû forcément se modeler peu ou prou pour être en mesure d'y accéder et de l'exercer. Quiétisme reposant sur le pari que ces organisations ne seront pas « prises » par ce pouvoir même qu'elles sont censées prendre pour le faire disparaître.

Le point commun de ces deux attitudes, c'est la conviction qu'il n'existerait pas d'autre possibilité que de faire émerger le démocratique de *moyens non démocratiques*, le « pouvoir du peuple » ne pouvant naître que du recours aux formes de pouvoir mêmes qui en organisent l'absence. Et cela précisément parce qu'elles définissent le démocratique comme nécessairement absent du présent ou trop faible pour y avoir une effectivité réelle. Tel est, également, le présupposé implicite de la définition castoriadienne canonique.

5/ Pas de démocratie instituée sans démocratie instituante, sans « pouvoir du peuple »

instituant

À partir du moment où l'on affirme que la démocratie et le « pouvoir du peuple » consistant en un régime politique et que ce régime ne peut exister que dans la société des égaux, on affirme par là-même, d'une part, que ce régime ne peut pas naître d'un foyer démocratique déjà à l'œuvre dans le présent, et, d'autre part, qu'il n'y a pas d'autre solution que de recourir aux outils existants, aux outils de la non-démocratie, pour faire émerger la démocratie. On peut considérer que cette contradiction entre le moyen et la fin condamne d'avance à l'échec ou au moins hypothèque lourdement les chances de toute politique de la démocratie l'acceptant. Et l'on peut opposer que la seule chance d'échapper à cette contradiction réside dans la reconnaissance de l'existence ou au moins de la possibilité de l'existence de démocratie, et le « pouvoir du peuple » dans la société présente permettant de construire, élargir, renforcer le démocratique à partir du démocratique. Mais existence sous une autre forme que celle de la définition canonique, puisque celle-ci ne vaut que pour une société des égaux. Autre forme qui serait le terrain à partir duquel et sur lequel il faudrait (re-)penser et (re-)bâtir une politique de la démocratie et toutes les questions y afférant, y compris celle d'une éventuelle accession au « *pouvoir explicite* ».

La contradiction qui vient d'être relevée tient fondamentalement au fait que les schémas de pensée qui en sont affectés considèrent la démocratie *uniquement* sous l'angle *institué* (et même institutionnalisé [41]), comme ensemble d'institutions, bref uniquement en tant que régime : organes de pouvoir constitués, relations codifiées entre ces organes, procédures stabilisées, gamme de droits accordés par la loi aux citoyens, etc. La conséquence en est, politiquement, très lourde de menaces : cette réduction / assignation du démocratique à l'institué l'expulse *ipso facto* du champ de l'instituant, c'est-à-dire des conditions de sa propre création. Lesquelles n'auraient pas à être pensées comme une composante centrale de la question démocratique, de la question du « pouvoir du peuple ». On pourrait se passer de traiter la

question démocratique comme question *embrassant indissociablement l'instituant et l'institué*, chacun étant reconnu dans sa nécessité, et d'abord dans sa nécessité *pour l'autre*. Or, cette indissociabilité est pourtant l'une des composantes de base de la conception castoriadienne du social-historique : on ne peut jamais penser l'institué *séparément de l'instituant*, donc de la *puissance agissante qui l'a fait naître*. Composante de base étroitement associée à cette autre : toute société se constitue dans et par la position de « *significations imaginaires sociales* » propres qui la font être cette société-là. Il faut s'arrêter sur la manière très particulière dont Castoriadis utilise ce rapport institué / instituant dans le cadre de sa définition canonique.

Selon Castoriadis, toute société humaine est substantiellement une création de sens, création d'un univers de signification singulier, d'un monde signifiant qui lui est propre. Ce sont les unités de sens constitutives de ce monde propre que Castoriadis appelle « *significations imaginaires sociales* ». Celles-ci ne sont en rien réductibles à des « idées », c'est-à-dire à des réalités se tenant uniquement dans l'intellect des humains. Elle n'existent qu'« *incarnées [et] présentifiées dans les individus, les actes, les objets qu'elles "informent"* » [42]. Elle « s'incarnent » assurément dans l'ordre de la représentation (du « *représenter / dire* »), mais elles ne le font que pour autant qu'elles « se présentent » indissociablement dans l'ordre du « *faire* » [43]. Dans cette perspective, la démocratie est une « *signification imaginaire sociale* » à part entière, propre à certaines sociétés, étroitement reliée à d'autres significations (égalité, universalité, autonomie, discutabilité de toutes choses humaines et en particulier de tout ordre social), et qui n'existe comme « *sociale* » que moyennant son « incarnation-présentification » dans et par « *les actes* », « *le faire* », la représentation de tout ou partie des membres (individus et groupes) de ces sociétés. Actes, faire, représentation qui sont constitutifs, plus ou moins largement, de leur « *être-société* ». Mais comment cette « incarnation-présentification » des significations s'effectue-t-elle ? Elle s'effectue dans et par l'autre pilier de la pensée castoriadienne ici en jeu : l'inséparabilité de l'instituant et de l'institué. Aux yeux de Castoriadis,

on l'a vu, « *l'être-société de la société* », ce sont ses institutions (pluriel). C'est sa dimension instituée. Mais, ajoute-t-il, « *L'institution* [singulier], c'est [tout autant] *l'être-société de la société* » [44]. « *L'institution* », c'est-à-dire *l'acte d'instituer*, qui constitue la dimension instituant. Il n'y a jamais d'institué sans instituant. Le premier « *présuppose toujours* » le second [45]. Or, quand Castoriadis traite de la démocratie-régime avec les lunettes de sa définition canonique, il le fait uniquement pour sa dimension instituée. Pourtant, d'un point de vue castoriadien, on ne devrait pas pouvoir élucider une composante *instituée* quelconque du complexe social autrement qu'en montrant qu'elle est le produit d'une *puissance et d'une activité instituant*es données. Si dans ce complexe on trouve de la démocratie et du « pouvoir du peuple » *institués*, cela résulte nécessairement d'une puissance / activité instituant de démocratie et de « pouvoir du peuple ». Mais il n'en n'est jamais question quand Castoriadis traite de la démocratie-régime dans le cadre de sa définition canonique. Il évoque, certes, et abondamment, une activité instituant à son propos, mais seulement *en aval* de la création d'un tel régime, en aval de son institution, et comme l'une de ses fonctions et attributs de régime *institué* : c'est le cœur de la thèse du régime démocratique siège et opérateur d'un « processus » permanent de (ré)institution. Mais Castoriadis n'aborde jamais la question de *l'amont* : de quels force et agent instituant un régime démocratique naît-il ? Quel est l'instituant d'un « pouvoir du peuple » institué sous cette forme ? Et cet instituant lui est-il spécifique ou bien est-il indifférent ? Sur un plan général, politiquement décisif, la question se résume à ceci : une puissance instituant peut-elle être *d'une autre « nature » que ce qu'elle institue* ? En bonne logique castoriadienne, la réponse est « non » : l'acte instituant est toujours le vecteur de telles ou telles « *significations imaginaires sociales* », c'est cela que signifie être instituant. Et il ne peut l'être que dans les termes utilisés par Castoriadis pour désigner la manière dont ces significations adviennent et font effet : l'acte instituant est le *premier moment* de leur « *incarnation* » dans la société C'est « *incarnées* » en lui qu'elles « *se présentent* » en elle. L'acte instituant ne peut pas être d'une autre « nature » que

ce qu'il institue. C'est par des pratiques égalitaires que la signification « égalité » « se présente » et « s'incarne » dans la société, bref s'institue. Il ne peut pas y avoir d'institution de l'égalité autrement que par un « *faire* » égalitaire. De même, l'acte instituant de démocratie ne peut pas être autre chose qu'un acte de démocratie. Une puissance instituant de démocratie et de « pouvoir du peuple », ce ne peut pas être autre chose que de la démocratie et du « pouvoir du peuple » *eux-mêmes en tant que puissance et activité instituant*es. Réciproquement, l'existence d'une démocratie et d'un « pouvoir du peuple » *institués* (qui ne soient pas un mensonge) « *présuppose toujours* » une démocratie et un « pouvoir du peuple » *instituant*s. De même que toute amélioration, approfondissement de la démocratie instituée, mais aussi sa défense contre les attaques qu'elles peut subir, « *présupposent toujours* » la réactivation de cette démocratie instituant.

Cette prise en compte de *l'inéliminable* interdépendance de l'instituant et de l'institué a une conséquence politique capitale : elle rend sa complète *actualité* à la démocratie et ancre toute politique de la démocratie dans cette actualité. En effet, une activité instituant se déploie toujours dans, et en opposition à, *du déjà institué*. Il y a toujours une société instituée déjà là : l'instituant est en réalité du *ré-instituant*. Il est forcément remise en cause de, et substitution à, l'institué en place. Il se constitue et agit nécessairement *dans le présent* institué et contre lui.

La résultante « théorique » de ce qui précède apparaît limpide : le critère de reconnaissance d'une « bonne » définition de la démocratie tient à sa capacité à inclure ces deux dimensions du « pouvoir du peuple », à élucider leur articulation et leur inséparabilité. À la catégorie classique de démocratie comme ensemble d'institutions, comme *démocratie instituée*, il faut impérativement conjoindre, et conjoindre comme son « *présupposé* », une catégorie de *démocratie instituant*e. Quant à la résultante politique elle est tout aussi claire : toute politique de la démocratie n'a de pertinence (pertinence démocratique s'entend) que si non seulement elle reconnaît cette double dimension de la démocratie, mais encore et surtout fait de la constitution et de

l'activation de la dimension instituante, de *l'instituant comme « pouvoir du peuple » (et réciproquement)*, la condition absolue de sa dimension instituée, *l'objet premier* de ses préoccupations. Dimension instituante dont le « lieu de travail » initial est nécessairement la société existante.

C'est par la prise en compte de cette dialectique de l'instituant et de l'institué qu'il semble possible de donner vraisemblance et consistance à l'idée d'un « processus de la démocratie » évoquée par Castoriadis, processus de l'auto-constitution de formes de « pouvoir du peuple » au sein des conditions du *présent*, mais les subvertissant par cette auto-constitution même. Telle est, en effet, la substance d'une série d'énoncés jalonnant les écrits de Castoriadis et dont on peut considérer qu'au regard de sa définition canonique, ils fournissent l'aliment d'une véritable contre-définition de la démocratie. Tel sera l'objet de la seconde partie de cet article.

II) La démocratie-processus ou mouvement : actualité et primauté du « pouvoir du peuple » comme agir de transformation sociale

La définition castoriadienne de la démocratie en termes de régime inclut une dimension de « processus » et de « mouvement », présentée comme un attribut et une fonction propres à ce régime. Hypothèse dont on a mis en doute la possibilité empirique et pointé la divergence d'avec certains éléments clés de la pensée castoriadienne du social-historique. Mais on ne peut en rester là : de nombreux passages de l'œuvre de Castoriadis recourent à la figure du processus et/ou du mouvement pour décrire des situations historiques où *il n'existe pas de démocratie-régime*. Cela vaut, par exemple, pour l'Athènes antique où, selon Castoriadis, un « processus de la démocratie » se met en route dès le début du VII^e siècle avant notre ère, soit près de deux siècles avant l'instauration du régime démocratique (réforme de Cléisthène en 508). Mais c'est aussi le cas

dans les sociétés de l'Europe et de l'Occident modernes et contemporains, où Castoriadis repère de la démocratie-processus et/ou mouvement, alors qu'à ses yeux, on l'a vu, parler de démocratie-régime à leur propos est parfaitement « risible » et « dérisoire ». Avec cette démocratie-processus, on tiendrait donc la « forte composante démocratique », dont qu'il crédite ces mêmes sociétés, en dépit de leur caractère « très profondément inégalitaire ». Il s'agit d'éclaircir la teneur de ces énoncés : sont-ils, au moins pour certains d'entre eux, l'expression d'une autre définition où le caractère *premier* de la démocratie, celui qui en exprime la substance, est d'être un processus et/ou un mouvement et *non pas d'être un régime* ? Auquel cas, le rapport de l'un à l'autre se trouverait proprement renversé, le fait d'être processus ou mouvement primant sur le fait d'être régime.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de préciser pourquoi Castoriadis recourt à deux termes distincts, « processus » et « mouvement », pour rendre compte de ce caractère de dynamique, inhérent selon lui à la démocratie ? Il utilise le terme « processus » pour désigner une séquence historique, à l'intérieur de laquelle se produit une série de phénomènes que l'on peut tous connecter entre eux et dont l'effet est cumulatif. C'est au cas grec et en premier lieu athénien que Castoriadis applique le plus volontiers le terme : il qualifie ainsi les quatre siècles qui vont des premières réformes favorables au démos populaire (vers 680 avant notre ère) à la perte d'indépendance des cités grecques du fait de la conquête de Philippe de Macédoine en 331. Sur ces quatre siècles, les deux premiers se déroulent hors de tout régime démocratique et Castoriadis, lorsqu'il se tient hors de sa définition canonique, les déclare appartenir tout autant au « processus de la démocratie » (et non pas processus vers la démocratie) que les deux suivants. Le terme de « mouvement », quant à lui, peut s'entendre de trois manières. Parfois, il est employé comme synonyme de « processus » et Castoriadis utilise indifféremment les deux termes. Dans d'autres cas, il désigne l'agir du sujet qui mène un processus donné : par exemple, le processus grec est le fait d'un « mouvement du démos » (Castoriadis dit également «

dynamique du dêmos » [46]). Mais, le plus souvent, « *mouvement* » désigne un ensemble de phénomènes de même nature (en l'occurrence démocratique) étalés sur une très longue période, qui parfois donnent lieu à processus, mais peuvent aussi ne pas être suffisamment connectés, soit en raison de leur éloignement chronologique, soit en raison de la différence de leur sujet agissant, pour qu'on puisse parler de processus. Tout en présentant suffisamment de parenté pour qu'on puisse dire qu'ils « vont dans le même sens » et donc appartiennent à un même « *mouvement* ». Castoriadis parle ainsi d'un « *mouvement démocratique* » en Europe dont il voit les premières manifestations dès le XII^e siècle avec la naissance du mouvement communal mené par une « *proto-bourgeoisie* » cherchant à se soustraire, au moins partiellement, au pouvoir seigneurial/féodal. « *Mouvement* » qui inclut beaucoup plus tard les révolutions anglaise et surtout française, puis à partir du XIX^e siècle le mouvement ouvrier et le mouvement des femmes et, depuis les dernières décennies, le mouvement des jeunes et, avec des réserves, le mouvement écologiste [47].

1/ La démocratie-processus : un agir destituant / instituant

À quoi Castoriadis applique-t-il exactement les termes de « *processus* » et de « *mouvement* » quand il ne les emploie pas pour désigner l'une des dimensions internes de la démocratie-régime ? Il les applique à l'être-même de la démocratie, pour signifier *ce qui la définit en propre* : « *la démocratie [...] est un processus* » [48] ou encore n'existe que comme « *processus de la démocratie* ». Dès lors, le processus (ou le mouvement) constitue *l'être-démocratie même de la démocratie*, précédant et enveloppant son caractère de régime. Lequel devient l'une des concrétisations possibles et l'un des moyens de l'être-mouvement / processus.

Nous tenterons de repérer les constituants de cette seconde (contre-)définition, principalement à travers le commentaire de pages consacrées au mouvement démocratique européen-occidental moderne et contemporain. Nous recourrons aux développements

sur le processus grec antique avec une relative parcimonie car ils nécessiteraient une étude à part entière, tant Castoriadis y entremêle énoncés relevant de cette contre-définition et formulations où le processus et le mouvement demeurent dans le giron de sa définition canonique en termes de régime [49].

Nous commençons par l'examen du passage dont est extrait l'affirmation par Castoriadis, relevée en ouverture du présent article, de la présence avérée d'« *institutions comport[ant] une forte composante démocratique* » au sein des « *sociétés occidentales d'aujourd'hui* », alors même que leur trait dominant est le règne de multiples formes d'hétéronomie. Affirmation d'une *actualité effective* de la démocratie dans notre présent. Voici ce passage *in extenso* :

« Dans ces sociétés, les institutions comportent une forte composante démocratique : mais celle-ci n'a pas été engendrée par la nature humaine ni octroyée par le capitalisme ni entraînée nécessairement par le développement de celui-ci. Elle est là comme résultat rémanent, sédimentation de luttes et d'une histoire qui ont duré plusieurs siècles. Parmi ces institutions, la plus importante est le type anthropologique du citoyen européen : création d'un type d'individu inconnu ailleurs, qui peut mettre en question la représentation déjà instituée, généralement religieuse, du monde, qui peut contester l'autorité existante, penser que la loi est injuste et le dire, qui veut et peut agir pour la changer et pour participer à la détermination de son sort. » [50]

- Première remarque : l'absence de toute référence à la démocratie définie comme un type de régime. Jusqu'à un point avancé, celui d'une « *forte composante* », le caractère démocratique d'une société peut se concrétiser autrement que par la présence en son sein d'un régime de type démocratique. En d'autres termes, la question de la démocratie peut (doit ?), pour une part substantielle d'elle-même, être découplée de la question du régime.

- Seconde remarque, portant sur l'instance où Castoriadis se situe pour commencer : « *les institutions* » des sociétés actuelles. C'est comme

ensemble d'institutions que l'on repère d'abord cette « forte composante démocratique ». Quand on connaît la place centrale de la catégorie d'institutions dans la conceptualisation castoriadienne du social et de l'historique, on comprend qu'il ne parle pas ici à la légère. Selon lui, on l'a vu, « [l]'être-société de la société, ce sont les institutions ». Aussi, quand il affirme que ce sont « les institutions » des sociétés présentes qui « comportent une forte composante démocratique », il affirme identiquement que cette « composante » n'est en aucun cas un élément superficiel, mais au contraire appartient à « l'être-société » de ces sociétés. Toutefois, sa définition canonique en termes de régime leur étant inapplicable (ce serait « risible » de dire le contraire), Castoriadis y ancre l'actualité de la dimension instituée de la démocratie sur un autre terrain. L'institution démocratique « la plus importante » de ces sociétés est d'un tout autre genre : elle consiste en un « type anthropologique », le « citoyen européen », c'est-à-dire en une certaine figure de ce que signifie être un humain. Or, référer la démocratie et le « pouvoir du peuple à un « type anthropologique », c'est forcément les référer à un agir. Et si on donne à ce « type » la figure du « citoyen », il s'agit nécessairement d'un agir politique, d'un agir portant sur l'institution même de la société dont il est membre. Toute la question est de déterminer la teneur exacte de cet agir.

- En résulte le troisième point : ce passage évoque une démocratie, un « pouvoir du peuple » inséparables des conditions des sociétés présentes. Les seules que nous connaissions, les seules pour lesquelles, sauf à tomber dans le pur idéalisme ou l'utopie, il nous est possible de poser la question de la démocratie, de sa présence ou pas, de sa « nature », de ce quelle « fait » dans et à ces sociétés, les seules dans et sur lesquelles nous pouvons agir. Le passage ne cesse d'y faire référence : « capitalisme », « représentation déjà instituée », « autorité existante », « loi injuste ». Cette énumération, sous la plume de Castoriadis, n'est évidemment pas anodine : elle renvoie au fait que ces sociétés sont des sociétés d'inégaux. Que sont la démocratie et le « pouvoir du peuple » dans une société des inégaux ? Tel est l'objet crucial de ce passage. Objet rigoureusement inverse

de celui de la définition canonique pour qui, on le sait, la question est : qu'est-ce que la démocratie dans une société des égaux ?

- Quatrième remarque : cette institution « la plus importante » de « la forte composante démocratique » de nos sociétés des inégaux est apparemment fort peu originale puisqu'il s'agit du « citoyen », celle-là même qui est au cœur de la démocratie-régime. Sauf que le « citoyen européen » présenté ici déroge totalement à la définition habituelle du citoyen. Il est même méconnaissable : il n'est référé à aucun « régime », à aucune forme de gouvernement ou de « pouvoir explicite ». Il n'est en rien le citoyen qui exerce les grands pouvoirs institués de la « sphère publique / publique » (légiférer, gouverner, juger). Et pour cause : il en est l'inversion pure et simple. Ce qui le définit, c'est l'extériorité et l'opposition au(x) pouvoir(s) institué(s) : il est celui qui est soumis à des pouvoirs dont il est exclu et qu'il subit mais que, pour cette raison même, il « remet en question », « conteste », déclare « injuste[s] » et qui « agit » pour en « changer ». Ce n'est pas solliciter outrageusement le texte castoradien que de dire que le *dèmos*, l'entité collective formant le « peuple » de cette « forte composante démocratique » de nos sociétés des inégaux, est l'ensemble des individus et groupes qui endossent, s'approprient, font vivre le « type anthropologique » ainsi décrit. Or, quel est le pouvoir de ce *dèmos*, quel est le « pouvoir du peuple » que Castoriadis met ici sous nos yeux ? Ce n'est plus du tout un pouvoir institué, une certaine organisation du « pouvoir explicite », c'est au contraire un pouvoir destituant, un pouvoir d'agir, une puissance en acte qui vise à renverser ou faire reculer les pouvoirs institués que ces « citoyens » jugent de quelque manière « injustes » et oppressifs. Et cette puissance, ce pouvoir d'agir, ne sont pas seulement destituants : le verbe « changer » inclut à la fois la destitution et le remplacement, la destitution et la (ré-)institution. Aux pouvoirs destitués, il faut en substituer d'autres qui permettront enfin à ce *dèmos* de « participer à la détermination de son sort ».

Le résultat est saisissant : le « pouvoir du peuple » présente un visage totalement différent, sur certains points exactement inversé, de celui de la démocratie-régime puisqu'il ne s'agit ni du même pouvoir ni du

même peuple. À l'exercice du pouvoir institué, mis en forme dans et par un « régime », s'est substituée la mise en œuvre d'une puissance *destituante et (ré-)institutive*. Au peuple détenteur du « pouvoir explicite », détenteur de la « souveraineté », et identifié au tout de « la collectivité » ou de « la société », s'est substitué un *peuple de sans pouvoir(s)*, un peuple qui se définit par sa privation et son exclusion des grands pouvoirs institués et qui ne saurait se confondre avec le tout de « la société » : il exclut par définition les détenteurs de ces pouvoirs et leurs soutiens. *Dèmos* populaire qui ne se constitue que moyennant un principe de division clivant « la collectivité » existante, « collectivité des inégaux », et se traduisant par la lutte d'une ou plusieurs de ses parties contre une ou plusieurs autres.

- Cinquième point : mais où est donc le « processus » et/ou le « mouvement » dans tout cela ? Castoriadis n'emploie pas ces termes dans le passage commenté (il le fait juste après, on le verra), mais c'est pourtant de la démocratie comme « processus » et/ou « mouvement » dont il nous entretient ici, et c'est bien elle qu'il pose comme seule définition adéquate de la démocratie quand il est question de sociétés des inégaux. Pour le découvrir, il faut revenir au fait que Castoriadis présente le « type anthropologique du citoyen européen » comme une « institution ». S'il est une institution, cela signifie nécessairement qu'il a été lui-même institué, qu'il est le produit, « le résultat » d'un acte instituant. On retrouve ici l'autre dimension constitutive de toute société selon Castoriadis : la dimension *institutive*, dont on sait qu'elle est le « présumé » de sa dimension instituée. Quel est ici cet acte instituant ? Une multiplicité de « *luttés qui ont duré plusieurs siècles* ». Des luttes qui, pour obtenir ce « résultat », ont dû, nécessairement, affronter des pouvoirs en place, les faire reculer, parfois les renverser. Des luttes forcément « destituantes ». Mais des luttes tout aussi nécessairement *institutives* puisque leur « résultat rémanent » en a justement été, « *parmi [d'autres] institutions* », l'institution-« *citoyen européen* ».

Résumons : des luttes séculaires destituantes / institutives ont produit une institution, « *le citoyen européen* », qui ne fait rien d'autre que mener à son

tour des luttes destituantes / institutives. Ce qui s'institue dans et par le « *citoyen européen* » castoriadien, ce sont ces luttes *elles-mêmes* qui, en quelque sorte, assurent leur propre pérennité de luttes destituantes / institutives *via* ce « type anthropologique ». Un agir et une puissance destituantes / institutives (les « *luttés* ») créent une institution (« *le citoyen européen* ») qui n'a d'autre « fonction » que de relancer son *propre instituant* (les luttes qui l'ont institué), lequel pourra s'actualiser dans de nouvelles batailles, conduire à de nouvelles conquêtes, à de nouvelles institutions, de nouvelles « *composante[s] démocratique[s]* » qui à leur tour..., etc. On a là tous les traits constitutifs d'un « processus » ou d'un « mouvement », expression d'une dynamique historique qui travaille nos sociétés des inégaux depuis des siècles. Processus et mouvement s'effectuant dans les termes mêmes où Castoriadis pense la dynamique des sociétés humaines : interaction constante de l'instituant (*l'institution* comme acte d'instituer) et l'institué (*les institutions* comme produits et résultats, toujours provisoires, sans quoi il n'y aurait pas histoire, de cet acte).

La « *forte composante démocratique* » propre à nos « *sociétés très fortement inégalitaires* », consiste en un « pouvoir du peuple »-processus, puissance destitutive / (ré-)institutive de ceux qui combattent les pouvoirs en place car ils les privent des moyens de la « *détermination de [leur] sort* » et qui agissent pour la création des institutions de leur prise en main de cette « *détermination* ». Pouvoir de destitution de leur hétéronomie et d'institution de leur autonomie. Ici, *la démocratie ne se pose qu'en s'opposant*. Elle n'est démocratie que pour autant qu'elle est *démocratie de transformation sociale*, où le « pouvoir du peuple » consiste en *l'agir toujours conflictuel mettant en œuvre cette transformation*. Et c'est en cela que consiste, pour Castoriadis, « *la création de l'autonomie* » lorsqu'il se situe sur le terrain de sa contre-définition : « *La mise en question de l'institution de la société, de la représentation du monde et des significations imaginaires sociales qu'elle porte est équivalente à la création de ce que nous appelons la démocratie et la philosophie. [...]* Cette mise en question se fait dans une lutte avec et contre le vieil ordre, l'ordre hétéronome. Lutte qui est

loin d'être terminée aujourd'hui. » [51] La formule est assez alambiquée, mais affirmer que ce qui est « équivalent à la création de la démocratie », c'est « la lutte » toujours en cours, et pour longtemps encore, « avec et contre le vieil ordre [...] hétéronome », c'est tout bonnement soutenir que la démocratie et l'autonomie, quand on les pense au présent, quand on les rapatrie dans la société des inégaux, ne peuvent pas être définies autrement que comme « mise en question » en acte de cette société.

Cette équivalence pure et simple des trois termes « démocratie », « processus » ou « mouvement », « transformation sociale », Castoriadis l'affirme explicitement dans une page où il met en exergue ce que, selon lui, le « processus de la démocratie » en Grèce ancienne a révélé d'universel concernant la « nature » de la démocratie et valant donc tout autant pour notre époque : « la démocratie grecque n'est à aucun moment un "état de choses" mais un processus historique [...]. Seul ce processus compte. C'est un point extrêmement important, à la fois pour nous aujourd'hui qui voulons comprendre ce qu'est une activité qui vise à la transformation de la société et aussi pour la compréhension de la période historique en elle-même, [...] période de transformation perpétuelle. » [52] La leçon politique est aussi claire que cruciale : le cœur de la démocratie, ce ne sont pas ses formes instituées aussi indispensables soient-elles (à quoi renvoie nécessairement « état de choses »), mais sa dimension instituante d'« activité » et d'« activité » continue (« processus »). La démocratie, le « pouvoir du peuple » sont substantiellement un agir. Et pas n'importe quel agir : la démocratie est « activité qui vise à la transformation de la société ». Il s'agit de l'énoncé à valeur définitoire le plus radical et le plus abouti de Castoriadis quand il se situe entièrement au dedans d'une conception de la démocratie en termes de dynamique et hors de l'attraction de sa définition canonique sous forme de régime. Castoriadis a raison : la question de la démocratie est bien la question du pouvoir. Mais l'appréhension de la démocratie en termes de « processus » et « mouvement » nous montre que dans la société des inégaux, le pouvoir et le sujet du pouvoir définitoires de la démocratie sont de natures totalement différentes de ceux d'une

démocratie-régime n'ayant d'autre point d'ancrage possible que la société des égaux.

Quelques lignes après le passage consacré à la « forte composante démocratique » des sociétés actuelles, Castoriadis donne un nom à cette dynamique dont « le type anthropologique du citoyen européen » est à la fois le produit et le continuateur : « Le mouvement démocratique, ou émancipateur, ou révolutionnaire [...] qui surgit une première fois en Grèce ancienne [...], ressurgit sous des formes et avec des contenus modifiés en Europe occidentale depuis la fin du haut Moyen Âge » [53]. L'association des trois adjectifs qualifiant ce « mouvement », valant mise en équivalence de la démocratie, de l'émancipation et de la révolution, est particulièrement éclairante quant au sens du propos castoriadien. Si la démocratie définie comme « mouvement » ou « processus » est à l'image de l'émancipation et de la révolution, c'est qu'elle consiste bien en une puissance destituante / instituante. S'émanciper, pour une collectivité humaine, c'est rendre inopérantes les tutelles qu'elle subit (les destituer) et c'est donner forme à (= instituer) la liberté conquise. Faire la révolution, c'est destituer la société existante et en instituer une autre. La connexion opérée par Castoriadis du « démocratique », de l'« émancipateur » et du « révolutionnaire » confirme que la « vérité » de la démocratie, la « vérité » du « pouvoir du peuple », lorsqu'on les définit comme démocratie-processus agissant dans une société des inégaux, c'est d'être un opérateur de transformation sociale. Et non pas un résultat de cette transformation comme le postule la définition en termes de démocratie-régime. La démocratie et le « pouvoir du peuple » ne sont pas l'étoile qui brille dans le lointain à l'horizon du « mouvement émancipateur, ou révolutionnaire », ils sont ce mouvement même ou, du moins, lui appartiennent comme l'une de ses composantes centrales.

Arrivé à ce point, il convient de souligner combien cette appréhension de la démocratie en termes de processus et mouvement est rigoureusement fidèle aux constituants fondamentaux de la pensée castoriadienne. Non seulement elle s'inscrit dans la thématique de l'instituant et l'institué et de leur

dialectique, mais encore elle croise et articule cette dialectique valable en toute société avec ce que Castoriadis considère comme le ressort propre aux sociétés de la modernité occidentale : leur caractère de *monde divisé* au niveau le plus profond qui soit dans une perspective castoriadienne, celui de leurs « *significations imaginaires sociales* » premières ou « *nucléaires* ». En effet, par cette contre-définition présentant la démocratie comme un agir constitutivement conflictuel dirigé contre les formes d'hétéronomie propres à ces sociétés, au nom de significations telles l'autonomie, l'égalité, l'universalité, l'ouverture du sens, Castoriadis fait de la démocratie une des parties prenantes majeures du conflit originaire qui, selon lui, non seulement traverse les sociétés en question mais encore les définit comme telles : la lutte entre « *deux significations imaginaires sociales tout-à-fait opposées* » se concrétisant en lutte entre deux « *projets* », « *le projet d'autonomie individuelle et collective, la lutte pour l'émancipation de l'être humain, aussi bien intellectuelle et spirituelle qu'effective dans la réalité sociale ; le projet capitaliste, démentiel, d'une expansion illimitée d'une pseudo-maîtrise pseudo-rationnelle qui depuis longtemps a cessé de concerner seulement les forces productives pour devenir un projet global (et pour autant encore plus monstrueux) d'une maîtrise totale des données physiques, biologiques, psychiques, sociales, culturelles. Le totalitarisme n'est que la pointe extrême de ce projet de domination.* » [54] La démocratie-processus, telle que la conçoit Castoriadis quand il la dégage de l'emprise de sa définition canonique, est assurément une des expressions les plus significatives et nécessaires du « *projet d'autonomie* » contre son concurrent capitaliste. [55] Même s'il ne cesse de dire que la démocratie, précisément parce qu'elle est expression de l'autonomie et n'a, en tant que telle, pas d'autre juge et borne de son action qu'elle-même, peut, elle aussi, succomber à la démesure et à l'hubris. Castoriadis considère d'ailleurs que c'est ce qui est arrivé au *dèmos* athénien presque aussitôt l'instauration du régime démocratique. *Dèmos* saisi par la volonté d'imposer l'hégémonie d'Athènes sur le monde grec, par l'« *impérialisme* », par l'appel de la guerre, bref par la volonté de puissance. « *Ce n'est*

plus là le même dèmos » [56] que celui qui avait été au cœur du « *processus de la démocratie* » antérieurement à l'instauration du régime démocratique. Dire de la démocratie qu'elle est mise en œuvre de l'autonomie, c'est dire identiquement qu'elle doit se faire limitation d'elle-même, « *autolimitation* » [57].

2/ L'inversion du rapport entre régime et processus

L'affirmation du processus et du mouvement (destituant / (ré-)instituant) comme substance de la démocratie, exprimant son *être-démocratie* même, ne supprime aucunement la question de la démocratie-régime. Elle en modifie les termes et confère à la démocratie-processus la primauté dans le couple qu'elle forme toujours, chez Castoriadis, avec la démocratie-régime. On le voit implicitement dans cette formule qui est l'une des plus pures expressions de la contre-définition qui circule dans son œuvre : « *Nous parlons de la démocratie comme d'un mouvement réel dans l'histoire qui laisse des traces, des institutions, des significations moyennant lesquelles nous sommes ou devons être libres et égaux* » [58]. La démocratie est ici un *opérateur historique*, elle est une force qui agit dans et sur l'histoire. Elle est définie par son impact sur la trajectoire des sociétés où elle se déploie. En quoi consiste ici cette démocratie-mouvement ? Sous la plume de Castoriadis, « *mouvement qui laisse des traces* » ne peut pas signifier autre chose que « *mouvement instituant* ». C'est pourquoi le premier terme venant illustrer la métaphore des « *traces* » est « *institutions* ». *Il n'y pas d'institutions démocratiques possibles sans que la démocratie existe « déjà » comme mouvement / processus / puissance instituants* (en fait destituants / (ré-)instituants). *Il n'y a pas de « pouvoir du peuple » institué pensable (par exemple sous forme d'un régime) sans que le « pouvoir du peuple » n'existe « déjà » comme « pouvoir du peuple » instituant*. La démocratie-mouvement est la condition de possibilité de la démocratie-régime et celle-ci n'existe que comme ensemble d'institutions et de procédures *au service* de ce mouvement qui est toujours à poursuivre, parce qu'il n'en a pas fini, et peut-être n'en finira-t-il jamais, avec la prégnance de

l'inégalité, de la domination, de l'hétéronomie, avec leur capacité à renaître constamment sous de nouvelles formes. La démocratie-processus ou mouvement n'est rien d'autre qu'une dialectique de l'instituant et de l'institué qui n'est elle-même rien d'autre que la forme prise par le combat de l'égalité et de la liberté contre l'inégalité et l'hétéronomie. Et c'est comme composante de ce mouvement que l'on doit comprendre la démocratie-régime.

C'est dans un texte consacré à la démocratie athénienne que Castoriadis affirme avec le plus de clarté et de tranchant ce renversement du rapport entre processus et régime : « *la démocratie n'est pas un modèle institutionnel, elle n'est même pas un régime* » au sens traditionnel. *La démocratie est l'auto-institution de la collectivité par la collectivité, et cette auto-institution comme mouvement. Certes, ce mouvement s'appuie sur et est facilité chaque fois par des institutions déterminées [...].* » [59] Le plus remarquable dans ce passage est que Castoriadis se situe explicitement dans la période du « *processus de la démocratie* » où le régime démocratique est installé : le sujet agissant en est en effet « *la collectivité* », c'est-à-dire la totalité de la communauté des hommes libres toutes classes confondues et non plus, comme dans la phase antérieure du processus, le *dèmos* populaire en lutte contre les *aristoi* et les *oligoi*. Il est donc particulièrement significatif que ce soit à propos de la situation où le régime démocratique est en place que Castoriadis procède à une relativisation aussi poussée de cette place. La définition proprement dite de la démocratie proposée dans ce passage (*la deuxième phrase*) conçoit celle-ci *uniquement* comme un agir instituant qui ne se cristallise jamais en un état stationnaire parce que constamment en « *mouvement* ». Cette définition ne comprend aucune allusion à une quelconque dimension instituée de la démocratie. L'être-démocratie de la démocratie, sa substance consiste en une dynamique instituante continue et rien d'autre : répétition du « *seul ce processus compte* » rencontré précédemment. C'est seulement dans la phrase suivante que la dimension instituée est introduite comme de surcroît, presque comme à regret (« *Certes...* ») et dans un statut manifestement second : les institutions (les diverses

composantes du régime) ne sont là que comme « *appui* » et « *facilitateurs* », simples outils de l'agir instituant, créés (et révocables) par lui pour le servir en tant qu'agir instituant toujours en « *mouvement* ». Si l'on raisonne en termes dialectiques, on peut dire que le régime est ici un « *moment* », moment instrumental, du processus. Ce passage illustre au mieux les tenants et aboutissants de l'énoncé « *la démocratie est un processus* » lorsque Castoriadis les pousse au bout de leur logique : la démocratie est, substantivement, mouvement instituant sans fin (sans terme) assignable et la démocratie-régime si elle en est assurément partie prenante, l'est comme une de ses expressions, l'une de ses manifestations, l'est donc dans sa *dépendance*. Soit la stricte inversion, une sorte de renversement copernicien, de la place respective du processus et du régime dans la définition canonique.

Pour terminer, nous nous intéresserons à un passage assez étonnant où Castoriadis confronte de fait ses deux définitions de la démocratie et *les déclare aussi « vraie » ou « véritable » l'une que l'autre !* Mais en présentant les choses d'une manière telle que l'une des deux semble cependant plus « *vraie* » parce que dotée, contrairement à l'autre, d'une consistance historique vérifiable et vérifiée : « *la véritable démocratie naît en Occident précisément comme la tentative du peuple de s'autogouverner, de faire sa propre loi. Mais pour cela il faut que la société incorpore en elle-même une énorme dose de réflexivité, de réflexion sur soi-même. La vraie démocratie, c'est le régime de la réflexivité [...]. Et la vraie démocratie est un régime réflexif parce que c'est un régime délibératif. Il implique la libération de l'activité collective, une passion de la chose publique. Et l'instauration d'un régime vraiment démocratique exigerait le déploiement d'une telle activité et d'une telle passion. Or, on n'en voit pas les signes (sinon dans les années 60 et 70).* » [60] Ici, la « *vraie démocratie* », c'est aussi bien et tout autant la « *tentative du peuple de s'auto-gouverner* » que le « *régime* » censé organiser cet auto-gouvernement à l'échelle de la société. Le « *pouvoir du peuple* » est déjà là, « *véritablement* » là, dans cette « *tentative* » qui renvoie sans le moindre doute à la démocratie-processus / mouvement, cette « *tentative* » ne

pouvant exister que dans et par une série d'actes de nature forcément destituante / (ré)-instituant dont on peut vérifier l'effectivité historique par les « traces » qu'elle a laissées. Et qui ont, entre autres, pour noms coopératives ouvrières, mutuelles, sections parisiennes et assemblées primaires provinciales de la Révolution, Commune(s), soviets et conseils, entreprises « récupérées » et autogérées, ZAD, etc. Autrement dit, la « véritable démocratie », le « véritable pouvoir du peuple » est tout autant le « mouvement », composé de multiples « tentatives » concrètes, par lequel se constitue et commence à se concrétiser une capacité populaire d'auto-gouvernement, que cet auto-gouvernement institué en « régime ».

Mais Castoriadis établit implicitement une différence capitale entre ces deux « vraies démocraties », et qui modifie singulièrement la perspective : celle qui porte sur leur degré respectif de consistance historique. La « véritable démocratie » comme « tentative du peuple de s'auto-gouverner » est une réalité parfaitement avérée (elle est « née » dit Castoriadis, elle est vraiment venue à l'existence), situable dans un espace à la réalité irrécusable (« en Occident », donc dans nos propres sociétés) et dans un temps objectivement situable (les siècles qui ont vu se succéder les luttes constitutives de ladite « tentative »). Rien de tout cela à propos de la « vraie démocratie » pensée en termes de « régime ». Celle-ci est purement hypothétique, elle n'existe qu'au conditionnel : « elle exigerait » telles et telles conditions, ici « la passion de la chose publique » et une volonté d'« activité collective », mais dont on a vu que Castoriadis les élargit à rien moins que la substitution d'une société des égaux à l'actuelle société des inégaux. Mieux, ou pire, la validité même de cette hypothèse est grandement sujette à caution puisqu'« on n'en voit pas les signes ». Invisibilité qui traduit le grand pessimisme de Castoriadis quant à l'avenir, en raison de « l'insignifiance », la « dérive », le « délabrement », le « conformisme généralisé » [61] dans lesquels s'enfoncent, selon lui, les sociétés occidentales du XX^e siècle finissant, du fait de « l'éclipse prolongée » du projet d'autonomie [62]. On peut, certes, objecter que cette évolution (ou involution) affecterait tout autant la « tentative du

peuple de s'autogouverner » et mettrait à mal la démocratie-« mouvement dans l'histoire » aussi drastiquement que la perspective d'une démocratie-régime. Mais on peut aussi estimer que, concernant le faible investissement en faveur de la démocratie-régime, pèsent au moins aussi lourd les échecs de son instauration lors des grandes expériences de transformation sociale ayant jalonné le XX^e siècle. Échecs tenant à la confiscation, par des minorités, de la « tentative du peuple de s'auto-gouverner ». Et l'on peut considérer que si cette « tentative » a été confisquée, c'est qu'elle était intrinsèquement confiscable, précisément parce que ce n'était pas elle qui était recherchée en tant que telle, ce n'était pas la démultiplication et puissanciation de la capacité en quoi consiste cette « tentative », à savoir une puissance proprement populaire de destitution-(ré)-institution. Ce qui était recherché avant tout, c'était la prise du pouvoir (pouvoir d'État) par des organisations et leurs chefs, censés « représenter le peuple », et agir du haut du pouvoir selon leurs vœux et leurs intérêts. Censés, donc, établir le « pouvoir du peuple » en commençant par s'appropriier eux-mêmes le « pouvoir explicite » dans sa forme existante (étatique), celle de la « division du travail » structurelle entre gouvernants et gouvernés dénoncée par Castoriadis, et en finissant par... ne jamais le rendre.

3/ Le mouvement ouvrier du XIX^e siècle et l'actuel mouvement des communs, références pour une démocratie de transformation sociale ?

Quel(s) usage(s) possible(s) de cette contre-définition de la démocratie, plus ou moins explicitement élaborée dans un nombre significatif d'énoncés castoriadiens ? Nous partirons du principe que l'on peut logiquement extraire de cette contre-définition plaçant la question de l'instituant démocratique en son centre et devant donc la placer au centre d'une politique de la démocratie à vocation transformatrice. Ce principe, on pourrait le formuler ainsi : il ne peut y avoir de « pouvoir du peuple » institué effectif que comme produit d'un « pouvoir du peuple » instituant, il n'y a pas de démocratie instituée effective possible dans telle(s) ou telle(s)

composante(s) du complexe social sans que s'y constitue et s'y active une *démocratie instituante*, c'est-à-dire une *puissance instituante de démocratie effectivement populaire*. On pourrait également le dire en paraphrasant et complétant un célèbre barbu des années 1860 : « *Ou bien l'institution du pouvoir du peuple sera l'œuvre du peuple lui-même... ou bien ce pouvoir ne sera pas* ». Pas de pouvoir institué du demos sans puissance instituante, mais aussi pas de pérennisation d'un pouvoir du demos institué sans pérennité de ce demos instituant au-delà de tel acte initial d'institution. D'une part, afin de défendre et assurer le maintien du caractère démocratique de l'institué démocratique, toujours susceptible d'être menacé d'un arraisonement par des forces hostiles, existantes ou à venir. Et d'autre part, afin d'approfondir et « améliorer » (et non pas « remettre en question ») le contenu démocratique de l'institué démocratique, lequel ne sera jamais établi dans sa « perfection » : la « vérité » de la « vraie démocratie » demeurant toujours à découvrir, à réinterpréter et à discuter, offrant ainsi à l'instituant démocratique un champ d'action quasi infini. C'est cette persistance d'une activité instituante conduite par un demos de sans-pouvoir(s) cherchant à ne plus l'être ou, ne l'étant plus, se sentant menacé de le redevenir, ou inquiet de ne pas l'être suffisamment ou correctement, qui donne sa consistance à l'hypothèse de ce « processus de la démocratie » identifiée par Castoriadis. C'est toujours dans la lutte contre ses contraires et/ou la lutte contre sa propre imperfection que la démocratie se fait processus ou mouvement destituant / ré-instituant, processus ou mouvement de transformation sociale.

À quoi tout cela oblige-t-il en pratique, ici et maintenant dans la société des inégaux ? Cela oblige à reconnaître que la tâche première d'une politique de la démocratie est de contribuer à la constitution et à l'extension de cet instituant proprement démocratique, c'est-à-dire proprement populaire. *Proprement populaire* signifiant ici deux choses. D'une part, que cette puissance instituante est *effectivement* et autant que faire se peut, aux mains de ceux qui, privés des moyens de « *participer à la détermination de [leur] sort* » (voir *supra* § I-1) par les rapports sociaux et pouvoirs en place, construisent

en tel(s) ou tel(s) domaine(s) de l'existence sociale leurs manières propres d'assurer cette détermination. De telle sorte qu'elle devienne *auto-détermination* effective, par mise en acte des principes d'égalité, d'universalité, d'autonomie, de discutabilité de toute institution sociale. Proprement populaire, d'autre part, au sens où cette puissance instituante se constitue par et pour elle-même sur d'autres bases et selon d'autres logiques que celles des deux foyers instituants dominants : l'État et le Capital. Lesquels, dans nos sociétés travaillées par quatre décennies d'avancée néolibérale, tendent à se « *conf[ondre] en une seule même loi de domination* », selon la formule de Jacques Rancière [63].

Mais cette perspective a-t-elle un soupçon de vraisemblance ? Tant le passé que le présent encouragent à répondre oui, avec toute la prudence qui s'impose dès qu'il est question de transformation sociale s'attaquant à des pouvoirs dont la capacité d'orienter le cours des choses et d'influencer les esprits est infiniment plus grande que celle dont disposent ceux qui les remettent en cause. Disproportion dans le pouvoir d'agir qui est toujours la condition de départ à laquelle est nécessairement confrontée toute entreprise transformatrice. Sinon, les dominants ne seraient pas les dominants.

Pour ce qui est du passé, tout un pan de l'histoire du mouvement ouvrier montre que celui-ci, avant de se rallier majoritairement à des stratégies de transformation sociale uniquement centrée sur la prise et l'exercice du pouvoir d'État, a été au XIX^e siècle et au début du XX^e un foyer de création institutionnelle majeur ayant abouti à la constitution de ce que Pierre Dardot et Christian Laval appellent le « *le commun des ouvriers* » [64]. « *Commun* » dont les principales figures furent la coopérative, la mutuelle, le syndicat, la Bourse du travail. Création institutionnelle témoignant d'une activité instituante ouvrière propre, destituant dans ses réalisations le mode capitaliste d'institution du travail, tout en étant autonome à l'égard du foyer instituant étatique. Elle fut accompagnée et en partie nourrie d'un effort de clarification intellectuelle et d'élaboration politique dont les principaux acteurs français furent Proudhon, Leroy, Mauss et Jaurès en personne. Effort qui contribua à faire comprendre que dans et par sa

créativité instituante, la classe ouvrière non seulement avait anticipé dans le monde présent le futur socialiste, mais surtout « s'[était] faite », [...] s'[était] instituée » elle-même, s'était constituée en sujet effectif, c'est-à-dire en *sujet doué d'autonomie* « par la création de ses propres catégories, de ses cadres organisationnels, de ses règles morales et juridiques » [65].

Aux yeux de Dardot et Laval, c'est cette pratique instituante qui justifie d'intégrer cette facette aujourd'hui sous-estimée, voire dédaignée du mouvement ouvrier, dans la thématique et l'histoire du (des) *commun(s)*. Thématique qui fait l'objet d'un engouement croissant depuis deux décennies au point d'être menacée de devenir illisible tant elle est mise à toutes les sauces et revendiquée par des protagonistes ayant bien peu à voir entre eux. Mais dont suffisamment d'expérimentations, de pratiques, de luttes à visée explicitement transformatives, sur tous les continents, soutenues par un effort d'intelligibilité et de conceptualisation assez inédit au sein du monde universitaire, l'ont érigée en une des références contemporaines du combat « pour un autre monde ». Dardot et Laval font du « commun » (au singulier) le « *principe politique* » apte à redonner vraisemblance et désirabilité à une perspective de « *révolution au XXIe siècle* », après les échecs et les drames du siècle précédent. « *Commun* » qui consiste en une « *praxis instituante ou activité consciente d'institution* », « *pratique émancipatrice* » dans et par laquelle « *s'autoprodu[it] un sujet collectif dans et par la co-production continuées de règles de droit* » [66]. Dans ce cadre, on pourrait dire que la démocratie, dans sa dimension instituante, est cette « *praxis instituante* » quand elle est le fait d'un dèmos de « sans-pouvoir(s) » la menant au nom de l'égalité, l'autonomie, l'universalité, la discutabilité et que, dans sa dimension instituée, elle est l'ensemble des « *règles de droit* » ainsi produites et des institutions qui les mettent en œuvre, les garantissent et les font respecter. On est redevable au mouvement des communs d'avoir identifié, mis en valeur intellectuellement et essayé de mettre en œuvre pratiquement ce caractère d'activité instituante, indépendante des grands pouvoirs sociaux, et dont il a fait découvrir qu'elle était le fait, dans différentes

parties du monde et parfois depuis très longtemps, de « gens ordinaires » au cœur même de leur activité et vie de « gens ordinaires ». Sa plus célèbre référence théorique, l'économiste prix Nobel Elinor Ostrom, ayant justement consacré une grande partie de son effort de recherche à faire reconnaître les communs comme foyers autonomes d'auto-création insitutionnelle, d'activité instituante propre à des communautés très variées. Activité instituante consistant en l'établissement de règles de gestion de certaines ressources (orientées vers leur préservation), d'allocation et de partage de ces ressources (orientées vers l'équité), de « gouvernance » du commun (orientées vers « *l'auto-gouvernance* »), de jugement et de sanction des violations de ces règles (orientées vers le jugement par les pairs), sans oublier des dispositifs internes de modification des règles elles-mêmes, donc d'auto-réinstitution du commun [67].

Il est également remarquable que le mouvement des communs ait inventé un terme pour désigner spécifiquement cette activité instituante qui lui est propre ou, mieux, pour se désigner lui-même comme *activité auto-instituante* : le « *commoning* », conçu comme « *création collective d'un système social à travers l'expérience* ». Création continue que certains « *commoners* » n'hésitent pas à caractériser comme « *processus non capitaliste de création du monde* » [68]. On pourrait ajouter : « et comme processus non étatique de création du monde ». Or, c'est sur ce point, particulièrement sensible dans une optique castoriadienne, qu'on peut se demander s'il est pertinent de faire du ou des commun(s) une référence pour une politique de la démocratie à vocation transformatrice. En effet, ce qui est en jeu à travers l'État, c'est la question du « *pouvoir explicite* » puisqu'il en est une des formes possibles (mais nullement nécessaire). Question dont on sait qu'elle est *inéliminable* pour Castoriadis puisque, selon lui, ce « *pouvoir explicite* » est nécessairement présent en toute société pensable dans les deux fonctions du gouverner et du juger, à quoi s'ajoute le légiférer dans beaucoup d'entre elles, dont les nôtres (voir § I-1). Or, le « *pouvoir explicite* » castoradien est le pouvoir ayant pour objet et terrain d'intervention propres l'institution de la société *globale* et non pas celle de

communautés restreintes, comme c'est le cas pour les pouvoirs gouvernant les communs. Castoriadis est convaincu que la forme étatique du « pouvoir explicite » doit disparaître et que c'est précisément la démocratie-régime en tant que « *pouvoir (explicite) de tous* » qui fera disparaître la séparation État / société sur laquelle prospère l'État en tant que pouvoir surplombant, s'imposant « de l'extérieur » à la société. La question est donc celle-ci : peut-on penser la démocratie dans les termes du Commun tel que défini par Dardot et Laval comme praxis instituante autonome, et l'appliquer à l'institution sociale d'ensemble et non pas seulement à celle de communautés limitées ? Dardot, Laval et d'autres chercheurs répondent oui sans hésiter, le « *principe* » du Commun dont ils se réclament ayant selon eux une validité universelle : « *le commun est un principe qui permet de penser et de construire dès maintenant un au-delà du capitalisme et de l'État, ce qui signifie qu'il est conçu comme un principe transversal permettant de penser la transformation simultanée de l'économie, des institutions sociales et culturelles, des services publics et de l'État* » et ajoutera-t-on, à toutes les échelles [69]. Cette universalisation potentielle du Commun étant rendue possible par le fait qu'il doit, selon les auteurs, être reconnu comme principe substantiellement *politique* au sens fort du terme : principe pouvant s'appliquer partout où des membres de la société décident de faire de l'organisation et des finalités de telle composante de leur existence / activité sociale un objet de délibération et de décision collectives. Or, tel est le terrain même de la démocratie. Ce qui signifie qu'on peut lui appliquer la

double « norme » attachée au principe du Commun dardo-lavalien : « *inappropriabilité* » et « *usage commun* » [70]. Dans cette perspective, le *Commun de la démocratie*, ou la démocratie comme Commun, tient au fait qu'elle réalise, là où elle s'institue, l'inappropriabilité et l'usage commun tant de *la* politique que *du* politique au sens castoriadien : inappropriabilité et usage commun de l'activité collective d'interrogation permanente portant sur l'institution sociale, sur la question de la « bonne » société ; inappropriabilité et usage commun du pouvoir de décider des formes à donner à cette institution. L'indication selon laquelle le Commun est « *à construire dès maintenant* » est essentielle. Elle signale l'immédiate actualité de la « *praxis instituante* » qui le définit, l'immédiate actualité de la pratique de transformation sociale que constitue le Commun et identiquement, si on la pense dans les termes du Commun, l'immédiate actualité de la composante instituante de la démocratie, de la démocratie comme agir de transformation sociale. On y revient, voilà qui désigne à toute politique de la démocratie sa tâche prioritaire : contribuer à la constitution, à l'essaimage, à la consolidation mais aussi à la synergie, l'articulation, le renforcement réciproque de formes de « *pouvoir du peuple* » *instituant*, de formes proprement populaires de ré-institution des diverses composantes de l'existence sociale, en rupture des formes et logiques capitalistes et/ou étatiques, à toutes les échelles. Par là-même se donne à voir et se réalise *l'actualité* de la démocratie.

Notes

[1] Cette date indique qu'il ne sera pas question du Castoriadis militant politique, notamment au sein du groupe et de la revue *Socialisme ou Barbarie* (1948-1967) mais du « second » Castoriadis, principalement philosophe et psychanalyste, et postérieurement à la publication de son maître ouvrage *L'institution imaginaire de la société* (1975). Livre où il procède à une présentation systématique de son travail d'« *élucidation* » du *social-historique*, de ce qui fait qu'une société est une société et de ce qui fait qu'elle a, ou plutôt qu'elle est, une histoire.

[2] *Quelle démocratie ?* [1990], in Cornelius Castoriadis, *Figures du pensable, Les carrefours du labyrinthe VI*, Éditions du Seuil, 1999, p.145-179.

[3] Ibidem p. 145

[4] Ibidem p. 152 et 153.

[5] *Tiers-monde, tiers-mondisme et démocratie* [1985], in Cornelius Castoriadis, *Domaines de l'Homme, Les carrefours du labyrinthe II*, Editions du Seuil 1986, p. 108

[6] Sur cette caractérisation des sociétés occidentales, inséparable de celle de « *capitalisme bureaucratique total* » appliquée à l'URSS et autres États dit « socialistes », voir par exemple *Le régime social de la Russie* [1977] in Cornelius Castoriadis, *Domaines de l'Homme, op. cit.* p. 175-200.

[7] *Quelle démocratie ?*, *op. cit.* p. 149

[8] *Ce que les partis politiques ne peuvent pas faire* [1979] in Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive*, Editions du Seuil, Paris, 2005, p. 154.

[9] Cornelius Castoriadis, *La Cité et ses lois. Ce que fait la Grèce 2, Séminaires 1983-1984, La création humaine III*, Editions du Seuil, Paris 2008 p. 219.

[10] Sur la notion de pouvoir explicite, voir *Pouvoir, politique, autonomie* [1988], in Cornelius Castoriadis, *Le monde morcelé, Les carrefours du labyrinthe III*, Editions du Seuil, Paris, 1990, p. 118-125.

[11] *La démocratie comme procédure et comme régime* [1994-95], in Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance, Les carrefours du labyrinthe IV*, Editions du Seuil, Paris, 1996, p. 229

[12] *Quelle démocratie ?*, *op. cit.* p. 150.

[13] *Les enjeux actuels de la démocratie* [1986], in Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive, op. cit.* p.158.

[14] Ibidem p. 152.

[15] Cornelius Castoriadis, *La Cité et ses lois... op. cit.* p. 87.

[16] Ibidem.

[17] Cornelius Castoriadis, *La Cité et ses lois..., op. cit.* p. 86.

[18] *Fait et à faire* [1989], in Cornelius Castoriadis, *Fait et à faire*, Editions du Seuil, Paris, 1997, p. 66.

[19] Ibidem p. 88.

[20] *Fait et à faire...*, *op. cit.* p. 66

[21] *Logique des magmas et question de l'autonomie* [1981] in Cornelius Castoriadis, *Domaines de l'Homme...*, *op. cit.* p. 415.

[22] *Quelle démocratie ?* *op. cit.* p. 151.

[23] Cornelius Castoriadis, *La Cité et ses lois...*, *op. cit.* p. 91.

[24] *.Fait et à faire*, *op.cit.* p. 64.

[25] Cornelius Castoriadis, *Démocratie et relativisme. Débat avec le MAUSS*, Editions Mille et une nuits, 2010, p. 106. MAUSS : Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales, animé notamment par Alain Caillé.

[26] « *L'être-société de la société ce sont les institutions et les significations imaginaires sociales que ces institutions incarnent et font exister dans l'effectivité sociale.* » in *La démocratie comme procédure et...* *op. cit.* p. 223.

[27] *Les significations imaginaires* [1982], in Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive*, *op. cit.* p. 71.

[28] *Imaginaire politique grec et moderne* [1990], in Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance...* *op.cit.* p. 160.

[29] Ibidem.

[30] Cornelius Castoriadis, *La Cité et ses lois...* *op. cit.* p. 41.

[31] Dans la conceptualisation castoriadienne, les activités économiques appartiennent à la « *sphère publique / privée* ». Sur la définition de cette sphère et sur l'inclusion de l'économique en elle, voir par exemple Cornelius Castoriadis, *Fait et à faire*, *op. cit.* p. 63.

[32] *Quelle démocratie ?*, *op. cit.* p. 175.

[33] *Fait et à faire ...*, *op. cit.* p. 63.

[34] *Le projet d'autonomie n'est pas pas une utopie* [1992], in Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive*, *op.*

cité, p. 18.

[35] *Pouvoir, politique, autonomie*, op. cit. p. 135.

[36] *La Cité et ses lois...*, op. cit. p. 132,

[37] *Une « démocratie » sans la participation des citoyens* [1991], in Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive*, op. cit. p. 205.

[38] Cornelius Castoriadis, *La Cité et ses lois...*, op. cit. p.171.

[39] *La démocratie comme procédure et comme régime...*, op.cit. p. 228.

[40] Par manque de place, je ne peux développer davantage ce point. Mais, outre la sphère économique, il est deux domaines dont Castoriadis ne cesse d'affirmer la transformation profonde comme une condition absolue de la possibilité d'une démocratie-régime : l'information et plus encore l'éducation, la *paideia* des anciens Grecs. Sur celle-ci voir, par exemple, *Psychanalyse et société* [1987-1989], in Cornelius Castoriadis, *Le monde morcelé...* op.cit. p. 149-150.

[41] Pour Castoriadis, institué ne signifie pas forcément institutionnalisé : est institution « [t]out ce qui, avec ou sans sanction formelle, impose des façons d'agir et de pensée ». *Les significations imaginaires...*, op. cit. p. 67.

[42] Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Editions du Seuil, 1975, p. 476-477.

[43] Ibidem p. 494

[44] *Quelle démocratie ?*, op. cit. p. 152.

[45] Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Editions du Seuil, 1975, p. 154.

[46] Cornelius Castoriadis, *La Cité et ses lois...*, op. cit., respectivement p. 72 et 44.

[47] Selon Castoriadis, le « mouvement écologiste » est affecté d'une « confusion extrême » quant aux enjeux mêmes de l'écologie : beaucoup de ses membres « ne voient pas » que « ce qui leur tient à cœur n'est possible qu'au prix d'une transformation radicale de la société » (*Une interrogation sans fin* [1979], in Cornelius Castoriadis, *Domaines de l'homme*, op. cit. p. 248-249).

[48] *La Cité et ses lois*, op. cit., p. 45.

[49] Castoriadis oscille entre deux interprétations : tantôt il voit se dérouler pendant quatre siècles un «

processus de la démocratie », un processus qui est à chaque moment, et donc dès son premier instant, la démocratie-même en acte ; tantôt il voit, ce qui est tout différent, un *processus vers la démocratie, consistant à la faire advenir* au terme du processus, lequel devient « *processus de création de la démocratie* » [La Cité et ses lois p. 175] comprise, bien entendu, comme création du régime démocratique, dont l'instauration en 508 « *fonde effectivement la démocratie* » [La Cité et ses lois p. 72], Dans le premier cas c'est le processus lui-même qui est « *effectivement* » la démocratie, dans le second c'est son *résultat* sous forme de régime. Lequel intégrera la dimension de processus comme l'une de ses déterminations. Selon cette seconde interprétation, c'est seulement une fois le régime établi que le processus peut être dit « *processus de la démocratie* ». Nous avons vu dans la première partie du présent article, les difficultés de lier régime et processus de cette manière.

[50] *Tiers-monde, tiers-mondisme...*, op. cit., p.108-109.

[51] *Les significations imaginaires...*, op. cit., p. 82

[52] *La Cité et ses lois*, op. cité, p. 41-42+

[53] *Tiers-monde, tiers-mondisme...*, op. cit., p.109.

[54] *La montée de l'insignifiance* [1993], in Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, op. cit. p. 90.

[55] Toutefois, Castoriadis est très conscient que le combat démocratique ne peut seul suffire à la tâche : il accorde très tôt une place de premier plan au combat écologiste qu'il ne cesse de définir comme combat politique au sens le plus fort du terme (« la question écologique implique de toute évidence, la totalité de vie sociale »), et qui, s'il est conséquent avec lui-même, doit reconnaître qu'il attaque frontalement l'imaginaire capitaliste et son monde : « Dire qu'il faut sauver l'environnement, c'est dire qu'il faut changer radicalement le mode de vie, qu'on accepte de renoncer à la course effrénée à la consommation. Ce n'est rien de moins que la [souligné par C.C.] question politique, psychique, anthropologique, philosophique posée, dans toute sa profondeur, à l'humanité contemporaine » (*Le délabrement de l'Occident* [1991] in Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, op. cit., p.70).

[56] *La démocratie athénienne : fausses et vraies questions* [1992], in Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, op. cit., p. 187.

[57] Sur ce thème voir par exemple *Quelle démocratie, ?* op. cit., p.150.

[58] *Réponse à Richard Rorty* [1995], in *Une société à la dérive*, op.cit., p. 106-107.

[59] *La démocratie athénienne : fausses et vraies questions* [1992] in Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance, Les carrefours du labyrinthe IV*, Editions du Seuil, Paris, 1996, p. 187.

[60] *Quand l'Est bascule vers l'Ouest* [1989], in Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive*, op. cit., p.

[61] *L'époque du conformisme généralisé* [1989], in Cornelius Castoriadis, *Le monde morcelé*, *op. cit.*, p. 11- 24.

[62] *Fait et à faire*, *op. cit.*, p. 75.

[63] Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, La fabrique éditions, 2005, p. 105.

[64] Objet du chapitre 9 de l'ouvrage de Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XX^e siècle*, Éditions La Découverte, Paris, 2014, p. 367- 403.

[65] *Ibidem*, p. 399.

[66] *Ibidem*, p. 440 et 445.

[67] Ces règles font partie des huit « *design principles* » identifiés par Ostrom comme les garants de la pérennité d'un commun. Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles* [1990], De Boeck, Bruxelles, 2010.

[68] Silke Helfrich et David Bollier, *Commoning* in Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld [sous la dir. de], *Dictionnaire des biens communs*, PUF, 2017, p. 207.

[69] Christian Laval, Pierre Sauvêtre, Ferhat Taylan [sous le dir. de], *L'alternative du commun*, Hermann Editeurs, 2019, p. 9-10.

[70] Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai...*, *op. cit.*, p. 583.

Note de la rédaction : cette thématique « ostromo-dardo-lavaliennne » peut faire l'objet de critiques. Voir entre autres une discussion dans [Les Possibles, n° 5, Hiver 2015](#).

Répression, expulsion et dépossession dans la Grèce de la Nouvelle Démocratie

vendredi 3 avril 2020, par [Theodoros Karyotis](#)

La dernière attaque contre le mouvement des squats en Grèce est le préambule d'une opération massive de dépossession des logements par le gouvernement de droite. Dimitris Indares était encore en pyjama lorsque la police a frappé à sa porte dans le quartier de Koukaki, à Athènes, aux premières heures du mercredi 18 décembre. Peu de temps après, il était allongé sur le sol de la terrasse de sa maison, avec une botte de policier des opérations spéciales sur la tête. Lui et ses deux fils adultes ont été battus, menottés, les yeux bandés et placés en garde à vue. Quel était le crime d'Indares ? Il avait refusé de laisser la police passer chez lui sans mandat dans le cadre de son opération d'expulsion du squat qui se trouvait juste à côté.

Le profil d'Indares n'est pas celui d'un squatteur. Un réalisateur de 55 ans, professeur d'école de cinéma, propriétaire d'une maison, politiquement modéré avec des opinions conservatrices, qui travaille dur pour que ses fils puissent aller à l'université. On pourrait dire qu'il est un membre typique de la classe moyenne grecque instruite et un électeur typique du parti de la Nouvelle Démocratie au pouvoir. Ce fait n'a pas empêché la police de porter contre lui des accusations criminelles fabriquées de toutes pièces, accompagnées d'une campagne de diffamation.

Le ministre de la Protection des citoyens a lui-même menti sans vergogne en disant que la police avait un mandat, qu'Indares avait résisté à l'arrestation et avait essayé d'arracher l'arme d'un policier, que ses deux fils étaient dans le squat voisin et avaient attaqué la police. Malgré les nombreux témoignages contraires et la fuite d'un enregistrement audio lorsqu'Indares était détenu qui réfute les accusations, les mensonges du ministre ont été répétés avec force par la machine de propagande du gouvernement : les médias de masse appartenant à une poignée d'oligarques alliés au parti au pouvoir.

Même lorsque Nikos Alivizatos, le médiateur pour la violence policière, nommé quelques mois plus tôt par le ministre lui-même, a menacé de démissionner à la lumière des preuves de brutalité policière, la presse grand public s'est empressée de qualifier le professeur de droit constitutionnel de gauchiste qui se range du côté des squatteurs.

Le cas d'Indares a eu beaucoup d'échos, avec de nombreuses dénonciations des manipulations policières et gouvernementales. Cependant, le gouvernement et ses faiseurs d'opinion ont refusé de faire marche arrière. Ce qui est préoccupant ici, c'est que cette vague massive de soutien n'est arrivée que lorsque les libertés civiles d'un « père de famille moyen » ont été violées.

Depuis que la Nouvelle Démocratie a remporté les élections avec un programme de « loi et d'ordre » en juillet dernier, la police agit comme une armée d'occupation dans les villes grecques, violant régulièrement les droits de l'homme et la dignité. Détentions arbitraires, tortures, passages à tabac, attaques au gaz lacrymogène, raids dans les cinémas et les boîtes de nuit, humiliation publique, insultes verbales, sont à l'ordre du jour.

Toutefois, tant que la violence arbitraire de la police était dirigée contre les manifestants, les jeunes, les étudiants, les squatteurs, les homosexuels, les immigrés ou les marginalisés, la réaction de l'opinion publique face aux violations flagrantes et quotidiennes des droits de l'homme était au mieux timide. Malheureusement, ces pratiques odieuses sont rendues possibles par le soutien actif ou passif d'une partie de la société grecque qui est convaincue que tous les moyens sont légitimes dans la lutte contre l'ennemi intérieur, même la violation des droits constitutionnels et de la dignité humaine.

Indares lui-même, dans des déclarations à la presse après sa libération en attendant son procès, semblait confus quant à ce qui l'avait vraiment frappé. Il était évidemment consterné par la campagne de diffamation menée contre lui, mais il semblait se considérer comme la victime innocente d'une guerre juste. Dans l'enregistrement audio du moment de son arrestation, qui a fait l'objet d'une fuite, on l'entend reprocher à la police d'« agir comme des anarchistes », alors que la possibilité que des anarchistes s'introduisent chez lui, le battent et l'enlèvent est inexistante. Dans son désir de rester impartial, Indares ne reconnaît pas le caractère arbitraire de la répression policière ni la déformation de la réalité par les médias, tant que des gens ordinaires, pacifiques et travailleurs comme lui, restent à l'abri de cette violence.

Mais ce sont précisément les citoyens ordinaires pacifiques comme lui qui ont le plus à perdre dans ce nouveau cycle de dépossession en Grèce.

La doctrine de « la loi et l'ordre »

Aujourd'hui en Grèce, plus rien ne rappelle les mobilisations multiples et diverses de 2010-2015 contre le programme d'ajustement structurel. Cependant, les conditions matérielles ne se sont pas améliorées pour la majorité de la population, et les politiques d'austérité n'ont pas été inversées. Au contraire, l'austérité a été « naturalisée » : elle n'est plus considérée pour ce qu'elle est – une opération massive de transfert de richesses des classes populaires vers le capital national et international – mais comme une catastrophe naturelle, un peu comme une inondation qui balaie tout et oblige à reconstruire à partir de zéro.

Le mandat gouvernemental de Syriza a grandement contribué à cette situation. En dépit de ses réformes socialement progressistes attendues depuis longtemps en matière de droits individuels, l'incapacité de Syriza à contester l'austérité et sa poursuite des politiques de dépossession ont eu un « effet TINA » : convaincre la population qu'il n'y a pas d'alternative à l'austérité. La seule ligne de conduite possible, leur a-t-on fait croire, était d'élire la force

politique qui pouvait le mieux la gérer ; et les médias, en déplaçant l'ordre du jour vers les sujets familiers de la sécurité, de l'immigration et du nationalisme, ont convaincu la plupart des électeurs que le meilleur gestionnaire de l'austérité était le parti de droite, Nouvelle Démocratie de Kyriakos Mitsotakis, qui a remporté les élections de juillet par un renversement de tendances.

Mitsotakis, issu d'une longue lignée de politiciens, est né avec une cuillère en argent dans la bouche. En 1999, tout juste sorti de ses études à Harvard et Stanford, il a obtenu un emploi de gestionnaire de fonds d'investissement à Athènes en utilisant les relations de son père, gagnant l'équivalent de 10 000 euros par mois. Au cours de la dernière décennie, il s'est fait connaître comme l'héritier présomptif qui vient revigorer l'ancien régime discrédité. Ce que d'autres appelleraient privilège et népotisme, il l'a commercialisé comme « excellence » : c'était le cri de ralliement de sa campagne électorale, avec la promesse de faire respecter la loi et l'ordre.

L'incarnation actuelle du parti Nouvelle Démocratie est une alliance entre ses courants néolibéral et d'extrême droite, marginalisant le courant de centre-droit qui était dominant dans les années 2000. Mitsotakis et sa troupe de technocrates aristocratiques se sont entourés de personnalités de la télévision ultra-conservatrices, alarmistes, moralisatrices et brandissant le drapeau national.

Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une alliance temporaire pour se partager le pouvoir, mais d'une alliance basée sur un projet commun solide. Le point commun des deux factions est une sorte de darwinisme social, dans lequel les appels à la rationalité économique alternent dans le discours du gouvernement avec des truismes racistes et sexistes pour justifier et naturaliser ses politiques répressive et d'exclusion. De plus, les deux factions s'accordent sur le renforcement des valeurs conservatrices et de la structure familiale traditionnelle comme institution qui absorbera les chocs sociaux permanents de l'ère post-mémorandum.

Outre son discours technocratique et sa promesse de croissance économique, la Nouvelle Démocratie a

utilisé une rhétorique anticomuniste clivante qui rappelle la Guerre froide, ainsi qu'un révisionnisme historique qui cherche à réécrire la résistance populaire dans l'histoire récente du pays. Par le biais de récits nationalistes, xénophobes et homophobes, elle a réussi à débaucher les électeurs du parti néonazi Aube Dorée qui, acculé à la fois par les actions du mouvement antifasciste, un procès en cours, une division interne et la montée de nouvelles formations politiques d'extrême droite, n'a pas réussi à entrer au Parlement en juillet, pour la première fois depuis 2012.

À ce titre, la doctrine de « la loi et l'ordre » est un élément essentiel de la stratégie du gouvernement. Comme pour les gouvernements précédents, sa capacité d'exercer sa propre politique est extrêmement limitée, car, malgré la fin officielle des « mémorandums », les politiques économique et étrangère sont toujours dictées par les « partenaires » et les « alliés » du pays, et il y a un suivi et une évaluation constants des résultats législatifs et budgétaires par des organismes étrangers nommés de l'extérieur. La « sécurité intérieure » est donc le seul domaine où le gouvernement peut réellement déployer son énergie et légitimer son pouvoir aux yeux de sa clientèle électorale de plus en plus conservatrice.

Le déploiement des forces de police dans les zones urbaines a donc été transformé en un grand spectacle, le mouvement anarchiste étant identifié comme le principal adversaire. Le ministre de la Protection des citoyens, Michalis Chrisohoidis, notoirement autoritaire, avait donné un ultimatum de 15 jours à tous les squatteurs pour qu'ils quittent volontairement leurs bâtiments sous peine d'expulsion par la force.

L'ultimatum était calculé pour expirer le 6 décembre, date anniversaire de l'assassinat d'Alexis Grigoropoulos par la police en 2008, date qui attire régulièrement des foules de manifestants dans les centres villes. Cependant, le plan s'est retourné contre lui après les expulsions de Koukaki ; face à une mobilisation accrue et à des critiques généralisées de la violence policière, le ministre a dû mettre le plan en veilleuse et redéfinir ses tactiques

répressives.

Squatter le terrain de la petite propriété

Ce sont les émeutes de 2008 qui ont engendré le mouvement des squatteurs en Grèce ; le squat a persisté comme une pratique d'auto-organisation populaire dans les années de mobilisation qui ont suivi. Aujourd'hui, il y a des centaines de squats en Grèce, parmi lesquels des logements pour les autochtones et les immigrés, des centres sociaux, des fermes urbaines et des usines.

Les squats sont une partie importante de l'infrastructure sociale mise en place par les mouvements de contestation qui cherchent à libérer l'activité humaine et la vie sociale de la marchandisation et du consumérisme, et à expérimenter des structures de prise de décision et de coexistence plurielles. Malgré leur caractère expérimental et incomplet, les squats sont un rappel vivant qu'il peut exister des espaces et des relations sociales en dehors de la sphère du capital, en dehors du cycle travail-consommation-sommeil.

Les squats ont également été des lieux où les autochtones et les immigrés coexistent et où les demandeurs d'asile créent leurs propres structures pour se prendre en charge, en réponse directe aux conditions inhumaines imposées aux nouveaux arrivants dans les camps de réfugiés. Le consensus entre tous les gouvernements de l'époque des mémorandums était que les alternatives sociales doivent être réprimées. La campagne actuelle d'expulsions est donc une intensification des tactiques des gouvernements précédents, y compris celui de Syriza.

Même si la grande majorité des espaces squattés sont des bâtiments abandonnés et négligés appartenant à l'État, à des fondations privées, à de riches héritiers ou à l'Église, les petits propriétaires en sont venus à considérer le squat comme un affront à leurs propres intérêts. Cela peut être dû au fait que la petite propriété immobilière est fondamentale dans la société grecque. Après la Seconde Guerre mondiale, contrairement aux politiques de logement

social du nord de l'Europe, l'État grec a activement encouragé l'auto-construction, considérant la propriété immobilière comme le facteur uniformisant qui garantirait la réconciliation nationale au sein d'un peuple profondément divisé et marqué par la guerre civile.

En conséquence, la Grèce se caractérise par la dissémination de la petite propriété immobilière et l'un des taux de possession de son logement les plus élevés d'Europe, alors même qu'un quart de la population est sans propriété immobilière et condamnée à un secteur locatif très volatile sans aucune politique de logement en place comme filet de sécurité. Bien que les mesures d'austérité aient transformé la propriété immobilière d'un actif en un passif par la surimposition et la baisse des prix de l'immobilier, l'immobilier reste important dans l'imaginaire du progrès pour une majorité de Grecs.

Une propriété immobilière signifie donc beaucoup plus qu'un foyer. C'est la mesure de la réussite d'une famille, son moyen de promotion sociale, l'actif à transmettre à la génération suivante et, en l'absence d'une politique publique adéquate de protection sociale, sa protection contre un avenir incertain. Cela peut expliquer en grande partie l'opposition de principe de la plupart des Grecs à la pratique du squat, malgré le fait que la petite propriété familiale n'est jamais la cible des squatteurs. Mais cela peut aussi aider à expliquer le fait que depuis le début de la crise, une loi spéciale sur l'insolvabilité protège la résidence principale hypothéquée des débiteurs à faible revenu en retard de remboursement contre la saisie et la liquidation par les banques.

Bien que, dans de nombreux cas, les saisies aient malgré tout eu lieu, cet arrangement a contribué à maintenir la paix sociale en empêchant les expulsions massives de familles de la classe ouvrière et de la classe moyenne. Étant donné que la famille occupe une place prépondérante en Grèce et qu'elle a supporté le poids de l'ajustement structurel, tous les gouvernements ont jusqu'à présent respecté cet arrangement, quelle que soit leur orientation politique. Toutefois, la situation est sur le point de changer.

Problèmes familiaux

La prééminence de la famille sur le plan socio-économique grec n'est pas due à une « psyché » grecque prétendument centrée sur la famille, mais elle est le produit d'un mode de développement économique historique « familial », dans lequel l'unité familiale élargie a été rendue responsable de la protection et du bien-être de ses membres et a assumé des tâches de reproduction qui, dans les pays d'Europe du Nord, étaient assurées par l'État providence.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, ce modèle de développement soigneusement conçu et mis en œuvre a permis à la Grèce d'atteindre des taux élevés de croissance économique, basés sur une main-d'œuvre bon marché avec un coût minimal pour l'État et les employeurs. Dans ce contexte, le clientélisme, l'évasion fiscale, la corruption, le laxisme dans l'application des règlements et autres « particularités » grecques n'étaient pas des comportements pathologiques, comme les manuels économiques voudraient nous le faire croire, mais des comportements adaptatifs parfaitement rationnels, approuvés par l'État, de la famille, qui cherchait à rivaliser et à maximiser sa richesse afin de fournir du bien-être à ses membres, en l'absence de tout autre mécanisme de redistribution.

Les effets secondaires malsains d'un tel arrangement sont devenus évidents à la fin des années 2000, avec un grand nombre d'ouvrages théoriques et artistiques critiquant la structure patriarcale oppressive de la famille grecque. L'incarnation de cette critique se trouve dans le mouvement cinématographique connu sous le nom de « Greek Weird Wave », lancé par le film primé de Giorgos Lanthimos, *Dogtooth*, une parabole sur la claustrophobie et la déformation de la réalité engendrée par la famille patriarcale. La volonté de critiquer et de dépasser la structure familiale traditionnelle et de célébrer les nouvelles identités et les nouveaux arrangements sociaux s'est manifestée dans la mobilisation et l'expérimentation des mouvements sociaux au cours de la décennie suivante.

Cette critique a cependant été de courte durée. Pour l'alliance des néolibéraux et de l'extrême droite qui dirige actuellement le pays, la recomposition de la famille traditionnelle est une pièce centrale. Les raisons de l'extrême droite sont claires : la famille patriarcale est le laboratoire biopolitique de base de la nation, renforçant les tâches reproductives des femmes, contrôlant les aspirations et les comportements de ses membres, imposant le genre et l'orientation sexuelle « corrects », la langue et la religion uniques.

Pour les néolibéraux, les raisons sont un peu plus profondes : malgré leur discours sur l'individu rationnel qui s'est fait tout seul, la famille reste la structure chargée de faciliter la privatisation et l'éradication de toutes les prestations sociales. En plus du travail de soins non rémunéré, la famille, par l'investissement, l'endettement et la redistribution interne, absorbera une fois de plus les chocs de l'ajustement structurel et protégera ses membres dans la guerre totale qu'est l'économie privatisée, atténuant ainsi la crise de la reproduction sociale qui est synonyme d'expansion néolibérale. Dans la société d'individus isolés et égoïstes envisagée par le néolibéralisme, la famille traditionnelle est le filet de sécurité ultime ; son autorité sur ses membres est donc activement renforcée.

L'austérité a déjà ouvert la voie à une telle renaissance des valeurs familiales conservatrices. La baisse des revenus et les taux de chômage élevés ont condamné toute une génération de jeunes à rester économiquement dépendants de leurs parents ; ils sont souvent contraints de vivre avec eux jusqu'à une trentaine d'années. Cela renforce l'autorité morale de la famille patriarcale sur les membres dépendants de la famille.

Cependant, la renaissance des valeurs familiales traditionnelles a également nécessité un soutien extérieur : tout au long des périodes de crise, les médias ont maintenu le peuple grec dans un climat constant de nationalisme, de religion et de panique morale. Des récits réactionnaires homophobes, anti-avortement ou misogynes ont fait leur chemin dans toutes les crevasses de la culture de masse et des hordes d'influenceurs d'extrême droite dans les

médias sociaux ont promu la fable selon laquelle la culture patriarcale traditionnelle est l'objet de persécutions politiques de la part de la gauche.

Ce fut le fondement d'un processus continu de construction de « l'ennemi intérieur » comme étant toute personne qui ne contribue pas à la reproduction culturelle et physique de la nation : les mouvements sociaux, les immigrés, les anarchistes, les personnes LGBTQ, les personnes atteintes de maladies mentales, les toxicomanes et les Roms. À côté de la biopolitique de la cellule familiale traditionnelle, il y a la thanatopolitique – une politique de mort – de l'État et des néo-nazis. Aux meurtres très médiatisés du rappeur antifasciste Pavlos Fyssas et du militant des droits des homosexuels Zak/Zackie Kostopoulos, il faut ajouter les milliers d'autochtones et d'immigrés qui sont jugés indignes de vivre et à qui on refuse les droits et l'aide de base, souvent avec des conséquences fatales.

Comme dans de nombreux autres pays, l'austérité en Grèce n'a pas conduit à des solutions positives tournées vers l'avenir, mais à une régression conservatrice accélérée. Malgré l'apparition d'un large consensus social autour des valeurs conservatrices, la classe dirigeante sait que ce nouvel équilibre est très précaire, car la politique de dépossession de la majorité sociale par le capital local et international est loin d'être terminée. Et le prochain cycle de dépossession en Grèce se concentre sur ce qui est le plus cher aux Grecs : le logement.

L'intensification de la dépossession des logements...

L'effet net des politiques d'austérité en Grèce a été une vaste redistribution des richesses vers le haut. Selon les données de l'ONU, entre 2007 et 2017, malgré des taux de croissance du PIB essentiellement négatifs, le 1 % de la population ayant les revenus les plus élevés a vu ses revenus augmenter de 6 %, tandis que les 40 % les plus faibles ont perdu 44 %.

En raison de la baisse des revenus, ainsi que des

pratiques de prêt irréflechies des banques en période d'avant-crise, les Grecs ont commencé à avoir des difficultés à rembourser. Les prêts hypothécaires non performants ont explosé, passant de 5 % de tous les prêts hypothécaires en 2008 à 45 % en 2019. La tragédie sociale a été évitée grâce au cadre juridique de protection de la résidence principale mentionné ci-dessus, qui a permis une décote modérée, une renégociation et une subvention des prêts hypothécaires pour les propriétaires à faible revenu surendettés. Malgré cette mesure, à la fin de 2019, 350 000 prêts hypothécaires, d'une valeur de 25 milliards d'euros, étaient toujours en souffrance, ce qui compromet la sécurité du logement pour une grande partie de la population.

Toutefois, la protection des propriétaires n'était pas la seule motivation derrière le cadre de protection de la résidence principale ; cet arrangement a également servi à protéger les intérêts du secteur bancaire. Au plus fort de la crise de la dette, les prix de l'immobilier avaient chuté et la liquidation des actifs hypothéqués aurait donc été très dommageable. Les banques ont dû gagner du temps jusqu'à ce que les prix de l'immobilier remontent. Et cette condition a été remplie en 2018, lorsque, malgré la faible demande intérieure, les prix ont été poussés à la hausse par les pressions croissantes sur le marché immobilier : déploiement de fonds d'investissement immobilier à la suite d'importantes réductions d'impôts, programme du « visa d'or » offrant une résidence aux citoyens non européens qui investissent plus de 250 000 € dans l'immobilier, et surtout, forte augmentation des locations à court terme, notamment par le biais d'Airbnb.

Avec la remontée rapide des prix, les banques ont travaillé d'arrache-pied pour accélérer les saisies et les ventes aux enchères de maisons hypothéquées, ainsi que pour vendre des « paquets » d'actifs déjà saisis à des fonds étrangers. Sous la pression des « partenaires » internationaux de la Grèce, le gouvernement a aboli le premier cadre de protection des résidences principales en mai. Jusqu'à 200 000 maisons sont menacées de saisie au cours de l'année prochaine.

Cela représente une intensification de la tendance à

la dépossession des logements qui a déjà changé le visage des villes grecques au cours des dernières années. Koukaki, le quartier de Dimitris Indares, est un exemple de cette tendance. En l'absence de protection des locataires, Koukaki a vu de nombreux locataires jetés dehors, leurs maisons achetées par des investisseurs étrangers ou locaux et transformées en appartements touristiques. Les loyers exorbitants – souvent supérieurs au salaire moyen – chassent les habitants du quartier, vidant ainsi la vie d'un quartier autrefois animé, désormais de plus en plus orienté vers le service aux touristes à la recherche d'une « expérience athénienne authentique ».

Lors d'une manifestation anti-Airbnb en juillet 2019, des habitants pacifiques ont subi des violences policières non provoquées. L'expulsion de trois squats au petit matin du 18 décembre à l'aide de balles en caoutchouc – l'opération qui s'est terminée par le raid au domicile d'Indares – a fait partie intégrante de l'effort du gouvernement pour réprimer toute résistance contre la gentrification touristique violente. D'autres quartiers, tels que Exarchia, centre du mouvement social, ont des histoires similaires à raconter.

...Et à nouveau le renflouement des banques

En décembre dernier, le Parlement a approuvé le plan « Hercule » de vente de 30 milliards d'euros de prêts non performants à des fonds, l'État se portant garant. Les prêts seront vendus à une fraction du prix nominal, et les fonds auront toute latitude pour en exiger le remboursement intégral, ce qui entraînera des saisies et des ventes aux enchères de biens immobiliers en garantie, y compris des propriétés commerciales et résidentielles.

Le symbolisme du nom est clair : comme le mythique Hercule a détourné deux rivières pour nettoyer les écuries d'Augeas de tonnes de fumier, de même le gouvernement détourne jusqu'à 12 milliards d'euros de ses réserves pour garantir ces mauvais prêts et nettoyer les comptes des banques. Ce n'est pas

simplement « l'argent du contribuable » : c'est l'argent du sang extrait du peuple grec par des mesures extrêmes d'austérité.

Le paradoxe est que, alors que la loi interdit aux banques d'offrir de généreuses décotes et renégociations aux débiteurs, elles sont maintenant autorisées à vendre les créances douteuses à 7 ou 10 % de la valeur nominale pour les sortir de leurs livres de compte, et l'État utilise ses réserves pour garantir ce transfert de richesse à taux réduit vers des fonds étrangers spécialisés dans les « actifs en difficulté ». Le plan « Hercule » constitue donc une recapitalisation indirecte des banques grecques, la quatrième depuis le début de la crise, toujours avec l'argent du contribuable.

Ce plan – avec l'abolition imminente de la protection de la résidence principale, la grande vague de saisies immobilières déjà en cours et la vente au rabais de « paquets » de biens immobiliers déjà saisis par les banques à des fonds – constitue une opération bien orchestrée de dépossession des logements en Grèce. Des milliers de familles sont menacées d'expulsion, leurs maisons étant finalement détenues par des sociétés étrangères à des prix bien inférieurs à leur valeur marchande.

Alors que les acteurs de l'immobilier se préparent à attaquer, le modèle de logement grec – caractérisé par une petite propriété généralisée et un pourcentage élevé de propriétaires occupants – va commencer à s'effriter. Cela ne manquera pas de générer des souffrances humaines, car le contexte est celui d'une montée en flèche des prix des loyers et d'une absence totale d'une politique de logement efficace pour absorber le choc.

Partout dans le monde, là où le néolibéralisme

s'installe, les solidarités sociales s'effondrent, les inégalités s'intensifient et les gouvernements déploient une force de police militarisée, brutale et qui n'a aucun compte à rendre, pour contenir le mécontentement populaire. L'année 2019 a été riche en exemples de ce genre, du Chili et de l'Équateur au Liban et à la France. Dans le contexte grec, l'attaque permanente du gouvernement contre le mouvement des squats a une double fonction : d'une part, elle vise à neutraliser l'« ennemi intérieur » et à éliminer l'un des rares bastions de critique et de résistance à la dépossession, à l'embourgeoisement et à la « rénovation urbaine ». D'autre part, le gouvernement répète les tactiques répressives qu'il va employer dans la vague imminente de saisies de logements, testant les réflexes de la société à la violence extrême et arbitraire, et envoyant un message positif aux « investisseurs » potentiels indiquant qu'aucun effort ne sera épargné pour protéger leur « investissement ».

Paradoxalement, si la tendance actuelle de dépossession des logements se poursuit, Dimitris Indares et de nombreux citoyens pacifiques comme lui vont se rendre compte que, malgré leurs désirs et leurs aspirations, leur destin est davantage lié à celui des squatteurs d'à côté qu'à celui du gouvernement grec et des organisations financières internationales qu'il sert.

Ce texte est la traduction en français par Thierry Uso d'un [article de Theodoros Karyotis publié par ROAR](#)

Theodoros Karyotis est un sociologue, traducteur et activiste, qui participe à des mouvements sociaux en faveur de l'autogestion, de l'économie solidaire et de la défense des biens communs. Il mène actuellement des recherches sur la propriété immobilière et le logement à Thessalonique, en Grèce.

Recension du livre de Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme*

vendredi 3 avril 2020, par [François Morin](#)

L'initiative de cette recension me revient entièrement. Il m'est apparu en effet nécessaire de rendre compte du livre de Jean-Marie Harribey en raison de son importance dans le contexte actuel des refondations à imaginer à partir de la crise actuelle du capitalisme.

Une fois de plus, il nous livre un ouvrage majeur de réflexions et d'analyses sur l'économie de notre temps, sur ses failles béantes, et notamment sur ses impasses en matière écologique. Surtout, il essaye de dégager les chemins que l'on pourrait emprunter pour sortir des logiques mortifères de ce capitalisme « qui avale tout », à l'image de ces monstres célestes que sont les « trous noirs » [1]. Bien évidemment, en filant cette métaphore astrophysique, Jean-Marie Harribey cherche à illustrer la violence extrême de ce capitalisme globalisé qui absorbe tout sur son passage pour répondre à une seule logique : celle de l'accumulation infinie du capital par la recherche incessante du profit.

L'ouvrage est sorti en février 2020 juste avant que ne se déclenche en Europe la grave crise sanitaire liée au coronavirus. Beaucoup pensent que cette crise sanitaire est la seule cause du dérèglement de nos économies et par exemple de l'effondrement des marchés financiers. Mais, il suffit de lire l'ouvrage de Jean-Marie Harribey pour comprendre que la crise sanitaire n'a été qu'un facteur déclenchant, certes très puissant, d'une crise déjà là, beaucoup plus large, en réalité d'une multi-crise à l'échelle planétaire. Comme catalyseur, le virus a mis brutalement à nu le haut degré de décomposition de nos modèles économiques et politiques actuels.

C'est justement à cette analyse de fond que nous appelle Jean-Marie Harribey. Il veut éclairer « les contradictions qui minent nos sociétés » en prolongeant la réflexion ouverte par son précédent ouvrage : *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste* » (Éditions Les Liens qui

libèrent, 2013). La thèse essentielle qu'il y développait était déjà de nous faire comprendre que « la richesse ne se réduit pas à la seule valeur économique ». Intéressons nous de plus près à l'argumentaire qu'il nous offre avec son nouvel opus.

Une indication importante nous est donnée par le découpage que le livre nous propose. La première partie veut poser le diagnostic, sans fard et radical, de la situation dégradée de l'économie mondiale : « La crise est bien celle du capitalisme » nous dit son titre. La seconde partie, s'appuyant sur ce diagnostic, cherche à dégager les voies d'une refonte globale de nos systèmes économiques et sociaux, en posant la question « Vers où bifurquer ? ». On le comprend déjà, ce livre n'est pas seulement un travail intellectuel sur le capitalisme et ses logiques tendanciennes, c'est aussi un ouvrage qui se veut ancrer dans le moment présent avec ses contradictions actuelles pour mieux en dégager ensuite des chemins praticables d'un autre modèle de société qu'il appelle de ses vœux : celui qu'il qualifie, dans sa conclusion, « d'utopie réaliste », c'est-à-dire d'un modèle pour les temps qu'on pourrait espérer proches, qui pourrait déboucher sur « un socialisme écologique ».

Examinons à grands pas les éléments essentiels de sa démonstration. Comment ne pas suivre Jean-Marie Harribey dans son propos initial, celui du diagnostic, quand il souligne, avec l'aide de nombreuses références et tableaux statistiques, les limites sociales et écologiques de l'accumulation du capital ? La raison d'être de cette accumulation effrénée est précisément de faire de la valeur avec de la valeur. Et cette logique-là est bien mortifère car elle aboutit à ce que capitalisme et écologie ne

peuvent être finalement qu'incompatibles. Comment en effet concilier d'un côté un capitalisme en quête d'espaces à conquérir pour créer de la valeur appropriable, et de l'autre le respect des équilibres écologiques ?

Le résultat est connu : épuisement des ressources naturelles, destruction de pans entiers de la diversité biologique, acidification des océans, etc., avec, à la clé, un réchauffement de la planète à une vitesse inégalée. Insistons, Jean Marie-Harribey nous offre quantité de tableaux et de graphiques qui nous démontrent clairement et de façon indiscutable comment les crises sociale et écologique sont étroitement intriquées.

C'est à partir de cette analyse aboutie qu'il peut croiser le fer avec d'autres interprétations. Il ne peut évidemment ni défendre la « croissance verte » proposée par les institutions internationales, ni croire aux vertus de ceux qui croient en la « finance verte » : car, une fois de plus, sur le fond, comment imaginer réellement que l'écologie puisse se couler naturellement dans le capitalisme ? De même, le courant de la collapsologie fait l'objet de sa part de ses critiques les plus sévères : amalgame entre sciences physiques et sciences sociales, naturalisation des rapports sociaux, ignorance du capitalisme comme système d'accumulation, enfin vision naïve de la monnaie conçue comme exogène et non pas comme une institution sociale. Finalement, la collapsologie peut même apparaître comme un idéalisme philosophique qui aboutit, « à dépolitiser, désocialiser, déculturer ... puisque l'on ne peut rien faire ».

Mais, on connaît l'inclination de Jean Marie Harribey à traiter les questions de fond, celles qui, depuis Marx, nous invite à réfléchir notamment sur la question de la valeur en économie. Il va ainsi consacrer de nombreux développements à reprendre la question du travail productif versus travail non productif, ainsi que la question de la production de valeur dans la sphère non marchande, tout thèmes déjà présents au cœur de son précédent ouvrage. C'est pour lui l'occasion de reprendre un argumentaire, mais beaucoup plus développé, contre le courant « critique de la valeur » (R. Kurz, A. Jappe,

M. Postone). Son reproche principal est finalement, pour faire court, de ne pas considérer le travail comme une catégorie transhistorique, mais seulement comme une catégorie propre au capitalisme. Jean-Marie Harribey nous invite, au contraire, à réfléchir à la double dimension du travail, à la fois anthropologique et socio-historique.

Cette discussion théorique sur le travail lui fournit une transition toute trouvée pour aborder la seconde partie de son ouvrage : « Vers où bifurquer » ? C'est ici que l'intellectuel se fait citoyen en formulant des propositions qui l'engagent.

La première d'entre elles consiste précisément à vouloir réhabiliter le travail et à considérer comme fondamental ce qu'il a choisi d'appeler « la centralité du travail vivant ». Après avoir rappeler la fragmentation du salariat et non sa disparition, le rôle essentiel toujours actuel des luttes sociales, mais aussi la menace permanente que font peser les politiques néolibérales, Jean-Marie Harribey nous invite à comprendre que si le travail vivant demeure « le premier organisateur de la vie sociale », il faut cependant bien en percevoir la dualité : « le travail est la condition de la reproduction matérielle et symbolique de la société », il contribue également à la construction des identités individuelles et, à celle, au plan collectif, du lien social ».

Rejoignant alors plusieurs propositions concernant le monde de l'entreprise, Jean-Marie Harribey prône la reconnaissance juridique de l'entreprise pour aller davantage vers une véritable propriété sociale. Cela permettrait de revoir l'organisation des pouvoirs et de donner ainsi une assise plus juste à une répartition des fruits du travail. En ce sens, il défend également le droit à l'emploi, le droit à un salaire continué et garanti lorsque l'emploi s'interrompt.

S'ouvre ensuite la discussion sur les biens communs. Après avoir montré les multiples limites des discussions actuelles, voire leurs contradictions, Jean-Marie Harribey préfère catégoriser les biens dans un espace à trois dimensions : privé/public, exclusion/non exclusion, rivalité/non rivalité. Cette méthode lui permet de distinguer huit combinaisons idéal-typiques, tout en dépassant le strict dilemme

État/marché. De là, il dégage la voie pour institutionnaliser des biens communs comme moteur souhaitable de la transition sociale et écologique. Avec comme mise en débat : le périmètre des faisceaux de droits les concernant, le cadre collectif de leur gestion, la répartition entre ce qui relève du public et du commun. Enfin, la mise en cohérence des différentes échelles de décision concernant le commun, le collectif et le public, ne doit pas faire oublier les échelles continentale et mondiale. En jeu, la maîtrise collective de tous les peuples sur la préservation du vivant. Un objectif crucialement actuel.

Le dernier chemin à emprunter pour nous engager à « bifurquer » est celui pavé par la monnaie. Jean Marie Harribey veut socialiser la monnaie. Il y a plusieurs raisons à cela, mais la plus impérieuse tient à la nécessité de faciliter le financement de la transition sociale et écologique. Après une défense articulée et rigoureuse des taxes écologiques, à condition qu'elles soient justes socialement, il met en exergue le rôle que pourrait jouer la politique monétaire. Il est clair pour lui que, dans la transition, il est absolument indispensable de maîtriser la création monétaire pour financer les investissements de long

terme. Rejoignant les conceptions de la monnaie dite endogène, l'essentiel est de partir des besoins de l'économie : la monnaie ne ruisselle pas des banques centrales vers les acteurs, mais c'est bien le contraire. D'où l'importance d'une distribution socialisée du crédit et l'abandon de l'indépendance des banques centrales. On ne peut alors être que sensible à l'idée de retrouver une cohérence entre la politique monétaire et la politique budgétaire, à condition que ces politiques aient bien un soubassement légitime.

Cette dernière proposition fait partie de celles pour lesquelles Jean-Marie Harribey nous appelle à un « socialisme écologique », bien loin des lois actuelles du capitalisme et de son trou noir dévastateur. Mais aussi bien loin du socialisme historique dont on a vu les errements funestes. L'avènement d'un nouveau socialisme écologique ne se produira que si son assise est réellement démocratique.

François Morin est professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Toulouse. Il vient de publier *Quand la gauche essayait, Le récit inédit des nationalisations de 1981 et quelques leçons que l'on peut en tirer*, Lux Éditeur, 2020.

Notes

[1] Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.

À propos de Les langues-cultures moteurs de démocratie et de développement

vendredi 3 avril 2020, par [Samy Johsua](#)

Cet [ouvrage](#) est à l'actif d'une équipe internationale et interdisciplinaire constituée de linguistes et d'anthropologues, avec la participation de la Délégation de la langue française et des langues de France/DGLFLF (Ministère de la Culture). Les auteur.e.s, des universitaires et formateurs/trices, sont de différentes origines et nationalités : arménienne, belge, brésilienne, française, italienne, ivoirienne, marocaine, suisse, togolaise, yéménite [1].

Les objectifs de cette publication sont principalement de relier

- des travaux académiques sur les langues et sur les cultures ;
- les problématiques des langues et cultures minoritaires, celles des régions historiques et ultramarines de France (occitan, basque, créole...) et des Suds (d'Afrique subsaharienne et du Maghreb...) ;
- au plan citoyen, les objectifs de démocratie et de développement, en fonction de l'adage « Pas de développement sans démocratie, pas de démocratie sans développement ».

Un contexte géo-politique sous le signe des aspirations identitaires

L'accent est mis au départ sur les recompositions géopolitiques qui se manifestent dans le contexte de la mondialisation, mais aussi du fait de la crise du système néolibéral. Si, en négatif, celles-ci se traduisent par des nationalismes xénophobes voire guerriers, les formes progressistes des aspirations identitaires sont effectives également, en particulier sur le terrain régional. Le panorama est ainsi éclairé par des fulgurances, marquées par une logique d'ensemble, à en juger à l'actualité écossaise, catalane, corse, camerounaise anglophone, néo-

calédonienne, kurde...

Les prérogatives des sciences sociales et du langage

La structuration de ces événements s'opère à partir d'une quadrilogie – langue, culture, ethnie [2] et territoire –, leur promotion politique étant de l'ordre du « nationalitaire », c'est-à-dire fondée sur leur reconnaissance institutionnelle en matière de dignité, de droits et de pouvoirs décisionnels. Ces mobilisations de peuples ou de communautés apparaissent en fait comme un recours face à l'hégémonie néolibérale d'obédience économiciste et technocratique, un regain du débat démocratique sur des critères jusque-là négligés par les États-nations et par l'économie globalisée.

Pour mieux les comprendre, le lecteur est invité à se réenraciner dans une « culture seconde », dont les fondamentaux sont d'ordre anthropologique. D'une manière générale, les outils sont ceux de sciences sociales – ethno-linguistique, anthropologie culturelle, géo-politique, linguistique du développement... – des lettres et arts, du tourisme culturel, d'institutions comme l'UNESCO qui a déclaré l'année 2019 « année des langues autochtones »...

La finalité est celle du rééquilibrage des relations internationales, intercommunautaires, par l'émancipation à l'égard de logiques de domination et

de « soumission volontaire », devenues anachroniques en ces temps d'émergence de villes-monde et d'espaces créoles. Dans le cadre d'un « développement inégal et combiné » comme écrivait Samir Amin, il reste à conjuguer cosmopolitisme dans les aires dominantes et développement autocentré dans les sphères dominées.

Le cas de la France est paradoxal dans la mesure où centralisme autoritaire et pluralité des langues et cultures historiques et ultramarines [3] cohabitent, avec des dynamiques très inégales de rejet (de la part des pouvoirs publics) et d'attraction (au niveau de l'opinion).

La situation des enseignements linguistiques en France

Pour résumer les chapitres qui portent sur cette problématique : au nom d'une logique austéritaire, les options en langues vivantes 3 – italien, portugais, russe... – en lycée général ont été supprimées en 2009. La réforme du bac sous le ministère Blanquer supprime la garantie pour les langues régionales d'être enseignées à titre d'options, mettant en péril leur avenir. L'enseignement de l'arabe et du tamazight est beaucoup trop marginalisé : l'arabe est la seconde langue parlée dans le pays, en particulier dans les quartiers populaires qui pâtissent d'un manque de reconnaissance socio-culturelle, ce dont profite la mouvance intégriste (islamiste). Le français, « langue de l'identité nationale », subit un repli de type patrimonial ainsi qu'une paupérisation d'ordre cognitif.

Cette tendance lourde sera-t-elle infléchie ou bien le système valorisera-t-il davantage encore l'enseignement des pôles dominants que sont le français et l'anglais, avec en arrière-plan une technoscience arrimée à des objectifs mercantiles de croissance ?

Expertise d'une publication académique

et citoyenne

Selon l'équipe des auteurs, l'une des réponses à cette crise systémique (qui est à la fois celle des modèles de développement et des systèmes démocratiques) réside dans la promotion de la diversité et de l'interculturel. Il s'agit d'un recours face à la montée des nationalismes, des xénophobies, du terrorisme religieux, de la glottophobie...

Parmi les préconisations, citons la promotion

- au plan institutionnel, de la défense juridique des langues, d'une Francophonie décolonisée et inclusive, d'un alter-développement via le recours aux langues autochtones... ;
- au plan académique, de l'interdisciplinarité (géo-politique, linguistique du développement, anthropologie culturelle, macro-économie...);
- en termes méthodologiques, du plurilinguisme, du comparatisme, de l'intercompréhension ;
- au plan éducatif, de l'enseignement des langues-cultures minoritaires ;
- au plan citoyen, de l'engagement associatif pour des relais dans l'opinion, les médias et auprès des pouvoirs publics.

Pour conclure

Cet ouvrage est un outil au service de la cause altermondialiste, qui fait suite à [Urgence antiraciste – Pour une démocratie inclusive](#) – (Éd. du Croquant, 2017), également coordonné par Martine Boudet. Dans les deux cas, le projet est de renouer avec une pensée internationaliste vivante, sur la base des expertises et expériences d'équipes mixtes, d'intellectuels originaires du Sud et du Nord.

Notes

[1] Ouvrage coordonné par Martine Boudet (Le Croquant, 2019, 278 pages). Liste des auteurs : Giovanni Agresti, Fares Al Ameri, Saïd Benjelloun, Philippe Blanchet, Martine Boudet, Claude Calame, Joëlle Cordesse, Gilbert Dalgalian, Gaid Evenou, Camille Gourdeau, Sílvia Maria Manfredi, Kako Nubukpo, Pierre Jérémie Piolat, Giovanni Poggeschi, Caroline Roussy, Claude Sicre, Christian Tremblay, Jean-Philippe Zouogbo.

[2] Ethnie : communauté, ensemble de personnes que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la langue et la culture.

[3] Langues régionales en France : alsacien, basque, breton, catalan, créole, corse, flamand, occitan...

La domination de la cité-Etat

vendredi 3 avril 2020, par [Ilaria Agostini](#)

Aujourd'hui, Megalopolis est interprété comme un instrument de domination territoriale. Nous l'avons démontré dans la [2° partie de notre critique](#). [1]

Sa représentation est écartelée entre *la bonne et la mauvaise ville*, entre *la ville de la perte et la ville du salut*. C'est une eschatologie, une réflexion sur le destin ultime de la vie agrégée sur la planète Terre. Comme une Jérusalem céleste actualisée, Megalopolis veut être la seule et dernière voie de salut face aux « menaces » que représente la question environnementale.

Cette idéologie du salut porte une contradiction irréductible. L'urbanisation mondiale hyper-technologisée est en fait la cause et l'effet des déséquilibres sociaux, territoriaux et environnementaux : tandis que les populations affluent des territoires pillés vers la mégapole en s'arrêtant à ses marges, le culte néocapitaliste se développe dans les zones centrales. Pourtant, la rhétorique impose le modèle « hyper » comme la solution exclusive aux maux de l'habitat humain. Mais sans en apporter aucune preuve.

Les programmes métropolitains dévoilés

Une publication récente de l'Institut Aspen [2] est consacrée à la « cité-État », chapitre le plus récent du gigantisme urbain [3]. Du point de vue de l'interprétation critique du phénomène, le *think tank* présidé par Giulio Tremonti propose des analyses et des scénarios d'un grand intérêt. En effet, cette littérature a le mérite de montrer le monde du côté de ceux qui détiennent le pouvoir économique. Et ce n'est pas tout. À l'avantage incomparable de cette révélation s'ajoute aujourd'hui, puisque la lutte de classes a été gagnée par les méga-riches, le renoncement à la *pruderie* que permet la position dominante. Cela rend l'étude de ce texte extrêmement fructueuse.

Les « cités-États » sont au rang des « plus grandes » métropoles, les plus peuplées et les plus productives, celles qui aspirent à la suprématie

politique sur une macro-région, « qui peut aussi coïncider avec l'ensemble du territoire national » [4]. Ces métropoles sont « aussi puissantes que les principaux pays du monde » : le PIB de New York est équivalent à celui du Canada, celui de Londres à celui des Pays-Bas.

« Incubateurs et accélérateurs » de la nouvelle économie, et bien sûr « intelligentes », les cités-États seraient au nombre de six cents sur la planète entière. Et elles sont dans une concurrence féroce entre elles parce que, selon le discours métropolitain, les cités-États et les méga-régions seront les « piliers de base de l'économie mondiale ».

Des méga-maires pour les mégapoles

En Italie, seul Milan semble destiné à devenir une cité-État. Cette aspiration est confortée par le succès économique : le PIB du Grand Milan représente en effet 33 % du produit national brut [5]. Mais Milan, une ville qui 'engloutit, attire et concentre, devenant le pivot d'un système monocentrique', est-elle déjà une cité-État ? Stefano Boeri a la réponse : « À l'échelle nationale, non. Oui, si on la considère comme le centre d'une région urbaine de cinq ou six millions d'habitants. Milan est déjà une ville mondiale, la seule en Italie. Le monde y est déjà représenté, comme en témoignent les multinationales comme Microsoft ou Google qui la choisissent » [6]. De toute évidence, la gouvernance milanaise sortira renforcée par le lancement d'un

fédéralisme régional différencié.

Au niveau mondial, l'hypercité mène une politique autonome. Face à « l'évolution de la gouvernance mondiale » (en d'autres termes, face à la privatisation de la puissance publique) et face à des capitales « sclérosées » dans des États de plus en plus endettés et « dépassés », de nombreuses villes ont en effet « décidé qu'il fallait prendre l'initiative directement ». Les méga-maires se sont ainsi imposés « comme protagonistes sur la scène internationale » (p. 43), prenant des initiatives « indépendamment des dirigeants de leurs États-nations respectifs » et donnant naissance à une « diplomatie internationale des villes » très active.

Selon Aspen, l'action des maires, autonome mais « concertée », serait liée à la montée en puissance de l'économie partagée, de la « violence transnationale » et du chaos climatique, phénomènes qui, tout en étant mondiaux, ont lieu principalement dans les villes. Les cités-États seraient donc appelées à dicter « une sorte de programme mondial progressiste, favorable à l'afflux de capitaux et de migrants, sans se soucier des desideratas du pouvoir poussièreux et formel du capital distant » (nos italiques).

La domination économique et politique des mégapoles

Ainsi, comme on peut le voir, l'utilisation de la dénomination « cité-État » ajoute à la valeur économique dont est chargée Megalopolis celle de la domination politique (polis). Dans ce discours, les données sociales et la qualité de l'environnement bâti (urbs) et de la citoyenneté (civitas) sont encore affaiblies.

Mégalopolis, même dans sa version politiquement hégémonique qui la rendrait plus « inclusive », prive la ville de cette dimension de solidarité, d'autonomie (l'art de se donner des règles), de démocratie directe, qui est centrale au municipalisme libertaire de l'écologie sociale ou au polycentrisme territorial dont nous avons parlé dans la première partie de notre critique.

Comme le lecteur l'a déjà deviné, le fait que Megalopolis soit un foyer d'inégalités n'échappe pas aux chantres du phénomène : « Les gagnants et les perdants de la mondialisation urbaine se retrouvent [en fait] en contact très étroit ». Les métropoles sont « le » lieu des contradictions : « les métropoles d'aujourd'hui condensent, dans un microcosme du monde, grande richesse et grande pauvreté, enracinement sur le territoire et mobilité quasi totale, réalité géographique et suppression des distances ».

Dans le discours dominant, comme nous le démontrerons, le dépassement des inégalités sociales et des déséquilibres écologiques est confié à l'hyper-technologisation du peuplement, à l'hyper-concentration des habitants et à l'addition (dans la cité-État) des pouvoirs politiques et du capital cognitif et économique métropolitain. Commençons par le thème de l'environnement.

Écologie de la cité-État

Le meilleur exemple de cité-État est la future Pékin de 103 millions d'habitants. Une capitale mondiale au cœur d'un territoire, la Chine, qui manque déjà de ressources rurales et qui s'empare donc de terres agricoles en Afrique. Afin de permettre la survie alimentaire de dizaines de millions d'habitants dans les nombreuses cités-États, l'agriculture hydroponique et « territoriale » (par exemple, sur des plateformes marines) est mise en avant. Pour les villes africaines, la solution de l'agriculture verticale et de la culture sur les toits (par exemple sur le revêtement solaire des bâtiments) est annoncée comme miraculeuse.

Les zones rurales sont réduites à des vides dans le déploiement de la métropole chinoise. Il est prévu de les reboiser avec 60 millions d'arbres, ce qui « vise à améliorer la qualité de l'air et à redéfinir les frontières entre les villes ».

Face aux dommages environnementaux évidents de la colonisation planétaire par les grandes villes mondiales, la littérature propose la recette universelle suivante : « la voie à suivre – comme nous le lisons dans l'introduction de Aspen – sera celle de

l'économie circulaire et du développement durable [...] La lutte contre le changement climatique est un objectif mondial : [... et] si certains refusent d'aborder ce problème, il ne sera pas résolu. »

Les notions d'économie circulaire et de développement durable, telles que proposées par la littérature métropolitaine, apparaissent comme des formules rhétoriques sans contenu. Ces deux notions ont perdu de leur mordant, absorbées par l'économie verte, objets d'une subsomption de la matrice technocratique, et obéissant aux diktats du turbo-capitalisme. Mais ce n'est pas tout. La citation « si certains refusent », à forte odeur de coercition, n'est-elle pas une expression latente de ce « fascisme techno-bureaucratique » prévu et craint par Illich et Gorz ?

C'est dans ce cadre que Saskia Sassen, sociologue de renom, théorise la « (re)délégation à la biosphère » [7]. La voie indiquée comme solution aux maux de l'environnement urbain (re)place la nature dans un rôle accessoire, dans un rôle subordonné : les capacités régénératrices de la nature nous indemnisent des dommages subis. En d'autres termes : 'La nature fait son affaire » de ces dommages, alors que nous nous défendons contre la nature (et l'emballlement du climat).

La (re)délégation est basée sur « l'exploitation des capacités de la biosphère » comme alternative à l'utilisation actuelle de substances chimiques et synthétiques nuisibles à l'environnement, (« pas toutes » dit l'auteure). Le processus proposé met l'accent sur l'utilisation d'« outils » qui se prêtent à une utilisation multisectorielle, tels que « bâtiments, eaux usées et algues ». Un changement d'approche de la gestion et de la conception des espaces de vie est donc nécessaire. Les remèdes, ajustements et dépollutions proposés reposent sur la « capacité à trouver un terrain d'entente entre la réalité urbaine et la biosphère ».

En d'autres termes, les remèdes insistent sur :

a) la performance écologique des bâtiments et des constructions : forêts urbaines, bâtiments « intelligent », peut-être « avec des espaces pour la

nidification des oiseaux et pour la croissance d'une végétation de surface » (l'exemple toujours vert est la forêt verticale à Milan) ;

b) l'action biologique des champignons, bactéries et autres micro-organismes ;

c) la circularité du système économique ; à cet égard, l'auteure de *Global City* atteint le summum du paradoxe : « le plastique récupéré des mers [produit et dispersé par la ville, ndr] peut être utilisé comme combustible pour fournir de l'énergie à la ville [elle-même] ».

Toutefois, la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques reste dans le champ des hypothèses, notamment parce que les externalités négatives en termes de consommation d'énergie, d'eau, de matières premières et de pollution induite, qui risquent de dépasser les bénéfices souhaités, ne sont pas prises en considération. Cela se traduit par ce qui, dans le jargon philosophique, est défini comme « l'hétérogénéité des fins ».

Dans tous les cas, la mise en œuvre des performances régénératives fait collaborer en réseau les mégapoles. Parmi ces mégapoles, celles en bord de mer sont déjà prêtes à se fortifier avec des digues de protection contre la montée du niveau de la mer.

Barbarie à l'extérieur de la cité-État

Les *laudatores urbis megapolitanae* sont prévenus du risque d'exclusion effective des territoires non couverts par ce « programme mondial en marche » ; mais leur peur a un caractère politique et est liée à leur pouvoir de valoriser l'habitat.

« Oublier les territoires et ne se concentrer que sur les mégapoles peut signifier, au niveau politique, se retrouver face à des problèmes tels que le Brexit – voté par des centres urbains petits et périphériques qui ont battu la mégapole de Londres – ou la révolte des Gilets jaunes qui se déversent à Paris pour montrer leur mécontentement non seulement au gouvernement français, mais aussi à une autre

grande métropole ». Il s'ensuit que les populations rurales restantes doivent entrer dans l'hypercité. Un autre aspect de l'attractivité.

Selon Slavoj Žižek, le capitalisme mondial (et sa manifestation urbaine), se présentant comme un capitalisme mondial à visage humain, est le dernier rempart contre le fascisme mondial : « l'obscénité de la situation coupe le souffle » [8], disait récemment le philosophe.

En conclusion

Le modèle proposé – géant, violent, inhumain et hostile aux formes de vie non humaines – se limite à des déclarations eschatologiques, sans apporter de preuve de son efficacité en termes de fonctionnalité et de durabilité. Le message, pauvre en imagination et jamais validé par des preuves scientifiques convaincantes, est le suivant : ce n'est que si l'humanité se retrouve dans l'environnement totalement artificiel de la mégapole qu'elle sera capable de relever les « défis » mondiaux.

La métropolisation du monde promet de résoudre les

problèmes qu'elle génère elle-même. Dans ce vissage théorique, l'idéologie technologique métropolitaine montre l'insuffisance de ses vertus déclamées. Elle promet d'éliminer les inégalités, qui sont plutôt structurelles au modèle hyper-urbain ; elle promet de compenser les dommages environnementaux causés par l'extraction de ressources, indispensables aux infrastructures urbaines ; elle annonce le bonheur individuel, fondé sur la consommation des ressources nécessaires à la vie même.

L'idéologie des « écosystèmes économiques » (sic) métropolitains ignore toute hypothèse alternative et dissidente, micro-territoriale et polycentrique.

L'impossibilité à s'auto-limiter, à la différence d'un écosystème « auto-équilibré, auto-adaptatif, auto-épuré » [9], place le gigantisme urbain en dehors de la Nature. Au fur et à mesure de son expansion, il produit donc de nouveaux génocides et biocides.

Reste à trouver les forces pour entraver sa réalisation.

Ce texte est la traduction en français par Thierry Uso de la [3^e partie de 'Per una critica del gigantismo'](#) par Ilaria Agostini publiée sur La Città invisibile.

Notes

[1] Les deux premières parties de l'étude d'Ilaria Agostini ont été publiées dans [Les Possibles, n° 20, Printemps 2019](#) et [Les Possibles, n° 21, Été 2019](#).

[2] Il ritorno delle città stato, « Aspenia », n° 81, 2018. Le livret contient des écrits de certains des pontes sur ce thème : parmi eux, Saskia Sassen, Richard Florida, Stefano Boeri. Sauf indication contraire, les citations dans le présent document sont tirées de ce livret.

[3] Cf. Parag Khanna, *La rinascita delle città-stato. Come governare il mondo al tempo della devolution*, Fazi, Roma, 2017.

[4] Alberto Mattioli, Stefano Boeri, « Milano città globale ma dialoghi con il Paese », « La Stampa », 31 gennaio 2019, p. 27.

[5] [Borsa Milano vale 543 mld, 33 % del Pil](#), communiqué de presse, 28 décembre 2018.

[6] In Mattioli, Stefano Boeri, “Milano città globale ma dialoghi con il Paese” cit.

[7] Cf. également Saskia Sassen, *Cities in a world economy*, Sage, New York, 2018. Sassen est l’auteure d’un autre texte fondateur du gigantisme urbain : *The global city*. New York, London, Tokio, Princeton University Press, Princeton, 2001.

[8] Slavoj Zizek, *La scomparsa della sinistra*, “Internazionale”, 15 marzo 2019, p. 36.

[9] Ernst F. Schumacher, *Small is beautiful. A study of economics as if people mattered*, Blond & Briggs, London, 1973.

Un président peu légitime, sourd et violent parle de démocratie

vendredi 3 avril 2020, par [Commission Démocratie d'attac](#)

« Nous sommes une démocratie. Et une démocratie, c'est un système politique où l'on choisit nos dirigeants. C'est un système politique où l'on choisit les représentants qui auront à voter librement les lois qui régissent la société. [...] Ça veut dire que la liberté du peuple et sa souveraineté sont reconnues. [...] Dans une démocratie, on a un devoir de respect à l'égard de ceux qui représentent et portent cette voix, parce que précisément, on a le pouvoir de les révoquer. [...] Une dictature, c'est un régime où une personne ou un clan décide des lois. Une dictature, c'est un régime où on ne change pas les dirigeants, jamais. [...] » La dictature, elle justifie la haine. La dictature, elle justifie la violence pour en sortir. Mais il y a en démocratie un principe fondamental : le respect de l'autre, l'interdiction de la violence, la haine à combattre. » Ces propos d'Emmanuel Macron à [Radio J](#) au retour de son voyage en Israël le 23 janvier 2020 reprennent ce qu'il a affirmé auparavant à plusieurs reprises [1].

Emmanuel Macron cherche ainsi de manière répétitive à nous convaincre que les manifestations des Gilets jaunes comme du mouvement actuel contre son projet de réforme des retraites sont inadmissibles dans notre système démocratique. Il estime en effet que la démocratie consiste à choisir ses représentants, puis à les laisser agir comme ils l'entendent (« librement »), et à les sanctionner éventuellement à la prochaine élection. Il n'y a alors aucune place pour « la haine, la violence et l'irrespect » que seule justifie la dictature.

C'est une conception très particulière de la démocratie et une analyse pour le moins biaisée de notre système politique et de son fonctionnement actuel. Même dans le cadre parfaitement contestable de la Constitution de la V^e République, cela pose en effet quelques questions quant à la sincérité des dernières élections présidentielles, au degré de légitimité du président de la République, quant au respect par ce dernier de son programme électoral, quant à la nécessité de valider en permanence la légitimité du pouvoir, quant à la légitimité de la violence d'État comme de celle des citoyens.

Emmanuel Macron a-t-il été élu vraiment

démocratiquement ?

Il ne suffit pas d'être élu pour être élu démocratiquement. Encore faut-il que les conditions de cette élection répondent à certaines exigences.

Il existe ainsi en France une réglementation stricte dans le code électoral dont le respect impératif permet d'assurer la sincérité du scrutin. Ces règles concernent essentiellement le financement des campagnes et la communication en période électorale. Or, le candidat E. Macron a bénéficié d'une incroyable propagande de la presse audiovisuelle et écrite détenue par les oligarques français, provoquant un déséquilibre majeur dans le débat démocratique et altérant ainsi la sincérité du scrutin. C'est interdit, et si le coût de cette publicité électorale avait été réintégré dans le compte de campagne d'Emmanuel Macron, il aurait très largement dépassé le plafond, ce qui est illégal. Le code électoral n'a donc pas été respecté, même si la Commission nationale des comptes de campagne et le Conseil constitutionnel n'ont pas voulu le voir.

De quelle légitimité électorale bénéficie Emmanuel Macron ?

E. Macron dispose apparemment d'une indiscutable

légitimité électorale : élu par plus de 66 % des électeurs tandis que son mouvement LREM a obtenu 350 députés sur 577, soit près de 61 %. C'est oublier quelques effets d'optique qui font que [ces chiffres sont biaisés](#).

Tout d'abord le syndrome du vote utile : 57 % des électeurs d'Emmanuel Macron au second tour de la présidentielle ont déclaré avoir voulu avant tout éviter l'élection de Marine Le Pen. On est donc loin d'une adhésion de 66 % des électeurs à son programme ou à sa personne.

Les pourcentages annoncés ne tiennent en outre pas compte des votes blancs ou nuls, qui ensemble ont représenté aux premiers tours de la présidentielle et des législatives respectivement 2,6 et 2,3 % des votants, et 13 et 11 % aux seconds tours. Ils ne tiennent pas compte non plus des Français adultes qui ne se sont pas inscrits sur les listes électorales, et qui sont à minima plus de 5 millions, pour un corps électoral de moins de 46 millions de personnes. Or tous ceux qui ont voté blanc ou nul, qui se sont abstenus ou qui ne se sont pas inscrits sur les listes électorales sont des Français majeurs qui sont tout aussi légitimes pour définir la politique de la France que ceux qui se sont exprimés lors des élections. Ils étaient près de 17 et 21 millions respectivement aux premier et second tours de l'élection présidentielle, et respectivement 30 et 35 millions aux élections législatives. Finalement, 16,4 % et 13,9 % seulement des Français ont réellement voté pour M. Macron au premier tour de la présidentielle ou pour les candidats LREM au premier tour des législatives. En d'autres termes près de 84 % des Français n'ont pas voté pour M. Macron, et près de 86 % d'entre eux n'ont pas voté pour les candidats de la majorité présidentielle. Il prenait la suite, déjà, du vote pour François Hollande en 2012, avec peu de votants au premier tour et un vote utile « tout sauf Sarkozy ». Une bien faible légitimité électorale...

Les projets du gouvernement sur les retraites sont-ils fidèles au programme

du candidat Macron ?

L'élection n'est pas un blanc-seing donné par les citoyens à l'élu, n'en déplaise au président de la République, pour qui, dans une démocratie, les représentants sont libres de voter les lois (voir ses propos plus haut) et font donc ce qu'ils veulent. Les règles décidées par nos représentants doivent correspondre au programme des candidats.

Le cas de la retraite nous permet de comparer promesses du candidat et projets de l'élu. Que disait le [programme](#) du candidat Macron sur les retraites ? Sur le contexte tout d'abord. Citation : « Le problème des retraites n'est plus un problème financier. [...] Pour la première fois depuis des décennies, les perspectives financières permettent d'envisager l'avenir avec 'une sérénité raisonnable'. [...] L'enjeu aujourd'hui n'est donc pas de repousser l'âge ou d'augmenter la durée de cotisation. » L'élu dit aujourd'hui exactement le contraire...

Le programme du candidat est ensuite pour le moins vague : « Notre projet [...] est de rétablir la confiance et de construire un système adapté aux parcours professionnels, [...] en mettant en place un système universel, juste, transparent et fiable. [...] Notre système restera fondé sur la répartition. [...] Il préservera les avantages sociaux, par exemple ceux qui sont liés à la maternité. [...] Chacun pourra consulter, à chaque instant, l'ensemble des droits qu'il a accumulés et la pension correspondante. » Système universel ? Alors que les policiers, militaires, personnels navigant des compagnies aériennes, entre autres, bénéficieront d'un système particulier ? Les avantages sociaux liés à la maternité préservés ? Alors que les femmes ne bénéficieront plus que d'un avantage correspondant à quatre trimestres, au lieu de l'équivalent de huit trimestres ? Chacun pourra consulter à tout moment la pension à laquelle il peut prétendre ? Alors qu'avec un système à points le montant de la retraite ne peut être calculé que lors du départ à la retraite, en fonction de la valeur du point à ce moment ?

Il avait annoncé en outre sur son compte twitter des dispositions qui ne correspondent pas au projet

gouvernemental [2]. Par exemple, « Je ne propose pas de baisser le niveau des retraites », ou « vous pourrez librement décider de sous-cotiser ou de sur-cotiser »...

Il est donc clair que le programme du candidat ne correspond pas au projet du gouvernement.

Enfin ce programme sur les retraites n'a été ni expliqué ni débattu lors de la campagne électorale. Les électeurs n'ont donc pu voter pour lui en toute connaissance de cause, alors qu'il s'agit d'une réforme du système de retraite inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social.

La légitimité démocratique doit être validée en permanence

Qu'est-ce que la légitimité républicaine dont se prévaut E. Macron ? Dans un système de démocratie représentative, la légitimité politique d'occuper un mandat et d'appliquer son programme nécessite que soient réunies deux conditions cumulatives [3]. Tout d'abord, une arrivée au pouvoir légale et régulière par un scrutin dont la « sincérité » ne peut être mise en doute. On a vu plus haut que ce n'était pas le cas. Ensuite que le pouvoir bénéficie d'une reconnaissance sociale de la part des gouvernés. Après l'élection, la légitimité démocratique doit se valider jour après jour, et le pouvoir doit s'exercer dans un cadre strict de dispositifs institutionnels qui est celui d'une Constitution et d'une organisation des pouvoirs publics qui prévoient séparation, équilibres et contrôles. Et parmi ces dispositifs institutionnels, l'usage de la violence d'État que nous analysons plus bas.

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » nous dit Montesquieu dans *De l'esprit des lois*. Cette limitation du pouvoir par le pouvoir qui permet de lutter contre l'oppression est mise en œuvre par la séparation des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, qui est un principe fondamental des démocraties représentatives. *A contrario*, les

régimes dictatoriaux recherchent une concentration des pouvoirs. Or, en France, les procureurs, qui décident seuls de poursuivre ou non une personne physique ou morale, dépendent tous d'un supérieur hiérarchique commun, le garde des Sceaux, ministre de la Justice et donc du pouvoir exécutif. La Cour européenne des droits de l'Homme, partie du Conseil de l'Europe, a d'ailleurs condamné à plusieurs reprises (en 2008, 2010, 2013) la France pour l'absence d'indépendance du parquet – c'est-à-dire des procureurs – à l'égard du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du gouvernement. La « démocratie » française n'est de ce seul fait pas très démocratique.

Par ailleurs, la souveraineté du peuple au fondement de la démocratie est permanente et ne saurait s'exprimer qu'une fois tous les cinq ans lors des élections. Même si le président de la République avait été porté au pouvoir par une majorité écrasante des Français (on a vu que c'était très loin d'être le cas), les citoyens auraient toute légitimité de changer d'avis et de refuser les décisions politiques du pouvoir. C'est au pouvoir à s'adapter aux Français et non l'inverse.

Or force est de constater qu'Emmanuel Macron n'a pas le soutien d'une majorité de Français. Selon un sondage de l'Ifop pour *Le Journal du Dimanche*, la côte de popularité du chef de l'État a atteint un plus bas de 23 % en décembre 2018, avant de grimper progressivement et de se stabiliser ces derniers mois à 33 % et 34 %, pour baisser en janvier 2020 à 30 %. Le total des mécontents à l'égard du président de la République est aujourd'hui de 68 %. Selon le baromètre annuel du [Cevipof](#) de décembre 2018, seuls 22 % et 23 % des Français faisaient confiance au « gouvernement » et à « l'institution présidentielle », en baisse de 8 et 10 points en un an. Un record. Et lors des élections européennes de mai 2019, le parti du président a royalement culminé à 10,7 % des inscrits, et même à 9,6 % des citoyens en âge de voter... L'ampleur des manifestations depuis plus d'un an et la durée exceptionnelle des grèves actuelles sont donc tout à fait cohérentes avec les résultats des sondages et des élections les plus récentes.

Plus précisément, près de six Français sur dix (57 %)

sont opposés à la réforme des retraites selon un [sondage Elabe pour BFMTV](#) publié le 18 décembre 2019 et 51 % des Français ont un avis positif sur le mouvement de protestation contre la réforme des retraites selon un sondage Ifop pour le [Journal du Dimanche](#) publié trois jours plus tard. Et ces chiffres sont très stables.

Qu'en est-il du calendrier de la réforme des retraites qui étale sur les années à venir des décisions essentielles, comme si elle avançait masquée ? Est-ce une méthode démocratique de faire voter des lois partielles, sans discuter par exemple de son aspect financier ? Est-ce démocratique de donner aux députés un texte de plus de 1000 pages et 70 articles de loi [six jours avant la date de dépôt des amendements](#) ? Comment justifier que le gouvernement continue au même rythme alors que le Conseil d'État proteste sur les délais des projets de loi organique et de loi instituant ce système universel de retraite car il n'est pas « [à même de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen auquel il a procédé](#) ». Pourtant, ce n'est pas le temps qui a manqué au gouvernement : initialement prévue pour mi-2018, la réforme a été maintes fois repoussée, puis a fait l'objet d'innombrables consultations avec les partenaires sociaux. Et elle est encore « lacunaire » selon le Conseil d'État...

La violence de l'État est-elle légitime ?

Le concept de « violence légitime » dont disposerait la police est un abus de langage avançant l'idée d'une « autorisation juridique » donnée aux forces de l'ordre de violenter les corps dans l'intérêt de l'État. Il s'agit en fait du « monopole de la violence » que seul l'État sur un territoire donné est autorisé à utiliser. Cette violence est déléguée à la police et, ce qui est essentiel, à la Justice qui doit exercer son contrôle sur l'utilisation de la violence par les agents armés de l'État.

Pour que cette violence dont l'État a le monopole soit « légitime », deux conditions indispensables doivent être réunies : d'abord que son usage en soit défini et

réglementé par la loi, en nature, en intensité, et en proportionnalité. Et qu'ensuite le caractère légal et régulier de cet usage soit contrôlé par le juge. La première condition est remplie : l'usage de la violence physique par les forces de l'ordre est strictement encadré par le Code pénal.

La seconde condition, celle du contrôle par la justice, n'est pas remplie, car la justice française est totalement défailante.

Un an après le début du mouvement des Gilets jaunes, 372 procédures avaient été enregistrées contre des policiers et gendarmes, selon un décompte du ministère de la Justice. Parmi elles, 109 avaient été classées sans suite et 29 avaient fait l'objet de l'ouverture d'une information judiciaire. Seuls trois renvois en correctionnelle de fonctionnaires avaient été ordonnés. Alors que, côté Gilets jaunes, 3200 condamnations avaient été prononcées durant cette même période, avec plus de 1000 peines de prison ferme. L'in vraisemblable brutalité des forces de l'ordre sur le terrain dont témoignent des centaines de vidéos ont fait depuis le début du mouvement des Gilets jaunes des centaines, voire des milliers de blessés, 319 blessures à la tête, 25 personnes éborgnées, 5 mains arrachées et 2 morts [4]. Cette violence inouïe a effaré les observateurs étrangers, au point que le Conseil de l'Europe [5], le Parlement européen [6] et les Nations Unies [7] l'ont condamnée. Mais cette brutalité n'a jamais donné lieu qu'à [deux condamnations de policiers](#) par la justice en première instance (à deux et quatre mois de prison avec sursis...). Il est vrai après le filtre ou plutôt le barrage des institutions internes à la police et à la gendarmerie (Inspection générale de la police nationale IGPN et Inspection générale de la gendarmerie nationale IGGN) chargées d'« enquêter » mais qui se chargent d'abord de protéger les délinquants des forces de l'ordre et leurs responsables. Et après le filtre des procureurs qui dépendent du gouvernement et qui décident de poursuivre ou de ne pas poursuivre comme on l'a vu plus haut...

Cette défailance flagrante de la justice prive « le monopole de la violence » dont dispose l'État de sa

légitimité juridique et démocratique. Et ce qui n'est pas une coïncidence, en décembre 2018, seuls 44 % des Français faisaient confiance à « *la justice* » tandis que 53 % ne lui faisaient pas confiance, selon le baromètre annuel du Cevipof. Notre pays n'aurait-il pas basculé dans une forme d'arbitraire ?

La violence des citoyens est-elle légitime ?

La violence des simples citoyens n'est pas toujours illégitime. Par exemple, quand quelqu'un est dans une situation où seule la violence lui permet de faire respecter ses droits fondamentaux, la violence est légitime. Ainsi, chacun a le droit de s'opposer par la violence à quelqu'un qui voudrait le violer, le voler, le blesser par exemple. Mais cette violence doit être proportionnée au risque.

Au niveau politique, quand un élu agit contre la volonté de son peuple (c'est bien le cas aujourd'hui avec les retraites, comme on l'a vu plus haut), quand il refuse de modifier ou d'abandonner son projet, c'est-à-dire d'écouter son peuple, quand ce pouvoir use d'une violence qui n'a pas de légitimité juridique et démocratique, il est clair que ce pouvoir ne respecte pas les citoyens et que les citoyens n'ont aucun devoir de respect à l'égard de ce pouvoir, cet irrespect pouvant aller jusqu'à la haine et la violence. Mais les citoyens ont-ils d'autres moyens que la violence pour faire respecter leur volonté collective ?

Cela n'est pas sans rappeler les articles 33 et 35 de la Constitution de la première République de 1793 intitulée « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » :

Art. 33 -*La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.*

Art. 35 -*Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour*

chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Cette légitimité de la violence des citoyens a cependant des limites, elle doit être proportionnée au risque et au déni de démocratie. Aujourd'hui, la violence des manifestants est très limitée, elle n'est pour l'essentiel que matérielle et symbolique (le Fouquet's, des banques...) ou répond à la violence gratuite des forces de l'ordre amplement démontrée.

Conclusion

« *Une dictature, c'est un régime où une personne ou un clan décide des lois* » nous dit Emmanuel Macron avec raison. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui en France. Les Français ne pensent peut-être pas vivre dans une dictature mais ils étaient 70 % fin 2018 à considérer que « *la démocratie ne fonctionne pas bien* » selon le baromètre annuel du Cevipof.

Cela correspond à l'état actuel de notre système politique : un président mal élu lors d'un scrutin non sincère, sur un programme vague et non discuté, qui tente d'imposer un programme politique précis qui ne correspond pas à ce que la majorité des citoyens avaient compris de son programme, à l'aide d'une répression policière éhontée qui n'est pas contrôlée par la justice, et une justice qui n'est pas indépendante de l'exécutif. Un président qui n'a donc pas de légitimité démocratique pour mener sa politique. Et finalement un président qui parle beaucoup de démocratie pour justifier l'injustifiable, mais sans savoir ce qu'est la démocratie. Un président hyper-violent (pour un pays dit démocratique, mais classique dans une dictature) vis-à-vis de ses citoyens, qui usent eux-mêmes d'une violence des plus mesurée.

28 janvier 2020

Notes

[1] Par exemple [lors des vœux 2019](#), ou [lors de son intervention au Conseil économique, social et environnemental le 10 janvier 2020](#).

[2] [Tweet d'Emmanuel Macron sur les retraites le 21 mars 2017](#).

[3] On lira utilement les [articles de Régis de Castelnau](#).

[4] Selon le décompte du journaliste [David Dufresne](#) sur son compte twitter.

[5] Conseil de l'Europe : [Mémoire](#) sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des « gilets jaunes » en France, 26 février 2019.

[6] Parlement européen : [Résolution du Parlement européen du 14 février 2019](#) sur le droit à manifester pacifiquement et l'usage proportionné de la force (2019/2569(RSP)).

[7] ONU : [Communiqué de presse](#) de Seong-Phil Hong, président rapporteur du Groupe de travail sur la détention arbitraire, Michel Forst, rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, et Clément Nyaletsossi Voule, rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association.

[Discours de Michelle Bachelet](#), Haut-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU réclamant une enquête sur les violences policières en France, 6 mars 2019.

Revue des revues

Revue des revues

vendredi 3 avril 2020, par [Jacques Cossart](#)

Après le [dossier et le séminaire portant sur les banques centrales](#), la revue *Les Possibles* consacre son numéro 23 à examiner ce qu'une planification pourrait apporter au combat pour répondre aux urgences sociales et écologiques. Virgile prétendait que la fortune souriait aux audacieux – *audaces fortuna juvat* –, cette audace pourrait-elle, deux millénaires plus tard, s'appliquer aux institutions financières, seraient-elles susceptibles d'emporter la conviction du plus grand nombre, pour stopper les dérives environnementales ?

L'impact du changement climatique toujours dénié

Parmi les publications de tous ordres qui documentent le lourd dérèglement climatique et celui de la biodiversité supportés par la planète, on mentionnera [The green swan](#) publié par la Banque des règlements internationaux (BRI) qui pour n'être pas une banque centrale n'en n'est pas moins au centre du réseau du système financier.

En décembre 2019, trois économistes du FMI, s'appuyant sur les *Global financial stability report* d'octobre 2019, ont publié dans *Finance & Development* un article sous le titre laconique « [Climate Change and Financial Risk](#) ». Les économistes du Fonds s'y attachent à ne pas déborder le domaine qui est le leur : les dommages éventuels sur les économies et la stabilité financière des pays ; aussi, pour évaluer la solidité de l'édifice, recommandent-ils que soit procédé à des *stress tests* ! Laissons ces techniciens à leur croyance dans l'efficacité de leur technique mais mentionnons leur conclusion car ils explorent les futurs pour anticiper les catastrophes, montrant par là qu'ils ont fait leurs conclusions générales du GIEC :

« L'impact potentiel du changement climatique nous oblige à réfléchir de manière empirique aux coûts économiques du changement climatique. Chaque ouragan destructeur et chaque paysage anormalement desséché réduiront la production mondiale, tout comme la voie vers une économie à faible émission de carbone fera grimper le coût des sources d'énergie, car les externalités ne seront plus

ignorées et les anciens actifs perdront toute valeur. D'autre part, les taxes sur le carbone et les mesures d'économie d'énergie qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre stimuleront la création de nouvelles technologies. La finance devra jouer un rôle important dans la gestion de cette transition, au bénéfice des générations futures ».

La BRI, comme le FMI, se retranche derrière sa mission mais avertit néanmoins, dès la présentation de son étude, que « *le changement climatique pose de nouveaux défis aux banques centrales, aux régulateurs et aux autorités de surveillance* ». Les voilà prévenues. Plus sévère encore, elle précise que la tâche « *est particulièrement difficile en raison de l'incertitude radicale associée à un phénomène physique, social et économique en constante évolution et impliquant des dynamiques complexes et des réactions en chaîne* » car, précise-t-elle, « *les modèles climato-économiques existants ne peuvent pas prévoir avec suffisamment de précision la forme que prendront les risques liés au climat* ». Il s'agit de ce que la BRI appelle « *les risques de 'cygne vert' : des événements potentiellement extrêmement perturbateurs sur le plan financier qui pourraient être à l'origine de la prochaine crise financière systémique* » (remarquons que, lorsqu'elle évoque le système, elle prend le soin de s'abriter derrière sa compétence.) Une crise systémique *financière* qui serait provoquée par un ou des événements – le cygne vert [1] – qui vont interagir en chaîne.

Or, cette chaîne n'est pas mince comme le démontrent de très nombreux rapports, à commencer par ceux du GIEC. Qu'une institution, *a priori* très

éloignée de ces problématiques, comme la BRI, présente à la page 28 de son rapport le graphique 8 reproduit ci-dessous, mettant en évidence le processus de chaîne mortifère en fonction de l'élévation moyenne de température allant de 1 à 3 °C, de 3 à 5 °C et au delà de 5 °C, montre sans fard la préoccupation de l'organe international de régulation monétaire. Cette publication traduit un recul considérable du climato-scepticisme encore inimaginable il y a quelques années seulement. Pour autant, on est encore loin de la coupe aux lèvres. Il y va de l'intérêt des propriétaires du capital s'échangeant quotidiennement en moyenne – d'après les chiffres de la BRI elle-même – plus de 640 000 milliards de dollars, générant, à chaque mouvement, en principe un profit qui, on le sait, n'est toujours pas taxé ! Pareille poule aux œufs d'or se protège avec le plus grand soin et par tous les moyens. Bien sûr, il y a les Trump et autres chevaliers de la terre plate mais des études comme celle de la BRI, et d'autres [2], semblent montrer que la compréhension globale progresse grandement.

Au début de notre ère, Horace affirmait « *bis repetita placent* » ; puisse que la confiance du poète latin dans la répétition pour emporter les convictions soit réelle !

Si le climato-scepticisme n'a plus la cote qu'il détenait il y a deux ou trois décennies, les marchés, eux, se soucient toujours comme d'une guigne du climat et de l'environnement qu'ils *consomment* sans vergogne. Aussi, que la BRI proclame que l'augmentation de la température, à partir de 1 °C seulement, entraînera des conséquences aussi dramatiques que cumulées, mérite sans doute d'être marqué d'une pierre blanche. Bien entendu, nous savons que les propriétaires du capital, c'est-à-dire du pouvoir, affirmeront sans scrupule, comme le Prince de Lampedusa le proclamait dans la Sicile de la fin du XIX^e siècle, « *il faut que tout change, que tout reste comme avant* ». Mais Garibaldi triomphera et le prince Salina, comme il l'avait prévu d'ailleurs, perdra avec sa classe, son pouvoir.

Tout ce beau monde rassemblé en janvier 2020 à Davos jura qu'il allait s'attaquer au réchauffement climatique et... quitta la station suisse dans une

myriade d'hélicoptères et avions privés !

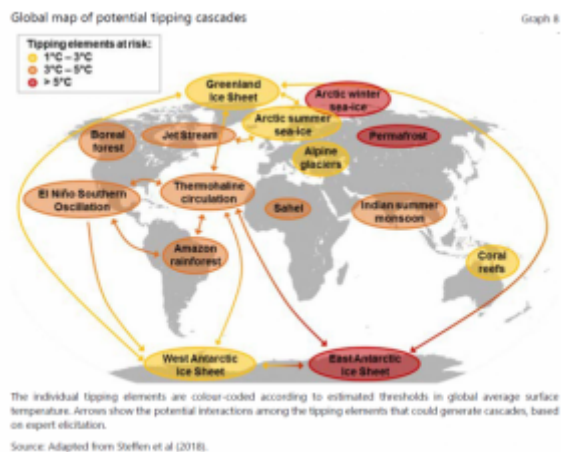
Sans doute peut-on faire crédit aux plus lucides d'entre eux d'être disposés à s'engager dans une *transition écologique*. Mais, que veut donc dire transition pour stopper la perte annuelle de quelque 26 000 espèces animales et végétales qui disparaissent chaque année ? Comment organise-t-on une transition pour ne pas voir se réaliser le plus lourd scénario du GIEC qui prévoit une augmentation moyenne de température de 6,4 °C au XXI^e siècle ? Que dit-on aux dizaines de millions d'êtres humains contraints, chaque année, de fuir les catastrophes climatiques ? Comment traduit-on en bengali ou javanais à plus d'un milliard de femmes, hommes et enfants, « prenez votre temps mais la mer monte et va submerger vos habitations ? » Il y a encore quelques années, beaucoup s'émerveillaient à la publication de rapports montrant que le *pic pétrolier* reculait encore dans le temps. Heureusement, les scientifiques poursuivent leurs travaux ; une étude publiée dans *Nature* montrait que la consommation de toutes les réserves de fossiles énergétiques jusqu'en 2050 entraînerait une émission plus de deux fois supérieure aux émissions calculées par le GIEC pour maintenir l'augmentation de température sous le seuil de 2 °C, pour le seul CO₂. De combien d'Aragon aurons-nous donc encore besoin pour ne plus être contraints de crier avec lui « *Est-ce ainsi que les hommes vivent ?* »

Mais ce ne sont pas ces chemins, qui peut-être pourraient se révéler vertueux, qu'empruntent les capitalistes du monde entier. Leurs bilans enregistrent leurs actifs non plus au prix d'acquisition ajusté aux amortissements déjà pratiqués comme pendant des lustres, mais à une *fair value* telle que l'enseigne la bible en la matière, c'est-à-dire les normes comptables *International Financial Reporting Standards* (IFRS). Qui donc fixe cette *fair value* ? Les marchés, pardi ! Ils ne vont quand même pas détruire cette machine à *cash* en devant provisionner, dans le bilan de Total par exemple, des centaines de millions d'euros pour ajuster la *fair value* des réserves qui ne vaudront plus rien à un horizon indéfini, certes, mais peut-être pas si lointain.

Souvenons-nous de la crise de 2007-2008, souvent dénommée Grande Récession, on est alors dans le monde merveilleux où règnent les *Goldman Sachs*, *Lehman Brothers* et autres *Bear Stearns*. Jusque-là, c'est le temps fabuleux des produits dérivés qui offrent l'avantage de parier sur un prix futur qui, bien entendu, est parfait puisque les *Moody's* et *Standard & Poor's* contrôlent tout, et, d'ailleurs, les grandes compagnies d'assurance comme *AI*G veillent au grain, rien à craindre. Patatras, *Lehman Brothers* fait faillite en septembre 2008 et, dans les mois qui suivent, près de dix millions de personnes se retrouvent à la rue. La crise systémique, engendrée par l'impéritie des banques privées contraint les États et les banques centrales d'apporter, par centaines de milliards de dollars les concours sans lesquels 7,5 milliards de personnes plongeaient dans des tourments auxquels les plus démunis auraient été, comme toujours, les plus exposés. *Too big to fail* disaient les fières Pythies, car l'État ne pourra pas faire autrement que de sauver les banques ; ce fut le cas puisqu'il s'agissait – et il s'agit toujours – d'un État au service du capital !

Les ressources dont il est question ne sont pas de simples réserves pétrolières ou de splendides marinas mais, pour les banques, elles représentent d'abord et avant tout les garanties sur lesquelles sont appuyées leurs interventions. Si l'estimation de ces garanties s'amoinde, voire disparaît, les banques centrales vont se trouver en première ligne et, dès lors, la BRI craint d'être appelée à être requise comme *garante climatique en dernier ressort*. Ce n'est évidemment pas dans son mandat aussi, comprend-on sa réaction profondément inquiète.

Ce Cygne vert pourrait bien être quelque chose comme le « *Alea jacta est* » qu'aurait lancé Jules César avant qu'il ne franchisse le Rubicon !



Où investit-on ?

La quasi-totalité des économistes et beaucoup de commentateurs affirment souvent d'un vigoureux coup de menton, surtout chez ceux qui sont persuadés que l'argent est trop précieux pour ne pas être réservé aux seuls propriétaires du capital [3], que [l'investissement](#) est indispensable à la vie économique. Par exemple, les estimations de l'investissement nécessaire chaque année pour faire face au dérèglement climatique et à l'atteinte à la biodiversité vont jusqu'à une somme équivalente à 5 % de la production mondiale de biens et services [4].

Parmi ces investissements, les *investissements directs à l'étranger* (IDE) sont particulièrement vantés ; il s'agit, aux yeux de leurs thuriféraires, d'une contribution décisive du capitalisme mondial au développement. Selon les chiffres présentés par la CNUCED, il s'agissait en 2017 de près de 1 800 milliards de dollars. Or, une [étude du FMI](#) publiée en décembre 2019 vient sensiblement tempérer l'enthousiasme ; ses trois auteurs notent en substance que « *l'investissement fantôme dans des coquilles d'entreprises sans substance et sans lien réel avec l'économie locale peut représenter près de 40 pour cent de l'IDE mondial* ». Pourquoi donc ? Une note du [CEPII](#) vient, si besoin, éclairer notre lanterne : en France par exemple, cette *optimisation* fiscale aurait subtilisé 29 % des recettes d'impôts sur les sociétés (IS). Pourquoi se gêner en effet ? Au 1^{er} janvier 2020, cet impôt tombait de 50 % en 1985 à 26,5 % et conduisait à ce que, à 67 milliards d'euros, il ne représentait plus alors qu'à peine le tiers des

recettes de TVA.

Comme on l'imagine aisément, les banques sont à la manœuvre de ces opérations. Or, comme le démontre Christian Chavagneux pour la France, avec « Les députés et le gouvernement, porte-paroles du lobby bancaire », article paru le 9 janvier 2020 dans *Alternatives économiques*, tout ce beau monde reprend « sans filtre les arguments les plus fallacieux du lobby bancaire pour réclamer un moins disant réglementaire en faveur des banques françaises ». De quoi donc souffre notre économie ? De réglementation publique bien sûr !

C'est particulièrement vrai pour le secteur bancaire, mais ce n'est quand même pas parce que la crise de 2008 est partie de la crise des *subprimes* – due en grande partie à l'absence ou au contournement des règles prudentielles – que nous, les propriétaires des banques et nos affidés, n'allons pas réclamer l'abrogation des quelques restrictions qui subsistent encore ; retrait si fertile pour nos bonus et dividendes ! La phobie de la réglementation bancaire ne semble pas limitée à la France. L'ancien chef économiste de l'Agence française de développement, Gaël Giraud, publiait le 20 novembre 2019, un [article](#) tout simplement intitulé « Les banques sont intrinsèquement [5] hostiles à la transition écologique ».

Giraud stigmatise l'action des banques dans le domaine environnemental autant par son actualité que par sa gravité ; toutes les banques (il a travaillé au sein de certaines d'entre elles) appartiennent à ses yeux à cette catégorie *intrinsèquement* perverse, ainsi des banques européennes. À propos de la Banque centrale européenne, il explique que la privatisation de la monnaie opérée par celle-ci en Europe a été possible « *parce que la BCE n'a pas de compte à rendre auprès des États, et elle rend formellement compte ex post de ses activités auprès du Parlement européen, sans que celui-ci ne puisse intervenir en amont sur ses décisions de politique monétaire. Du coup, la BCE est largement inféodée au lobbying des banques privées et vous n'aurez aucun mal à interpréter toutes les décisions prises par Francfort depuis 2008 comme des décisions favorables aux intérêts du secteur bancaire. Je vous*

mets au défi de trouver une seule exception. Pourtant, croyez-vous que les intérêts du secteur bancaire privé coïncident avec l'intérêt général ? » Gaël Giraud a parfaitement raison ; cependant, il convient de garder à l'esprit que toutes ces décisions sont prises dans la droite ligne de politiques conduites par tous les gouvernements de l'Union.

La pyramide des inégalités

La fiscalité – pas seulement celle des États-Unis, ni de l'Union européenne en particulier – peut se révéler un bon instrument au service d'une planification vertueuse.

C'est, au bout du compte – si on ose écrire – la posture, aussi désinvolte que péremptoire qu'adoptent les deux ou trois milliers d'ultra-riches que compte la planète, ceux qui figurent à l'extrémité supérieure de la trompe de l'éléphant de [Milanovic](#). Bien sûr, ils sont plus nombreux à réclamer et obtenir leur plat de lentilles, plus ou moins gras il est vrai. En 2019, le patrimoine de près de 7 milliards de la population mondiale est évalué par le [Crédit suisse](#) [6] à la moitié environ de celui de 1 % de cette population ! On reproduit ci-après la fameuse pyramide que la banque présente tous les ans dans son *Global wealth report* [7]. En 2019, le Crédit suisse dénombre près de 47 millions de millionnaires (88 % d'entre eux font figure de *pauvres* puisque leurs avoirs financiers sont compris entre 1 et 5 millions de dollars) – sur 7,5 milliards d'êtres humains. Plus marquant encore, 168 000 individus possèdent, chacun, des avoirs financiers au moins équivalents à 50 millions de dollars. Pour autant, ces 168 000 individus ne sont pas encore ceux qu'Emmanuel Saez et Gabriel Zucman nomment pour les États-Unis, dans leur ouvrage présenté plus loin, « *les Trump, les Zuckerberg et les Buffett [qui...] paient, [...], moins d'impôts que leurs secrétaires ou que les enseignants* » !

Ce sont sur ces analyses – obtenues de première main – sur lesquelles s'appuie Oxfam pour établir depuis quelques années son rapport sur les inégalités dans le monde. Sa [dernière version](#) est parue le 19 janvier 2020.

Figure 8: The top of the pyramid, 2019

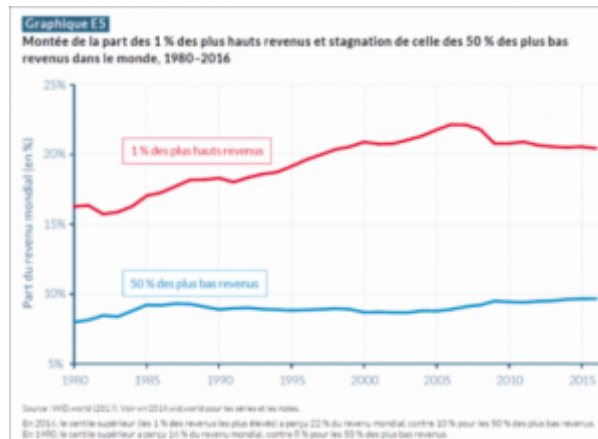


Source: James Davies, Rodrigo Lluberas and Anthony Shorrocks, Global wealth databook 2019

Aussitôt parue, aussitôt brocardée. Non pas que ledit rapport ne mériterait pas de remarques, mais on comprend vite en lisant ou écoutant les critiques que le fond de l'affaire est de ne pas toucher au système, comme on pourra le voir à la lecture de [Inégalités](#). Léa Salamé par exemple, présentatrice de la Matinale de France Inter, a commencé à reprocher à Cécile Duflot, qui présentait ledit rapport, que ce dernier s'appuie sur les patrimoines et non sur les revenus ; quelques mois plus tôt, à l'inverse, elle admonestait Thomas Piketty qui, lui, s'appuyait sur les revenus.

Que retenir ? Les ultra-riches, comme les dénomme avec élégance le Crédit suisse, et les riches, le sont de plus en plus. Ainsi, depuis 1980 (l'arrivée de Thatcher et Reagan et l'installation mondiale du néolibéralisme), la part des 1 % des plus hauts revenus dans le monde est passée de quelque 16 % à plus de 20 % alors que, sur la même période, celle des 50 % des revenus les plus bas n'a que fort peu évolué pour rester en dessous de 10 %, comme l'illustre le graphique E5 publié par WID et reproduit ci-dessous. La fiscalité, à commencer par celle qu'il convient d'appliquer sur les bénéfices des sociétés, est un moyen efficace pour freiner cette marche mondiale. Saez et Zucman indiquent, dans l'ouvrage mentionné dans l'article « Ne pas confier les retraites à l'argent-roi » de ce numéro, les chiffres suivants pour les États-Unis : taxation du capital 49 % en 1950 contre 21 % en 2018, et taxation du travail 19 % en

1950 contre 22 % en 2018 !



Une économiste parle à l'oreille d'Alexandria Ocasio-Cortez et de Bernie Sanders

Elle s'appelle Mariana Mazzucato. C'est une économiste italo-américaine qui a su attirer, puis capter, l'œil d'un lecteur de la revue *Les Possibles*, par ce titre « [This economist has a plan to fix capitalism](#) ». Elle affirme clairement, en travaillant avec la nouvelle élue de New-York, l'urgence de la mise en place d'une planification de politiques publiques, y compris dans le domaine environnemental.

États-unienne, elle définit clairement pourquoi elle soutient les candidatures de Elizabeth Warren et de Bernie Sanders pour les prochaines élections présidentielles. Alexandria Ocasio-Cortez ne cache pas qu'elle bénéficie de ses conseils. L'universitaire consacre une part importante de ses recherches aux politiques publiques en matière d'innovation, elle s'est attachée à montrer combien les inventions étaient d'abord le résultat d'institutions publiques, à commencer par l'armée. Elle affirme que, depuis des décennies, l'investissement public est récupéré par des intérêts privés ; elle en donne quelques exemples savoureux : la création et le développement d'internet pour les besoins militaires états-uniens, le financement de l'algorithme de recherche de Google grâce à une bourse, les cinq milliards de dollars payés par le budget fédéral au brillant homme d'affaires Elon Musk, ou encore l'assistant vocal

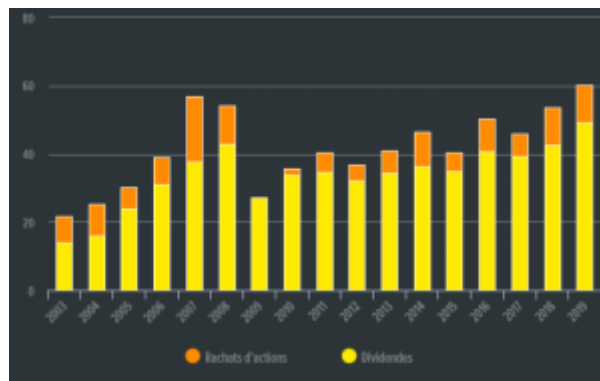
vendu par Apple provenant directement de l'agence pour la recherche avancée en matière de défense des États-Unis (DARPA). Peut-être est-ce ainsi qu'Apple a pu procéder en 2018 au rachat en bourse [8] d'une part de ses actions – chacune d'entre elles valant quelque 300 dollars – pour un montant total approchant 100 milliards de dollars.

Soyons équitables, Apple n'est pas la seule transnationale à maîtriser le savoir-faire du capitalisme ; en témoigne le graphique présenté par *Alternatives économiques*, tiré de la *Lettre de Vernimmen* et reproduit ci-après. Il montre, pour les seules entreprises du CAC 40, comment année après année de 2003 à 2019, ces transnationales ont versé, en dividendes et rachat d'actions, 1 056 milliards d'euros à leurs actionnaires, français ou non.

Mariana Mazzucato constate la diminution progressive des budgets publics consacrés à la recherche fondamentale, et elle s'inquiète des besoins de financement qui seraient nécessaires pour répondre au dérèglement climatique et beaucoup d'autres secteurs. Elle rappelle que « l'histoire montre que l'innovation est le produit d'un effort collectif massif, et pas seulement l'œuvre d'un petit groupe de jeunes hommes blancs en Californie » ; pas étonnant qu'elle conseille Bernie Sanders ! Il faut dire qu'elle ne recule devant aucune provocation : ainsi ose-t-elle rétorquer au journaliste de la chaîne privée britannique *Channel 4* qui tente de lui faire comprendre combien les déficits budgétaires sont mortifères, « *le vrai problème, c'est que les gens ne savent rien des arrangements que concluent en coulisses Google, Apple, Glaxo et Pfizer avec les services fiscaux de tous les pays* ».

Bien des choix de Mariana Mazzucato sont pertinents, et beaucoup sont courageux. Elle séduit un large éventail de responsables ; souhaitons-lui que ce succès ne la détourne ni de la rigueur scientifique ni du courage dont elle sait faire preuve.

Dividendes et rachats d'actions CAC 40



Ne pas confier les retraites à l'argent roi

C'est en substance ce que déclarait Édouard Philippe pour attester de son horreur d'un abandon du principe de la retraite par répartition si cher à ses concitoyens. Ah, le fier homme, que nous voilà rassurés.

Il faut dire que, selon nos élites, lesdits concitoyens ne comprennent pas grand-chose à l'économie. On a beau essayer de leur faire comprendre que, pour eux, le mieux est encore de s'en remettre aux possédants, ces *salauds de pauvres* renâclent !

Tous ces *experts* vont répétant qu'il n'est pas question de toucher à la retraite par répartition ; ils savent en effet pertinemment que le pain et même, pour certains, la confiture, achetés par les retraités ne proviennent pas de miraculeuses conserves mais de ce qui est produit par le travail du moment. Comme le démontre à nouveau [Michel Husson](#) dans sa savoureuse chronique parue dans *Alternatives économiques* de janvier 2020, dans laquelle il rappelle, entre autres, ce que Marx écrivait dans *Le Capital* :

« La conception du capital comme valeur qui se reproduit elle-même en s'accroissant dans cette reproduction grâce à sa qualité inhérente de valeur qui se perpétue et s'accroît sans cesse a conduit le D^r Price [9] à ses inspirations fabuleuses qui dépassent de loin les chimères des alchimistes ».

Alors, pourquoi donc ce [projet de loi instituant un système universel de retraite](#) ? Les propriétaires du capital sont déjà parvenus, en France, à faire

supprimer l'impôt sur la fortune grâce en particulier à un Président de la République tout acquis à leur cause ; cela, pour que ça *ruisselle*, bien entendu ! Mais ce n'est pas encore suffisant, il y faut des torrents. Encore faudra-t-il qu'ils se déversent dans une bonne épargne, celle qui irrigue là où il faut.

La plus importante transnationale experte en la matière est la société états-unienne [BlackRock](#) qui détient près de 7 000 milliards de dollars d'actifs. Ainsi, à tout seigneur tout honneur, son dirigeant Larry Fink a-t-il été reçu à l'Élysée par le Président de la République. On doit comprendre que l'enchanteur new-yorkais sait, lui, comment doivent être organisées les retraites. Pour être assuré qu'Emmanuel Macron perçoive bien l'efficacité de l'ensemble, ses services ont rédigé des « [recommandations qui s'adressent au gouvernement français](#) ». S'il reconnaît que la loi Pacte va dans le bon sens, il prévient qu'il faut sécuriser tout cela. BlackRok écrit *stricto sensu* :

- Améliorer par voie de décrets d'application et d'ordonnance la lisibilité du régime avec un corpus de règles communes destiné à faciliter la portabilité de l'épargne retraite.
- S'inscrire dans le cadre du nouveau règlement européen qui instaure le produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle (PEPP).
- Pérenniser le dispositif législatif et les incitations fiscales de long terme en renforçant le rôle d'un tiers indépendant ayant pour mission d'évaluer le coût et l'efficacité des réformes dans la durée. Vous allez voir que, malgré tous ces efforts, beaucoup de Français – pas les ultra-riches il est vrai – vont continuer à placer leur épargne sur ce Livret A, destiné principalement au financement du logement social, qui existe – une monstruosité – depuis plus de deux siècles ! Ce n'est pas ainsi que l'économie française va pouvoir être financée, *dixit* Bruno Le Maire qui vient d'abaisser à

compter du 1^{er} février 2020 le taux d'intérêt servi à 0,5 % l'an, le plus bas de son histoire mais qui collecte quand même quelque 300 milliards d'euros au travers de 55 millions de livrets. Parce que, comme tout bon néolibéral, le ministre français est persuadé, du moins l'affirme-t-il, que sans épargne préalable, pas d'investissement. Keynes, reviens !

Tous ces bons apôtres nous diront que la France se place en tête des pays pour le poids de ses *charges* sociales ; ils ne vont quand même pas user du vocable amortisseurs sociaux, pourtant précieux, comme le signalent le [FMI](#) ou la [Banque mondiale](#) ; mais à qui se fier ? Il est vrai que, si la France est le pays qui consacre la part la plus importante de son PIB au financement des dépenses sociales, elle est aussi tout en haut de l'affiche pour ce que l'on nomme les amortisseurs sociaux, qui se révèlent si précieux lors des crises, comme celle de 2007-2008. Les études de l'[OCDE](#) en rendent compte ; mais ce sont bien les luttes menées tout au long de ces décennies qui, en France, ont imposé ces protections ; la lecture de « [La protection sociale dans le monde](#) » témoigne du chemin à parcourir encore sur la planète. L'édition 2018 du portrait social de la France dressé par l'[Insee](#) notait que sur la période 2008/2016 « *les ménages les plus modestes ont bénéficié de la politique sociale et des amortisseurs sociaux : les 5 % les plus modestes ont vu leur revenu disponible annuel s'accroître de plus de 450 euros et les 5 % au-dessus l'ont vu s'accroître de 890 euros du fait des réformes des prestations (revalorisation des minima sociaux, création de la prime d'activité, etc.)* ». On sait que la politique conduite par l'actuel Président de la République ne produira pas les mêmes résultats. Pour lui, le modèle d'Outre-Atlantique est comme un repère ; on lui conseillerait volontiers de lire l'ouvrage de Saez et Zucman mentionné en note 12 ; il y remarquerait peut-être ce passage « Au bout du compte, la réalité est celle-ci : après avoir payé ses impôts, son assurance santé (impôt privatisé) et ses cotisations retraite, l'Américain moyen conserve à peu près la même proportion de son revenu avant impôts que son

homologue européen ».

Les premiers de cordée tant vantés aujourd'hui en France – et largement rémunérés à ce titre – ne sont pas (encore) au niveau des super-riches états-uniens, surtout tels que traités après la réforme fiscale de l'administration Trump. On pourra se référer à cet égard à *Le triomphe de l'injustice*, l'ouvrage [10] d'Emmanuel Saez et Gabriel Zucman qui vient de paraître en français. Cette très riche étude examine l'évolution, du XX^e siècle à aujourd'hui, de la fiscalité globale aux États-Unis. Ils proposent à cet effet un [site](#) en accès libre permettant à tous d'effectuer les simulations de nature fiscale et de montrer les conséquences des décisions prises ou de celles qui s'ensuivraient après telle ou telle réforme. Le Trésor américain et le bureau du budget du Congrès procèdent à des calculs semblables, mais les journalistes et les contribuables n'y ont pas accès. Les auteurs travaillent à élargir le nombre de pays éligibles, dont la France, à ce type de dispositif. En une sorte de présentation de leurs travaux, ils notent :

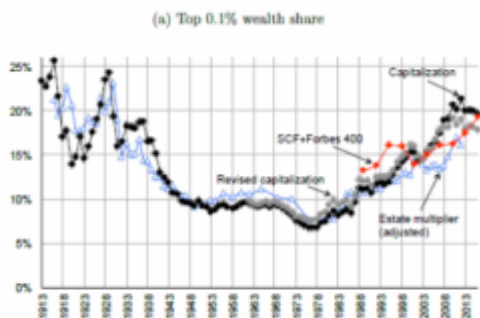
« *Aujourd'hui, chaque groupe social paie entre 25 % et 30 % de ses revenus en impôts, hormis les ultra-riches, pour qui le taux effectif d'imposition tombe à 23 %. Le système fiscal américain ressemble à un gigantesque impôt proportionnel, sauf pour les plus grandes fortunes, où il devient régressif. La croyance répandue selon laquelle les États-Unis collecteraient leurs impôts de manière très progressive, à défaut d'en prélever autant que les pays européens, est erronée. Plus précisément, les classes populaires (les cinq premiers déciles de la distribution, qui gagnent en moyenne 18 500 dollars par an) ont un taux d'imposition d'environ 25 %. Ce chiffre augmente légèrement pour les classes moyennes (les quatre déciles suivants), avant de se stabiliser aux alentours de 28 % pour la classe moyenne supérieure et de s'élever ensuite un peu pour les riches, sans jamais dépasser de beaucoup le taux moyen de 28 %. Il retombe enfin à 23 % pour les quatre cents plus grandes fortunes. Collectivement, et bien que leurs situations individuelles ne soient pas toutes les mêmes, les Trump, les Zuckerberg et les Buffett de ce monde paient, en proportion de leurs revenus, moins d'impôts que leurs secrétaires ou que les*

enseignants. Comment un système fiscal ayant pourtant la réputation d'être progressif peut-il en réalité être si injuste ? »

On verra, entre autres, sur le site mentionné plus haut, le graphique intitulé « Total tax rates by income percentile (1950-2018) ». Il montre, sur cette période, le taux réel d'imposition des citoyens selon le percentile auquel ils appartiennent ; en 1950, le taux d'imposition pour les plus riches – ceux que [Milanovic](#) situait dans le haut extrême de la courbe de l'éléphant – était de 70 %, et y restera d'ailleurs jusqu'aux années Reagan ; en 2018 après la réforme fiscale Trump, ce taux chutera à 25 % !

On reproduit ci-dessous le graphique établi par Emmanuel Saez et Gabriel Zucman [11] qui montre sur la période 1913/2013 l'évolution de la part détenue dans le revenu national par le 0,1 % des plus riches ; SCF signifie *Survey of Consumer Finances*, chiffrage établi par la Banque centrale fédérale de États-Unis. On remarquera la baisse de cette part sur la période de la présidence Roosevelt qui, entre autres, éclaire l'accent mis par Bernie Sanders pour définir la politique (à la définition de laquelle les deux auteurs ont contribué pour la partie économique) qu'il propose comme étant de type rooseveltien. On peut comprendre la référence à F.D. Roosevelt, le père du *New Deal* qui s'appliqua à le mettre en œuvre pendant ses treize années de présidence, du lendemain de la Grande Dépression jusqu'à sa mort à quelques semaines de l'armistice. L'application d'une telle politique aujourd'hui constituerait sans doute dans ce pays une véritable révolution ; il n'est que de voir la frénésie avec laquelle les caciques du Parti démocrate se sont rassemblés pour faire échec à la désignation de Bernie Sanders.

Part du revenu national des 0,1 % les plus riches aux États-Unis



Nous n'en sommes pas à un tel niveau d'inégalités en France aujourd'hui, mais toutes les mesures prises depuis plus de deux ans peuvent y mener si elles ne sont pas stoppées. On lira l'étude de l'OFCE parue en février 2020 et intitulée « [Du pouvoir d'achat au travail](#) ». On y verra, par exemple que pour le budget 2020, la baisse de l'impôt sur les sociétés privera l'État de 2,3 milliards d'euros. Le président de l'OFCE a publié dans le quotidien *Le Monde* du 10 février 2020 une tribune dans laquelle il souligne que « *la réforme de la fiscalité du capital contribue à augmenter durablement les inégalités* » ; on dit que le rapport et la tribune ont fortement déplu à Bruno Le Maire. On se demande pourquoi : serait-ce parce qu'il y est noté que le revenu mensuel supérieur à 2 800 euros par personne a augmenté mais que « *en revanche, la réforme des allocations-chômage et du calcul des aides aux logements, la désindexation de la plupart des prestations sociales contribuent à une réduction de revenu parmi les ménages les plus pauvres* ». On peut lire aussi que « *la réforme de la fiscalité du capital, dont l'effet sur la croissance est discutable [...] contribue à durablement augmenter*

les inégalités ». L'OFCE ne croirait-il pas à la réalité du ruissellement ? Qu'on se rassure, les soutiens du Président Macron veillent : ainsi trois économistes, se drapant dans leur toge *scientifique* sont très vite montés en première ligne [12]. Leur brillant exposé vaut la peine d'être lu : on pourra notamment y relever que les pauvres économistes ignares de l'OFCE n'ont pas même attendu le temps nécessaire à ce que se réalise... ce que leur modèle néolibéral a prévu ! À la fin des années 1990, une éminente professeure de mathématiques financières répondait à une journaliste qui s'étonnait que le modèle mathématique impressionnant proposé ne soit pas corroboré par la réalité, que c'était la réalité qui ne s'adaptait pas ; au moins, le large sourire qu'elle affichait en disant cela pouvait-t-il laisser supposer qu'il s'agissait d'une savoureuse plaisanterie... En tout cas, il n'y a pour le pouvoir français actuel de bonne planification que celle menée par les transnationales sur le modèle capitaliste dont la croissance est le seul véritable principe planificateur ; les propriétaires du capital et le Fondé de pouvoir qu'ils sont ravis de voir à la présidence de la République réfléchissent bien entendu, mais à court terme, et travaillent à la nano-seconde sur les cours de bourse ; alors évidemment, le bien commun et les services publics n'entrent pas dans ce principe. Résultat, un climat et une biodiversité dévastés dont souffre, et souffrira, gravement l'humanité, en premier lieu la moitié la plus pauvre. Pour paraphraser Jacques Brel « *Faut vous dire, Monsieur/Que chez ces gens-là/On n'pense pas, Monsieur/On ne pense pas, on compte* ».

Notes

[1] *Le Cygne noir - La puissance de l'imprévisible*, a fait l'objet d'un ouvrage du statisticien Nassim Nicholas Taleb dans lequel il fait référence à des événements très rares et non prédictibles mais jouant un rôle considérable. La terminologie *Cygne vert* utilisée par la BRI fait manifestement référence à la théorie explicitée par le mathématicien franco-libanais.

[2] On peut citer l'intervention de Mervyn King dans le dernier paragraphe de [Quand-surviendra-t-elle](#), ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre et celle de son successeur [Mark Carney](#) qui désigna sous l'expression

The tragedy of the horizon tous les désastres à venir et alla jusqu'à dire à ses auditeurs rassemblées par la Lloyd's « *We don't need an army of actuaries to tell us that the catastrophic impacts of climate change* ».

[3] En 2019, les entreprises françaises du CAC 40 ont distribué quelque 50 milliards d'euros de dividendes, auxquels il convient d'ajouter 11 milliards de rachat d'actions ce qui se traduit par un versement pécuniaire ; pour les principales compagnies mondiales, il s'est agi de 500 milliards.

[4] La [Banque mondiale](#) indique que le PIB mondial exprimé en dollars courants était en 2018 de 86 000 milliards, qui supposeraient un investissement annuel de plus de 4 000 milliards de dollars.

[5] Peut-être le souvenir de cet adverbe lui est-il venu de l'encyclique *Divini Redemptoris*, parue en 1937, dans laquelle Pie XI déclarait le « communisme athée intrinsèquement pervers ».

[6] Le Crédit suisse a été créé au milieu du XIX^e siècle et, depuis cette époque, jouit de la réputation du sérieux suisse qui fait de lui une banque d'investissement mais aussi un établissement offrant tous les services bancaires. Il dispose d'une vaste clientèle mondiale et présente une capitalisation boursière évaluée à plus de 30 milliards de dollars.

[7] On pourra remarquer les progrès accomplis en le comparant avec les données de l'année précédente présentées dans le dernier paragraphe de [Journalisme de mauvaise qualité](#).

[8] Le rachat en bourse tend à faire monter le prix de l'action pour les actionnaires mais ne servira évidemment pas à la recherche.

[9] Lire dans la chronique de Michel Husson.

[10] Emmanuel Saez Gabriel Zucman, *Le triomphe de l'injustice, Richesse, évasion fiscale et démocratie*, Paris, Seuil, 2020.

[11] [Progressive wealth taxation](#), Emmanuel Saez Gabriel Zucman, octobre 2019.

[12] Le ruissellement est pertinent et fonctionne à merveille. Philippe Aghion, Gilbert Cette, et Élie Cohen, économistes néolibéraux actifs, ont publié dans le quotidien *Les Échos* du 27 février 2020, un article sous le titre « Cessons de produire des analyses fiscales simplistes pour juger les réformes ».

Numéro 23-printemps 2020

vendredi 3 avril 2020

À l'attention des lecteurs, note sur le statut de la revue Les Possibles

La revue Les Possibles a maintenant quatre ans d'âge et sa diffusion progresse régulièrement. Nous rappelons qu'elle fut créée à l'initiative du Conseil

scientifique d'Attac pour être un lieu de débat théorique sur la nécessaire transformation de la société, aujourd'hui minée par le capitalisme néolibéral. Dès lors, ouverte à toutes les personnes qui s'inscrivent dans cette perspective, elle est indépendante de l'association Attac, le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association. La diversité des sujets, des auteurs et des disciplines témoigne de la volonté de garantir le pluralisme des idées. Le choix des thèmes et le respect des règles du débat scientifique et démocratique sont assurés par un comité éditorial dont la composition figure à la fin du sommaire.

Le comité éditorial

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard, Valentin Drean

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques

Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac>. À chaque parution trimestrielle

de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.